

Télécoms : Alcatel achète Newbridge pour se renforcer sur le marché nord-américain

NOUVELLE ACQUISITION d'Alcatel en Amérique du Nord : le géant français des télécommunications a annoncé, mercredi 23 février, le rachat de l'équipementier canadien Newbridge Networks, pour 7,1 milliards de dollars. Cette opération, qui s'effectuera par échange d'actions, porte à plus de 100 milliards de francs le montant des investissements réalisés outre-Atlantique depuis l'automne 1998, révèle le PDG d'Alcatel, Serge Tchuruk, dans un entretien au *Monde*. Depuis près de deux ans, le groupe a multiplié les acquisitions dans un double but : renforcer ses positions commerciales en Amérique du Nord, où Alcatel était traditionnellement peu implanté, et se doter d'une panoplie complète de technologies pour Internet.

Lire page 18

Salariés actionnaires

MÊME SI Lionel Jospin a décidé de ne pas faire figurer le volet sur l'actionariat salarié et les stock-options dans son projet de loi sur les « nouvelles réglementations économiques », le ministre des finances a préparé un projet de réforme en ce sens. Daté du 10 février, ce texte, dont *Le Monde* révèle la teneur, donne une idée du difficile débat que mène le gouvernement sur le sujet. Bercy est partisan d'un nouveau produit d'épargne longue, avec sortie en capital, tandis que le ministère de l'emploi défend l'idée d'une sortie en rente. De son côté, Jacques Chirac a fait grief au premier ministre, mardi 22 février, de jouer la carte de l'immobilisme, sur ce dossier comme sur celui des retraites.

Lire page 6

Les causes de la listériose



DOMINIQUE GILLOT

LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT à la santé et à l'action sociale, Dominique Gillot, a annoncé, mardi 22 mars, que la source de l'épidémie de listériose était vraisemblablement de la langue de porc en gelée. Ses propos ont été minimisés par Jean Glavany, ministre de l'agriculture.

Lire page 10

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 140 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 224 - 7,50 F



1944 - 2000 : le calvaire des Tchétchènes

- Blessés à l'abandon, hôpitaux bombardés, population affamée, tortures : Médecins du monde publie un rapport accablant
- Son président accuse Moscou de « crimes de guerre »
- Manifestation à Paris, mercredi, jour anniversaire de la déportation des Tchétchènes par Staline

DES MILLIERS DE BLESSÉS sans accès aux soins, des centres hospitaliers systématiquement bombardés, des familles jetées sur les routes, déplacées à l'intérieur de la Tchétchénie dévastée, dépourvues de nourriture, d'eau potable, 120 000 à 150 000 personnes dont on est sans nouvelles... Dans un rapport publié mercredi 23 février, jour anniversaire de la déportation, en 1944, des Tchétchènes par Staline, l'organisation Médecins du monde, présente sur le terrain depuis le début de la guerre, confirme les récits des exactions rapportées ces dernières semaines par des réfugiés et dresse le tableau d'un pays livré à l'arbitraire des troupes russes, pratiquement sans témoins.

Seule ONG à avoir continué d'envoyer, durant ce conflit, des équipes à l'intérieur des frontières de la Tchétchénie, MDM dénonce les blocages mis par les autorités russes à toute présence humanitaire. Elle critique l'inaction des Occidentaux face à ce qui consti-



tue, selon Jacky Mamou, président de MDM, « des crimes de guerre, voire contre l'humanité ». Le rapport fait état de nombreuses exécutions sommaires d'habitants de Grozny et des villages alentour lors de l'avancée des soldats russes en janvier et février, période durant laquelle le déferlement de violence contre les civils s'est aggravé. MDM confirme en outre la pratique de tortures dans les « camps de filtration » où sont détenus des Tchétchènes.

A Paris, un rassemblement devait avoir lieu mercredi devant le Centre Georges-Pompidou, à l'appel de nombre d'intellectuels français auxquels se sont joints d'anciens dissidents soviétiques. Ils entendent saisir l'occasion de l'anniversaire de la déportation des Tchétchènes par Staline pour dénoncer la guerre. Certains d'entre eux s'expliquent dans nos colonnes.

Lire page 2
et les points de vue pages 16 et 17

ENQUÊTE

Elf et M^{me} Cresson

Selon l'ancien administrateur délégué d'Elf Aquitaine international, Jean-Claude Vauchez, une société d'études fondée par Edith Cresson aurait perçu de cette filiale suisse du groupe pétrolier des règlements pour un montant d'« environ 3 millions de francs ». Interrogée par *Le Monde*, l'ancienne premier ministre socialiste a déclaré que cette société d'études avait « un contrat tout à fait clair avec Elf ».

p. 9

Comment « Le Journal d'Anne Frank », dessin animé japonais, est devenu français

LE MERCREDI 23 FÉVRIER est sorti sur les écrans français l'adaptation en dessin animé du *Journal d'Anne Frank*, cette adolescente juive hollandaise qui, durant la deuxième guerre mondiale, s'est cachée pendant plus d'un an dans un grenier, à Amsterdam, pour échapper à la persécution nazie, avant d'être déportée et de mourir à Bergen-Belsen. Ce dessin animé a été présenté en France par son producteur comme une « première mondiale ». Pourtant, en 1995, les spectateurs japonais avaient pu découvrir *Anne No Nikki* (*Le Journal d'Anne*), du réalisateur Nagaoka Akiyoshi. Plusieurs lecteurs nous ont alerté sur la similitude entre les images du « nouveau » film et celles du long métrage japonais. Et pour cause.

Le producteur Stéphane Dykman reconnaît aujourd'hui la filiation entre *Anne No Nikki* et *Le Journal d'Anne Frank*. Il affirme avoir, dès 1989, cherché des partenaires pour une adaptation en dessin animé du journal : « J'ai eu du mal à imposer le sujet aux Européens alors que j'ai trouvé des partenaires au Japon. » C'est ainsi qu'est né *Anne No Nikki*, mais Stéphane Dykman affirme que le film japonais

comportait « des erreurs historiques et culturelles », à un point tel que les ayants droit de la famille Frank s'en étaient inquiétés.

Il a alors « récupéré le négatif » et « refait intégralement le film ». Il a ensuite proposé *Le Journal d'Anne Frank* à un distributeur français, Bac Films, que dirige Jean Labadie. Ce dernier raconte : « J'ai signé un contrat avec Stéphane Dykman, qui m'a alors affirmé avoir produit un film français. Il m'a confié une copie avec des voix françaises et présenté un dossier de presse qui indiquait que le metteur en scène, Julian Y. Wolff, était un cinéaste américain. Stéphane Dykman m'a dit que l'on ne pouvait pas le rencontrer parce qu'il était à Los Angeles. L'existence d'une équipe japonaise nous a été totalement cachée. »

Jusqu'à ce que Bac Films soit alerté par un journaliste spécialisé. Depuis, Jean Labadie s'est procuré une cassette de *Anne No Nikki* qui lui a permis de constater que le travail de l'équipe de Stéphane Dykman consistait essentiellement en un montage différent du film original. Ce sont ces modifications dans la structure du récit qui auraient permis d'obtenir l'imprimatur de la Fondation Anne-

Frank de Bâle. Une bénédiction dont la campagne d'information qui a précédé la sortie du dessin animé en France a fait un argument promotionnel et qui a convaincu Bac Films de distribuer le film en connaissance de cause. « Même si j'avais su d'emblée la nationalité du film, soutient Jean Labadie, je l'aurais sorti quoi qu'il arrive parce que je pense qu'il en vaut la peine. »

Pendant ce temps, la contribution japonaise à l'entreprise a été systématiquement tu sans que Stéphane Dykman ne donne d'explications convaincantes sur les raisons de ce silence. Est-ce la peur d'effaroucher les éducateurs, principaux relais du public visé par un tel film, pour qui les films d'animation japonais se résument à la médiocrité d'un *Dragonball Z* ? Français, *Le Journal d'Anne Frank* pouvait bénéficier des différentes aides prévues par les législations françaises et européennes. Il a pu aussi être pré-acheté par Canal+ afin d'entrer dans le quota des œuvres européennes que les chaînes de télévision doivent diffuser chaque année.

Thomas Sotinel



RETOUR À ALGER

« Cheikh » Enrico

Il est l'invité du président Bouteflika. Il doit donner six concerts de malouf, notamment à Constantine, sa ville natale. Pour la première fois depuis 1981, Enrico Macias (*photo*) retourne en Algérie. Il y est attendu le 16 mars. Et nombre d'Algériens entendent alors fêter « cheikh » Enrico.

p. 14

artprice.com
The server group

le prix de l'art
www.artprice.com

Près de 2 millions de résultats de ventes
170 000 artistes du X^{ème} siècle à nos jours

cotée au Nouveau Marché de Paris (7478)

par ADEC® depuis 1987
leader mondial des résultats de ventes d'Art aux enchères

Le projet européen de Jörg Haider

NOUS DEVONS d'abord un grand merci à Jörg Haider, son triomphe politique est une grande libération du vrai, un *Durchbruch ins Freie*, une échappée vers l'espace libre, le futur, l'orage désiré qui ouvre la voie de la seule bataille politique qui vaille en ce début de siècle, celle de la République européenne, car l'abcès est enfin crevé. Haider est certes un voyou, mais c'est aussi un politique talentueux aux convictions inentamées, héritées de sa famille et de son éducation national-socialiste, auxquelles il s'efforce d'être fidèle avec cohérence, mais aussi souplesse tactique et esprit d'adaptation sincère à la nouvelle donne démocratique qu'il accepte pleinement, à sa manière.

Haider, tout d'abord, a cet incontestable mérite de ne pas s'abriter derrière la fiction de l'indépendance autrichienne, qui n'a pas seulement servi ces cinquante dernières années à endiguer le pangermanisme, mais aussi à envelopper de leurs grands mensonges pieux de bien courtes vérités. L'Autriche, ce n'est pas un calme ermitage alpestre né du débouché d'un torrent de montagne, c'est d'abord une polarité spirituelle décisive du destin de cette

Allemagne qui fut, à l'instar de la Grèce des cités, un monde avant que de devenir tardivement une nation, et sous le seul Hitler, de 1938 à 1945, un Etat unitaire.

Dans la tragédie allemande, Vienne représente longtemps la marche militaire catholique, austère et espagnoliste qui se donne pour finalité de refonder le Saint Empire dans les principes de la Contre-Réforme, tout comme la Prusse au nord ambitionne d'aboutir au même résultat, à partir des idées non moins autoritaires du dernier Luther ; la troisième pointe du triangle germanique, qui en est aussi la troisième force, libérale et oecuménique, est représentée par le catholicisme municipal rhénan, tourné vers la France, tacitement allié, depuis la fondation, sous Bismarck, du Zentrum par Windhorst, un catholique du Nord fidèle à la maison de Hanovre, au républicanisme protestant quasi hollandais des Hanséates de Hambourg, de Lübeck et de Brême, ces derniers tournés vers l'Angleterre.

Alexandre Adler
pour *Le Monde*Lire la suite page 15
et nos informations page 4

ESPACE

Les cartes de l'avenir

La navette spatiale Endeavour a regagné la Terre, mercredi 23 février, avec dans ses soutes de quoi cartographier en trois dimensions 120 millions de kilomètres carrés de la surface du globe. Il faudra deux ans pour retravailler les images prises par les radars de la navette américaine (*ci-dessus*, la région de Phnom Penh) et établir les cartes reflétant le relief avec une précision de 30 mètres.

p. 24

International	2	Tableau de bord	21
France	6	Aujourd'hui	24
Société	9	Météorologie-Jeux	28
Carnet	12	Culture	29
Régions	13	Guide culturel	31
Horizons	14	Kiosque	32
Entreprises	18	Abonnements	32
Communication	20	Radio-Télévision	33

CAUCASE Le rapport de Médecins du monde (MDM) sur la situation en Tchétchénie, diffusé mercredi 23 février, fait état d'une situation alarmante des populations civiles.

● **LES TÉMOIGNAGES** cités confirment les exactions des forces russes, les violations du droit humanitaire et l'existence de plusieurs « camps de filtration ». A Aldi, près de

la capitale Grozny, des mercenaires russes auraient fusillé plus de 100 personnes avant de piller le village et de brûler les maisons. ● **A GROZNY**, la moitié des blessés seraient sans soins.

Les plus gravement atteints n'ont pu être évacués après la prise de la ville et seraient morts sur place. ● **JACKY MAMOU**, président de l'organisation humanitaire, décrit au *Monde* une si-

tuation sanitaire catastrophique pour les réfugiés tchétchènes en Ingouchie, qui seraient plus de 250 000. Cette population est malade et souffre de malnutrition.

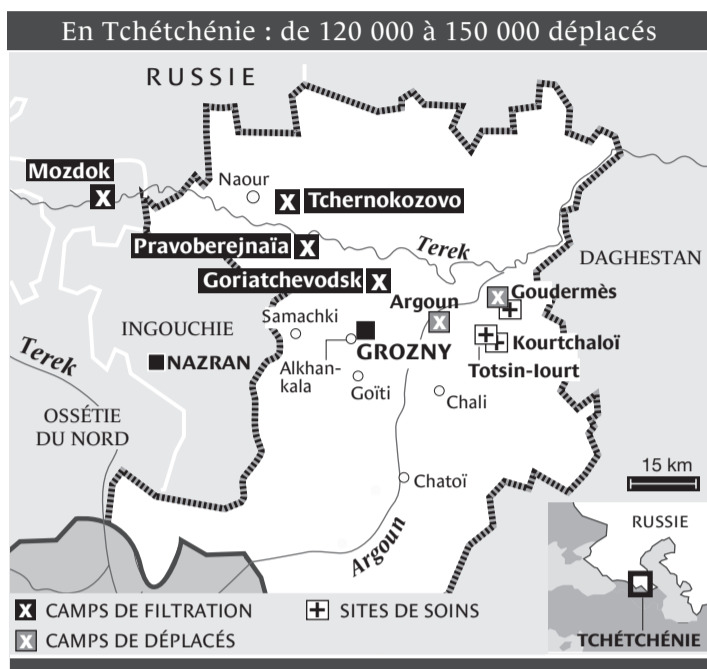
Médecins du monde décrit les « crimes de guerre » russes en Tchétchénie

Un rapport de l'organisation humanitaire, seule ONG présente sur place, confirme les exactions des troupes de Moscou qui fusillent, pillent et brûlent les villages. A Grozny, la moitié des blessés tchétchènes seraient sans soins. MDM réclame la fermeture immédiate des « camps de filtration »

L'ORGANISATION non-gouvernementale Médecins du monde (MDM), seule ONG présente en Tchétchénie au moment de l'entrée des forces russes, le 1^{er} octobre 1999, a rendu public, mercredi 23 février, un rapport sur son activité dans trois camps de réfugiés situés en Ingouchie et à l'intérieur de la Tchétchénie. Aujourd'hui, des équipes de volontaires tchétchènes de MDM approvisionnent en médicaments les camps de déplacés (Argoun, Goudermès, Semnovodsk) ainsi que certains lieux de soins (Kourtchaloï, Tsotsin-Iourt, Novye Atagui, Starye Atagui, Goudermès) à l'intérieur de la petite république. A Grozny, un poste médical a fonctionné jusqu'au blocus de la ville, le 1^{er} février.

Dans son rapport, l'organisation déplore « les grandes insuffisances de l'aide alimentaire, de la situation sanitaire et des soins médicaux » dans les camps de déplacés. Elle alerte sur le sort fait aux blessés graves, à Grozny et dans les villes environnantes bombardées, où « seuls les blessés en mesure de se déplacer et pouvant être transportés individuellement ont pu être pris en charge. Les blessés graves n'ont eu d'autre choix que de mourir sur place. On peut évaluer à moins de 50 % les blessés ayant eu accès à un hôpital ».

A propos de la protection du personnel médical, le rapport relève que « depuis le début de la guerre, les structures médicales tchétchènes ont été méthodiquement et systématiquement bombardées ». Surtout, depuis février, « des équipes médicales sont emprisonnées ». MDM cite le cas de l'équipe sanitaire d'Alkhan-Kala (15 médecins et 3 infirmières) et de leurs malades, emmenés par les soldats



russes le 7 février vers le camp de filtration de Goriatchevodsk (près de Tolstoï-Iourt) puis vers celui de Tchernokozovo (près de Naour), ainsi que le cas de l'équipe médicale de Kourtchaloï (15 personnes) qui, dès le lendemain, a subi le même sort.

« 15 SECONDES POUR SORTIR »

Sur la difficulté d'accès aux soins, la mère de M., vingt-deux ans, originaire de Samachki (Tchétchénie) raconte depuis l'hôpital de Sleptovsk en Ingouchie : « Elle a déjà eu deux opérations à sa jambe droite ; on attend la troisième. (...) C'est en sortant de la cave, vers 9 heures pour aller

chercher de l'eau qu'elle a été blessée. On n'a pu la sortir que deux jours plus tard car on attendait un corridor. (...) Au poste, dans la colonne de réfugiés, il y avait énormément de blessés et on nous a tiré dessus. Il y a eu 57 morts. On était à 5 ou 7 mètres des tirs... ». Dans le même hôpital, la mère d'un garçon de vingt-cinq ans, blessé à Goïti le 15 novembre, explique : « Il a fallu dix jours pour arriver ici. Ses doigts de pied ont pourri. (...) Les médecins ne m'ont pas dit s'il fallait l'opérer ou non ».

Les témoignages cités corroborent les violations du droit humanitaire, l'existence de plusieurs camps de fil-

trations, les exactions des forces russes. Mais surtout, il semblerait, à la lecture de ces récits, que ces derniers se sont intensifiées depuis le début du mois de février, date à laquelle Grozny a été bouclée et l'accès à la Tchétchénie étroitement contrôlé. Un retraité russe, Vladimir, résident du quartier central de la Minoutka, à Grozny, raconte : « On attendait l'arrivée des fédéraux. Pas parce qu'on les aime, mais parce qu'on pensait que tout s'arrêterait enfin. (...) Le 31 janvier, ils sont arrivés, fusil au poing, et nous ont donné 15 secondes pour sortir. Ils nous ont fait allonger dans la neige (...) Leur commandant a déclaré : "J'ai ordre de tuer tous ceux qui sont restés dans Grozny. Pourquoi êtes-vous là ?" On lui a dit qu'on n'avait pas d'argent pour partir. Alors il a mis les hommes d'un côté et les femmes de l'autre. Ils nous ont enfermé dans une pièce froide. Il ont fusillé quatre hommes ».

FOSSE COMMUNE

Une femme russe, âgée, évacuée, semble-t-il, de Grozny par le ministère russe des situations d'urgence – elles ne sont « que deux femmes tchétchènes sur la vingtaine de rescapées » envoyées jusqu'au camp de déplacés de Semnovodsk, est-il précisé – déroule un récit à l'identité : « 15 secondes ! Ils [les fédéraux] nous ont donné 15 secondes pour partir, sinon ils lançaient une grenade dans la cave. (...) Quand on est sorti, ils ont séparé les Russes des Tchétchènes. Ils ont commencé à regarder nos passeports. Tout à coup, un soldat a tiré sur un vieux Tchétchène (...). Ensuite ils ont emmené les hommes sous un hall. Ils leur commandaient de faire un pas en avant, un autre en arrière (...) et ils

s'amusaient à leur tirer dessus (...). Ils ont fusillé un vieux qui criait et nous ont dit que, si on racontait quelque chose, ils nous brûleraient la cervelle. »

Aslan, chauffeur, raconte depuis l'Ingouchie : « A Aldi [tout près de Grozny] ils ont fusillé 106 personnes. Le nettoyage a commencé le 5 février. Ce ne sont pas les papiers d'identité qui les intéressaient mais l'argent ou l'or. Ce sont les kontraktniki [mercenaires] qui pillent et fusillent. Ils

Fermeture des passages vers l'Ingouchie

Le sud de la Tchétchénie (où se trouveraient 50 000 civils) est soumis « nuit et jour » à des bombardements intensifs et à des tirs de missiles sol-sol, selon Radio-Svoboda. Le général-lieutenant Ivan Babitchev a annoncé, mardi 22 février, la fermeture de tous les points de passage de la Tchétchénie vers l'Ingouchie, « pour contrer les tentatives de diversion lors de la journée du 23 février » qui marque la commémoration de la déportation des Tchétchènes par Staline et Beria en 1944.

Le même jour, le président de l'Ingouchie, Rouslan Aouchev, a précisé que le nombre de réfugiés dans sa petite République a atteint 297 000 personnes. Il a indiqué que l'Ingouchie était « à court de nourriture et de tentes ». Les responsables du ministère russe des situations d'urgence précisent que « le financement de l'aide aux réfugiés a été stoppé depuis le 1^{er} février ».

M. Jé

Des bombes incendiaires pour tuer dans les caves

DANS LEUR GUERRE sans merci contre les Tchétchènes, les Russes ont intensivement utilisé des munitions à haut pouvoir explosif et destructif, telles que des « fuel air or vacuum bombs », dont l'effet principal est d'aboutir à déloger des combattants des caches où ils se sont réfugiés et à entraîner, chez eux, de lourdes pertes.

Cet armement est, en réalité, composé de deux explosifs largués par avion ou par hélicoptère. L'un crée un nuage d'essence vaporisée au-dessus d'une cible, l'autre servant, en quelque sorte, d'allumette ou de détonateur. Au point d'engendrer, en se répandant sur quelques dizaines à une centaine de mètres, une boule de feu qui prend la forme d'un champignon incendiaire.

De telles munitions ont pour résultat de raréfier l'oxygène, en le brûlant, et la surpression causée par leur explosion crée une onde de choc qui provoque la mort par suffocation ou collapsus des poumons, y compris de personnes terrées dans des abris.

Des « fuel air bombs » ont probablement été lar-

gués par des avions SU-26 et par des hélicoptères KA-50 (noms de code respectifs de l'OTAN : Frogfoot et Black Shark). Selon des observateurs de Human Rights Watch, ces armes ont fait, au cours de cette guerre, leur apparition en septembre au Daghestan et en octobre 1999 à Grozny même, la capitale tchétchène.

Aujourd'hui, dans une configuration qui permet de concentrer jusqu'à 200 à 250 kilogrammes d'explosifs pour chaque bombe, elles sont employées pour traquer et anéantir les Tchétchènes qui ont trouvé refuge dans les montagnes du Sud.

Ce n'est pas la première fois que de telles armes sont utilisées par les Russes. En effet, de tels engins ont déjà été lancés par Moscou, durant la première guerre de Tchétchénie en 1993-1996, notamment dans la région frontalière de Samashki. Les Etats-Unis ont également usé de « fuel air bombs », en 1991, contre des convois de l'armée irakienne.

Jacques Isnard

Une pétition signée par d'anciens prisonniers du Goulag

UN APPEL d'intellectuels français, affirmant que « Vladimir Poutine poursuit l'œuvre de Staline » en Tchétchénie, a été signé par plusieurs anciens prisonniers du Goulag et des geôles de l'ex-bloc communiste. Elena Bonner, Vladimir Boukovski, Viktor Fainberg, Alec Guinzbourg, Arina Guinzbourg, Natalia Gorbanevskaïa, Paul Goma, Sergueï Kovalev, Leonid Pliouchtch, Jacques Rossi et Ilios Yannakakis ont apporté leur soutien à ce texte dénonçant « les crimes de guerre massifs et les actes barbares » commis par les forces russes, ainsi que l'absence de sanctions prises par la communauté internationale contre Moscou.

A l'appel des signataires, parmi lesquels figurent André Gluck-

smann et Romain Goupil, un rassemblement devait se tenir à Paris (devant le Centre Pompidou, à 18 heures), mercredi 23 février, jour anniversaire de la déportation des Tchétchènes en 1944 par Staline. Les participants devaient également évoquer à cette occasion le sort du journaliste russe de Radio-Svoboda, Andreï Babitski, dont on est sans nouvelles depuis le 16 janvier lorsque les forces russes l'ont arrêté en Tchétchénie.

Par ailleurs, le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, a déclaré mardi devant l'Assemblée nationale, lors de la séance des questions d'actualité, que « la France s[était] exprimée depuis le début avec plus de force et plus de clarté que tous ses partenaires occidentaux européens ou

américains » sur la situation en Tchétchénie. « Nous avons été les premiers à parler de massacres. J'ai été le premier, ici même, à parler des souffrances abominables des civils dans cette guerre » et « j'ai dit que cette guerre avait un caractère colonial », a affirmé M. Védrine après avoir été interpellé par l'opposition.

Il a en outre réaffirmé que la France demandait de Moscou un « libre accès dans cette région de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), des médias et, de façon encore plus urgente, l'arrêt immédiat de la répression, des représailles et de tout ce qui semble s'être passé et se poursuivre depuis la reprise de contrôle de Grozny par l'armée russe ».

Jacky Mamou, président de Médecins du monde

« Nous demandons le libre accès des ONG à Grozny et la fermeture immédiate des camps de filtration »

« Que sait-on aujourd'hui de ce qui se passe à l'intérieur de la Tchétchénie ?

– Selon nos évaluations, il y a en Tchétchénie des dizaines de milliers de personnes déplacées [entre 120 000 et 150 000 selon le rapport] qui n'ont accès ni à l'alimentation, ni à l'eau, ni aux soins. Beaucoup, par peur des représailles, errent en dehors des agglomérations. Sont particulièrement vulnérables les populations du sud de la République. Mais ce qui nous inquiète, c'est que l'Ingouchie n'a reçu que peu de blessés lourds « post-bombardements ». En quatre mois, l'hôpital de Nazran n'a vu passer que 251 blessés. Cela signifie qu'on ne les a pas laissés passer ou bien qu'ils n'ont pas été évacués et sont morts sur place.

– Combien y a-t-il à l'heure actuelle de réfugiés en Ingouchie ?

– Environ 250 000 personnes. Les trois quarts vivent chez l'habitant, les autres sont installées dans des camps de toile (entre 19 et 25 personnes par tente) ou dans des compartiments de train.

Les conditions d'hygiène et d'alimentation sont plus que précaires et les structures sanitaires de cette petite République voisine de la Tchétchénie [l'Ingouchie compte 350 000 habitants] ne sont pas adaptées. Cette population est d'autant plus vulnérable qu'elle s'alimente mal. Plus d'un tiers des enfants réfugiés sont en situation de malnutrition.

– Comment l'aide est-elle gérée ?

– C'est la partie russe qui décide s'il y a urgence ou pas. C'est elle qui, par le biais du ministère des situations d'urgence, gère tout l'aspect humanitaire. Or ce ministère est à la fois protagoniste de la guerre et de l'action humanitaire. L'action de l'OTAN au Kosovo a fait des émules. Une fois encore, on tend à confondre le vecteur militaire et l'humanitaire. En fait, les ONG onusiennes n'ont aucune maîtrise du processus sur le terrain.

– Diriez-vous qu'il y a un déni d'aide humanitaire aux populations touchées par le conflit en Tchétchénie ?



JACKY MAMOU

– Nous sommes, en tout cas, scandalisés que la Russie, Etat signataire et donc garant des conventions de Genève et de leurs protocoles, des conventions sur la protection des populations civiles, sur la sauvegarde des droits de l'homme, de surcroît membre du Conseil de l'Europe, se livre à des violations flagrantes et répétées [de ces conventions]. Tout ceci n'entraîne que peu ou pas de réactions de la communauté internationale, en particulier des Nations unies. Pourtant, d'après les conventions de Genève, par exemple, la population et les structures ci-

viles ne peuvent être la cible d'attaques. Or que voit-on aujourd'hui en Tchétchénie ? Toutes les structures hospitalières ont été détruites par les bombardements. Et que dire de la protection des blessés ou du personnel sanitaire ?

– Peut-on parler de crimes de guerre ?

– Nous sommes dans une situation où il y a crime de guerre, voire crime contre l'humanité. Or Moscou est également signataire de conventions sur l'imprescriptibilité de ceux-ci. Dernièrement, les Russes ont reconnu des « bavures ». En nommant Vladimir Kalamanov [représentant pour les droits de l'homme en Tchétchénie], ils reconnaissent l'ampleur des dégâts. Prenons le cas de Grozny, dont on nous annonce qu'elle sera fermée jusqu'au 1^{er} avril. Il y aurait encore dans cette ville 40 000 personnes parmi lesquelles de nombreux blessés. Il y a urgence. Aussi, nous demandons le libre accès des organisations humanitaires à la Tchétché-

nie et à Grozny en particulier. De la même façon, nous réclamons la fermeture immédiate des camps de filtration où les personnes détenues sont soumises à des traitements dégradants et où des exécutions extrajudiciaires se produisent.

– Que pensez-vous de l'attitude de la communauté internationale à l'égard de la Russie ?

– On ne peut qu'être frappé par la timidité des réactions occidentales. Les Occidentaux se disent « inquiets » et « préoccupés » mais, en langage diplomatique, cela signifie : « Vous pouvez continuer mais mettez-y plus de décence. » Il n'y a eu aucune condamnation formelle du Conseil de l'Europe. Le Club de Londres – entre autres les banques françaises BNP et Crédit Lyonnais – a allégé la dette russe et le Club de Paris va peut-être bien faire la même chose. Or, si l'on se remémore les grands principes de la guerre humanitaire au Kosovo, on ne peut s'empêcher de penser que tout ceci est à géométrie et à géogra-

phie variables.

– Que reprochez-vous à l'ONU ?

– L'ONU fonctionne de façon ubuesque : la Russie, membre du Conseil de sécurité, viole les droits de l'homme les plus élémentaires sans que les autres nations puissent réagir. Or, ces dernières années, nous avons un vrai problème de protection des populations civiles dans les conflits : tel qu'il fonctionne, le système onusien ne permet pas d'y répondre. Pour notre part, nous souhaiterions la nomination d'une commission d'experts indépendants des Etats et des belligérants afin que puissent être – au moins – évalués les besoins des populations civiles. Nous voudrions proposer des mesures concrètes, des postes d'assistance aux civils, mais il n'y a aucune volonté politique et toute mesure tendant à gêner le gouvernement russe est écartée. »

Propos recueillis par Marie Jégo

Jean Paul II va prôner en Egypte le dialogue des religions monothéistes

Il rencontrera au Caire le recteur de l'université islamique d'Al Azhar et le « pape » des coptes, Chenouda III, dans un contexte de dégradation des rapports entre musulmans et chrétiens

LE CAIRE

de notre envoyé spécial

Jean Paul II prend, jeudi 24 février, pour la première fois, la route de l'Égypte. Dans moins d'un mois, du 20 au 26 mars, ce seront celles de la Jordanie, d'Israël et des territoires palestiniens. Pour le pape, c'est un double accomplissement d'un rêve exprimé de très longue date : celui d'emprunter les routes de l'Ancien et du Nouveau Testament, de revivre les étapes de l'histoire du « salut » des hommes. En Égypte, il va commémorer l'exode du peuple juif et la Révélation de Moïse au Sinaï, avant de visiter à Bethléem, en territoire palestinien, à Nazareth et Jérusalem, en Israël, les lieux saints du christianisme.

Par ces deux voyages, considérés à Rome comme « prophétiques » à l'aube du troisième millénaire, Jean Paul II entend ranimer le dialogue entre les trois religions monothéistes. Dès 1994, dans sa Lettre sur la préparation de l'an 2000 (*Tertio millennio adveniente*), il avait exprimé le souhait de se rendre au mont Sinaï où, selon le livre de l'Exode, les dix commandements auraient été révélés à Moïse, pour y rencontrer les plus hautes autorités du judaïsme et de l'islam et renouveler avec elles le pacte moral qui lie toute l'humanité. S'il a fallu revoir à la baisse un projet aussi ambitieux, Jean Paul II aura des entretiens, en Égypte et en Israël, avec des dignitaires juifs et musulmans sur la responsabilité des religions monothéistes dans la marche du monde.

Ce pèlerinage « aux sources de l'histoire du salut » aurait dû logiquement commencer dans le sud de l'Irak, par la cité d'Ur en Chaldée, la patrie d'Abraham, « père » de tous les croyants. Cela a échoué pour des raisons politiques. Il devrait s'achever en Syrie et à Athènes sur les pas de saint Paul, mais ces étapes ne sont pas encore programmées. Le pape se rend donc d'abord en Égypte. Sa principale étape, samedi 26 février, sera le monastère orthodoxe Sainte-Catherine, au pied du mont qui porte le nom de Moïse (*djebel Moussa*). C'est là, sur l'Horeb (en hébreu), que le prophète du peuple juif aurait eu la vision du Buisson ardent, la révélation de sa mission et des Tables de la loi.

Dès son arrivée jeudi au Caire, il rencontrera pour la première fois Mohamad Sayed Tantaoui, soixante-douze ans, ancien mufti de la République égyptienne, recteur depuis 1996 de l'université Al Azhar, principale autorité théologique dans l'islam sunnite. Homme de tradition, le cheikh Tan-

taoui prend aussi régulièrement position pour un islam moderne, encourageant, par exemple, l'insertion des femmes dans la vie politique. Il passe pour un adversaire du fondamentalisme islamiste. A la suite d'un accord en 1998, un comité mixte de dialogue réunit le Vatican et la célèbre université musulmane. La rencontre du recteur d'Al Azhar avec Jean Paul II sera « le couronnement d'un dialogue qui dure depuis plus de vingt ans entre chrétiens et musulmans », dit-on de source catholique en Égypte.

Les rencontres officielles ne par-

minorité chrétienne encore sous le choc. Elu en 1971 à l'âge de quarante-huit ans, Chenouda III est la figure charismatique des coptes, dont il incarne la résistance à un environnement musulman perçu comme radical et coercitif. Le « pape » est vénéré dans tout le monde arabe pour ses prises de position, violemment anti-Israéliennes, sur le statut de Jérusalem et les droits des Palestiniens. Cette rencontre des deux papes de Rome et d'Alexandrie, capitales historiques de la chrétienté (avec Jérusalem, Antioche et Constantinople),

Quinze siècles de vie monastique au mont Sinaï

Fondé sous le règne de l'empereur byzantin Justinien (525-565), le monastère Sainte-Catherine du mont Sinaï, où le pape se rendra samedi 26 février, abrite une vie religieuse ininterrompue depuis près de quinze siècles. Il a résisté à toutes les invasions et aux pillages. Situé à 1 500 mètres d'altitude, il a joui de la protection des empereurs byzantins, du prophète Mahomet lors de la conquête musulmane, puis des croisés, des sultans turcs jusqu'aux armées de Napoléon. Les moines de Sainte-Catherine ne peuvent être que des Grecs, en lien avec le patriarcat grec-orthodoxe de Jérusalem.

La bibliothèque du monastère est l'une des plus prestigieuses au monde. Elle contient plus de 3 000 volumes manuscrits, dont deux tiers en grec, les autres en arabe, syriaque, géorgien, arménien, slave, etc. Sainte-Catherine est l'un des lieux de pèlerinage les plus fréquentés au Proche-Orient.

viennent toutefois pas à dissimuler la dégradation des rapports entre musulmans et chrétiens, qui viennent de connaître en Égypte leur plus sombre épisode depuis vingt ans. Le 2 janvier, des affrontements ont fait une vingtaine de morts et des dizaines de blessés dans la ville d'Al Kocheh, à 450 kilomètres au sud du Caire. Des dizaines de magasins coptes ont été pillés et incendiés dans cette ville de 25 000 habitants aux trois quarts coptes.

UNE CULTURE DE MÉFIANCE

Cette tragédie illustre la précarité de la situation des chrétiens égyptiens (environ 7 millions, soit 10 % de la population), leur marginalisation politique – que nient les autorités – et la limitation de leurs droits religieux (notamment pour les constructions d'églises). Malgré la répression menée par le régime d'Hosni Mubarak contre les éléments islamistes armés, une culture de méfiance et de haine provoque encore des incidents, comme à Al Kocheh, dans des villages de Haute-Égypte toujours prêts à s'enflammer.

La visite que Jean Paul II doit rendre aussi au Caire au « pape » Chenouda III, patriarche d'Alexandrie, chef de l'Église copte orthodoxe, est destinée à reconforter une

marque également une étape sur la voie du rapprochement oecuménique entre l'Église catholique et les Églises orthodoxes pré-chalcédoïennes (copte, arménienne, syrienne), séparées au concile de Chalcédoine (451) sur la doctrine monophysite.

Ces rencontres inédites de Jean Paul II avec les responsables de l'islam sunnite et de l'orthodoxie copte seront élargies dans un mois à la partie juive. Le pape sera reçu, jeudi 23 mars à Jérusalem, par les deux grands rabbins d'Israël. Il devrait également accorder une grande importance à sa visite à Yad Vashem, le mémorial de la Shoah. Mais dans une délicate partie de diplomatie religieuse, il devrait se rendre le même jour à la mosquée d'Omar pour rencontrer le mufti de Jérusalem et, la veille, visiter le camp de réfugiés palestiniens de Deïshé, près de Bethléem.

Au Proche-Orient, berceau des trois religions monothéistes et lieu de tous leurs affrontements, le pape tentera de convaincre ses interlocuteurs qu'au-delà des barrières politiques et confessionnelles, des valeurs de paix et de justice doivent rapprocher des religions qui se réfèrent également à Abraham et à Moïse.

Henri Tincq

Les chrétiens égyptiens pourront enseigner l'arabe à l'école

LE CAIRE

de notre correspondant

Le ministre égyptien de l'éducation, Hussein Kamel Bahaeldine, a décidé, jeudi 17 février, de démettre le conseiller chargé de la langue arabe pour avoir interdit aux chrétiens d'enseigner cette matière dans les écoles. Un arrêté du conseiller avait été distribué aux différents départements du ministère de l'éducation interdisant spécifiquement aux chrétiens d'enseigner la langue arabe. L'argument utilisé par le haut responsable était que le programme de langue arabe contenant des versets du Coran ne pouvait pas être enseigné par des non-musulmans.

Le Dr Bahaeldine a condamné cette mesure « qui répand la sédition confessionnelle » et « qui est contraire aux principes de l'Etat », et a prévenu qu'il adopterait des sanctions « dissuasives » contre les responsables de cette ségrégation entre enseignants musulmans et chrétiens. Il a ajouté que « l'arabe étant la langue nationale des Égyptiens, qu'ils soient musulmans ou chrétiens, il était inconcevable d'interdire à un instituteur d'enseigner la langue de son pays ».

SIGNES DE DISCRIMINATION

Cette violente réaction du ministre répond à une institutionnalisation de ce qui, depuis une bonne trentaine d'années, était un usage généralisé. Les enseignants chrétiens se trouvaient cantonnés à l'enseignement de la langue arabe dans le cycle primaire, où les versets coraniques restent limités. Les responsables de cet état de fait ignoraient, ou feignaient d'ignorer, que le renouveau de la langue arabe était en bonne partie l'œuvre de Syro-Libanais chrétiens.

Les plaintes contre cette discrimination avaient jusqu'à maintenant été ignorées. Depuis une dizaine de jours, toutefois, les doléances des « gens du

Livre », notamment des chrétiens, ont brusquement eu droit à une oreille attentive. C'est ainsi que l'on a évoqué, pour la première fois, la possibilité de diffuser chaque semaine la messe à la télévision. Mieux, des hommes d'affaires et des personnalités coptes, ainsi que des intellectuels musulmans ont dénoncé, à la télévision étatique, plusieurs signes de discrimination. Ils ont notamment cité l'absence totale de candidats chrétiens sur les listes du Parti national démocratique du président Hosni Mubarak, lors des dernières élections législatives.

Cette liberté de ton était encore inconcevable il y a deux mois à peine à la télévision officielle, qui pratique la langue de bois depuis sa création au début des années 1960. Mais entre-temps, il y a eu la tuerie d'Al-Kocheh, où une vingtaine de coptes ont été assassinés. Une affaire qui embarrassait fortement le gouvernement égyptien, qui se trouve en butte aux accusations de laxisme de la part des coptes et des organisations de défense des droits de l'homme.

La décision du parquet de poursuivre en justice le secrétaire général de l'Organisation égyptienne des droits de l'homme (OEDH) (*Le Monde* du 17 février) est un des signes de la nervosité du gouvernement. Aujourd'hui, l'Etat semble vouloir corriger le tir pour faire face à une violente campagne menée par les coptes émigrés aux Etats-Unis, principal bailleur de fonds de l'Égypte (2 milliards d'euros par an). Le gouvernement égyptien prend donc les devants, avant la visite en mars du président Mubarak à Washington. Des chrétiens de la diaspora ont en effet demandé à des membres du Congrès américain d'agir contre le gouvernement égyptien, en vertu de la loi contre la persécution religieuse. Aujourd'hui, Le Caire veut couper l'herbe sous les pieds du lobby copte.

Alexandre Buccianti

Le coordonnateur humanitaire de l'ONU en Irak a dû démissionner

Hans von Sponeck a eu le tort de critiquer l'embargo contre Bagdad

Le coordonnateur humanitaire de l'ONU en Irak, l'Allemand Hans von Sponeck, qui a démissionné de ses fonctions, proteste contre l'embargo qui frappe, à ses

yeux, la population civile. La Russie, soutenue par six pays membres du Conseil de sécurité, a demandé que M. von Sponeck soit entendu en séance publique.

NEW YORK (Nations unies)

de notre correspondant

C'est devenu la norme : tout responsable de l'ONU qui se prononce contre les sanctions économiques imposées à l'Irak est contraint de démissionner. La dernière victime de cette règle non écrite est le coordonnateur humanitaire de l'organisation à Bagdad. Présenté comme une « démission » volontaire, lundi 14 février, le départ du diplomate allemand Hans von Sponeck – qui sera effectif fin mars – aurait été « provoqué » par le secrétariat. Il a d'ores et déjà entraîné la démission du chef du Programme alimentaire mondial à Bagdad, Jutta Burghardt. Leur retrait traduit la dichotomie de plus en plus profonde, au sein du secrétariat de l'ONU, entre ceux qui dirigent le programme humanitaire sur le terrain et ceux qui en sont responsables à New York.

Comme tous ceux qui côtoient de près la situation en Irak, M. von Sponeck n'a pas pu s'empêcher, dès novembre 1999, de protester publiquement contre le régime des sanctions et ses conséquences sur la population civile. Ses propos avaient alors suscité la colère des responsables américains, qui ont exigé son départ. Son contrat n'a donc été renouvelé que pour six mois. Il aurait, à son retour à Bagdad, reçu « par écrit » des « instructions précises » du siège, lui demandant de ne plus exprimer en public son opposition aux sanctions, sous peine de voir son contrat résilié.

Comme son prédécesseur irlandais, Dennis Halliday, le diplomate allemand ne s'est toutefois pas privé de dénoncer le « génocide » sanctionné par l'ONU de-

puis une décennie. Également désireux de se faire entendre sur tous les aspects de la politique internationale en Irak, il serait en train de préparer un rapport sur les effets des bombardements quasi quotidiens américano-britanniques dans les zones d'exclusion imposées à l'aviation irakienne. « La tragédie des civils irakiens a atteint un point tel qu'il n'est plus possible de se taire », a-t-il dit dans des déclarations à la presse. La mortalité infantile a « plus que doublé » et le « désespoir » de la jeunesse incite à se demander s'« il est possible de s'associer à une telle réalité. Pour ma part, j'en suis incapable ».

« UN PROBLÈME DE CONSCIENCE »

La Russie, soutenue par six pays dont la France, a demandé que le Conseil de sécurité puisse l'entendre en séance publique. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont affirmé vouloir demander l'avis du secrétariat général. Jusqu'à maintenant, aucun chef de mission sur le terrain n'a pu être entendu par le Conseil à cause de l'opposition systématique de Benon Sevan, le responsable du programme humanitaire de l'ONU à New York. M. Sevan n'a jamais pu supporter qu'il puisse y avoir des voix discordantes au sein du programme Pétrole contre nourriture dont il a la charge. Il a voulu et obtenu le départ de M. Halliday et de M. von Sponeck. M. Sevan leur reproche d'avoir, en dénonçant publiquement les sanctions, « politisé » le programme humanitaire, dont le bon fonctionnement est, d'après lui, tributaire de la neutralité de ceux qui en sont chargés.

Certains, à l'ONU, accusent néanmoins M. Sevan d'être « sous

influence anglo-saxonne ». Lors d'une rencontre avec *Le Monde* vendredi 18 février, M. Halliday a relevé une « anomalie » au sein du programme à New York. « Le conseiller le plus proche de Benon Sevan est un Anglais, Allen Fellows, qui vient du ministère de la défense britannique. C'est lui, ajoute-t-il, qui prend connaissance des rapports en provenance de Bagdad et les modifie avant leur remise au secrétaire général et au Conseil de sécurité. »

Pour ceux qui travaillent sur le terrain, les conséquences des sanctions deviennent « un problème de conscience », commente un haut responsable de l'ONU. Mais à New York, le secrétariat est obligé de se conformer aux décisions du Conseil et « les employés l'ONU sont tenus de s'abstenir de formuler des opinions personnelles ». Les voix discordantes se multiplient malgré tout.

« La vérité est que le programme Pétrole contre nourriture ne fonctionne pas, explique un diplomate. Après dix ans de sanctions, toute l'infrastructure civile de l'Irak est en ruine. Il n'y a pas d'eau, pas d'électricité. A quoi cela sert-il d'avoir du lait en poudre pour les enfants si l'eau est contaminée ? Les médicaments dans un hôpital sans électricité ne servent à rien... » Or les Etats-Unis continuent de s'opposer à l'importation par l'Irak des équipements nécessaires à la réparation de ses infrastructures.

INTRANSIGEANCE AMÉRICAINE

L'intransigeance américaine met en difficulté le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. Rudement critiqué à Washington pour sa rencontre, en février 1998, avec le président irakien, Saddam Hussein, M. Annan s'efforce, depuis, de se tenir à l'écart du dossier irakien, mais il n'y réussit pas toujours. Ainsi, en juillet 1999, il a été forcé, sous la pression des Russes, de demander le départ du diplomate australien, Richard Butler, président de l'ancienne commission spéciale chargée du désarmement de Bagdad. Six mois plus tard, ce sont les Américains qui l'ont obligé à « inviter » M. von Sponeck à démissionner.

Les détracteurs de la politique des sanctions ne se taisent pas pour autant. Dans un récent rapport des parlementaires britanniques, travaillistes et conservateurs ont fait valoir que cette politique, non seulement n'a pas réussi à venir à bout du régime irakien, mais elle a « démesurément » pénalisé la population en entraînant une dégradation des infrastructures du pays. Même son de cloche à Washington où, dans une lettre au président Bill Clinton, un groupe de soixante-dix membres du Congrès conduit par le démocrate David Bonior a fait valoir que « le peuple irakien doit avoir le droit de réhabiliter son économie ».

Afsané Bassir Pour



BMW 320d : 2.841F/mois

garantie, entretien et renouvelée dans trois ans*



Prix de la BMW 320d : 172.500F. Contrat BMW Select sur 36 mois. Premier versement de 43.309,03F (dépôt de garantie de 25.875F + premier loyer majoré de 17.434,03F) suivi de 35 loyers mensuels de 2.840,53F (*). Option d'achat en fin de contrat égale à 50% du prix du véhicule, soit 86.250F. Coût total avec achat en fin de contrat de 196.477,50 F hors contrat Serenium. Contrat national d'entretien Serenium inclus au prix de 184,03F/mois comprenant l'extension de garantie et l'entretien du véhicule pour 36 mois et/ou 60 000km (au 1er des deux termes atteint). Coût d'entretien Serenium : 6 625,08F. Barème et conditions au 02/11/99 susceptibles de variation. Sous réserve d'acceptation par BMW Lease, SNC au capital de 20.000.000F RCS Versailles 5 343 636 643. (*) Hors assurances facultatives.

44, av. Edouard Vaillant 92 BOULOGNE
PORTE DE ST-CLOUD - 01 46 09 91 63



Un nouvel attentat de l'ETA a fait deux morts dans la ville basque de Vitoria

Le pacte d'alliance parlementaire avec les indépendantistes est rompu

Un dirigeant socialiste basque et son garde du corps ont été tués, mardi 22 février, au Pays basque, par un attentat à la voiture piégée per-

pétré par l'ETA. Une série de manifestations de protestation contre l'organisation séparatiste armée ont eu lieu dans plusieurs villes du pays.

Le président du gouvernement basque, Juan José Ibarretxe, a annoncé, mardi soir, la rupture du pacte parlementaire avec les indépendantistes.

MADRID

de notre correspondante

A quatre jours seulement du début officiel de la campagne électorale pour les législatives du 12 mars, l'organisation séparatiste basque armée ETA vient de rappeler à la classe politique, avec fracas, dans le sang et le deuil, qu'il faudra compter encore avec elle. Mardi 22 février, une voiture piégée a explosé, à Vitoria, au Pays basque, au moment où le secrétaire général du Parti socialiste de la province d'Alava, Fernando Buesa Blanco, cinquante-trois ans, et l'un de ses gardes du corps, Jorge Diez Elorza, vingt-six ans, passaient sur le trottoir. L'explosion, particulièrement violente, a projeté les deux victimes à plusieurs mètres de distance. Elles ont été tuées pratiquement sur le coup.

Selon la police, la signature de cet assassinat ne fait aucun doute : l'explosif serait de même provenance que celui utilisé le 21 janvier, lors de l'explosion d'une autre voiture piégée, à Madrid, qui avait coûté la vie, cette fois, à un lieutenant-colonel de l'armée, Pedro Antonio Blanco Garcia, dans ce qui était le premier attentat mené à terme de l'ETA depuis la rupture de quatorze mois de trêve, le 3 décembre 1999.

Fernando Buesa Blanco, un politicien courageux, porte-parole de son parti au Parlement basque, actuellement dominé par les nationalistes, où, vendredi encore, il avait réussi à faire voter un texte condamnant « la violence des rues » à laquelle se livrent les jeunes indépendantistes radicaux, était depuis longtemps une « cible » reconnue de l'ETA, qui avait inscrit son nom sur une liste noire, saisie il y a cinq ans par la police dans une cache de l'organisation séparatiste. Sa mort brutale, en plein cœur de Vitoria et à moins de deux cent mètres du siège du gouvernement basque, n'est pas non

plus sans une lourde charge symbolique.

En assassinant un dirigeant socialiste, l'ETA a-t-elle voulu, comme le suggèrent certains commentateurs, « parler » déjà sur le sort des élections, en disant aux socialistes, qui avaient été moins visés par les attentats, jusqu'ici, que les membres du Parti populaire, le parti de centre droit de José Maria Aznar, au pouvoir à Madrid : si vous gagnez, vous aussi devrez faire les comptes avec nous ? A moins qu'il ne s'agisse de faire pression – de la seule manière que semble connaître désormais l'ETA, la mort et l'assassinat – sur l'électorat basque, pour qu'il respecte le mot d'ordre de boycottage des élections lancé par Herri Batasuna, la « vitrine politique de l'ETA », et sa version électorale, Euskal Herri-tarrok ?

INTERVENTION TÉLÉVISÉE

Quoi qu'il en soit, l'attentat de mardi a marqué une pause douloureuse dans une campagne qui s'annonce serrée et sans concession. Tous les partis politiques ont abandonné leurs activités électorales, retrouvant, au moins pour quelques heures, une unité sans faille pour

772 morts en vingt-deux ans

L'ETA (Euskadi ta Askatasuna, Pays basque et liberté) observait une trêve « unilatérale » depuis le 18 septembre 1998. Elle y a mis un terme le 3 décembre 1999.

● **A la veille de Noël 1999** : les forces de l'ordre avaient intercepté, près de Madrid, deux camionnettes chargées d'explosifs.

● **21 janvier 2000** : une voiture piégée causait la mort du lieutenant colonel Pedro Antonio Blanco Garcia, à Madrid.

● **22 février** : l'attentat à Vitoria

dénoncer ensemble le chantage du terrorisme. Visiblement très ému, le secrétaire général du Parti socialiste, Joaquín Almunia, lançait un appel « au renforcement de la démocratie et de la lutte pour notre liberté commune », face à un acte qui « ne peut avoir aucune justification, aucune excuse, aucune complicité » ; tandis que le candidat de la gauche communiste, Francisco Frutos, parlait « d'attitude purement fasciste ».

Et tandis que du monde entier arrivaient en Espagne les télégrammes de soutien, le chef du gouvernement, José Maria Aznar, s'adressait au pays, au cours d'une intervention télévisée improvisée. Pour dire quoi ? Justement que le gouvernement ne cédera jamais au « chantage terroriste », et ses paroles seront ovationnées par la foule de plusieurs milliers d'habitants de Vitoria, descendus spontanément dans les rues mardi soir : « Aujourd'hui, nous ne sommes pas seulement unis dans la douleur, nous sommes unis par la volonté de ne pas céder à la barbarie, à la terreur, au chantage terroriste », dira M. Aznar, non sans s'en prendre aux partis nationalistes basques dits « modérés », comme le Parti nationaliste basque, qui main-

porte à sept cent soixante-douze le nombre des victimes de l'ETA, depuis son premier attentat, perpétré en 1968, contre un garde civil. Les pertes de l'organisation séparatiste basque armée, se montent, elles, à près de deux cents morts.

● **L'attentat le plus meurtrier** a eu pour cadre le centre commercial Hipercor de Barcelone, le 19 juin 1987, provoquant la mort de vingt et une personnes et en blessant une cinquantaine.

tient des accords avec Herri Batasuna-Euskal Herri-tarrok (HB-EH). « Les accords politiques sont incompatibles avec le meurtre et sa justification », devait-il conclure.

DE NOUVELLES MANIFESTATIONS

A-t-il été entendu ? Peu après, dans une autre allocution qui se voulait tout aussi solennelle, le président du Parlement basque, le lehendakari Juan José Ibarretxe, annonçait formellement la rupture du pacte d'alliance parlementaire maintenu entre son gouvernement et HB-EH. Une alliance qui avait été seulement « suspendue », en janvier, lors de l'attentat meurtrier de Madrid, faisant accuser le jeune lehendakari d'indécision et de faiblesse envers ceux qui n'ont toujours pas renoncé à la violence.

Ce premier pas sera-t-il suffisant pour calmer l'opinion publique, au vu des manifestations croissantes, ces derniers jours, organisées pour crier, à Madrid où c'est plus facile, mais aussi au Pays basque : « Basta ya ! » (cela suffit !) ? Ils étaient encore dix mille à Saint-Sébastien, samedi, et ils seront d'autres milliers, ce mercredi, dans toute l'Espagne.

Nul doute que le gouvernement basque et surtout le Parti nationaliste basque, qui y est majoritaire, vont être à nouveau acculés à leurs responsabilités : ou rompre sérieusement avec leurs alliés radicaux, qui, hier, ont « déploré » l'attentat mais sans condamner ni l'ETA ni la violence, ou se faire complices *de facto* de cette spirale sanguinaire. Les journaux, eux, ont déjà pris position. Ils réclament, comme *El Mundo*, la démission de M. Ibarretxe ; « la fin des ambiguïtés », pour ABC ; « l'exercice total de la liberté, dans un Pays basque qui vit un état d'exception », pour *El País*.

Marie-Claude Decamps

Le rapport médical sur Pinochet est contesté par quatre pays européens

La course d'obstacles pourrait se poursuivre devant les Lords

LONDRES

de notre correspondante

Pas un mot, pas une fuite, silence radio. Muni depuis mardi 22 février des observations et des contestations en provenance de magistrats des quatre pays d'Europe qui ont demandé l'extradition du sénateur Pinochet et à qui il a dû communiquer l'expertise médicale de l'intéressé la semaine passée, le ministre britannique de l'intérieur, Jack Straw, s'est refusé à tout commentaire. « Le ministre étudie très soigneusement ces représentations et essaiera d'agir aussi vite que possible », s'est contenté d'indiquer son porte-parole.

Les spécialistes juridiques du dossier estiment que l'annonce officielle du renoncement britannique à poursuivre la procédure d'extradition pourrait être prononcée aux Communes avant la fin de la semaine. La course d'obstacles qui tient le monde juridique international en haleine depuis dix-sept mois n'en serait pas pour autant terminée puisque les Etats qui le souhaitent peuvent encore contester la décision de M. Straw devant la plus haute juridiction du Royaume-Uni, la Chambre de justice des Lords.

A en juger par les commentaires officiels diffusés à Bruxelles, au moins un gouvernement, celui de la Belgique, devrait logiquement déposer un recours contre la décision de M. Straw si, comme on le pense à Londres, le ministre de l'intérieur rejette les demandes de contre-expertise médicale formulées par les juges de France, de Suisse et d'Espagne qui agissent au nom des familles de personnes disparues au Chili pendant les « années de plomb ».

Adoptant une position similaire à celle des autorités suisses, dont un porte-parole indiquait mardi qu'au terme de la convention européenne sur l'extradition, « l'état de santé d'un accusé ne peut être invoqué pour justifier un refus d'extrader » entre deux Etats euro-

péens, le ministre belge des affaires étrangères, Louis Michel, avait signifié, dès dimanche, qu'il entendait traîner Pinochet devant la justice « quel que soit son état ».

« APTÉ À SOUTENIR UN PROCÈS »

Le même jour, le juge Damien Vandermeersch adhérait donc une commission rogatoire à Londres pour empêcher l'éventuel élargissement de l'intéressé. A son avis, l'ancien dictateur « est apte à soutenir un procès ». Les quatre experts médicaux nommés par ce magistrat pour étudier le rapport des médecins britanniques qui ont examiné Pinochet le 5 janvier considèrent que « la détérioration cognitive » dont souffre le général « est présentement légère plutôt que « modérée à sévère » » et ils estiment que « les capacités de raisonnement et le niveau conceptuel de l'intéressé sont mieux préservés

que ses capacités de mémoire ». Saisi par les avocats de certains parents de victimes ou disparus au Chili pendant la dictature de Pinochet, le juge d'instruction français Roger Le Loire a pour sa part désigné trois experts de gérontologie et délivré, mardi matin à Londres, une commission rogatoire visant à permettre à ces médecins de « procéder eux-mêmes à un examen sur la personne » de Pinochet. Il faudrait, pour ce faire, l'autorisation de l'intéressé ou, à défaut, un ordre de Jack Straw, ce qui est peu probable.

Transmise mardi à Londres, la position du juge espagnol Baltasar Garçon dont l'opiniâtreté avait permis l'arrestation de l'ancien caudillo en octobre 1998, a toutes chances d'être similaire. Cependant, contrairement aux gouvernements de Belgique et de Suisse qui agissent en tant que

tels et qui semblent disposés à soutenir leurs magistrats instructeurs jusqu'en appel devant la chambre des Lords britanniques, les autorités espagnoles et françaises se sont contentées de suivre la procédure normale et de transmettre les commissions rogatoires afférentes à Londres.

Saisi par des particuliers, le Tribunal suprême espagnol a décrété, mardi, que le refus annoncé du ministre des affaires étrangères, Abel Matutes, de contester la décision prévisible d'élargissement « repose sur une base raisonnable ». En conséquence, et quel que soit l'avis du juge Garçon, Madrid se ralliera à la décision du ministre britannique. En l'état actuel des choses, on peut supposer que telle sera également la position de Paris.

Patrice Claude

Le photographe Arno Ginsinger veut faire entendre sur place « la voix d'une autre Autriche »

« QU'ONT-ILS FAIT, ceux qui prônent le boycott pour s'opposer à Haider ? Rien. » Il est autrichien et francophile, photographe et historien, commissaire d'expositions et professeur à l'université d'Innsbruck où il enseigne les relations entre l'histoire et la photographie. Arno Ginsinger incarne, à trente-cinq ans, une nouvelle génération d'intellectuels, qui ont grandi dans l'affaire Waldheim et qui se sont nourris de Thomas Bernhard, « un écrivain qui a critiqué violemment son pays mais qui est resté ». Il voit surtout dans l'arrivée de l'extrême droite une opportunité pour les artistes de trouver une légitimité.

Un paradoxe ? Arno Ginsinger pourrait s'installer en France mais il veut faire entendre sur place « la voix d'une autre Autriche ». Il poursuit un travail de mémoire sur un pays « qui a refoulé sa responsabilité dans la Shoah ». Il est en relation avec deux musées juifs, à Vienne et à Honenems, pour étudier l'« aryanisation » de biens juifs en 1938 : des meubles confisqués aux juifs sont aujourd'hui dispersés dans des musées. Il les photographie en collaboration avec l'Hofmobiliendept, chargé de la

recherche et de la restitution. « La seule chose positive de notre drame, raconte Arno Ginsinger, est que le pays devient enfin politisé. Il se réveille. Notre histoire douloureuse revient à la surface. Des manifestations ont lieu comme je n'en ai jamais vu. Ma nièce a vingt ans et elle est dans la rue. C'est exceptionnel... » Arno Ginsinger constate l'influence de cette prise de conscience sur la culture. Les réunions et forums fourmillent. Des artistes donnent quotidiennement leur point de vue dans les journaux sur deux ou trois pages. « Les écrivains, Doron Rabinovici en tête, sont les plus impliqués. »

DEUX DÉFIS

Arno Ginsinger rappelle la démarche des actionnistes viennois qui, dans les années 1960, ont violemment réagi contre le conservatisme catholique. « Mais, à la différence d'un Joseph Beuys en Allemagne, aucun artiste autrichien n'a abordé de front la responsabilité de l'Autriche durant la guerre. Les trente ans de socialisme avec Bruno Kreisky, en dépit des réformes, ont obliéré cette période. »

Cet artiste voit aujourd'hui deux défis à relever : comment cette « atrocité » pourrait susciter une créativité ? Comment faire perdurer un mouvement au-delà de quelques mois ? « Un art critique et politique devrait émerger. » Mais il reste lucide : « Il manque, depuis la mort de Thomas Bernhard, une personnalité d'envergure qui puisse rassembler cette nouvelle opinion culturelle. Bernhard nous manque énormément. Face aux 27 % du parti de Haider, les intellectuels comptent peu. Plus je lis des points de vue d'artistes, plus je constate qu'il n'y a pas de recette contre Haider. »

Il n'existe pas, en Autriche, de ministère de la culture à proprement dit. Le secteur, jadis rattaché au chancelier – « On l'appelait "le dossier du chef" » –, est aujourd'hui lié au ministère de l'éducation et de l'enseignement. La culture représente « bien moins que le fameux 1 % du budget en France ». Un ancien acteur, Franz Morak, membre du Parti conservateur, dirige la culture. « Il est totalement discrédité parce qu'il avait juré de ne jamais participer à une coalition avec le parti de Haider. »

Arno Ginsinger travaille beaucoup avec

L'Union européenne fait face à un accroissement notable de ses dépenses

La politique agricole commune en sursis

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

L'Union européenne (UE) n'a pas les moyens de sa politique et il lui faudra constamment se livrer à des contorsions budgétaires au cours des années à venir. Les « perspectives financières » pour la période 2000 - 2006, adoptées non sans mal à Berlin en mars 1999 dans le cadre de l'Agenda 2000, ne permettent déjà pas de financer la politique de stabilisation qu'entend mener l'Union dans les Balkans occidentaux, notamment au Kosovo. Le décalage entre moyens et besoins ne pourrait que s'accroître si le premier élargissement à des pays d'Europe centrale intervenait en 2003 ou 2004.

La politique agricole commune (PAC), telle qu'elle a été réformée à Berlin, risque d'être la première victime des contradictions de l'accord sur l'Agenda 2000. Une telle situation, inquiétante pour le gouvernement français comme pour les milieux professionnels, devait apparaître au grand jour à l'occasion du débat d'orientation budgétaire que la Commission européenne engageait mercredi 23 février lors de sa réunion hebdomadaire. Le compromis trouvé entre Michael Schreyer, la commissaire au budget, et Franz Fischler, son collègue à l'agriculture, s'il permet, au moins formellement, d'éviter une remise en cause de la réforme de la PAC en 2001 et 2002, ne donne aucune garantie pour les années suivantes.

Après Berlin on espérait une longue période de « paix budgétaire » : les Quinze ne venaient-ils pas d'adopter le cadre financier de l'UE pour sept ans ? Or aujourd'hui, comme on pouvait le prévoir, ce cadre éclate, en raison notamment des ambitions de l'UE dans les Balkans de l'Ouest. Le jour même du Conseil européen de Berlin, les premières vagues de bombardiers de l'OTAN partaient pilonner la Yougoslavie de Milosevic.

RECONSTRUCTION DU KOSOVO

Aujourd'hui il s'agit de payer la facture : dédommagements à la Macédoine, à l'Albanie et au Monténégro, qui ont accueilli les réfugiés kosovars chassés par les Serbes, reconstruction du Kosovo et soutien à la Minuk (Mission des Nations unies pour l'administration provisoire du Kosovo) de Bernard Kouchner pour qu'elle puisse accomplir sa mission.

Dans le budget de l'UE pour l'année 2000, c'est un montant de 456 millions d'euros qui est inscrit pour les Balkans occidentaux, dont 350 millions pour le Kosovo. Après que l'Union a approuvé l'été dernier le projet d'un pacte de stabilité pour les Balkans, Romano Prodi, le président de la Commission, a lancé, comme contribution communautaire pour la période 2000 - 2006, le chiffre de 5,5 milliards d'euros. Ni les Quinze ni le Parlement européen ne se sont prononcés sur ce montant, mais c'est néanmoins sur cette base que M^{me} Schreyer a été invitée à faire ses prévisions budgétaires. Elle

disposait pour les Balkans de 2 milliards d'euros (toujours pour 2000 - 2006). Elle a estimé qu'elle pourrait encore rassembler, en rognant sur les crédits non dépensés de la « rubrique 4 » (celle qui concerne les politiques extérieures), environ 1,6 ou 1,7 milliard d'euros. Mais il restait un « trou » de 1,8 milliard d'euros, et pour le combler elle demandait que le plafond des crédits alloués à l'agriculture soit réduit de 300 millions d'euros par an pendant six ans. Une telle opération n'aurait pu être réalisée sans revoir la législation agricole en place. Certains évoquaient déjà, comme étant la formule la plus simple, la possibilité de couper de 1 % les versements directs qui sont alloués aux producteurs (céréales oléagineux, viande bovine) comme compensation pour les baisses de prix décidées au titre de la réforme de la PAC.

ÉCONOMIES

M. Fischler, anticipant une réaction très négative des gouvernements, négocia avec sa collègue et aboutit finalement à un compromis qui devrait être avalisé, mercredi, par le collège. Il y aurait bien réduction de 300 millions d'euros par an du plafond fixé dans les perspectives financières pour les dépenses de soutien des marchés agricoles (Feoga, section garantie, hormis les crédits affectés au développement rural), mais cela non pas pour six ans comme demandé, mais uniquement pour 2001 et 2002. D'après les services de M. Fischler le montage envisagé n'aurait pas d'incidence sur le revenu paysan.

S'agissant du budget 2001 (année où l'Europe rembourse aux Etats membres les paiements effectués en 2000), la Commission constate qu'en raison d'une conjoncture favorable les dépenses agricoles seront inférieures au montant initialement prévu et les économies ainsi faites permettront de dégager les 300 millions d'euros. Quant au budget de l'année 2001, la réduction de 300 millions du plafond des crédits affectés au soutien des marchés serait rendue possible de façon indolore grâce à une réforme de l'Organisation commune de marché (OCM) du sucre.

Pour la suite, Franz Fischler refuse d'annoncer la couleur dès maintenant, renvoyant, non sans raison, à la révision à mi-parcours des perspectives financières en 2003. Sauf surprise, les Quinze resteront hostiles à un relèvement des ressources mises à la disposition de l'Union. Ce qui signifie que, pour des raisons budgétaires liées par exemple à l'aide au Kosovo ou à la proximité de l'élargissement, ou encore en raison des pressions auxquelles l'UE sera soumise dans l'OMC, il faudra envisager plus tôt que prévu une nouvelle étape de la réforme de la PAC, autrement dit un nouveau tour de vis au détriment des agriculteurs. La Commission sera amenée à faire des propositions dans ce sens fin 1991 ; en pleine campagne présidentielle française !

Philippe Lemaître

les images. Voir Haider en couverture de magazines, avec des photos menaçantes, le « révulse ». Il explique : « La diabolisation de Haider l'a aidé à façonner son identité de victime. Il en tire une jouissance. Une publicité négative reste une publicité. » L'avenir ? Il note que Haider n'a cessé de dire qu'il faut développer le mécénat culturel et moins compter sur l'Etat. « Alors oui, on peut être inquiet. »

Michel Guerrin

■ **Le directeur artistique du Festival de Salzbourg, Gérard Mortier**, est revenu sur sa décision de démissionner du Festival en septembre 2000, prise face à l'entrée de l'extrême droite au gouvernement, et remplira ses fonctions jusqu'à l'échéance de son contrat en septembre 2001. « Je me suis senti dans l'obligation de réviser mon point de vue et ai décidé de soutenir solidairement la résistance contre le FPÖ (parti de Jörg Haider) par tous les moyens artistiques dont nous disposons », a expliqué le Belge Gérard Mortier dans un communiqué. – (AFP)

Lionel Jospin en Israël et dans les territoires palestiniens

PARIS. Le premier ministre français, Lionel Jospin entame, mercredi 23 février, une visite de trois jours en Israël et dans les territoires palestiniens, où il réaffirmera, selon son entourage, la « disponibilité de la France » à contribuer à un processus de paix aujourd'hui en panne. Cette visite, à l'invitation du premier ministre israélien, Ehoud Barak, et du président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, comporte également un important volet bilatéral. Quelques heures avant l'arrivée de M. Jospin, le ministre israélien des affaires étrangères, David Lévy a vivement dénoncé le fait que Jérusalem n'ait pas été, selon lui, mentionné explicitement par les Français dans le programme de la visite. « Il s'agit d'une négligence révoltante », a-t-il déclaré. « Nous avons protesté, notre message a été entendu et ils [les Français] ont affirmé qu'il s'agissait d'une erreur dommageable et qu'ils étaient désolés », a-t-il ajouté, soulignant toutefois que « le fait que la délégation française se rendra à la Knesset, au bureau du premier ministre et chez le président Ezer Weizman à Jérusalem constitue des faits qui ne peuvent être niés ». — (AFP, Reuters.)

Au moins 20 morts dans des heurts communautaires au Nigeria

KADUNA. Des affrontements entre chrétiens et musulmans ont fait plus de vingt morts et de nombreux dégâts matériels depuis lundi 21 février à Kaduna, dans le nord du Nigeria. A l'origine de ces heurts : une manifestation organisée par la communauté chrétienne contre l'introduction prévue de la charia dans cet Etat. Les incidents se poursuivaient, mardi 22 février, malgré l'instauration d'un couvre-feu par les autorités. Des bandes de jeunes munis de toutes sortes d'armes – gourdins, machettes, haches – parcouraient les rues de la ville et de ses faubourgs, tandis que des voitures brûlées étaient érigées en barricades sur les principaux axes. Plus de 1 000 policiers et paramilitaires armés ont été envoyés dans la capitale de l'Etat du même nom. Les Etats de Kano, Niger, Yobe et Sokoto, prévoient également de mettre en place la loi islamique. Le gouverneur de l'Etat du Niger a approuvé, mardi 22 février, l'entrée en vigueur de la charia dans cet Etat du nord nigérian, qui deviendra le 4 mai le deuxième de la fédération à l'appliquer. — (AFP)

Le système fiscal américain condamné par l'OMC

GENÈVE. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) devait confirmer, jeudi 24 février, la condamnation du système fiscal américain des Foreign Sales Corporation (FSC), qui donne aux entreprises américaines des avantages concurrentiels contraires aux règles du commerce international. En septembre 1999, l'instance d'arbitrage avait donné raison à l'Union européenne qui avait déposé une plainte pour concurrence déloyale. L'organisation donnait jusqu'au 1^{er} octobre 2000 à Washington pour supprimer ce système, mais en novembre 1999 les Américains ont fait appel de cette décision. Un quart des exportations américaines bénéficierait de ces aides déguisées à l'exportation qui s'élèvent à quelque 2,5 milliards de dollars (autant d'euros) par an. Tous les secteurs de l'industrie et des services utilisent ce système qui consiste à faire transiter les exportations américaines par des sociétés écrans créées dans des centres off-shore de manière à échapper à l'impôt. Une grande partie des exportations de céréales et de soja passe également par ce canal. « La réaction des Etats-Unis à cette condamnation va être terrible », confie-t-on à Genève, siège de l'OMC.

Taiwan relève le gant des menaces chinoises d'intervention

TAÏPEH. Le gouvernement taïwanais a relevé, mardi 22 février, le gant des menaces chinoises d'intervention armée pour établir sa souveraineté sur l'île brandies lundi, alors que se poursuit la campagne pour les élections présidentielles du 18 mars. Un porte-parole du ministère des affaires étrangères, Henry Chen, a ainsi affirmé que « la République de Chine est un Etat souverain indépendant depuis son établissement en 1912 et a le droit d'établir des relations diplomatiques [avec d'autres pays] et de participer activement aux groupes internationaux ». Lundi, Pékin avait affirmé dans un Livre blanc que « pour sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Chine et parvenir à la réunification des deux rives du détroit [de Taïwan], le gouvernement chinois a le droit de recourir à tous les moyens nécessaires ». Ce durcissement des positions de la Chine communiste a été interprété à Taïpeh comme une volonté de Pékin de contraindre les futurs dirigeants à revoir leur politique à son égard. — (AFP)

Washington envisage des « réponses appropriées » après les élections en Iran

WASHINGTON. Les Etats-Unis envisagent d'apporter des « réponses appropriées » après la victoire des réformistes aux élections iraniennes, a déclaré mardi 22 février le porte-parole du département d'Etat. « Nous allons suivre ces événements de très près et nous apporterons des réponses appropriées », a dit James Rubin, en précisant qu'il faudrait tenir compte à la fois des « préoccupations » américaines et « du rôle potentiel de l'Iran au Moyen-Orient ». M. Rubin a précisé toutefois que « cela prendrait du temps avant que la volonté populaire qui s'est exprimée dans le cadre de ces élections puisse se traduire par des mesures concrètes » en Iran. Mohammad Reza Khatami, qui dirige le Front de la participation (FP, gauche réformatrice), grand vainqueur des législatives, a estimé mardi à Téhéran que le nouveau Parlement réformateur pouvait « créer une nouvelle atmosphère susceptible peut-être d'éliminer les tensions » avec les Etats-Unis. Les Etats-Unis et l'Iran ont rompu leurs relations en 1980, pendant la révolution islamique, à la suite de la prise en otage du personnel de l'ambassade américaine de Téhéran. — (AFP)

■ IRAN / AFGHANISTAN : le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) et le gouvernement iranien confirment l'accord sur les moyens de rapatrier, sur une base volontaire, quelque 1,4 million d'Afghans qui se trouvent encore en Iran (Le Monde daté 20-21 février). « Il s'agit d'une démarche visant à mettre fin à des départs forcés d'Afghans », a expliqué, mardi 22 février à Genève, le porte-parole du HCR, Kris Janowski, en précisant que l'accord entrera en vigueur en avril. Les réfugiés afghans « ne disposant pas de documents en règle auront six mois pour se déclarer et soit faire une demande de retour, soit présenter un dossier pour rester en Iran », a précisé M. Janowski. — (AFP)

John McCain rebondit et emporte les primaires républicaines du Michigan et de l'Arizona

Le gouverneur du Texas, George W. Bush, reste le mieux placé dans la course à l'investiture

Le sénateur de l'Arizona, John McCain, a remporté la troisième manche dans la course à l'investiture républicaine pour la présidentielle denovembre, en

devançant George W. Bush, dans les primaires du Michigan et de l'Arizona. Mais l'ancien héros du Vietnam a surtout bénéficié des voix des électeurs

indépendants et démocrates. Il devra convaincre davantage au sein de son propre parti s'il veut survivre au « super-mardi » du 7 mars.

WASHINGTON

de notre correspondant

Les partisans de George W. Bush ont qualifié la victoire de John McCain dans les primaires de l'Arizona et du Michigan, mardi 22 février, de « tentative d'OPA hostile sur le Parti républicain ». Son succès dans son propre Etat a été massif, avec 60 % des voix, celui du Michigan plus modeste avec 50 %. La précédente primaire, samedi 19 février, en Caroline du Sud, avait pourtant réussi à George W. Bush, qui avait étrillé le sénateur de l'Arizona. Trois jours plus tard, le voici à nouveau à la peine. Comme l'écrit le *New York Times* mercredi, « la course se resserre sur un chemin rocailleux ».

Mais M. McCain doit son succès au Michigan – le premier grand Etat à participer aux primaires – à une étrange coalition : en effet, 49 % seulement des électeurs qui se sont dérangés étaient républicains, les autres se répartissant entre 33 % d'indépendants et 18 % de démocrates. Si ces derniers ont, dans leur immense majorité, voté pour le sénateur, les républicains ne lui ont

pas accordé le tiers de leurs suffrages. Le troisième candidat, l'ultraconservateur Alan Keyes, n'a obtenu que 4 % des voix. Mais celles-ci, glanées dans la frange la plus extrême et la plus religieuse du parti, ont sans doute en partie coté la victoire à M. Bush.

« UN LONG MARATHON »

Parlant de sa ville de Phoenix sous une pluie de confettis et de serpentins, le sénateur a vu dans son succès l'émergence d'une « nouvelle majorité, une majorité pour McCain » qui devrait le porter à la Maison Blanche. S'il n'a pu convaincre ses propres amis politiques, il a séduit les 29 % d'électeurs qui votaient pour la première fois ainsi que des indépendants et des démocrates qui n'avaient jamais imaginé qu'ils pourraient voter pour le Grand Old Party. Il s'affirme le plus à même de battre Al Gore, en novembre, en ratissant large à l'image de Ronald Reagan. Un sondage de CNN publié dimanche lui accorde en effet 24 points d'avance sur le vice-président contre 5 seulement pour

« W », comme est surnommé le gouverneur du Texas.


Dans cette série de primaires exceptionnelles, la balance a donc penché successivement d'un côté et de l'autre. Après avoir rétabli la situation samedi, le gouverneur Bush comptait être protégé par la « muraille de feu » que le gouverneur du Michigan, John Engler, un de ses partisans depuis le premier jour, disait avoir bâtie en sa faveur. Il espérait que la campagne de destruction systématique de l'image du sénateur de l'Arizona, qui avait si bien réussi en Caroline du Sud, lui servirait dans cet Etat industriel des Grands Lacs. Mais l'atmosphère y est bien différente de celle qui règne dans le Vieux Sud profond, conservateur et religieux. De Kansas City, où il tenait un rallye dans la soirée, il a déclaré qu'il y avait « des primaires que l'on gagne et d'autres que l'on perd. C'est un long marathon ».

Et George W. Bush, qui a déjà dépensé plus de 50 millions de dollars de son trésor de guerre, estimé à 70 millions, risque de payer le prix de son alignement sur les éléments les plus à droite de son parti. Sa vi-

site à l'université protestante fondamentale Bob-Jones de Caroline du Sud, une institution qui interdit aux Blancs et aux Noirs de sortir ensemble et qui a affirmé que le pape était « le plus grand danger qui nous menace », risque de lui faire perdre des votes.

Au sénateur McCain, épuisé par des mois de campagne, de profiter de cette nouvelle chance dans les deux semaines qui le séparent du « super-mardi » 7 mars afin de séduire les électeurs des deux Etats les plus peuplés, la Californie et New York, où seuls les votes des républicains compteront. Les démocrates ne peuvent que se réjouir de cette bataille qui déchire les républicains. Mais ils doivent aussi se préparer à affronter un homme qu'ils craignent d'autant plus qu'il attire nombre de leurs partisans traditionnels par sa personnalité de héros de la guerre du Vietnam, après huit années de présidence Clinton, jugé par une récente étude le dernier des présidents pour son autorité morale.

Patrice de Beer



André Kertész.
NEW-YORK 1962

Le CCF soutient la photographie parce que c'est avant tout la façon dont on regarde le monde qui fait la différence. C'est peut-être aussi pour cette raison que le CCF annonce pour 1999 un bénéfice en hausse de 40,8 %.

CCF GROUPE

L'efficacité discrète d'une grande banque.

RÉFORMES Le ministère des finances a transmis aux syndicats et aux dirigeants de la majorité, vers le 10 février, un avant-projet de loi sur l'épargne salariale, qui devait initiale-

ment figurer dans l'ensemble des textes sur les « nouvelles régulations économiques ». Lionel Jospin a décidé, le 15 février, de retarder ce volet de la réforme. ● LE PROJET élaboré à Bercy,

dont Le Monde a obtenu le texte, prévoit notamment une épargne longue, sur quinze ans, avec une sortie « en capital » et non pas « en rente », ce que souhaite, au contraire, Martine

Aubry, afin d'en faire un complément de retraite. C'est la raison pour laquelle M. Jospin a différé son arbitrage. ● JACQUES CHIRAC a reproché au premier ministre son attentisme

sur ce sujet et sur celui des retraites, mardi 22 février. M. Jospin a répondu qu'il entend avancer à son rythme pour « maîtriser des instruments techniques complexes ».

Le projet de Christian Sautter pour réformer l'épargne salariale

« Le Monde » s'est procuré l'avant-projet de loi élaboré par le ministère de l'économie et des finances. Avant que Lionel Jospin ne décide de retarder ce chapitre de ses « nouvelles régulations économiques ». Bercy avait dessiné les contours d'une nouvelle forme d'épargne

JUSQU'AU BOUT, Christian Sautter y a cru. Jusqu'au mardi 15 février, quand, à l'occasion d'une réunion interministérielle avec Martine Aubry et Elisabeth Guigou, Lionel Jospin a annoncé au ministre de l'économie et des finances que le projet de loi sur les « nouvelles régulations économiques » ferait abstraction du volet sur l'épargne salariale. Matignon a alors fait savoir qu'il s'agissait d'un report, et non d'un abandon, pour un sujet politiquement sensible, qui ne pouvait être traité à la va-vite (*Le Monde* du 18 février).

Le facteur temps a sans aucun doute pesé dans ce choix : le rapport sur l'épargne salariale de Jean-Pierre Balligand, député (PS) de l'Aisne, et Jean-Baptiste de Foucauld, ex-commissaire au Plan, qui devait constituer le socle de la réflexion du gouvernement, est arrivé tardivement sur la table du premier ministre, le 28 janvier. Mais c'est la difficulté du sujet et l'existence, au sein du gouvernement, de sensibilités diverses qui ont amené M. Jospin à différer le projet de loi sur l'épargne salariale. Le premier ministre souhaite que s'organise, dans les deux prochains mois, une plus vaste concertation avec les syndicats et la majorité. Dans cette optique, Bercy prépare maintenant une « note de cadrage », qui devrait être transmise aux intéressés en fin de semaine.

Le ministère des finances a

pourtant tout fait pour que le projet sur l'épargne salariale ne soit pas retardé. A peine le rapport Balligand-Foucauld publié, le cabinet de M. Sautter a rédigé un avant-projet de loi, dont la version achevée date du 10 février. Sur la base de ce document, des membres de l'équipe du ministre ont rencontré des personnalités de la majorité et les organisations syndicales. Objectif : parachever le texte ainsi établi et l'envoyer au Conseil d'Etat pour qu'il vienne compléter la première partie du projet de loi sur les « nouvelles régulations économiques », transmise le 10 février à cette institution. Matignon n'a pas franchement apprécié, et a tranché pour un report pur et simple. « Le texte remis aux syndicats n'engage en rien le gouvernement. Il s'agit uniquement d'un projet réalisé par le cabinet de M. Sautter. Je ne suis même pas sûr qu'il engage le ministre », assure un conseiller de M. Jospin.

L'avant-projet préparé à Bercy comporte au moins deux sujets de polémique. Le premier concerne l'épargne longue et son articulation par rapport au problème des retraites : peut-elle donner lieu à une sortie en rente et être assimilée, dans ce cas, à une retraite par capitalisation ? Le texte de Bercy répond par la négative. Il crée, certes, un produit d'épargne salariale à long terme, qui n'existe pas aujourd'hui : le plan d'épargne entreprise à long terme (Peelt), sur



lequel les sommes seraient bloquées quinze ans, et non pas cinq comme sur un plan d'épargne entreprise (PEE) traditionnel. Il pourrait être abondé par l'entreprise jusqu'à 25 000 francs par an, contre 22 500 francs pour un PEE, et offrirait au salarié la possibilité de cumuler les avantages des deux plans. Pour le reste, le Peelt conserve les caractéristiques du PEE : sa sortie ne peut donc se faire qu'en capital. M^{me} Aubry milite, elle, pour une sortie en rente ; M. Jospin, qui devrait annoncer ses arbitrages sur les retraites le 15 mars, a préféré attendre cette échéance.

FLOU SUR LA FISCALITÉ

Autre sujet polémique : les stock-options. L'avant-projet prévoit d'accroître leur transparence. Il impose, notamment, « une information nominative sur les options consenties aux mandataires sociaux

et aux dix plus importants bénéficiaires d'options parmi les salariés » et interdit à une entreprise cotée de « consentir des options pendant les périodes où elle dispose d'une information privilégiée ». Par ailleurs, le texte supprime le rabais sur le prix de l'action accordé aux détenteurs de stock-options. Il ne dit rien, en revanche, de la fiscalité de ces stock-options, sujet qui avait animé des débats houleux à l'Assemblée nationale. Ce volet devait être rajouté *in extremis*, après concertation avec les députés et les syndicats. En octobre 1999, Dominique Strauss-Kahn s'était engagé à ce que la taxation des stock-options, aujourd'hui de 40 %, soit accrue et soit, dans certains cas, alignée sur l'impôt sur le revenu (54 % pour le taux marginal). Le rapport Balligand-Foucauld recommande le *statu quo* en la matière, mais le gouvernement sait qu'il devra faire un geste à

l'égard des députés de la majorité. Là encore, M. Jospin a préféré attendre avant d'arbitrer.

Pour le reste, l'avant-projet concocté à Bercy n'est pas sujet à polémique. Il simplifie et généralise les dispositifs d'épargne salariale, en supprimant les plans d'actionnariat, qui datent de 1973. Afin que les salariés précaires soient moins exclus de l'épargne salariale, il réduit de six à deux mois la durée de présence dans l'entreprise pour bénéficier de l'intéressement, de la participation ou du PEE. Bercy souhaite aussi que les salariés qui changent d'entreprise puissent réinvestir gratuitement dans un nouveau PEE les sommes issues d'un précédent plan. Le texte propose aussi la création d'un plan d'épargne interentreprises (PEI), qui accueillerait la participation et l'intéressement générés par un tissu de PME et leur permettrait de mutualiser leurs risques. Bercy tient, enfin, à ce que les entreprises ne puissent plus invoquer l'existence de structures juridiques distinctes, de moins de cinquante salariés, pour échapper à leur obligation de mettre en place un régime de participation.

Dernier volet : les pouvoirs des salariés actionnaires. Le texte prévoit une obligation de négocier chaque année sur l'épargne salariale, comme c'est le cas, actuellement, pour les salaires et l'organisation du temps de travail. Il accroît la part des actionnaires salariés dans les conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE), qui investissent majoritairement dans les actions de l'entreprise. Enfin, il modifie les règles concernant la désignation d'actionnaires salariés au conseil d'administration de l'entreprise.

Virginie Malingre

Cinq formes d'épargne salariale

● **Intéressement.** Contractuel, mis en œuvre par un accord sur trois ans, son calcul est lié soit aux résultats financiers de l'entreprise, soit à ses performances (qualité, productivité, chiffre d'affaires). Les primes sont exonérées de charges sociales, à l'exception de la CSG, de la CRDS et du prélèvement de 2 %.

● **Participation.** Obligatoire dans les entreprises de plus de cinquante salariés, fondée sur le bénéfice, elle n'est pas versée directement aux salariés, mais épargnée pendant cinq ans en contrepartie d'une défiscalisation totale et de l'exonération de charges sociales (sauf CSG et CRDS).

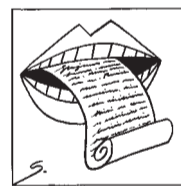
● **Plan d'épargne entreprise.** Établi soit sur une initiative de l'employeur, soit en vertu d'un accord conclu avec le personnel, il peut être alimenté par les versements volontaires du salarié (dont l'intéressement), par ses droits acquis au titre de la participation et par les abondements de l'entreprise. Il peut être investi en parts de sicav ou versé dans un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE).

● **Actionnariat salarié.** La détention par les salariés d'actions de leur propre entreprise peut être mise en place dans le cadre de la participation ou d'un plan d'épargne entreprise, sous la forme d'un FCPE.

● **Stock-options.** Options d'achat d'actions distribuées aux dirigeants d'entreprise et aux cadres de haut niveau, qu'ils peuvent lever au moment où ils le souhaitent. La fiscalité sur les plus-values est allégée si les options ne sont pas levées avant cinq ans.

Jacques Chirac évoque les « retards », Lionel Jospin invoque la « confiance »

A l'occasion de la remise du Prix de l'audace créatrice, mardi 22 février, en fin de matinée, Jacques Chirac a souligné que « nous vivons une période de mutation accélérée de notre structure économique et industrielle »,



VERBATIM

avant d'ajouter : « Assurer une croissance durable suppose (...) que nous sachions traiter dès maintenant les problèmes qui hypothèquent l'avenir des Français. Je pense à notre modèle administratif, qu'il faut cesser de considérer comme intangible (...). Je pense à notre protection sociale, fragilisée par la dérive des dépenses d'assurance-maladie et par les retards pris par la modernisation de l'hôpital public. Je pense aussi aux perspectives alarmantes de l'évolution de nos régimes de retraite, dont le véritable traitement reste à venir. Il sera d'autant plus difficile que nous aurons tardé à le mettre en œuvre. La préférence pour le présent et ses facilités a toujours un coût pour l'avenir. »

Après avoir estimé qu'« il est temps d'ouvrir plus largement la voie au dialogue social et à la liberté contractuelle », le chef de l'Etat a encore fait ce constat : « C'est dans les périodes de croissance que l'on dispose des marges de manœuvre pour réformer. Attendre ou ne pas prendre de dispo-

sitions à la hauteur des enjeux, ce serait perdre des chances pour notre pays. Ce qu'il faut léguer aux générations à venir, ce ne sont pas des dettes et des impôts, c'est un potentiel de croissance et de progrès. »

Prenant la parole, mardi 22 février, lors des questions d'actualité à l'Assemblée nationale, Lionel Jospin a, pour sa part, qualifié l'action entreprise par le gouvernement de « tentative patiente d'allier la recherche de l'efficacité économique et le progrès social ». Le premier ministre a énuméré les réformes mises en chantier, avant d'interpeller l'opposition en ces termes : « Pour ces raisons, il existe en France désormais, parmi les acteurs de la vie économique et aussi parmi nos concitoyens, un climat de confiance que vous n'aviez pas su établir et qui vous a conduit, à précipiter les échéances, pendant lesquelles le peuple vous a sanctionnés. »

Soulignant, au sujet de l'épargne salariale, qu'il « préfère [se] donner le temps d'arbitrer », le premier ministre a expliqué : « Nous, nous avancerons aussi sur ce sujet, mais lorsqu'il s'agit de maîtriser des instruments techniques complexes, quand il s'agit de clarifier les concepts autour desquels on agit, nous préférons nous donner le temps d'arbitrer plutôt que de précipiter des décisions que nous ne maîtrisons pas ensuite (...). Dans ce domaine, nous continuerons à avancer à notre rythme. »

Le chef de l'Etat cible ses attaques sur l'« immobilisme » du gouvernement

LE DÉBAT sur le montant de la « cagnotte » n'est pas même terminé qu'un autre commence portant, cette fois, sur son utilisation. Et c'est encore Jacques Chirac qui ouvre les hostilités. Après avoir, le premier, signalé, le 14 juillet 1999, que la croissance offrait au gouvernement des marges inespérées, il a prolongé son réquisitoire, mardi 22 février, en lui reprochant de ne pas en tirer profit à bon escient. Ou plus précisément, d'être adepte du *statu quo*, quand l'heure commanderait d'engager des réformes hardies. Cette charge n'a guère été appréciée par l'accusé et elle a suscité, de sa part, une réplique sèche : « Nous continuerons à avancer à notre rythme », a dit Lionel Jospin.

Profitant de la remise du Prix de l'audace créatrice, à l'Élysée, le chef de l'Etat a instruit un véritable procès en immobilisme contre le premier ministre. Tout y est passé : d'abord, les retraites, « dont le véritable traitement reste à venir » ; ensuite, les dépenses d'assurance-maladie, dont la « dérive » se poursuit, et l'hôpital public dont la « modernisation » accuse des « retards » ; enfin l'actionnariat salarié, qui « ne doit pas être réservé aux Français les plus aisés ».

Si, dans la foulée, M. Chirac a aussi lancé quelques piques plus traditionnelles, par exemple contre la réforme des 35 heures – « une approche étatique de l'évolution de la société » –, il a centré son propos sur des dossiers bien délimités. Son choix ne doit évidemment rien au hasard. A preuve, les retraites : dans ce cas, le gouvernement a visiblement décidé de se hâter lentement. Alors que le commissaire au Plan, Jean-Michel Charpin, a remis ses pro-

positions en mai 1999, le premier ministre n'a cessé de différer l'annonce de sa réforme : prévue initialement « avant la fin de l'année » 1999, elle a été repoussée à la mi-janvier, puis à la mi-février, maintenant à la mi-mars. Les dossiers délicats des stock-options ou de l'actionnariat salarié ont donné lieu à des atermoiements similaires (*lire ci-dessus*), puisque le projet de loi sur les « nouvelles régulations économiques » a, pour l'heure, été vidé de ce volet.

« THÉMATIQUE DE COMBAT »

Le président de la République constate son incapacité à se démarquer, dans les sondages, du premier ministre et craint d'être « absorbé », « digéré » puis « éliminé » dans les victoires et les défaites que M. Jospin rencontre dans son action gouvernementale. Il cherchait donc, depuis plusieurs semaines, un angle d'attaque. Les récents mouvements sociaux dans les hôpitaux et les services publics l'ont convaincu que le premier ministre risque d'être d'abord fragilisé sur sa gauche et que les revendications sur le partage des fruits de la croissance deviendront vite un sujet majeur du débat politique.

M. Chirac a choisi, aussi, d'utiliser des armes dont il connaît bien le maniement. Ses attaques contre M. Jospin reprennent très exactement les thèmes dont il avait usé avec succès contre Edouard Balladur en 1995 : l'« immobilisme » et l'« autosatisfaction », une attaque politique et une attaque personnelle. Le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, qui sait parfaitement relayer les

propos du président, a aussitôt employé publiquement ces deux mots, mardi soir, au sujet de M. Jospin, résumant ainsi ce qui devrait servir désormais de « thématique de combat » pour l'ensemble de la droite, si celle-ci parvient enfin à se mettre en ordre de bataille derrière son « candidat incontournable » : M. Chirac.

M. Jospin, qui ne laisse jamais passer une critique, a contre-attaqué dès mardi après-midi. Lors des questions d'actualité, à l'Assemblée nationale, il a renvoyé le chef de l'Etat à son propre bilan : les grandes grèves de l'hiver 1995, suscitées par une réforme brutale des régimes spéciaux de retraite lancée par le premier ministre d'alors, Alain Juppé, et la sanction électorale qui avait suivi la dissolution de l'Assemblée, un an et demi plus tard. Le premier ministre s'en tient, pour l'instant, au rappel du bilan de son prédécesseur, estimant que le temps qui passe n'estompe pas le mauvais souvenir qu'en garde l'opinion. Cela n'empêchera pas les attaques présidentielles contre les hésitations gouvernementales de se faire plus incisives.

M. Chirac se rend jeudi et vendredi en Mayenne, pour une de ses habituelles visites « de terrain ». La Mayenne compte deux parlementaires de droite, Jean Arthuis, sénateur centriste, et François d'Aubert, député DL, anciens ministres de M. Juppé et tous deux en première ligne dans la contestation, par la droite, de la politique fiscale du gouvernement.

Raphaëlle Bacqué et Laurent Mauduit

Spécial impôts

Comment déclarer vos revenus et calculer vos impôts

vendredi 25 février

Le Monde
daté 26

Députés socialistes et communistes défendent de nouveau les chasseurs

La « fronde » recommence contre Dominique Voynet

Une proposition de loi de l'UDF, déjà votée par le Sénat, visant à autoriser la chasse de nuit au gibier d'eau, n'a été renvoyée en commission, mardi 22 février, à

l'Assemblée nationale, que par une très courte majorité. Dominique Voynet se voit de nouveau en difficulté face à une partie de la gauche au sujet de la chasse.

LE COUP passa si près... De trois menues voix, la majorité « plurielle » de l'Assemblée nationale s'est évitée, mardi 22 février, une crise. D'un souffle - 157 pour, PS et RCV pour l'essentiel ; 152 contre, UDF, RPR et DL ; 26 abstentions, PCF avec 2 PS -, les députés ont décidé de renvoyer en commission la proposition de loi de l'UDF sur la chasse de nuit. Une majorité équilibrée, obtenue après un coup de poing sur la table de François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste, rappel à l'ordre et à la discipline républicaine sec comme une détonation.

Pendant une heure, un vent de fronde a soufflé sur l'hémicycle. La matinée avait pourtant débuté dans un esprit consensuel. Députés de la majorité et de l'opposition se succédaient à la tribune pour clamer leur profond attachement aux chasseurs. Chacun affichait la même volonté de voir la chasse de nuit au gibier d'eau, interdite depuis le XIX^e siècle, mais tolérée par tradition dans plusieurs départements, enfin légalisée. « Au nom du peuple français en général et des chasseurs en particulier », insistait Charles de Courson, député (UDF) de la Marne et rapporteur de la proposition, inspirée d'un texte déjà voté à l'unanimité par le Sénat en juin 1999.

La divergence ne portait donc pas sur le fond, mais sur la date de cette mise en conformité. Tout de suite, avançait l'opposition, soucieuse de capitaliser le bénéfice de cette légalisation ; les 28 et 29 mars, quand le projet de loi global sur la chasse sera soumis à l'Assemblée nationale, répondait le PS, désireux de conserver la main dans ce dossier. « Nul ne dit que le texte gouvernemental n'est pas amendable. Nous avons un mois pour le faire et nous le ferons », promettait François Patriat, député (PS) de Côte-d'Or et auteur d'un rapport qui a largement inspiré le projet, sauf, précisément, pour la chasse de nuit.

« Nos collègues socialistes sont contre cette proposition de loi parce qu'ils sont pour, et ils sont pour le projet de loi alors qu'ils sont contre », ironisait M. de Courson.

Il n'était donc question, à ce moment-là, que de préséance. L'emballage est venu avec François Liberti (PCF, Hérault). Le porte-parole des communistes a souhaité que Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, s'engage publiquement à autoriser la légalisation de la chasse de nuit, avant que le groupe PCF ne se prononce. « La réponse à cette question déterminera notre position », a prévenu M. Liberti. Or cette demande a été reprise par Marc Dolez (PS, Nord). « Nous souhaitons le rapport Patriat, mais tout le rapport Patriat », expliquait-il, suscitant les applaudissements dans une partie des rangs socialistes. Stéphane Alaïze (PS, Ardèche) et Francis Hammel (PS, Somme) exprimaient, à leur tour, leur malaise.

DES TROUPES VACILLANTES

M^{me} Voynet est restée ferme sur ses positions, tentant de défendre l'équilibre de son projet et de faire valoir un instant le point de vue des non-chasseurs. Elle n'a pas tendu la main secourable qu'attendaient des députés socialistes et communistes, confrontés, dans leurs circonscriptions, à la pression quotidienne des chasseurs et à la menace électorale de Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT). Après avoir demandé une suspension de séance, le groupe communiste revenait donc avec une consigne d'abstention. Sentant ses troupes vaciller, M. Patriat demandait, à son tour, une suspension. Le conciliabule s'éternisait. Jean-Marc Ayrault, président du groupe PS, ne parvenait pas à apaiser les « états d'âme » de certains des siens. Il fallut donc l'intervention ferme de M. Hollande pour rétablir l'ordre et éviter un nouveau camouflet à M^{me} Voynet.

Les soucis de la ministre ne sont que retardés. Le débat sous influence, mardi, à l'Assemblée nationale, concernait la chasse de nuit, pratiquée, selon les estimations, par cent mille à quatre cent mille chasseurs. Il annonce celui qui, fin mars, concernera le million et demi d'adeptes qu'attire, au total, la chasse, débat pour lequel de nombreux amendements sont déjà annoncés. Le « passage à la moulinette » du projet de loi de M^{me} Voynet commencera mercredi 1^{er} mars. Le texte gouvernemental sera examiné par le groupe d'étude sur la chasse que préside Henri Sicre (PS, Pyrénées-Orientales), qui ne cache pas des réticences profondes sur son contenu. « Il faut que le gouvernement affiche ses intentions sur les dates de chasse et sur les réglementations européennes », insiste l'élue. Les cent cinquante députés de tous bords, membres de ce groupe, ont donné les premiers coups de dents. En attendant l'hallali du 28 mars ?

Benoît Hopquin

Retour mouvementé de M. Emmanuelli à l'Assemblée

L'ancien trésorier du PS, réélu député des Landes après deux ans d'inéligibilité, a été salué par la gauche et hué sur une partie des bancs de l'opposition

IL EST arrivé avec quelques minutes de retard et a dû attendre, à l'entrée de l'hémicycle, que le premier ministre ait achevé la réponse à la question que lui avait posée Renaud Dutreil (UDF, Aisne) sur l'épargne salariale (lire page 6). Puis il s'est dirigé vers le banc du gouvernement, a serré la main de Lionel Jospin, monté les marches... Il s'est trompé de travée - « dans l'émotion », dit-il - avant de retrouver sa place attitrée et d'y caler sa longue silhouette, sous les applaudissements des élus de gauche, qui l'ont salué debout, et les claquemets de pupitres de la droite, qui a lâché quelques « voyou ! » et « rendez l'argent ! », tandis qu'un parlementaire irascible lui faisait un doigt d'honneur.

Mardi 22 février, quinze jours après sa réélection dans la troisième circonscription des Landes (Le Monde du 8 février), Henri Emmanuelli est vraiment redevenu député. « Ça faisait bizarre de le voir tous, là », confie l'ancien trésorier du PS, condamné à deux ans de privation de ses droits

civiques, dix-huit mois de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende dans le cadre de l'affaire Urba-Sages. « Je parle du vivarium », ajoute-t-il, comme s'il voulait prouver qu'il n'a rien perdu de son ironie et de sa causticité. « J'ai reçu de petits mots de félicitation. » « On a attendu ce moment-là », écrit l'un. « Enfin ! », résume un autre. Trois ou quatre députés de l'opposition se sont même fendus de mots de soutien, mais il taira leurs noms. « Je ne veux pas les embarrasser », assure-t-il.

UN MUTISME DE COURTE DURÉE

Le matin, au cours de la réunion hebdomadaire du groupe socialiste, son président, Jean-Marc Ayrault, avait salué la « dignité » et la « fidélité » de l'ancien secrétaire d'Etat au budget. Depuis quelques semaines, M. Emmanuelli montre patte blanche. « Je ne suis pas revenu pour expliquer à tout le monde ce qu'il faut faire, répète-t-il. Il faut savoir se taire, c'est le plus difficile. » Ce mutisme ne devrait être que de courte durée. « Henri Emmanuelli va reprendre toute sa

place, sa place de responsable politique, de député, et il participera au débat, souligne M. Ayrault. C'est une très bonne chose et c'est parfaitement légitime que nous lui adressions un salut amical. »

La prochaine étape de son retour sera marquée par sa réélection, le 29 février, à la présidence de la commission des finances, qu'il avait dû abandonner en décembre 1997. A ce poste privilégié, l'ancien premier secrétaire du PS aura un œil critique sur la politique économique du gouvernement. Se refusant à tout jugement systématique de la politique de M. Jospin, il ne pourra pourtant pas se taire sur les dangers de l'actionnariat salarié, la baisse de l'impôt sur le revenu, les inégalités criantes dans le partage des fruits de la croissance. Bref, sur la mutation de la social-démocratie en « libéral-socialisme ». A l'Assemblée, M. Jospin aura désormais deux « amis » vigilants : Laurent Fabius sur sa droite, Henri Emmanuelli sur sa gauche.

Jean-Michel Bezat

Manifeste pour un Mouvement pour la civilisation urbaine

ROLAND CASTRO, architecte urbaniste, et Fodé Sylla, député européen, ont lancé, mardi 22 février, une association baptisée « Mouvement pour la civilisation urbaine ». Cette association se veut, selon ses deux promoteurs, « transpolitique et transgénérationnelle », et a pour ambition, selon son manifeste, de « croiser des projets urbains avec des projets de société ».

L'initiative a notamment reçu le soutien de Bernard Birsinger, député (PCF) de Seine-Saint-Denis et maire de Bobigny, de Marie-Noëlle Lienemann, vice-présidente du Parlement européen et maire (PS) d'Athis-Mons, de Stéphane Pocrain, porte-parole des Verts, de Maurice Leroy, député (UDF) du Loir-et-Cher, et de Roselyne Bachelot, députée (RPR) de Maine-et-Loire, ainsi que d'associations.

DÉPÊCHES

■ **FRANÇOIS MITTERRAND** : Jean-Louis Bianco, député (PS) des Alpes-de-Hautes-Provence, a jugé « pathétique » l'attitude de Valéry Giscard d'Estaing, qui n'a, selon lui, « toujours pas digéré sa défaite de 1981 ». Dans un communiqué publié mardi 22 février, le président de l'Institut François-Mitterrand écrit que, dimanche 20 février, sur France 2, M. Giscard d'Estaing « a été jusqu'à affirmer que François Mitterrand aurait pu devenir délégué général aux prisonniers à Vichy ». « Il fallait que Valéry Giscard d'Estaing ait un besoin désespéré de faire parler de lui pour calomnier François Mitterrand quatre ans après sa mort », conclut M. Bianco.

■ **SONDAGE** : les cotes de popularité de Jacques Chirac et de Lionel Jospin sont en baisse, selon le dernier sondage réalisé par BVA, du 17 au 19 février, auprès d'un échantillon de 948 personnes et publié par Paris-Match (daté 24 février). Le premier ministre recueille 53 % de bonnes opinions (en recul de 5 points), contre 35 % de mauvaises ; le recul est particulièrement fort chez les sympathisants communistes (-23 points). De son côté, le président de la République perd 7 points en un mois, à 55 % de bonnes opinions (contre 31 % de mauvaises).

■ **CONSEIL CONSTITUTIONNEL** : le maintien de Roland Dumas à la tête du Conseil constitutionnel relève de la « souveraine appréciation » de ses membres, a déclaré le sénateur Robert Badinter (PS, Hauts-de-Seine), mercredi 23 février, sur RTL. « Cette question ne relève que de la conscience des membres du Conseil constitutionnel, y compris évidemment de Roland Dumas lui-même », a ajouté l'ancien garde des sceaux, qui a lui-même présidé le Conseil constitutionnel de 1986 à 1995.

■ **ASSEMBLÉE NATIONALE** : les députés ont autorisé la ratification de la Cour pénale internationale à la quasi-unanimité, mardi 22 février. Cette Cour doit soumettre à une justice pénale internationale les responsables de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Seuls quelques élus ont voté contre, dont Jacques Myard (RPR, Yvelines), Christine Boutin (app. UDF, Yvelines) et Nicole Catala (RPR, Paris).

■ **EMPLOI PUBLIC** : le Groupe des dix (syndicats autonomes) a appelé ses organisations à « favoriser le développement d'actions unitaires pour arriver à des convergences larges et fortes » à la mi-mars sur le thème de la défense de l'emploi public, mardi 22 février. Selon l'organisation syndicale, « le dogme du gel des emplois publics, voire de leur diminution, ne doit pas être l'axe budgétaire prioritaire ».

www.selftrade.fr

Et si la bourse profitait à tous ?

150 000 Français ont déjà choisi d'investir en bourse sur Internet.

Rejoignez-les.

Hôpitaux : ministère et syndicats au chevet des urgences

Les négociations devraient se conclure le 29 février

Les personnels des hôpitaux publics de la région parisienne ont à nouveau manifesté, mardi 22 février, pour réclamer davantage de moyens. Le dossier des ur-

gences a fait l'objet d'une discussion entre les syndicats et le ministère, avant la conclusion, le 29 février, des négociations engagées par M^{me} Aubry.

MANIFESTATIONS dehors, négociations à l'intérieur. Pour la neuvième fois depuis le mois de décembre 1999, plusieurs milliers d'agents des hôpitaux publics de la région parisienne ont défilé dans les rues de la capitale, mardi 22 février. A l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT, FO, UNSA, SUD-CRC, CFTC, CFE - CGC et CMH, les manifestants étaient 6 000, selon les organisateurs, 2 700 selon la police, à défilier derrière une banderole réclamant « des budgets et des effectifs au service des besoins ». Au même moment, les représentants des fédérations syndicales de la santé étaient reçus au ministère de l'emploi et de la solidarité, pour poursuivre avec le cabinet de Martine Aubry les discussions ouvertes le 10 février sur les mesures immédiates et à plus long terme à mettre en œuvre pour remédier au malaise des hôpitaux.

Cette troisième réunion de travail, la dernière avant la clôture des négociations - en principe le 29 février -, a notamment permis de faire le point sur la crise des urgences, confrontées à un afflux massif de population en zone urbaine. Pour les représentants du ministère comme pour les organisations syndicales, cette situation est due, notamment, à la mauvaise

volonté des médecins libéraux, qui, selon le cabinet de M^{me} Aubry, « ont un rôle dans la prise en charge des urgences qu'ils ont du mal à assumer ». « En ville, il est très difficile de trouver un médecin de garde la nuit ou le week-end, déplore François Chérèque (CFDT). Alors, forcément, au bout d'un moment, les gens prennent l'habitude d'aller à l'hôpital. »

Le Parti socialiste se dit « partisan d'affecter des nouveaux moyens à l'hôpital public »

Richard Bouton, président de la fédération de médecins généralistes MG France, ne dit pas le contraire quand il affirme que « l'hôpital n'est pas fait pour soigner les angines ou les coups de marteau sur les doigts ». Très remonté contre l'intention du gouvernement d'accorder davantage de moyen aux « lobbies les plus puis-

sants » comme les « hôpitaux déjà pléthoriques », celui-ci prône au contraire la revalorisation des visites de médecins à domicile, facturées 145 francs à Paris, Lyon et Marseille. Un tarif jugé « humiliant » par M. Bouton, qui explique que les médecins ne veulent plus se déplacer : « Quand on a une urgence au téléphone, on conseille d'appeler l'hôpital. » Pour remédier à cette situation, la Caisse nationale d'assurance-maladie a annoncé, mardi, la revalorisation des visites à domicile pour les personnes dépendantes prises en charge à 100 %. Le même jour, M^{me} Aubry recevait, par ailleurs, le président du Conseil de l'ordre des médecins, pour envisager « une meilleure organisation des gardes ».

Au sein de l'hôpital, les services des urgences souffrent également d'un manque d'autonomie, comme le dénonce inlassablement le docteur Patrick Pelloux, président de l'Association des médecins urgentistes hospitaliers (AMUH). « Les urgentistes sont sous la tutelle d'autres services dont ils ne voient jamais les chefs sur le terrain », a-t-il déploré, mardi, au cours d'une conférence de presse. Réclamant une réforme des statuts de médecin hospitalier et la création d'une discipline universitaire propre aux urgentistes, M. Pelloux a appelé à une journée nationale d'action et de grève le 10 mars, pour dénoncer le non-respect du protocole d'accord conclu en juin dernier entre les représentants des urgentistes et les pouvoirs publics. Celui-ci prévoyait notamment une revalorisation salariale pour certains urgentistes et la création de postes hospitaliers pour les urgences.

Face à cette grogne, le ministère a confirmé que les mesures prévues dans le protocole d'accord de juin 1999 doivent « s'appliquer cette année » et a annoncé une enveloppe immédiate de 250 millions de francs pour les urgences, jugée, par les syndicats, « largement insuffisante ». Or, au moment où le gouvernement tente de calmer les esprits, la parution au *Journal officiel* du 5 février d'un décret diminuant de 33 % la rémunération des gardes hospitalières des attachés-assistants et attachés associés, qui vise directement les médecins étrangers formés en spécialité en France, apparaît comme une provocation bien malvenue.

De son côté, le Parti socialiste se dit « partisan d'affecter des nouveaux moyens à l'hôpital public », sans suspendre le processus engagé de restructurations et réorganisations, comme l'a déclaré le premier secrétaire du PS, François Hollande dans un entretien au *Quotidien du médecin* publié mardi. Si tel n'était pas le cas, les organisations syndicales, qui ont interrompu leurs négociations jusqu'à vendredi, prévoient une nouvelle manifestation nationale le 14 mars.

Alexandre Garcia

La candidature de Charles Millon ajoute à la confusion de la droite à Lyon

Henry Chabert et Jean-Michel Dubernard (RPR) et Christian Philip (UDF) se sont déjà déclarés. Gérard Collomb (PS) estime que cette annonce va « conforter le mouvement que l'on sent en [sa] faveur »

ET UN DE PLUS dans l'arène ! En annonçant sa candidature à la mairie de Lyon dans un entretien à *Lyon Figaro* du 23 février, Charles Millon ajoute à la confusion de la droite lyonnaise, où se bousculent les prétendants à la succession du maire (app. UDF), Raymond Barre. L'ancien président de la région Rhône-Alpes - qui avait été réélu, en mars 1998, grâce aux voix de l'extrême droite, avant de voir son élection annulée -, ne manque pas, d'ailleurs, de pointer cette confusion, et tente de s'en démarquer pour apparaître comme « un homme libre qui veut réunir une équipe, porter un projet au seul service des Lyonnais ».

Le président de la Droite libérale chrétienne estime que les autres prétendants à droite, qu'ils soient déclarés, comme les députés RPR Henry Chabert et Jean-Michel Dubernard, et le premier adjoint au maire de Lyon, Christian Philip (UDF), ou qu'ils ne le soient pas, comme le sénateur et président du conseil général du Rhône, Michel Mercier (UDF), sont « paralysés, car suspendus à la décision d'instances parisiennes ». « Or, s'interroge M. Millon, ces instances parisiennes sont-elles les organes les mieux adaptés pour juger de ce qui est bon pour Lyon ? Pour désigner les personnalités qui porteront les idéaux de la cité ? ». Cela posé, l'ancien ministre affirme qu'il répond à certains des critères que fixe M. Barre lorsqu'on l'interroge sur le profil idéal de son successeur. « Je suis candidat, explique M. Millon, parce que compte tenu de mon expérience internationale acquise au ministère de la défense, nationale acquise à la présidence d'un groupe parlementaire et à la vice-présidence de l'Assemblée nationale, régionale, en particulier comme président de région, je me sens capable de poursuivre l'action de Raymond Barre et en particulier son action en

matière internationale. » Le maire de Lyon, qui avait vivement critiqué les conditions de la réélection de M. Millon à la présidence de la région, aura l'occasion de réagir prochainement à ce parrainage suggéré, dans un entretien qu'il doit accorder à *Lyon Figaro* du 25 février.

Attendue, l'annonce de la candidature de M. Millon a plongé un

donc la gauche. « Millon représente un quart de la droite lyonnaise. Mais il a peu de chances de l'emporter en raison du pourcentage d'opinions négatives à son égard », analyse M. Dubernard, qui veut croire que l'ancien ministre « se retirera s'il s'aperçoit que sa candidature risque de faire gagner la gauche ».

La lecture de *Lyon Figaro* aura fait un heureux parmi les candi-

L'UDF sonde ses adhérents avant les municipales

« Que pensez-vous des mesures telles que la circulation alternée, la pastille verte ? » ; « Pouvons-nous continuer à avoir dans un pays moderne six échelons d'administration ? » Telles sont quelques-unes des nombreuses questions que l'UDF pose à ses adhérents en vue d'élaborer un projet pour les élections municipales. Ce questionnaire figure dans un journal de trente pages, lancé le 17 février, tiré à un million d'exemplaires et intitulé *Villes et villages du nouveau millénaire*.

Le pilotage de cette opération, réalisée sur le modèle de ce qu'avait fait l'UDF avant les européennes, a été confié à Jean-Louis Borloo, député du Nord et maire de Valenciennes. L'une des questions posées aux adhérents porte sur le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales, idée qui avait été défendue par le porte-parole de l'UDF, Gilles de Robien, lors du conseil national du 27 novembre 1999, avant d'être écartée par la plupart des responsables de son parti.

peu plus dans la consternation les autres prétendants de droite, chacun s'accordant à reconnaître un fort « pouvoir de nuisance » au député du Rhône et maire de Belley. « Cette candidature rajoute de la confusion à la confusion », a ainsi déclaré au *Monde* M. Chabert. Pour cet ancien proche de Michel Noir, récemment mis en examen pour « recel d'abus de biens sociaux » (*Le Monde* du 2 février), « Lyon n'a pas à servir les intérêts d'une carrière personnelle ». Estimant que M. Millon est « susceptible de rassembler un certain nombre de voix au premier tour », M. Chabert juge que « la manière dont il s'est comporté à la région rend difficile toute recomposition » au second tour, et que sa candidature « renforce »

les données : le sénateur socialiste Gérard Collomb, pour qui la candidature de M. Millon « ajoute à la cacophonie qui règne à droite, aujourd'hui dans un état de désagrégation assez avancée ». Alors que M. Millon justifie sa candidature par le « risque évident que la ville de Lyon bascule à gauche », M. Collomb a indiqué au *Monde* que cette annonce va, selon lui, « conforter le mouvement que l'on sent en notre faveur ». Estimant que M. Millon est un « très bon candidat de premier tour mais un très mauvais de second tour », M. Collomb souligne le « tabou Millon » qui persiste depuis les régionales : « Celui qui s'alliera avec lui aura des difficultés », prédit-il.

Jean-Baptiste de Montvalon

Jack Lang et Bertrand Delanoë en piste au Cirque d'hiver

ILS ONT FAIT leur entrée à un quart d'heure d'intervalle, Bertrand Delanoë le premier, Jack Lang ensuite, sur une chorégraphie parfaitement bien réglée. Leurs partisans respectifs, massés sur les gradins rouges et bleus du Cirque d'hiver, mardi soir 22 février, ont immédiatement déclenché l'applaudissement : accueil chaleureux pour M. Delanoë, *standing ovation* pour M. Lang. Fallait-il voir là un signe ? Pouvait-on interpréter cette légère supériorité sonore de l'ancien ministre de la culture ? Cet enthousiasme perceptible, proche, pour certains, du soulagement, était-ce la preuve, tant attendue par ses partisans, de « l'évidence » de sa candidature, comme le suggérait l'un d'entre eux ? Mais non, murmurait-on dans l'autre camp. Les supporters de M. Lang avaient flairé le piège. Avec ses maigres soutiens parisiens, le candidat non déclaré allait se « ramasser » au cours de cette soirée préparée de longue date par la fédération, concrète et « proche des parisiens », donc, forcément, « en phase » avec le style Delanoë. Ils s'étaient donc efforcés de retourner la salle en bourrant les gradins. Mais tout restait ouvert, tout restait à faire... Ambiance.

La consigne avait été donnée d'éviter à tout prix attaques, faux pas et chausse-trappes. Un échange de poignée de main rapide avec M. Delanoë et M. Lang s'est installé juste derrière son rival présumé. La composition d'une salle est un art difficile. Pas question, pour l'instant au moins, de jouer bloc contre bloc, travée contre travée, comme dans un meeting ordinaire. Alors, les ordonnateurs de cette soirée peu ordinaire avaient soigneusement panaché les rangées. Assis à côté de Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement et maire du 18^e arrondissement, M. Delanoë était à portée de

voix de François Dagnaud, adjoint au maire du 19^e, Roger Madec, deux fervents partisans de M. Lang. Ce dernier côtoyait un autre de ses soutiens déclarés, M. Charzat, maire du 20^e, mais un peu plus loin, sur la même rangée, avait pris place Christophe Caresche et Annick Lepetit, tous deux proches de M. Vaillant et de Lionel Jospin.

DIALOGUE AVEC DES PARISIENS « ORDINAIRES »

On aurait presque oublié que le but de cette soirée était la présentation d'un film, *Si je vous dis Paris* et le « dialogue » avec une trentaine de parisiens « ordinaires » y ayant participé. Un chauffeur de taxi, un adolescent, une enseignante, une retraitée étaient présents, installés sur la piste, sorte de « panel » vivant.

Sur la piste également, des responsables socialistes - Pierre Aidenbaum, maire du 3^e, qui soutient M. Lang, Lyne Cohen-Solal, adversaire de Jean Tiberi dans le 5^e, qui ne s'est pas déclarée, Jean-Pierre Caffet, numéro deux de la fédération, favorable à M. Delanoë - avaient été commis d'office pour leur répondre et dialoguer. On a donc parlé, deux heures durant, de Paris et des Parisiens, de qualité de vie et d'environnement, de place des jeunes dans la ville et de conseils de quartier. Très réactive, la salle a beaucoup applaudi. « Je me prononcerai en fin de semaine », a glissé M. Lang aux micros qui se tendaient, une fois le « panel » remercié. « J'ai été très frustré de ne pas pouvoir m'exprimer », a souligné, de son côté, M. Delanoë. Si le 30 mars M. Lang est désigné, on ne pourra pas interpréter cela comme « une défaite pour Lionel Jospin », a prudemment conclu, mercredi matin, Patrick Bloche sur LCI.

Christine Garin

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Ouverture dans les formes prévues aux articles R.11-14-1 à R.11-14-5, R.11-14-7 à R.11-14-15 et R.11-19 à R.11-27 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique des enquêtes :

- préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue de l'acquisition des immeubles et des travaux nécessaires à la construction de la nouvelle maison d'arrêt de Seine-et-Marne sur le territoire de la commune de Chauconin-Neufmontiers et à la mise en compatibilité du P.O.S. de la commune susvisée ;
- parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir pour la réalisation de l'opération.

Ces enquêtes prescrites par arrêté préfectoral n° 00/DDE/ET/002 du 4 février 2000 se dérouleront pendant 46 jours consécutifs du **lundi 13 mars 2000 au jeudi 27 avril 2000 inclus**.

Pendant cette période les pièces afférentes tant à la D.U.P. qu'à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) et au parcellaire ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés à la mairie de Chauconin-Neufmontiers, siège de l'enquête. Le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations aux jours et heures d'ouverture, à savoir :

- les lundis, jeudis et vendredis de 15 h à 18 h, mardis de 16 h à 19 h et samedis de 9 h à 11 h 30 ;
 - exceptionnellement le jeudi 13 avril 2000 jusqu'à 19 h.
- Pendant la même période les pièces des dossiers et les registres d'enquêtes subsidiaires seront déposés à la sous-préfecture de Meaux, cité administrative du Mont Thabor, 27, place de l'Europe, 77100 Meaux (bureau des actions interministérielles - 4^e étage). Le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations aux jours et heures d'ouverture à savoir :

- les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h ;
- exceptionnellement le lundi 13 mars et jeudi 27 avril 2000 jusqu'à 17 h et le samedi 1^{er} avril 2000 de 9 h à 12 h.

Les personnes souhaitant faire connaître leurs observations par correspondance devront les adresser à M. le Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête.

M. FAUGÈRE Roland est désigné comme président, M^{me} DELAFOSSE Monique et M. BACHELET Bernard ont été désignés comme membres par le Tribunal Administratif de Melun, pour conduire la commission d'enquête.

Ils recevront les observations et répondront aux demandes d'informations du public :

- à la mairie de Chauconin-Neufmontiers :
- le lundi 13 mars 2000 de 15 h à 18 h,
- le mardi 4 avril 2000 de 16 h à 19 h,
- le jeudi 13 avril 2000 de 15 h à 19 h,
- le jeudi 27 avril 2000 de 15 h à 18 h ;
- à la sous-préfecture de Meaux :
- le lundi 13 mars 2000 de 14 h à 17 h,
- le samedi 1^{er} avril 2000 de 9 h à 12 h,
- le jeudi 27 avril 2000 de 14 h à 17 h.

La commission d'enquête exprimera, par écrit et nettement, son avis. Le président de la commission d'enquête rédigera les conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à la Déclaration d'Utilité Publique du projet et à la mise en compatibilité du P.O.S. en résultant et donnera son avis sur l'emprise des biens à exproprier.

Il disposera de 30 jours à compter de la date de clôture des enquêtes conjointes pour transmettre son avis et ses conclusions motivées au Sous-Préfet de Meaux, lequel fera parvenir le tout accompagné de son avis au Préfet de Seine-et-Marne.

Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera transmise au Tribunal Administratif de Melun et à l'expropriant et déposée en mairie de Chauconin-Neufmontiers, à la Préfecture de Seine-et-Marne (Direction des Affaires Interministérielles - 1^{er} bureau) et à la sous-préfecture de Meaux pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au Préfet de Seine-et-Marne.

Notification individuelle du dépôt en mairie du dossier d'enquête parcellaire sera faite par les soins de l'expropriant, le Ministère de la Justice, Délégation Générale au Programme Pluriannuel d'Équipement, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01, par pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur les états parcellaires mis à l'enquête.

La publication des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé est faite notamment en vue de l'application de l'article L. 13-2 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessus :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture des enquêtes, soit l'acte de déclaration l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Dans la huitaine qui suit cette notification, le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéoses, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus dans le même délai de huitaine de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité ».

chaPitre.com
 Où trouver un livre ancien ou épuisé ?
 www.chapitre.com
 • 200 000 livres anciens
 • Service de recherche gratuit
 • 800 thèmes et catalogues thématiques
 e-mail : librairie@chapitre.com
 fax : 01 42 97 94 96
 3815 Alizé

ciné
 MA VIE, MON ŒUVRE, MON CUL !
 (TOME 3)
 CHARLIE HEBDO Trimestriel 50F

Youpi... la guerre est finie!

Exclusivement disponible EN KIOSQUE Sortie le 23 février

Les tomes 1 et 2 restent disponibles auprès des Éditions Rotative, tél. : 01 44 61 96 20

JUSTICE L'affaire Elf a connu un nouveau développement, mardi 22 février, avec la déposition devant les juges Joly et Vichnievsky, de Jean-Claude Vauchez, ancien admi-

nistrateur délégué d'Elf-Aquitaine International, selon lequel Edith Cresson aurait perçu de cette filiale suisse, des rémunérations d'« environ 3 millions de francs ». ● CES

SOMMES auraient rémunéré diverses « études » relatives à « l'implantation d'Elf-Aquitaine dans l'ex-Allemagne de l'Est ». ● EDITH CRESSON, interrogée par *Le Monde*, a

déclaré : « Si je suis attaquée, je me défendrai », expliquant que la société qu'elle avait fondée, avait « un contrat tout à fait clair avec Elf ». ● L'ANCIEN COMMISSAIRE EURO-

PÉEN, dont l'immunité a été levée, doit être entendue par ailleurs comme témoin en Belgique dans l'enquête sur la gestion du programme communautaire Leonardo.

Le nom d'Edith Cresson est cité dans l'affaire Elf

Une société fondée par l'ancien premier ministre aurait perçu 3 millions de francs de la filiale suisse d'Elf. L'ex-commissaire européen affirme que cette rémunération correspondait à un travail effectif lié à l'implantation du groupe pétrolier en Allemagne de l'Est

LE GOTHA de l'affaire Elf s'est enrichi d'un nom éminent, mardi 22 février, avec la mise en cause de l'ancien premier ministre (PS) et ancien commissaire européen Edith Cresson. Selon la déposition de l'ancien administrateur délégué de la filiale genevoise Elf-Aquitaine International (EAI), Jean-Claude Vauchez, recueillie mardi matin par les juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky, M^{me} Cresson aurait perçu de cette filiale suisse des rémunérations d'un total d'« environ 3 millions de francs ».

A l'inverse d'autres bénéficiaires, M^{me} Cresson n'aurait pas reçu ces sommes sous la forme de salaires occultes, mais au titre de la société d'études qu'elle avait fondée en 1989 avec le groupe Schneider, et baptisée Schneider Industries Services International (SISI). Selon les déclarations de l'ancien dirigeant du groupe pétrolier et les informations du *Monde*, ces versements auraient été liés au rachat par Elf,

en 1992, de la raffinerie de Leuna et du réseau de stations-service Minöl, dans l'ex-Allemagne de l'Est.

Interrogé sur la présence de personnalités politiques sur la liste des salariés de la filiale helvétique – dont il apparaît désormais clairement qu'elle était bien plus longue que celle reçue sous pli anonyme par les juges en 1997 (*lire ci-dessous*) –, M. Vauchez, mis en examen pour « abus de biens sociaux », a certifié qu'aucun « homme politique de premier plan » n'y avait jamais figuré. Il a néanmoins admis que certains avaient pu bénéficier de paiements « sous forme de contrats de service, voire de rémunérations "spot" » [sans expliquer le sens de cette dernière expression], citant en unique exemple les « montants versés à la demande de la présidence du groupe au profit d'une société intitulée SISI, présidée par M^{me} Edith Cresson ».

Les archives d'EAI recèlent la trace de ces mouvements de fonds. Plusieurs factures avaient notam-

ment été émises par la société de M^{me} Cresson et adressées à la filiale suisse, alors présidée par Alfred Sirven. Homme de confiance du président d'Elf de l'époque, Loïk Le Floch-Prigent, l'introuvable M. Sirven est à présent considéré comme le personnage central de l'affaire Elf, et sous le coup de plusieurs mandats d'arrêt internationaux.

PLUSIEURS RÈGLEMENTS

Les factures mentionnaient diverses « études » relatives à « l'implantation d'Elf-Aquitaine dans l'ex-Allemagne de l'Est ». Elles auraient justifié plusieurs règlements de 600 000 francs, au profit d'un compte ouvert à la banque Rothschild – dont le dirigeant, Bernard Esambert, siégeait au conseil d'administration de SISI. « C'est au moment de l'opération Leuna, a déclaré aux juges M. Vauchez. Elf était en contact avec les Allemands. La société SISI était chargée du suivi de l'évolution économique de l'Allemagne de l'Est, où était implantée la raffinerie de Leuna. »

L'ancien administrateur d'EAI n'a pas formulé d'accusations plus précises contre M^{me} Cresson et n'a pas précisé si les « études » facturées avaient été utiles au groupe pétrolier. « Il ne rentrerait pas dans mes attributions de m'opposer ou de vérifier la prestation demandée à cette société », a-t-il dit, précisant qu'EAI était « remboursée des prestations facturées » par la maison mère. Une part importante des archives de la filiale genevoise ont été remises au juge d'instruction suisse Paul Perraudin, chargé de l'enquête sur les commissions occultes versées en marge du rachat de la raffinerie de Leuna et du réseau Minöl (*Le Monde* du 29 janvier).



Créée en 1989 par M^{me} Cresson, la société SISI avait vocation à maintenir et à faire fructifier les relations de l'ancien ministre du commerce extérieur avec les grandes entreprises, en France et à l'étranger. Son objet était notamment le « développement des relations internationales et tous services aux sociétés industrielles ». Dirigée par le plus proche confident de M^{me} Cresson, Abel Farnoux, elle était adossée au groupe Schneider, dont le dirigeant, Didier Pineau-Valencienne, ne cachait pas ses liens d'amitié avec la future première ministre, au point de l'avoir recrutée dès sa sortie du gouvernement. Nommée à Matignon par François Mitterrand le 15 mai 1991, M^{me} Cresson avait alors quitté la SISI. La société avait toutefois survécu, s'implantant même à Berlin. Sa

fondatrice y fit son retour au mois de septembre 1992, cinq mois après la démission de son gouvernement.

Entre-temps, la société avait été rebaptisée d'un nom voisin : Services Industries Stratégies International et Environnement (Sisie). Le groupe Schneider en était cette fois l'un des actionnaires, au côté notamment d'Elf-Aquitaine, via sa filiale SES. C'est durant cette seconde période que les versements genevois ont été effectués, soit après la conclusion du rachat par Elf des équipements pétroliers allemands, après le départ de M^{me} Cresson de l'hôtel Matignon, et avant sa nomination à la Commission européenne, au début de l'année 1995, qui la conduisit à quitter une deuxième fois la Sisie.

La révélation des relations financières ayant existé entre la filiale

suisse d'Elf-Aquitaine et l'ex-premier ministre français est d'ailleurs de nature à susciter d'autres interrogations, eu égard à ses fonctions européennes ultérieures. La Commission de Bruxelles avait en effet diligenté une enquête, en juillet 1997, sur le montant des subventions allouées au groupe Elf par l'Etat allemand et le Land de Saxe-Anhalt. L'investissement global effectué en Allemagne par la compagnie française avoisinait 5 milliards de deutschemarks (environ 16 milliards de francs), des aides publiques de 1,6 milliard de deutschemarks (environ 5 milliards de francs) avaient été attribuées au projet. Mais les commissaires de Bruxelles avaient soupçonné une surestimation des coûts, qui aurait pu conduire au versement de subventions excessives (*Le Monde* du 24 juillet 1997).

Les vérifications entreprises ne sont pas achevées, mais la Commission a néanmoins approuvé, le 2 février, le montant alloué par les autorités allemandes, sous réserve que la somme restant à verser le soit sur un compte bloqué jusqu'aux conclusions de l'enquête. Dans l'intervalle, M^{me} Cresson avait quitté Bruxelles après la démission collective de la Commission européenne, due à l'éclosion d'une série de controverses financières dont l'une la visait directement (*lire ci-dessous*). Jusqu'à ce départ forcé, M^{me} Cresson siégeait donc au sein de l'instance exécutive européenne au moment où celle-ci faisait effectuer une enquête sur les conditions du financement du projet de Leuna, auquel l'ex-premier ministre a – au moins indirectement – été associé.

Hervé Gattegno

« Un contrat tout à fait clair », selon l'ex-premier ministre

« Si je suis attaquée, je me défendrai », nous a déclaré Edith Cresson, mercredi 23 février. L'ancien premier ministre a confirmé que sa société, la Sisie, avait « un contrat tout à fait clair avec Elf depuis longtemps » et que le groupe pétrolier était à la fois « [son] actionnaire et [son] client régulier ». « Un collaborateur de la Sisie était installé à Berlin, a-t-elle précisé. Il a fait une étude très complète sur les stations-service Minöl, qu'Elf avait rachetées, dans l'ex-RDA. La Sisie était justement spécialisée dans l'aide aux entreprises françaises dans les pays de l'Est. Ils nous ont demandé notre aide, nous leur avons remis des liasses de documents très précis. » M^{me} Cresson a ajouté que ces documents étaient « consultables à la Sisie » et qu'ils avaient été remis au fisc lors d'un contrôle de la société, qu'elle situe, de mémoire, en 1993. « Ce sont les gens d'Elf qui nous ont demandé, au bout d'un certain temps, d'envoyer nos factures en Suisse, pour qu'elles soient réglées par Elf International, a-t-elle dit. Comment aurais-je pu penser qu'il y avait quoi que ce soit de louche là-dedans ? » M^{me} Cresson a précisé avoir revendu ses parts de la Sisie à son entrée à la Commission de Bruxelles, en 1995.

Une filiale suisse soupçonnée d'avoir « aidé » des personnalités politiques

UN MOIS après la mise en examen de l'ancien ministre des finances Dominique Strauss-Kahn, la mise en cause de l'ancien premier ministre Edith Cresson renforce les suspicions sur l'utilisation par le groupe Elf-Aquitaine de sa filiale genevoise pour contribuer discrètement aux activités de personnalités politiques. Initialement fondée sur une « liste des mandataires » d'Elf-Aquitaine International (EAI), adressée en 1997 aux juges parisiennes par un informateur anonyme, l'enquête s'étend désormais au-delà des 44 noms mentionnés sur ce document, daté du 31 juillet 1993.

Poursuivi pour avoir signé, sur les instructions d'Alfred Sirven, alors président de la société, la plupart des contrats litigieux, l'ancien administrateur délégué d'EAI, Jean-Claude Vauchez, a confirmé que « cette liste [était] une photographie de la situation au 31 juillet 1993 », signifiant ainsi que d'autres personnes n'y figurant pas avaient néanmoins été salariées de cette accommodante filiale.

Choqué par son renvoi devant le tribunal correctionnel dans la procédure mettant en cause Roland Dumas (*Le Monde* daté 20-21 février) – parce que l'ancienne compagnie de ce dernier avait été salariée par EAI –, M. Vauchez a souhaité, mardi 22 février, compléter ses déclarations précédentes sur le fonctionnement de la filiale. Mis en examen depuis le 21 novembre 1997, il a affirmé avoir été « malgré [lui] un instrument au service d'intérêts particuliers » et vouloir défendre « [son] honneur ». Certifiant n'avoir « jamais pris l'initiative de recruter quelqu'un », il a une nouvelle fois assuré avoir obéi aux instructions de M. Sirven, qui fondait alors son pouvoir sur sa proximité avec le PDG du groupe, Loïk Le Floch-Prigent, et qui régnait en maître sur la structure genevoise.

Les investigations entreprises ont déjà établi qu'EAI avait notamment versé des rémunérations régulières à l'ancien ministre (RPR) Jean-

Jacques de Peretti, à l'ex-député européen (DL) Yves Verwaerde, à l'ancien dirigeant de SOS-Racisme Eric Ghebali, à la secrétaire de M. Strauss-Kahn, Evelyne Duval, ou encore à deux amis personnels de François Mitterrand, le radiologue Laurent Raillard et le publicitaire André Magnus. A l'exception de ce dernier, âgé de 91 ans, tous ont été mis en examen.

L'ENTOURAGE DE M. PASQUA

L'enquête s'est également concentrée, depuis quelques mois, sur l'entourage de Charles Pasqua, dont plusieurs familiers ont aussi été salariés par EAI. Outre les anciens policiers François Antona et Daniel Léandri – qui ont affirmé avoir effectué des « missions confidentielles » en Afrique pour le compte du groupe Elf –, la liste

Les quatre volets des « affaires Elf »

● Le dossier Elf-Bidermann.

Point de départ des affaires Elf, à partir de 1996, le renflouement des sociétés textiles de Maurice Bidermann, à hauteur de 800 millions de francs, par le groupe pétrolier, a mis en cause la présidence de Loïk Le Floch-Prigent. Outre ces deux derniers, André Tarallo, ancien PDG d'Elf-Gabon, a notamment été mis en examen dans ce dossier instruit par les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky.

● La raffinerie de Leuna.

L'acquisition par Elf-Aquitaine, en 1992, de la raffinerie de Leuna et du réseau de distribution d'essence Minöl, en ex-Allemagne de l'Est, donne lieu à des enquêtes judiciaires, en France et en Suisse, sur des commissions versées lors de cette transaction. Le juge Paul Perraudin, à Genève, ainsi que les juges Joly et Vichnievsky, à Paris, cherchent à déterminer les bénéficiaires de quelque

mentionne les noms du conseiller général (RPR) de l'Aisne Antoine Pagni; de Bénédicte Riou de Kerprigent, ex-épouse du député européen (RPF) William Abitbol et animatrice d'une association liée au conseil général des Haut-de-Seine, dont M. Pasqua est le président; et de Laurence Perrier, ancienne journaliste qui fut rémunérée par EAI alors qu'elle travaillait au service de presse de M. Pasqua au ministère de l'intérieur (*Le Monde* du 29 janvier). M^{me} Perrier a été mise en examen, à son tour, la semaine dernière pour « recel d'abus de biens sociaux ».

C'est à propos du recrutement de cette collaboratrice, en février 1993, soit quelques mois à peine avant le remplacement de M. Le Floch-Prigent par Philippe Jaffré, que M. Vauchez a confié aux juges que

300 millions de francs de versements suspects.

● L'« affaire Dumas ». La mise en cause de Roland Dumas a trouvé son origine dans le train de vie fastueux de son ex-compagne, Christine Deviers-Joncour, salariée par le groupe Elf de 1989 à 1993. Pour le parquet de Paris, M. Dumas a incité Elf à verser des « salaires et avantages injustifiés » à cette femme. Le 18 février, les juges Joly et Vichnievsky ont renvoyé M. Dumas devant le tribunal correctionnel pour « complicité et recel d'abus de biens sociaux » au préjudice du groupe Elf.

● Elf-Aquitaine International. Des comptes helvétiques gérés par l'ancien directeur des affaires générales d'Elf, Alfred Sirven, ont permis de détourner des centaines de millions de francs. Les versements, opérés par une filiale genevoise du groupe, Elf-Aquitaine International, ont concerné d'anciens dirigeants d'Elf, ainsi que des personnalités françaises salariées par le groupe, dont plusieurs proches de Charles Pasqua et de François Mitterrand.

la nouvelle équipe dirigeante n'avait « certainement pas (...) mis fin à l'ensemble des contrats » d'EAI. « Un certain nombre de contrats ont continué à vivre après arbitrage de la direction d'Elf-Aquitaine », a-t-il précisé. Questionné sur le contenu de la liste adressée aux juges en 1997, qui comprend 44 « mandataires » (personnes ou sociétés), il a assuré que « certaines personnes de [la] liste [avaient] été maintenues » et que d'autres avaient été « ajoutées » à la demande des nouveaux dirigeants. Selon sa déposition, M. Jaffré avait confié à sa principale collaboratrice, Geneviève Gomez, la mission d'effectuer les « arbitrages » nécessaires. Cette dernière aurait, selon le récit de M. Vauchez, « exigé le départ d'un certain nombre de personnes très marquées sur cette liste », dont « les proches de François Mitterrand », mais elle aurait aussi « fait ajouter quelques noms tout au long de l'année 1994 ».

Sollicité par *Le Monde*, mercredi 23 février, M. Jaffré – qui a quitté la présidence d'Elf au mois d'octobre – a contesté que des noms aient été rajoutés après son arrivée, en août 1993, « sauf bien sûr dans les cas où nous avons pu estimer que cela présentait une utilité pour Elf ». L'ancien PDG a admis, en revanche, que plusieurs contrats litigieux s'étaient prolongés « quelques mois, le temps de faire le ménage, mais rien de plus ». Interrogée au mois de novembre par la brigade financière, M^{me} Gomez avait, pour sa part, expliqué aux enquêteurs avoir en effet laissé se poursuivre certains contrats d'EAI, notamment lorsqu'ils concernaient des personnalités étrangères – dont des proches du président gabonais Omar Bongo ou l'ancien ministre de l'énergie anglais Colin Moynihan. L'ancienne directrice d'Elf avait glissé, à cette occasion, que la fameuse « liste » détenue par les juges n'était pas conforme à celles qu'elle avait aperçues dans les tiroirs de la très discrète filiale genevoise.

H. G.

M^{me} Cresson doit être entendue comme témoin par la justice belge

ÉDITH CRESSON n'aura pas impunément provoqué la démission collective de la Commission de Jacques Santer, en mars 1999 : elle se trouve désormais aux prises avec la justice belge, compétente pour juger les infractions commises sur son territoire, où, précisément, est implantée la Commission européenne, pouvoir exécutif de l'Union.

A la demande du juge d'instruction Jean-Claude Van Espen, le collègue des commissaires, aujourd'hui présidé par Romano Prodi, a, mardi 15 février, levé l'immunité diplomatique dont bénéficiait M^{me} Cresson pendant qu'elle était commissaire à la recherche et à l'éducation, de janvier 1995 à septembre 1999. Le juge souhaite en effet l'entendre comme témoin dans le cadre d'une instruction judiciaire ouverte en février 1999 pour « faux en écriture, escroquerie, corruption et abus de confiance ».

L'instruction de M. Van Espen a été déclenchée par une plainte d'une eurodéputée flamande, déposée en janvier 1999. Cette plainte portait à l'origine sur la gestion du programme communautaire de formation professionnelle Leonardo, dont était chargée M^{me} Cresson. Après avoir découvert de nouveaux éléments, le juge Van Espen a obtenu du parquet des « réquisitions supplémentaires élargissant l'instruction à la gestion du cabinet Cresson dans son ensemble », ce qui inclut l'« affaire Berthelot ». René Berthelot, dentiste à Châtelleraut (Vienne), ville dont M^{me} Cresson a été le maire de 1983 à 1997 et ami proche de cette dernière, est soupçonné d'avoir bénéficié d'un emploi de complaisance à la Commission, où il a été employé en qualité de « visiteur scientifique » en 1996 et 1997, période pendant laquelle il a perçu environ 4 millions de francs belges (environ 667.000 francs).

Un comité d'experts indépendants, constitué en février 1999 à la demande du Parlement européen, dans le but d'examiner les cas de fraude, de mauvaise gestion et de népotisme à la Commission, a estimé, dans un rapport, en mars 1999, que les conditions de recrutement de M. Berthelot n'avaient pas respecté les règles de la Commission. Les experts ont jugé que ses prestations avaient été insuffisantes en « quantité, qualité et pertinence ». Ils ont estimé que M. Berthelot n'avait manifestement pas « le profil requis » pour les missions qui lui ont été confiées. Ils ont accusé M^{me} Cresson de « favoritisme à l'embauche ». La présentation de ce rapport a entraîné la démission collective de la Commission.

DOCUMENTS ANTIDATÉS

Par ailleurs, l'Office de lutte anti-fraude de l'Union européenne (OLAF) a mené une enquête sur les cas de favoritisme au sein de la Commission. L'office, qui a produit un rapport en novembre 1999, considère que les documents produits par M^{me} Cresson pour justifier les activités et le salaire de M. Berthelot ont été fabriqués entre mars et juin 1998 et antidatés. Ils pourraient avoir été fabriqués par des membres du cabinet de M^{me} Cresson. L'OLAF a saisi la justice belge pour « faux et usage de faux en écriture publique », crime passible de cinq à dix ans d'emprisonnement en Belgique.

M^{me} Cresson continue d'affirmer qu'elle avait besoin des conseils de M. Berthelot mais qu'elle ne se souciait pas de savoir s'il rédigeait des rapports et qu'elle ignorait que c'était là une obligation de son contrat de visiteur scientifique (*Le Monde* du 17 février).

Rafaële Rivais

De la langue de porc en gelée serait à l'origine de l'épidémie de listériose

Des analyses bactériologiques doivent confirmer cette hypothèse

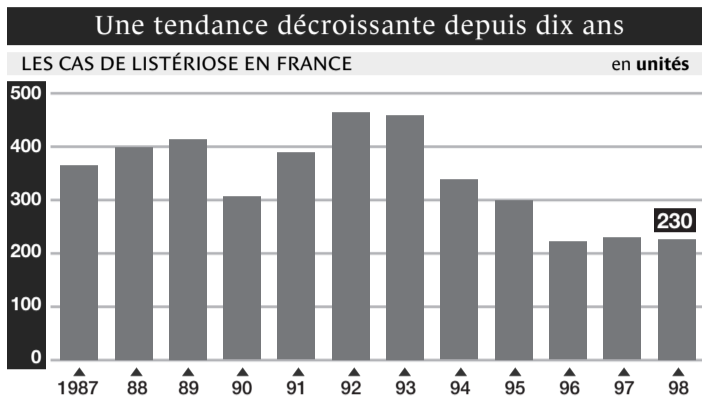
La secrétaire d'Etat à la santé, Dominique Gillot, a annoncé mardi 22 février que la source vraisemblable de l'actuelle épidémie de listériose

était de la langue de porc en gelée. Onze personnes infectées ont déclaré avec certitude avoir consommé ce produit. Le ministre de l'agri-

culture, Jean Glavany, s'est montré beaucoup plus prudent, estimant que cette explication ne pouvait être « la seule ».

DOMINIQUE GILLOT, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale a annoncé, mardi 22 février, que la source la plus vraisemblable de l'actuelle épidémie de listériose était une langue de porc en gelée de fabrication industrielle. Précisant que rien, en l'état actuel de l'enquête, ne permettait encore de préciser la marque du produit à l'origine des contaminations M^{me} Gillot a recommandé « d'éviter de manger de la langue de porc en gelée ».

« Cet aliment, qui a été consommé par la majorité des personnes atteintes interrogées, est très vraisemblablement le principal véhicule de la transmission de la bactérie *Listeria monocytogenes* qui a provoqué la survenue de l'épidémie de listériose touchant 23 personnes dans 19 départements français », précise-t-on auprès de secrétariat d'Etat à la santé. Quelques heures auparavant, le ministre de l'agriculture, Jean Glavany avait, pour sa part, souligné que toutes les personnes atteintes « n'avaient pas mangé de ce produit ». « Si cette explication était une bonne



En dépit des épidémies observées en 1992 et 1993, la surveillance épidémiologique montre, sur dix ans, une décroissance des cas de listériose.

explication, cela ne serait pas la seule », avait expliqué le ministre de l'agriculture. Cette divergence affichée n'est que le reflet des tensions croissantes qui depuis plusieurs semaines existent entre le ministère de l'agriculture et le secrétariat d'Etat à la santé qui doivent gérer ensemble plusieurs dossiers de sécurité sanitaire, no-

tamment celui de la lutte contre la maladie de la « vache folle ».

Les affirmations de la secrétaire d'Etat à la santé se fondent sur les dernières données de l'enquête épidémiologique conduite, depuis plusieurs semaines, par l'Institut national de veille sanitaire (InVS). « Nous avons mis en place auprès de plus de 500 personnes une enquête dite « cas-témoin » qui, schématiquement, consiste à comparer les habitudes alimentaires des victimes à celles de personnes comparables qui n'ont pas été infectées, a expliqué au Monde le professeur Jacques Drucker, directeur général de l'InVS. A ce jour nous avons pu enquêter auprès de vingt victimes. Onze d'entre elles ont, avec certitude, déclaré être des consommateurs de langue de porc en gelée et les neuf autres sont des consommateurs habituels de différents types de charcuterie, des pâtés notamment. L'enquête se poursuit, en collaboration avec les services vétérinaires et ceux de la

répression des fraudes, pour établir la traçabilité des aliments suspects. »

Selon le professeur Drucker, deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer que toutes les personnes infectées n'ont pas consommé l'aliment suspect : soit la langue de porc en gelée était le seul produit infecté et d'autres charcuteries ont, à l'étal, été contaminées par l'intermédiaire des couteaux servant à la découpe ; soit différents produits de charcuterie fabriqués par un même producteur étaient porteurs de la bactérie. C'est la première de ces deux hypothèses qui avait été retenue pour expliquer l'épidémie de 1992 qui, entre mars et novembre, avait fait 279 victimes et provoqué, au total, 63 décès et 20 avortements (Le Monde des 12 août 1992 et 16 février 1993). La source de la contamination n'avait alors été confirmée qu'au début de l'année 1993 : il s'agissait déjà d'une langue de porc en gelée dont on ne devait découvrir qu'au début de cette année qu'elle était fabriquée par la firme sarthoise Coudray, filiale du groupe Paul Prédault.

ÉNIGME ÉPIDÉMIOLOGIQUE

A l'heure actuelle les enquêteurs étudient plus particulièrement trois cas qui pourraient permettre d'élucider ce qui, en l'état, demeure une énigme épidémiologique : trois personnes qui n'ont consommé que de la langue de porc en gelée et qui s'approvisionnaient dans deux magasins différents. L'enquête devrait enfin porter sur les conditions qui ont conduit la société Sapar, basée à Meaux, à procéder, le 4 février 2000, au retrait de la vente de l'ensemble de ses produits de charcuterie fabriqués avant le 20 janvier 2000, après que des contrôles ont mis en évidence la présence de concentrations élevées de *Listeria monocytogenes*. Il s'agissait de produits commercialisés sous les marques Sapar, Antoine Augé et Régald de Suzon ayant pour numéro d'identification vétérinaire le 77 284 03.

Cette mesure n'avait été prise qu'après l'alerte donnée par les services vétérinaires autrichiens qui avaient identifié la contamination de ces produits lors des contrôles sanitaires à l'importation. Informés, les services du ministère de l'agriculture avaient alors décidé, en accord avec la firme, de faire procéder au retrait des produits suspects. Il restera donc ici à déterminer pourquoi ni les procédures d'autocontrôle, ni la veille sanitaire normalement exercée par les services vétérinaires départementaux, n'ont permis de dépister cette contamination. Les échantillons des produits infectés fabriqués par la société Sapar et conservés par les services en charge de la sécurité alimentaire n'ont été transmis qu'il y a quelques jours au centre national de référence pour la listériose que dirige, à l'Institut Pasteur de Paris, le professeur Jocelyne Rocourt.

Alors que la secrétaire d'Etat à la santé annonçait, mardi 23 février, que les résultats des examens bactériologiques en cours seraient connus « dans les heures qui viennent », on apprenait que le site de fabrication de la société Sapar avait, la veille, été détruit par un incendie.

Jean-Yves Nau

Une spécialité française

Spécialité culinaire essentiellement française, la langue de porc en gelée peut être d'origine industrielle ou artisanale. Elle est fabriquée à partir de langues de porc salées, cuites dans un bouillon puis placées dans un moule contenant de la gelée assaisonnée, moule qui passera au four. La période maximale durant laquelle elle peut être consommée a récemment été réduite à 29 jours par les industriels de la charcuterie. Elle pouvait auparavant être de 35 jours.

Cette préparation est pratiquement la seule possibilité d'utiliser les langues de porc dans l'alimentation humaine. Mais les langues ainsi préparées peuvent aussi être présentes dans d'autres spécialités culinaires (qui comportent une proportion plus faible de gelée) comme la hure de porc ou encore la hure de porc à la pistache, spécialité renommée, d'origine lyonnaise, mais qui a pratiquement disparu du fait du prix élevé de la pistache.

Ségolène Royal favorable à l'école le mercredi matin

A LA SUITE du rapport de l'inspection générale consacré à l'aménagement des rythmes scolaires, Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, souhaite que « l'ensemble des écoles primaires ouvrent le débat sur l'aménagement de la journée, de la semaine et sur l'harmonisation du temps scolaire, périscolaire et familial ». Favorable à la proposition du rapport de transférer au mercredi le temps scolaire du samedi, la ministre n'entend cependant pas imposer un modèle unique. « Je souhaite que le samedi soit un jour consacré à la famille », a-t-elle précisé dans un entretien au Parisien, mercredi 23 février. Quant à la semaine de quatre jours, critiquée par l'inspection générale, il n'est question ni de l'encourager ni de la freiner. Un texte de cadrage national sera adressé dans quelques semaines aux établissements qui disposeront de toute l'année 2000-2001 pour engager le débat. Ce guide pratique précise que l'aménagement des rythmes scolaires doit avant tout contribuer à « améliorer la réussite des élèves et le climat scolaire ».

Carte scolaire : 350 postes vont finalement être distribués

LE MINISTRE de l'éducation nationale Claude Allègre a annoncé mardi 22 février l'attribution de 350 postes d'enseignants supplémentaires afin de préparer la rentrée 2000 dans le premier degré. En fin de matinée, le cabinet de Ségolène Royal avait avancé le chiffre de 450. Quelques heures auparavant, le chiffre de 400 avait circulé (Le Monde du 23 février). Selon l'entourage de la ministre déléguée, 350 postes seraient en fait distribués immédiatement, tandis qu'une centaine serait conservée pour les ajustements de rentrée. Les principales bénéficiaires de ce nouveau volant de postes sont les académies de Montpellier (+ 262 postes au lieu des 78 initialement prévus), de Toulouse (61 au lieu de 34), de Nantes (71 au lieu de 50), de Versailles (40 au lieu de 25). La Guadeloupe en recevra 25, la Guyane 50, la Réunion 70, la Martinique aucun et les territoires d'outre-mer 50.

Ces annonces ont satisfait les fédérations de parents d'élèves : cela correspond « à un effort qui paraît indispensable », selon la FCPE. Pour la FPEP, « les moyens, c'est bien, mais il faut aussi la qualité des projets pédagogiques ». Du côté des syndicats d'enseignants du premier degré, le SNUipp, juge que cette annonce est « un début de prise en compte » de la mobilisation sur la carte scolaire. Le SE-FEN « se réjouit » mais demande la consolidation des postes dans le prochain budget.

Gilles Ménage et son éditeur condamnés pour diffamation

GILLES MÉNAGE, ancien directeur de cabinet de l'Elysée, auteur d'un livre portant sur ses années au service de François Mitterrand intitulé *L'Œil du pouvoir*, et Claude Durand, président des éditions Fayard, ont été condamnés, mardi 22 février, à 40 000 francs d'amende chacun pour avoir diffamé l'ancien directeur de la police judiciaire Jacques Genthial (Le Monde du 27 janvier). En cas de réimpression de l'ouvrage, l'éditeur devra supprimer les passages jugés diffamatoires, au cours desquels M. Ménage, évoquant la mutation-sanction, en mars 1984, du policier qui était alors à la tête de la brigade criminelle, reprend la version selon laquelle M. Genthial se serait rendu coupable de « fuites », dont aurait bénéficié l'écrivain Jean-Edern Hallier, l'informant qu'il était placé sur écoute. Le tribunal a estimé que « la réalité de ce grief n'était nullement démontrée ». L'auteur et l'éditeur devront payer en outre 50 000 francs de dommages-intérêts au plaignant.

DÉPÊCHES

■ **ALCOOL** : le maire (RPR) de Compiègne, Philippe Marini, a pris un arrêté municipal interdisant la vente de boissons alcoolisées dans les stations-service de la ville, a indiqué la mairie dans un communiqué diffusé le 22 février. M. Marini, qui est également sénateur de l'Oise, évoque « l'impérieuse nécessité de réagir » face à la recrudescence de l'insécurité routière. Selon la préfecture de l'Oise, le nombre de tués sur la route a augmenté de plus de 10 % sur l'ensemble du département.

■ **JUSTICE** : l'ancien champion de France de boules, André Massoni, a été condamné à sept ans de prison ferme, mardi 22 février, par le tribunal correctionnel de Draguignan (Var) pour son rôle dans un réseau de drogue démantelé sur la Côte d'Azur en 1998. Au cours de l'audience, l'ancien champion, surnommé « le Platini des boules », avait reconnu sa participation à un trafic de stupéfiants (cocaïne et cannabis).

MEMOIRE VIVE

8H30-10H

RTL

rtl.fr

L'INTERACTIVITÉ EN LIGNE

chaque mercredi

La Lettre du Pouvoir hebdo

L'actualité des dirigeants politiques et des états-majors

3600 frs / an

Editions Jean-François Doumic
5 rue Papon 75009 Paris - Tel 01 42 46 58 10

ISTH

Enseignements Supérieurs Privés

PRÉPA. SCIENCES PO.

- Stage de Pâques du 3 au 12 avril, bac+0 et bac+1
- Stage intensif d'été fin juillet / fin août
 - Paris : Bac+0
 - IEP Province : Bac+1

Tél. : 01 42 24 10 72

SCIENCES PO

- Stages intensifs
 - Stage spécial "bac+1" à Pâques
 - Stage spécial "bac+0" en été
- Classes préparatoires annuelles "pilotes"
 - De 35 à 40% d'admis à l'IEP de Paris
 - Plus de 70% d'admis aux IEP de Paris, province et CUEP

IPESUP

18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé

ÉCOLES DE COMMERCE

CONCOURS COMMUN 7 ISEG

SUP Réseau 2000 POUR TERMINALES

PARIS • BORDEAUX • LILLE • LYON
NANTES • STRASBOURG • TOULOUSE

ISEG

www.concours.iseg.fr

Centre Info Regroupement
Candidatures [CIRC] - ISEG Paris
28, rue des Francs-Bourgeois
75003 Paris

(33) 01 44 78 88 88

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS

Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...

MATELAS • SOMMIERS VENTES PAR TÉL. POSSIBLE

fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...

Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m² d'exposition

LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO

- 239 à 247, rue de Belleville Paris 19^{ème} - M° Télégraphe
- 50, avenue d'Italie Paris 13^{ème} - M° Place d'Italie

01.42.08.71.00

7 jours sur 7

L'abbé Maurel comparait devant les assises de l'Aveyron pour viols sur mineurs

L'ancien directeur du collège privé Saint-Pierre de Mur-de-Barrez nie les accusations

Agé de soixante et onze ans, l'ecclésiastique est accusé d'avoir abusé de plusieurs adolescents. Les enquêteurs ont recueilli des témoignages à

charge remontant à 1958. L'abbé nie fermement les faits, accuse les enfants d'être « manipulés » et invoque son incapacité physique. Sur fond de

rumeurs, l'affaire divise depuis quatre ans le petit village aveyronnais, perché sur les rochers, en lisière du Cantal.

RODEZ

de notre envoyé spécial

L'abbé Jean-Lucien Maurel, soixante et onze ans, fils de cantonnier ordonné prêtre en 1953, professeur d'anglais et ancien directeur du collège privé Saint-Pierre de Mur-de-Barrez pendant quarante-deux ans, est-il un pédophile violeur d'enfants ? La question est posée, à partir de mercredi 23 février, à la cour d'assises de l'Aveyron, qui devrait examiner une semaine durant chacune des lourdes charges pesant sur l'ecclésiastique enseignant : une figure locale d'autorité, dit-on, au centre de « l'affaire » qui, depuis un peu moins de quatre ans, sur fond de rumeurs, divise ce petit village aveyronnais, perché sur un éperon rocheux au seuil du Cantal, entre partisans de l'abbé et opposants.

Le 10 juin 1996, les gendarmes de Mur-de-Barrez, ainsi que quelques notables de la bourgade, recevaient une lettre anonyme, la plume d'un « corbeau », quelques lignes dactylographiées postées du village, dénonçant des faits d'abus sexuels qui auraient été commis par l'abbé Maurel sur des élèves, anciens et actuels. Sur les traces d'une vieille rumeur, désormais couchée sur le papier, les enquêteurs allèrent interroger les enseignants, des membres du personnel et des anciens élèves, tandis que l'abbé Maurel se rendait à la gendarmerie pour porter plainte. Une deuxième lettre anonyme, manuscrite cette fois, mais ne faisant état que de brimades, était reçue le 2 août.

D'auditions en renseignements, les gendarmes finirent par récolter, en octobre 1996, un premier témoignage d'ancien élève faisant état d'attouchements répétés entre 1971 et 1975. Puis d'un deuxième, faisant état d'une tentative d'attouchements en 1986 ou 1987. Tous faits cependant couverts par la prescription. Mais, le 4 mars 1997, ils recueillaient le récit d'un

adolescent de quinze ans, qui rapporta que, deux ans auparavant, à l'été 1995 lors d'un voyage de fin d'année organisé à Orlando, aux Etats-Unis, alors qu'ils occupaient la même chambre dans un motel, il avait été caressé, puis sodomisé par deux fois par l'abbé.

Ecarté « à titre conservatoire » de la direction du collège par la direction diocésaine de l'enseignement catholique au lendemain même de la réception par les gendarmes de la première lettre anonyme, l'abbé Maurel était interpellé le 13 mars 1997. Victime d'une malaise cardiaque, il était hospitalisé, puis placé une semaine plus tard en détention, mis en examen pour « agressions sexuelles et viol sur mineur de quinze ans par personne ayant autorité ». Il niait avoir commis de tels faits, arguant qu'une cabale était dirigée contre lui. Il assurait avoir reçu, dès mai 1996, des appels téléphoniques anonymes. Une voix d'homme lui aurait répété : « Tu m'en as fait baver, tu vas le payer cher. »

HUIS CLOS PARTIEL

Progressant dans leurs investigations, les enquêteurs consignaient un peu plus tard deux autres dépositions d'élèves de douze et treize ans faisant état de viols commis au domicile de l'abbé alors qu'ils étaient âgés de onze ans. Le directeur du collège Saint-Pierre maintenait fermement ses dénégations. Il estimait que les enfants étaient « manipulés ». Il se disait victime d'un complot dirigé par un couple d'enseignants du collège, les époux Chayrigues, dont le mari, depuis 1995, n'est autre que le maire (sans étiquette) de Mur-de-Barrez.

Les enquêteurs, eux, recueillaient au total, outre les trois témoignages des mineurs (seuls faits soumis à la cour d'assises), qui ont maintenu leurs dires lors d'une confrontation, six déclarations d'adultes masculins, anciens élèves âgés de vingt à cinquante-six ans, affirmant avoir été l'objet d'« attouchements », de « masturbations », de « sollicitations gestuelles », qui remonteraient pour certains d'entre eux à 1958. Un seul

de ces adultes, âgé de trente-quatre ans, évoquerait des agressions sexuelles et des viols alors qu'il était en classe de cinquième. Une jeune femme de trente et un ans parlerait pour sa part d'attouchements sexuels et de relations sexuelles complètes alors qu'elle était mineure : une relation affective que le prêtre n'a pas niée, mais qu'il a placée sous le sceau des seuls émois platoniques.

Pour « retrouver son honneur », l'abbé Maurel, qui a été libéré en décembre 1998 après vingt et un mois de détention provisoire, réclame aujourd'hui un procès public. Les parties civiles – trois familles autour des trois adolescents concernés – pourraient néanmoins réclamer, et obtenir de droit, un huis clos partiel lors de l'audition des mineurs. A quelques jours du procès, leurs conseils, qui sont aussi les avocats de trois associations – La Fédération de la voix de l'enfant, l'Enfant bleu et Enfance et Partage – ne semblaient pas vouloir requérir le huis clos total.

Cette publicité des débats ainsi réclamée, la défense entend la

mettre à profit pour débattre, notamment, de la réalité des moyens physiques dont disposait l'abbé pour commettre les actes reprochés. Des rapports d'expertise médicale reconnaîtraient à l'ecclésiastique des « capacités érectiles médiocres », mais cela à la date des expertises.

UNE CENTAINE DE TÉMOINS

Par ailleurs, un nombre considérable de témoins – une centaine – dont les noms ont notamment été suggérés par Roland Agret, cet ancien détenu versé dans la traque des erreurs judiciaires, qui a mené une contre-enquête avec l'un des détectives de l'affaire Omar Raddad, Roger-Marc Moreau, défilent à la barre.

Dans un récent entretien au *Figaro*, l'abbé Maurel affirmait : « Mon cœur est en règle avec Dieu, il sait que je n'ai pas péché. Mais ma place est régie par le Code pénal, qui relève de la loi humaine. Je ne quête pas la rédemption mais la raison des hommes et leur sens de la justice. »

Jean-Michel Dumay

Un chirurgien séropositif condamné à indemniser une patiente contaminée

Il devra versé 700 000 F de dommages et intérêts

LE DOCTEUR Patrick Cohen n'en a pas fini avec la justice. Ce chirurgien, contaminé par le virus du sida lors d'une opération en mai 1983 à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), et indemnisé en juillet 1997 à hauteur de 5,5 millions de francs, vient d'être condamné par le tribunal de grande instance de Paris à payer 1,2 million de francs de dommages et intérêts à l'une de ses patientes infectée après avoir été opérée de la hanche à deux reprises en 1992 et 1993. L'hôpital ayant déjà versé 500 000 F à la victime, le docteur Cohen devra lui verser les 700 000 F restants.

Dans son jugement, rendu lundi 21 février, le tribunal se réfère à une expertise de virologie moléculaire réalisée par le professeur Luc Montagnier (Institut Pasteur, Paris), selon laquelle il est « hautement vraisemblable que la patiente ait été contaminée lors des opérations ». La victime avait découvert sa séropositivité en 1994 et assigné le chirurgien en septembre 1999 pour ne pas l'avoir informée des risques qu'elle encourait.

Le cas du docteur Cohen, qui avait découvert sa séropositivité en 1993, est devenu emblématique de la contamination des soignants dans l'exercice de leurs fonctions, provoquant un vif débat sur le dépistage obligatoire du VIH chez les chirurgiens (*Le Monde* des 17 et 18 juillet 1997). A l'issue d'une longue procédure juridique, le tribunal administratif de Versailles avait reconnu, le 3 juillet 1997, la responsabilité de l'Etat, « chargé de définir, par voie légale ou réglementaire, les conditions de l'exercice professionnel et de la pratique chirurgicale des praticiens hospitaliers » et justifié par le « caractère spécial et d'une extrême gravité » du préjudice subi le montant de l'indemnisation du médecin (4,2 millions de francs au titre du préjudice professionnel et 1,36 million en réparation du préjudice personnel). Or, par un arrêt du 5 mai 1998, la cour administrative d'appel de Paris a annulé ce jugement, considérant que le risque ne pouvait être qualifié d'« anormal », mais demeurait « exceptionnel ». Le chirurgien s'est pourvu en cassation.

Accueillis à Paris-VIII, les étudiants sans papiers se rebiffent

UNE ÉTRANGE ATMOSPHÈRE d'agitation étudiante flotte sur les murs de l'université-Paris-VIII-Saint-Denis (ex-Vincennes). Devant le grand amphithéâtre, une immense banderole : « *Amphi X, on soutient une thèse : la régularisation des sans-papiers* ». La nuit, des tapis de sol font office de matelas. Une tribune improvisée a été drapée d'un tissu rouge. Au mur, slogans, affiches et photos des grévistes. Depuis trente-trois jours, un « comité de lutte des étudiants sans papiers » (CLESP) occupe ce grand amphithéâtre de 300 places pour obtenir la régularisation de tous les étudiants étrangers sans papiers de l'université. 167 noms ont été collectés par les grévistes, mais le nombre des étudiants illégaux serait bien supérieur : 250 selon le secrétariat général, 500 à 1000 d'après les syndicats étudiants. Ce mardi 22 février, la présidence de l'université a convoqué une « AG » pour tenter une dernière médiation. Un dialogue de sourds opposant des autorités débordées à des étudiants à bout.

A chaque rentrée universitaire, les autorités universitaires de Paris-VIII acceptent d'inscrire illégalement des étudiants désireux de suivre leurs études à Saint-Denis.

Arrivés avec un visa touristique en poche, ils se voient attribuer une carte d'étudiant, mais deviennent illégaux après trois mois de séjour. Obtenir un visa pour études auprès des ambassades françaises à l'étranger relève souvent de l'impossible. Outre la préinscription dans un établissement d'enseignement supérieur, les étudiants doivent pouvoir justifier de 2 500 francs de revenus mensuels ou de la possession de

30 000 francs sur un compte bloqué.

« *Par tradition* », l'université Paris-VIII accueille de nombreux étudiants non détenteurs du précieux visa. A condition de ne pas trop faire de bruit. « *Ils suivent les cours, passent leurs examens et ensuite on essaye de leur obtenir une carte de séjour auprès des préfectures*, explique Renaud Fabre, président de l'université. *Nous avons 23 % d'étudiants étrangers, soit trois fois plus que la moyenne nationale* ». Une « *commission des libertés* » a été créée en 1995 pour aider les étudiants dans leurs démarches. Une soixantaine de régularisations ont ainsi été obtenues depuis deux ans. Trop peu aux yeux des grévistes.

« **MARRE DE SE PLANQUER !** »

« *Cela fait trois ans que j'étudie ici et je n'ai toujours pas de papiers ! Et sans papiers, pas de petit boulot, pas de logement, ni sécurité sociale alors que j'ai payé ma cotisation* », s'indigne Abdel, étudiant en DEUG de mathématiques appliquées aux sciences sociales. « *On en a marre de se planquer ! Le président doit assumer ses inscriptions et s'adresser au ministère de l'intérieur* », lance Jawad, étudiant en licence de langues étrangères appliquées.

Voici trois semaines, le rectorat de Créteil et les préfectures ont rappelé que « *la loi devait s'appliquer* ». Le président veut essayer avant tout d'« *apurer le passif* » avec les préfectures. Histoire de ne pas laisser pourrir le mouvement qui a reçu le renfort de certains « *anars* » de Nanterre. Ensuite, le président se résoudra à ne plus inscrire de clandestins.

Sylvia Zappi



Who's taking care of you?

Sheraton
HOTELS & RESORTS

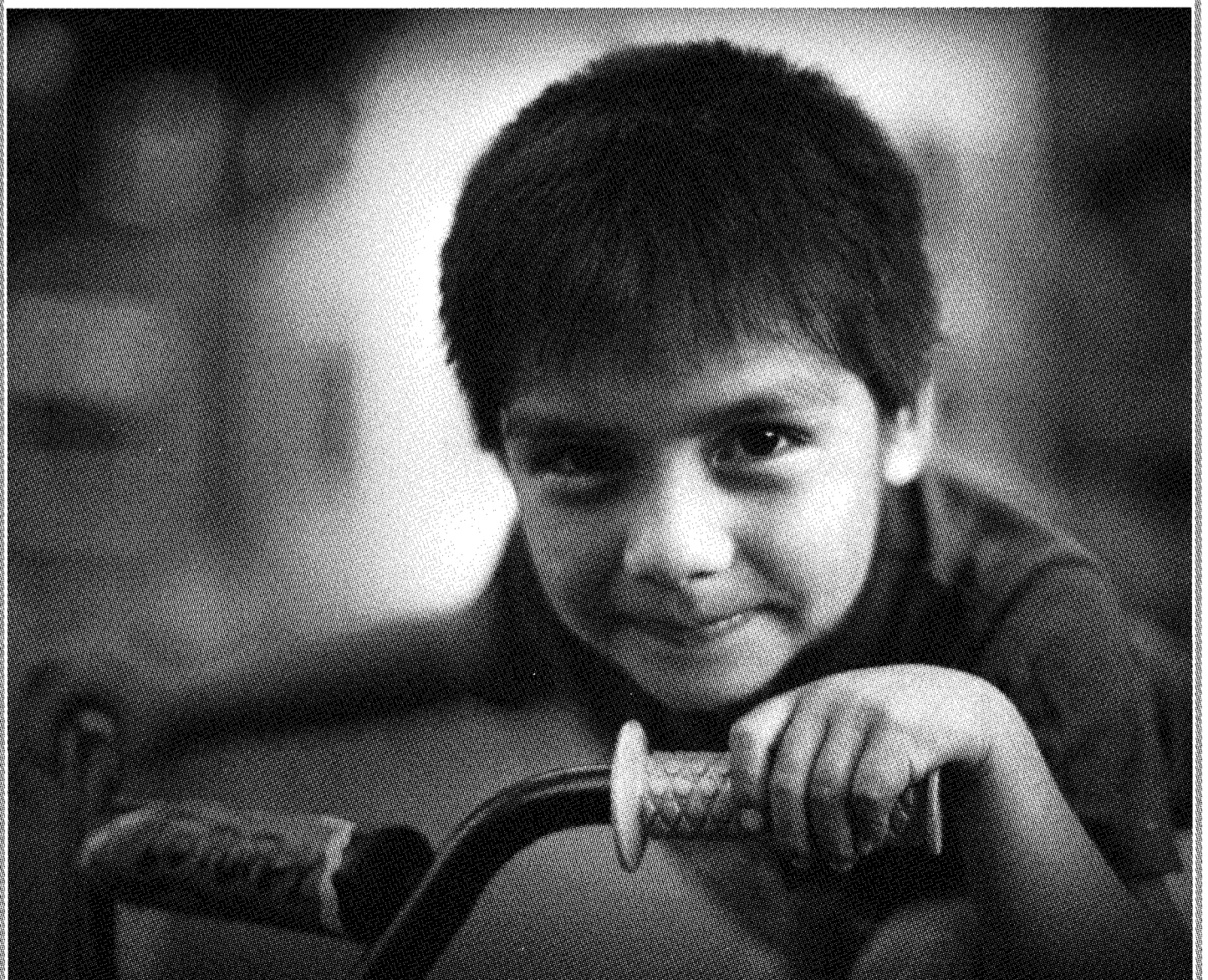
Mon papa dit que vos 'endless weekend,*' c'est une offre extra. Il va encore rester au lit tout son dimanche!

Sheraton propose un tarif préférentiel pour les 'weekend sans fin' correspondant à une réduction de 40% par rapport aux tarifs habituels. Et si vous possédez une carte Visa, vous pourrez profiter de votre chambre jusqu'à 17h le dimanche. Le tarif 'weekend sans fin' comprend le petit déjeuner du dimanche, que vous pourrez transformer en un agréable moment de détente en prolongeant votre séjour jusqu'à la fin de l'après-midi.

Vous pouvez bénéficier des 'weekend sans fin' dans tous les hôtels Sheraton ou Resort en Europe. Appelez LE FUTUR CHOISIT le numéro gratuit 00800 325 353535 et demandez 'Visaewkd' ou connectez-vous sur notre



site www.sheraton.com. Tous les hôtels Sheraton font partie du Programme Starwood Preferred Guest récemment élu meilleur programme de voyages par USA Today.



OFFRE SELON DISPONIBILITÉ VALABLE JUSQU'AU 31 AOÛT 2000. UNIQUEMENT POUR TOUS LES CLIENTS RÉGLANT LEUR FACTURE AVEC LA CARTE VISA. OFFRE VALABLE À SALZBOURG, BRUXELLES, SOFIA, ZAGREB, PARIS, VERSAILLES, TBILISI, DRESDE, DUSSELDORF, ESSEN, FRANCFORT, HANOVRE, MUNICH, ATHÈNES, TEL AVIV, EILAT, MER MORTE, JÉRUSALEM, TIBÉRIADE, OSLO, BARI, BOLOGNE, CATANIA, FLORENCE, GENÈVE, MILAN, PADOUÉ, ROME, VENISE, LUXEMBOURG, MALTE, AMSTERDAM, VARSOVIE, LISBONNE, ALGRAVE, TÉNÉRIFFE, MOSCOU, ST PÉTERSBOURG, MADRID, RASCAPRIA, SÉVILLE, STOCKHOLM, ZÜRICH, ANKARA, ANTALYA, LONDRES-HEATHROW, EDIMBOURG, TURNBERRY. OFFRE NON VALABLE POUR DES GROUPES RÉSERVANT PLUS DE 10 CHAMBRES. OFFRE NON CUMULABLE AVEC D'AUTRES OFFRES PROMOTIONNELLES. RÉSERVATION OBLIGATOIRE. *WEEKEND SANS FIN.

Anniversaires de naissance

– Le 22 février 2000,

Grand Béla

a eu quatre-vingt-dix-sept ans.

Petit Béla

a eu quatre mois.

Ceux qui les aiment se réjouissent.

Charlotte

Vingt ans d'amour, vingt ans de bonheurs, vingt ans d'éducation et de complicité.

Merci d'exister.

Ta Maman.

Pacs

– Petits progrès, grands espoirs, allez !

Le 35^e pacs du 20^e, c'est nous

**Béatrice FAVEUR
et
Paqui SANCHEZ.**

Le 21 février 2000.

Décès

– Jacques Ballereau, son époux,
Anne et Olivier, ses enfants,
Pierre et Solange Lavergne, ses parents,
Noëlle Martineau, sa sœur,
Yves Lavergne, son frère,
et leurs familles,
font part du décès de

Jeannette BALLEREAU,

survenu le 20 février 2000.

Tous ses amis sont invités à se réunir au cimetière de Montgivy (Indre), où ses cendres seront déposées dans le caveau de famille, le vendredi 25 février, à 11 heures.

Que ceux qui auront une pensée pour elle fassent un don pour la lutte contre le cancer.

113, place des Foulques,
45160 Olivet.

– Message d'amour pour

Alain CHEVILLIER (†).

De la part de ses filles, Anne et Claire, et de leurs époux,

Pascal Chrétien et Jeannick Pitet.

– 16 février 2000.

Alain CHEVILLIER (†).

*Que ta joie demeure dans l'invisible,
Que ta bonté survive en nous.*

De la part de

Philippe Faciolle et Michèle Buob.

– M. et M^{me} Maurice Decuyper-Boderiou,
M. et M^{me} Orst Gunther Neuheuser-Decuyper,

M. et M^{me} Etienne Decuyper-Hunet, ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel DECUYPER,

professeur honoraire à la faculté des sciences de Lille,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
président du concours d'admission à Saint-Cyr,
ancien élève et professeur du lycée Faidherbe,

veuf de

Claire LEMOINE,

survenu à La Madeleine, le 21 février 2000, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 25 février, à 11 heures, en l'église Sainte-Marie-Madeleine, à La Madeleine.

Assemblée à l'église à 10 h 45.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

L'inhumation se fera au cimetière de Mons-en-Barœul, dans le caveau familial.

Cet avis tient lieu de faire-part.

M. Decuyper,
8, domaine de Seignelay,
92290 Châtenay-Malabry.

**Jeanne KEVORKIAN,
née COSTECALDE,**

est décédée le 17 février 2000 et a été inhumée le 19 février, au cimetière de Sceaux, dans l'intimité, en présence de ses enfants et de ses proches.

Elle a consacré sa carrière aux enfants handicapés mentaux au ministère de l'éducation nationale et a reçu la distinction d'officier des Palmes académiques.

– M^{me} Paul Kanoui,

son épouse,
Valérie et Hareth,
Céline et Nathalie,
ses enfants,
Pierre, son petit-fils,
Jean-Claude et Philippe,
ses frères,
Ses parents, amis et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Paul KANOUI,

survenu le 21 février 2000, à l'âge de soixante-quatre ans.

La levée du corps s'effectuera le jeudi 24 février, à 10 heures, à l'hôpital Ambroise-Paré, à Boulogne (Hauts-de-Seine).

L'inhumation aura lieu le même jour, à 11 h 15, au cimetière de Fresnes (Val-de-Marne), 4, rue de la Butte.

8, clos de Verrières,
91370 Verrières-le-Buisson.

– Catherine Fournier, son épouse,
Claire Fournier,
Jérôme et Alix Fournier,
Laure et Stéphane Gallet,
Anne-Sophie et Fabrice Demichel, ses enfants,
Marine, Paul, Stanislas, Flore, Camille et Vladimir,
ses petits-enfants,
Bernard, Michel, Jacques, Benoît, Denis, Philippe, Hubert,
ses frères,
sa belle-mère,
ses belles-sœurs et son beau-frère,
ses neveux et nièces,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Claude FOURNIER,

survenu le 20 février 2000, à l'âge de soixante-quatre ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 22 février, en l'église Saint-Germain, à Saint-Germain-en-Laye.

– M^{me} Henri Renouard Larivière, née Christiane de Rollepot, son épouse,
M. Régis Renouard Larivière, M^{me} Elisabeth Rümmele, ses enfants,
Ferdinand et Isaac,
ses petits-enfants,
ont le chagrin de faire part du décès de

**M. Henri
RENOUARD LARIVIÈRE,**

survenu le 18 février 2000.

L'inhumation a eu lieu, dans l'intimité familiale, au cimetière du Père-Lachaise.

– Marie-José Musetti, son épouse,
Anne-Sophie et Bertrand Bizieux,
Agnès et Olivier Flahaut,
Bruno Musetti, ses enfants,
Diane et Julie,
ses petites-filles,
Françoise et Jean-Pierre Martin, sa sœur et son beau-frère,
Sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Philippe MUSETTI,

survenu à Paris, le 21 février 2000, à l'Institut Curie.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le vendredi 25 février, à 9 heures, en l'église Saint-Dominique, 20, rue de la Tombe-Issoire, Paris-14^e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Bessy-sur-Cure (Yonne), dans l'intimité familiale.

69, rue de la Tombe-Issoire,
75014 Paris.

– Frédérique, Laurence, Franck,

ses enfants,
Jessica,
sa petite-fille,
Elisabeth,
sa sœur,
Agnès,
sa compagne,
Ses amis intimes,
Eliott,
son compagnon,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jean-Marie SAUVAGE,

le 17 février 2000, à l'âge de soixante ans.

Une messe sera dite le dimanche 27 février, à 11 h 15, en l'église Saint-Pierre du Petit-Montrouge, Paris-14^e.

236, avenue Aristide-Briand,
92220 Bagneux.

– M. Michel Schartle, son époux,
M^{me} Sally Schartle, sa fille,
Toute la famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Denise SCHARTLE,
née **FILIZZOLA,**
conservateur en chef des médiathèques,
chargée de mission auprès de l'ambassade de France à Tunis.

le 18 février 2000, dans sa cinquante-sixième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 24 février, au cimetière intercommunal des Joncherolles, à Villetaneuse, à 11 h 15.

12, allée Verte,
93200 Saint-Denis.
13, rue Feutrier,
75018 Paris.

Anniversaires de décès

– Pour le troisième anniversaire de son rappel à Dieu, souvenez-vous de

François GRIMM

et unissez-vous en pensées et en prières à la messe qui sera célébrée, à son intention et à celle des défunts de sa famille, le samedi 26 février 2000, à 18 heures, en l'église Saint-Pierre de Montmartre, 2, rue du Mont-Cenis, Paris-18^e.

« Sois sage, ô ma douleur,
et tiens-toi plus tranquille »
Ch. Baudelaire.

– Il y a trois ans, le 24 février 1997,

Janine C. HUPPERT

nous quittait.

Joëlle Huppert, qui l'aime et ne l'oublie pas, remercie tous ceux qui l'ont soutenue.

Ayez une pensée pour elle.

Colloques

Colloque de l'ACIP :
« Mémoires juives d'outre-Rhin », avec S.E. M. Peter Hartmann, ambassadeur de RFA à Paris ; M. Pierre-Christian Taittinger, maire du 16^e arrondissement ; M. Moïse Cohen, président de l'ACIP (Tous des juifs allemands ?) ; le professeur Maurice-Ruben Hayoun, secrétaire-rapporteur de l'ACIP (*Samson-Raphael Hirsch*) ; le professeur Michaël Grätz (*Heinrich Grätz*) ; le professeur Catherine Chalier (*Franz Rosenzweig*), et le sous-préfet Alain Boyer, secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme (*Heinrich Heine*). Igal Shamir au violon.
Jeudi 2 mars 2000, à 20 h 15, en la salle des mariages de la mairie du 16^e arrondissement, 71, avenue Henri-Martin, 75116 Paris. Renseignements et informations : 01-40-82-26-33.

Conférences

Centre de recherche sur la philosophie des activités artistiques contemporaines (UFR philo, université Paris-I - Sorbonne), le samedi, à 15 heures, salle Louis-Liard ou amph Bachelard :

**FORME, FORMALISME,
ANTIFORMALISME.**

Inès Champey (amphi Bachelard), 26 février 2000 : « Un formalisme réaliste ».

Emmanuel Bourdieu (amphi Bachelard), 11 mars 2000 : « Equivoques formalistes : la poésie du vide ».

Eveline Pinto (amphi Bachelard), 18 mars 2000 : « L'informel ; essai de critique non formaliste ».

Renseignements : 01-40-46-31-68.

**LES FORUMS
DU MOUVEMENT JUIF LIBÉRAL
DE FRANCE (MJLF)**

Débat sur le thème des
« Enjeux éthiques et religieux de la génétique d'aujourd'hui »
Avec le rabbin Daniel Farhi,
le professeur Arnold Munnich, chef du service de génétique, hôpital Necker-Enfants malades,
le professeur Jean-Claude Ameisen, enseignant à l'université Paris-VII, directeur d'unité de recherches à l'Inserm.
Animé par Paul Bernard.

Jeudi 24 février 2000, à 20 h 30.
MJLF, 11, rue Gaston-de-Caillavet,
75115 Paris (métro Charles-Michels).

Cours

Cours particuliers d'informatique à domicile (Internet, bureautique, multimédia). Tous niveaux. 300 formateurs en IDF.
ALDISA. Tél. : 01-46-10-50-32.

Débats**Souvenir et mémoire historique à l'ère des médias**

Thématique de trois débats organisés par le Goethe-Institut en partenariat avec *Le Monde*, sur l'expérience historique et sur le souvenir culturel à une époque où la transmission de l'information est en accélération constante :

« La mémoire virtuelle », débat animé par Lucas Delattre, mardi 29 février 2000, à 19 heures.

« Le musée virtuel », débat animé par Frédéric Edelmann, mercredi 8 mars 2000, à 19 heures.

« Souvenir et mémoire dans l'art », débat animé par Geneviève Breerette, mercredi 15 mars 2000, à 19 heures.

Goethe-Institut,
17, avenue d'Iéna,
75116 Paris.
Tél. : 01-44-43-92-30.

Entrée libre dans la limite des places disponibles.

LES RENCONTRES DES AÎNÉS

organisées par la mairie du 13^e arrondissement de Paris et l'association Vivre aujourd'hui, sous le patronage du Conseil national pour les personnes âgées en la mairie du 13^e arrondissement, 1, place d'Italie, et animées par Denis Clair.

Mardi 14 mars 2000, de 14 h 30 à 16 h 30.

Débat sur PRESSE, INFORMATION, PUBLICITÉ, avec :

M. Franz-Olivier Giesbert, directeur de la rédaction du *Figaro* et du *Figaro Magazine*.
M. Bruno Frappat, directeur de la rédaction de *La Croix*.
M. Alain Rollat, conseiller de direction et critique de télévision du *Monde*.
Et M^{me} Marie-Pierre Farkas, rédacteur en chef de *France-Soir*.

Expositions

– M. Reffas Nasser, étudiant en arts plastiques, « *Le corps est un pinceau et une œuvre d'art* », expose ses œuvres sur toiles à l'université Paris-VIII, 2, rue de la Liberté, 93200 Saint-Denis.

L'exposition aura lieu le lundi 20 au 31 mars 2000.

Pour toutes informations, téléphonez au 06-03-75-18-57.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

BILAN DU MONDE 2000

**174 pays
en observation**

**Dossier spécial
Innovation**

2 0 0 P A G E S - 5 0 F

Le Monde

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

**CARNET DU MONDE
TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne**

**DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE,
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 140 TTC - 21,34 €
TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18,29 €**

**NAISSANCES, ANNIVERSAIRES,
MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
550 F TTC - 83,85 € FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :**

Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr.

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

**Le Monde
DES LIVRES DE POCHE**

Le supplément mensuel
consacré aux livres
en format de poche

Prochaine parution dans *Le Monde*
du jeudi 2 daté vendredi 3 mars 2000

Tempêtes et marée noire : l'Europe assouplit ses règles pour aider la France

Lionel Jospin s'était inquiété d'un manque de solidarité de Bruxelles face aux conséquences de la double catastrophe. Romano Prodi vient de lui répondre qu'aucune rallonge budgétaire substantielle n'est possible. Mais le président de la Commission s'emploie à contourner l'obstacle financier

L'EUROPE au chevet des oiseaux mazoutés : en visite dans la presqu'île de Quiberon (Morbihan), mardi 22 février, Michel Barnier, commissaire européen chargé de la politique régionale, et Margot Wallström, commissaire européenne chargée de l'environnement, sont venus exprimer « la solidarité de l'Union européenne » aux populations touchées par la marée noire. Une visite de la clinique des oiseaux de Theix, une rencontre avec les bénévoles sur une plage, une réunion avec élus, pompiers, hôteliers, commerçants, pêcheurs ou protecteurs des oiseaux, ont permis aux deux émissaires de recueillir des témoignages et de donner des précisions sur le rôle de l'Europe, pour éviter, à l'avenir, de nouvelles catastrophes.

Cette tournée avait aussi pour but de dissiper l'incompréhension qui commençait à poindre entre le gouvernement français et l'Union européenne à propos des aides financières que celle-ci est prête à consentir, après la double catastrophe des tempêtes et de l'Erika (Le Monde du 20 janvier). Depuis plusieurs semaines, la France, seule – contrairement à l'Autriche ou à

l'Allemagne également touchées par les tempêtes –, adresse des appels du pied insistants à Bruxelles pour obtenir un « concours » communautaire. Il ne faudrait pas « que la Commission tienne un double langage. Que, d'un côté, elle exprime sa solidarité, que, de l'autre, elle n'accorde pas de moyens supplémentaires », s'était inquiété Lionel Jospin, le 17 février, devant des élus conviés à Matignon pour examiner le plan « tempêtes » du gouvernement. « Il n'y a ni polémique ni malentendu », souligne aujourd'hui M. Barnier.

UNE SOMME DÉRISOIRE

Afin d'obtenir des engagements précis, le premier ministre avait écrit le 20 janvier à Romano Prodi, président de la Commission européenne, en formulant quatorze demandes. En six pages, M. Prodi lui a répondu lundi. Sa note confirme les propos tenus par le commissaire français depuis janvier : l'Europe a distribué ses aides aux quinze pays de l'Union, au sommet de Berlin en mars 1999. Elle ne peut pas revoter un nouveau budget (lire aussi page 4). Ainsi, M. Prodi accorde à la France 2 petits millions de francs

(300 000 euros) pour le travail de dépollution des plages. La France juge cette somme dérisoire et s'apprête à introduire une nouvelle demande de crédits « substantiels ».

La note de M. Prodi contourne cependant la contrainte budgétaire sur un point important : fin 2000, la France pourra bénéficier des crédits européens pour des programmes de développement rural qui n'auront pas été consommés par ses partenaires. Le reliquat est quasi-

certain. Au passage, Bruxelles autorise la France, pour la première fois, à distribuer des aides aux activités forestières, en acceptant que les sommes du Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles (Feoga), actuellement de près de 35 milliards de francs, cofinancent le plan national pour le ramassage des chablis. De même, sans être abondés, les fonds du programme de l'Union spécifique pour la pêche (IFOP), réservés jus-

qu'ici à l'indemnisation des pêcheurs et des propriétaires de bateaux, pourront être affectés aux conchyliculteurs pour compenser l'arrêt temporaire de leur activité. M. Prodi annonce également qu'EDF pourra demander un financement européen pour le rétablissement du réseau électrique nord-est de la France, qui a une vocation transeuropéenne. « Nous attendons d'EDF, avant fin février 2000, une proposition formelle », indique-t-il.

Mais la réponse de M. Prodi à M. Jospin marque surtout le souci de la Commission de ne pas mettre des bâtons européens dans les roues des mesures prévues par la France. Ainsi, pour prendre en compte les tempêtes, les « règlements » qui régissent l'utilisation des fonds structurels dits de l'objectif 2, autrement dit pour les zones en reconversion économique (39,4 milliards de francs sur sept ans pour la France), pourront « être interprétés avec un maximum de souplesse possible », écrit M. Prodi : au titre de l'effort de reconstruction, pourront être désormais financés, notamment, la réfection d'une voie communale, des travaux dans les ports de commerce, dans

les aéroports, la restauration du patrimoine culturel ou touristique, le sciage et le séchage du bois. La Commission se montre également plus libérale sur les possibilités d'aides d'Etat aux entreprises.

BAISSE DE LA TVA AUTORISÉE

Par ailleurs, par dérogation au principe de libre concurrence entre les quinze, Bruxelles autorise la France à baisser le taux de TVA, qui passe de 20,6 % à 5,5 % pour un nombre important d'activités sylvicoles, dont la plantation, la taille, le débardage, le défrichage, l'entretien des sentiers forestiers réalisés. La note n'indique pas de limite dans le temps à cette baisse.

Cette interprétation pragmatique des règles communautaires est « conforme pour l'essentiel » aux demandes de « flexibilité » de la France, indique un conseiller de Matignon. Mais le gouvernement se réserve, néanmoins, le soin de poursuivre la « discussion » avec la Commission pour rendre certains détails d'application encore plus élastiques.

Béatrice Jérôme
et Philippe Lemaître

TotalFina mettra deux ans à traiter tous les déchets de l'« Erika »

NANTES

de notre correspondant
« Sous réserve de vérification des données recueillies sur zone, toutes les fuites de l'épave de l'Erika ont été comblées », a indiqué, mardi 22 février, à Nantes, Pierre Guyonnet, directeur de la mission littoral atlantique de TotalFina. La compagnie pétrolière confirme que le pompage de la cargaison commencera début mai, l'objectif étant d'avoir terminé fin septembre avant les grandes marées d'équinoxe. L'une des inconnues majeures est le volume de fioul qu'il faudra pomper. Le coût prévisionnel reste fixé aux alentours de 400 millions de francs.

APPEL D'OFFRES EUROPÉEN

TotalFina s'engage, par ailleurs, à traiter dans un délai de dix-huit mois à deux ans les 150 000 à 180 000 tonnes de déchets qui devraient être récoltés le long des 500 kilomètres de côtes polluées. A la mi-février, 127 000 tonnes avaient été recueillies, mais le rythme s'est nettement ralenti. Le traitement des trente sites de stockage intermédiaire a commencé sous le contrôle des directions régionales de l'industrie et de l'environnement. Ces déchets sont très

hétérogènes. Le fioul est mélangé avec du sable, des algues, des matériels de ramassage, des bâches, etc. Le sable représente toutefois environ 90 % de la collecte.

Le tri mécanique et le traitement physico-chimique des déchets permettront de séparer le fioul et l'eau – qui seront tous deux retraités par la raffinerie de Donges, en Loire-Atlantique –, le sable et les autres matières. Les résidus solides seront traités soit par incinération dans des usines spécialisées ou des cimenteries, soit par inertage pour être utilisés dans des remblais routiers ou des couches intermédiaires de déchetteries, soit par des procédés biologiques. Plus de soixante entreprises ont déjà proposé des solutions. Le choix sera effectué après un appel d'offre européen, pour ce marché qui devrait osciller entre 100 et 200 millions de francs. Le sable nettoyé ne sera pas remis sur les plages, non pour des raisons techniques, mais pour des problèmes d'image. La compagnie n'entend pas non plus traiter les restes de la pollution de l'Amoco-Cadiz, qui sont toujours stockés près de La Rochelle et de Donges.

Dominique Luneau

TROIS QUESTIONS À...

JEAN-YVES
LE DRIAN

1 Vous êtes député PS du Morbihan et rapporteur de la commission d'enquête sur la sécurité du transport maritime des produits dangereux. Le gouvernement a-t-il pris la mesure de ce qu'il faut faire pour améliorer la sécurité des acheminements des produits pétroliers ?

Il y a vraiment une prise de conscience de l'ampleur du problème et de la nécessité d'afficher une conviction politique très forte pour éviter des catastrophes comme celle de l'Erika. Le désordre maritime mondial ne peut plus durer.

Il faut durcir les règles de sécurité, renforcer la surveillance, être très sévère dans l'application des règlements et prendre des mesures unilatérales si l'Organisation maritime internationale (OMI) ne suit pas. On interdit bien l'entrée du bœuf aux hormones sur notre territoire. Pourquoi ne pas interdire des bateaux dont on ignore la « traçabilité » ? Les habitudes ultralibérales du monde maritime sont telles qu'il faut frapper fort pour réussir. L'Europe doit en être le vecteur.

2 Faut-il créer un corps européen de gardes-côtes ?

Vu les traditions de protection et de sécurité des différents Etats, la création d'un tel corps me paraît aujourd'hui illusoire. Certains Etats ne manqueraient pas de soulever des questions de souveraineté. Je pense plutôt que la volonté européenne doit s'affirmer par la création d'une agence de sécurité maritime qui coordonnerait les moyens existants dans les différents pays, préconiserait leur renforcement et ferait respecter les règles, en particulier en Manche.

3 Dans l'affaire de l'Erika, le fonctionnement des plans Polmar terre et mer a-t-il donné satisfaction ?

Il y a eu des ratés importants dans Polmar-terre, dus aux erreurs de la météo, à la non-réactivation des plans Polmar depuis plusieurs années et à leur évidente inadéquation. L'articulation Polmar-terre et Polmar-mer a été très problématique. Au niveau central, l'affirmation d'une « autorité de la mer » a été laborieuse. Depuis que Lionel Jospin l'a confiée nommément à un ministre, Jean-Claude Gayssot, l'action de l'Etat est plus limpide. Encore faut-il en tirer des leçons pour l'avenir.

Propos recueillis
par François Grosrichard

+400%*

Nous vous donnons rendez-vous dans trois ans et trois semaines. Précisément.

Pulsar appartient à une nouvelle catégorie de produits financiers. Innovant et sans équivalent sur le marché français, Pulsar est un titre coté qui vous offre une indexation sur un panier de 10 valeurs blue chips européennes sélectionnées par le Bureau d'analyse de la Société Générale pour leur potentiel de hausse. Placement court dont la durée est de 3 ans et 3 semaines précisément, il offre, sans garantie en capital, un potentiel de rendement élevé : + 40 % ou la performance du panier de valeurs. Une documentation est disponible dans les agences Société Générale.

SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

CONJUGUONS NOS TALENTS.

* ou la performance du panier d'actions, sans garantie en capital.

La Commission des Opérations de Bourse attire l'attention du public sur le fait que la valeur des titres peut être à tout moment inférieure à sa valeur nominale. Le remboursement des titres étant lié à l'évolution des actions retenues comme actifs sous-jacents des titres, le détenteur de ces titres peut ne pas retrouver son investissement initial. Ce produit fait l'objet d'un prospectus visé par la COB : N° 00-167 daté du 15 février 2000.

Ce jour de 1954, Enrico Macias (à gauche) joue pour la première fois de la guitare dans l'orchestre de Raymond Leyris (au centre, en blanc).



D.R.

SAMIA est inquiète. Secrétaire à Constantine, elle souffre de ne pas mieux connaître les détails de la venue d'Enrico Macias dans sa ville natale. « Nous l'aimons et nos enfants ont été élevés avec ses chansons », dit-elle, avant de se mettre à chanter *Les Filles de mon pays*. A côté d'elle, Zahra, qui promet d'assister à son concert « *quel que soit le prix du billet* » et affirme connaître par cœur tout son répertoire, craint qu'il n'y ait pas de salle suffisamment grande pour l'accueillir. Elle se demande aussi quelle sera la réaction du chanteur au moment où il posera le pied à Constantine : « *La ville qu'il a connue n'existe plus. Il va juste trouver quelques vestiges délabrés.* » Elle se rassure rapidement : « *Ce n'est pas pour les murs qu'il va revenir, mais pour les gens, pour nous, comme un frère qui a trop longtemps émigré.* »

Ce retour d'Enrico Macias en Algérie, programmé pour le 16 mars, est toujours à l'ordre du jour, en dépit de la recrudescence de la violence. En dépit, aussi, de l'opposition manifestée par la frange la plus dure d'anciens responsables du Front de libération nationale (FLN), l'ex-parti unique. L'ancien président de l'Assemblée nationale, Abdelaziz Belkhadem, a ainsi déclaré, début février, qu'il s'opposerait « *par tous les moyens* » à cette visite. Motif invoqué : la tournée du chanteur, qui est juif, pourrait être un prélude à la normalisation des relations entre l'Algérie et Israël. « *Il existe des Algériens qui mènent une guerre coloniale à retardement comme d'autres cultivent la haine (...). Ils poussent leur antisémitisme jusqu'à appeler à des manifestations antijuives. On se croirait dans l'Allemagne d'Hitler* », rétorquait le quotidien *El Watan*. « *Je suis en train de préparer ardemment mon voyage et rien ne m'arrêtera car je n'oublierai jamais le geste du président Bouteflika, qui est en train de détruire tous les tabous existant à cause de ces gens* », a ajouté le chanteur, en faisant allusion aux milieux islamoc-conservateurs. « *Il est plus que jamais nécessaire de porter une parole d'espoir dans ce pays qui a tant souffert* », estime Enrico Macias.

Pour lui, cette souffrance algérienne commence très exactement le jeudi 22 juin 1961. Il est midi. Un homme, tenant sa fille par le bras, traverse la place du marché de Constantine. Un coup de feu claque. Touché à la gorge, l'homme s'effondre, glisse le long du corps de sa fille, Viviane. Le maître – et père spirituel – d'Enrico Macias mourra dans la voiture qui le transporte à l'hôpital. Le deuil va durer près de quarante ans. Le silence aussi. Ce jour-là, on tue aussi le malouf, une musique cristalline, merveilleuse de pureté, qui donne naissance au drame, le justifie, l'accompagne, l'amplifie quand elle se tait. Raymond Leyris, qui vient d'être tué par le FLN, est un des plus grands poètes-musiciens d'Afrique du Nord, un « cheikh », un maître, reconnu comme tel par les académiciens de l'Est algérien.

« *Une musique faite d'un ensemble de chants intemporels, parce qu'ils remontent à des origines qu'on ne saurait identifier et qui sont sans cesse repris par la suite des générations des chanteurs, qui leur redonnent chaque fois une vie nouvelle* », écrit Raphaël Draï, professeur agrégé de sciences politiques à Aix-en-Provence. « Avant », Raphaël habitait dans la même maison que « cheikh » Raymond. Lors de l'enterrement, avec plusieurs autres jeunes juifs de Constantine, il porta sur ses épaules « *ce corps qui pesait tout le poids de la misère du monde* ». « *La folie, poursuit Raphaël Draï, ne régnait pas seulement dans ce camp paisible, quelques mois plus tard, Mouloud Ferraoun, l'écrivain kabyle, était mitraillé sur son lit d'hôpital par les tueurs du destin d'en face, l'OAS.* »

Le but fut atteint, au-delà de tout espoir : en quelques mois, voire

« Cheikh » Enrico

Pour la première fois depuis 1981, Enrico Macias devrait retourner en Algérie, à l'invitation d'Abdelaziz Bouteflika. Six concerts sont prévus pour un voyage qui pourrait marquer les retrouvailles du peuple algérien avec une partie de sa culture

quelques semaines, la totalité de la communauté juive de Constantine quittait l'Algérie. Certains estiment qu'elle était là depuis le roi Salomon, en 1000 avant Jésus-Christ. Mais c'est à la fin du XV^e siècle qu'elle se développa, lorsque Isabelle la Catholique chassa musulmans et juifs d'Espagne. Les uns et les autres, après une longue errance, s'installèrent dans les cités algériennes, et notamment à Constantine, la « *cité phénomène* » dont parlait Maupassant, perchée

« Enrico a aidé les pieds-noirs à faire ce que Freud appelait le travail de deuil »
Raphaël Draï

sur un rocher, au-dessus des gorges du Rummel. Raymond Leyris était le fils – « naturel », comme on disait à l'époque – d'une riche héritière ardéchoise, catholique, et d'un jeune bourgeois juif, qui fut tué sur la Somme durant la grande guerre, comme le père d'Albert Camus. Raymond, qui fut adopté par une famille juive et pauvre de Constantine, dont il adopta la religion, symbolise au plus profond ce métissage des habitants constantinois.

Une diversité culturelle que la colonisation va tout faire pour gom-

mer. L'Algérie française impose sa langue, sa culture, son droit. La musique « algérienne » ? « *Dans une encyclopédie du début du siècle, j'ai trouvé quelques notes voulant l'illustrer ; eh bien, c'étaient les notes de Rabaja la moukèrè !* », ironise Jacques Leyris, le fils de Raymond, aujourd'hui médecin à Paris. Arrivé bien plus tard, à partir de 1830, le colon méprise ces quartiers-ghettos, ces quartiers-refuges, où vivent arabes et juifs, qui parlent la même langue, écoutent la même musique, sont habillés de la même manière. Le décret Crémieux, qui, en 1870, donna la citoyenneté française aux juifs d'Afrique du Nord – et non aux musulmans –, concrétisa le début de la rupture entre les deux communautés. Vint aussi le temps des pogroms, celui de 1934 notamment, où des familles entières de juifs furent massacrées par des Arabes chauffés à blanc par des Français extrémistes.

LA guerre d'indépendance accrut encore le fossé entre les deux communautés. Des hommes comme « cheikh » Raymond tentaient encore de maintenir vivant le lien entre les uns et les autres. N'était-il pas invité avec ses musiciens à célébrer les mariages aussi bien juifs qu'arabes ? Et quand il passait à la radio ou à la télévision naissante, certains quartiers se vidaient pour l'entendre. « Cheikh » Raymond est mort. Aucun membre de la communauté arabo-musulmane ne vient à ses obsèques. La loi du silence s'impose, une chape de plomb tombe

sur le passé de l'Algérie. Pourtant, des deux côtés de la Méditerranée, quelques personnes vont tenter de préserver le fil, si ténu, de la mémoire. Deux hommes symbolisent ce combat contre l'oubli.

Le premier est dans le bateau qui emmène la communauté juive vers Marseille. Gaston Ghrenassia, qui prendra le nom d'Enrico Macias, était un des élèves de « cheikh » Raymond, « *un parmi tant d'autres, mais c'est lui que le maître avait choisi comme son héritier* ». Gaston-Enrico a même épousé sa fille, Suzy. C'est un joueur de guitare avant tout, instrument que « cheikh » Raymond avait tenu à introduire dans les orchestres de malouf. Sur le bateau, raconte la légende, Gaston compose une chanson : *J'ai quitté mon pays. Du malouf ? Pas vraiment, mais certaines sonorités y sont. « Quand je suis arrivé en France, explique-t-il, je n'ai pas pu ni voulu continuer à m'exprimer dans cet idiome musical, le décor n'était plus le même. » « Enrico a aidé les pieds-noirs à faire ce que Freud appelait le travail de deuil : la mort n'aura pas le dernier mot », ajoute Raphaël Draï.*

Le second fidèle, lui, est resté à Constantine. Taoufik Bestandji n'a que trois ans lorsque « cheikh » Raymond est tué. Musicien, originaire d'une famille ottomane, son grand-père était lui-même un des maîtres du malouf. « *Avec ma bourse de lycéen, j'ai acheté le premier disque d'Enrico Macias au marché de contrebande de la place des Chameaux, à Constantine, tout près de la maison close, pas loin de l'opéra où Raymond avait fait ses plus beaux concerts* », raconte Taoufik aujourd'hui. Enrico Macias, étiqueté comme sioniste, est mis au ban de l'Algérie socialiste. Pourtant, sous le manteau, d'Alger à Tamnasset et d'Annaba à Tlemcen, ses disques se vendent par dizaines de milliers. « *Pour nous, jeunes Algériens, c'était tout à la fois une forme de modernité et une plongée dans nos racines. Nous n'avions pas le droit de quitter l'Algérie et nous rêvions sur les concerts de l'Olympia où des gens dansaient en écoutant Enrico.* »

En 1990, Taoufik retrouve Jacques Leyris à Paris. « *Entre nous, cela a été une fraternité d'emblée, d'office et définitive* », dit joliment ce dernier. Ensemble, ils rééditent certains disques de « cheikh » Ray-

mond. Le 10 septembre 1993, Sid Ahmed Ghazali, alors ambassadeur d'Algérie à Paris, au cours d'une soirée de solidarité avec le peuple algérien organisée à l'Unesco, invite officiellement Enrico Macias. « *Je lui ai dit au téléphone qu'il représentait aussi la culture algérienne* », se rappelle aujourd'hui le diplomate.

ALORS, l'histoire va s'accélérer. Le 12 mars 1999, Moktar Taleb organise un concert d'hommage à « cheikh » Raymond, avec Enrico Macias, au Centre culturel algérien de Paris. Le succès est énorme. « *Tout d'un coup, chacun, le juif constantinois de Paris comme l'Algérien constantinois de Paris, qui ne se connaissaient plus, se sont reconnus. Et, pour la première fois, un hommage à mon père était organisé dans un lieu officiel algérien* », se souvient Jacques Leyris.

« C'est comme le retour d'un vieux frère, ses chansons sont pleines de nostalgie pour son pays. Nous aussi, on a de la nostalgie, pas pour la France, mais pour une vie plus tendre »

Un documentariste algérien

Le 18 avril 1999, lors du Printemps de Bourges, Enrico Macias, accompagné de Taoufik Bestandji et de l'ensemble Foundok, organise un concert entièrement consacré à « cheikh » Raymond. A la fin, Cheb Mami, un des chanteurs de raï les plus populaires, monte sur scène pour interpréter Koum Tera avec « cheikh » Enrico. La boucle est bouclée.

En juin 1999, moins de deux mois après son arrivée au pouvoir, le nouveau président algérien, Abdelaziz Bouteflika, brise définitivement le tabou et, pour l'anniversaire du deuxième millénaire de Constantine, rend un vibrant hommage à la communauté juive de la ville et cite Enrico Macias. Une invitation officielle est alors lancée au chanteur. Jean-Pierre Elkabbach, qui a rencontré longuement le président algérien, et qui se souvient avoir souvent pris en autostop le jeune Enrico et sa guitare sur la

route de Constantine, a joué un rôle important dans ces retrouvailles. « *Bouteflika accueillera avec chaleur le fils de l'Algérie réconciliée* », estime le journaliste.

« *Je ne peux pas y aller sans chanter, explique Enrico Macias, car les gens là-bas seraient frustrés, et moi aussi. Je ne veux pas non plus que ce soit une visite mortuaire ; je veux que ce soit aussi un voyage d'espoir.* » Le 16 mars, Enrico Macias devrait arriver à Constantine. Il a posé une seule condition : être hébergé dans une famille pour retrouver l'ambiance de son enfance. Il devrait chanter ensuite à Annaba, Tizi-Ouzou, capitale de la Kabylie, Tlemcen, Oran et Alger.

Combien seront-ils à célébrer ces retrouvailles ? « *Des millions* », répond un jeune Algérien, pourtant davantage attiré par le rap que par le malouf. « *C'est comme le retour d'un vieux frère, ses chansons sont*

pleines de nostalgie pour son pays. Nous aussi, après ce qui nous arrive, on a de la nostalgie. Pas pour la France, mais pour une vie plus tendre », explique un documentariste d'Alger. « *Il est sentimental comme un Méditerranéen d'Algérie, et ses chansons touchent directement les gens. C'est, pour la plupart des Algériens, des villes du Nord jusqu'aux hauts plateaux, un fils du pays ; sa musique comme sa manière de parler le français sont très algériens* », ajoute un ancien de la radio. « *Cheikh Raymond continue à être vénéré, c'était un artiste sans pareil, il avait sa façon de chanter et de jouer bien à lui. C'est la référence des références, et cette aura est en quelque sorte retombée sur Enrico* », affirme un jeune Constantinois, féru de malouf.

« *C'est vrai*, conclut Raphaël Draï, *on se languit les uns des autres.* »

José-Alain Fralon

Le projet européen de Jörg Haider

Suite de la première page

Cette Allemagne des cités libérale, catholique, protestante et, à l'époque, juive, eut brièvement le moyen de se faire entendre en mars 1848 à Francfort, mais il fallut attendre 1945 pour que, dans un espace rétréci, sans Prusse ni Autriche, elle triomphe vraiment avec les catholiques rhénans Adenauer et Kohl, les protestants hanséates Brandt et Schmidt.

Auparavant, c'était l'Autriche de Metternich, véritable centre organique de la contre-révolution catholique européenne, qui avait donné le ton à toute l'Allemagne. Certes, par un retournement dialectique compréhensible, la Vienne en semi-liberté de la fin du siècle, en raison inverse de la puissance étatique des Habsbourg en pleine décomposition, était bien devenue la capitale culturelle de la gauche allemande, le laboratoire urbain de la social-démocratie, le substitut d'une Prague devenue trop slave et trop province et d'une Francfort dévitalisée par le sacre de Berlin.

Mais les deux messages, réactionnaire et moderniste, ont coexisté sans se brouiller, permettant à Vienne et à l'Autriche d'offrir une scène culturelle et idéologique à un ensemble de forces et de régions qui ont toujours excédé ses frontières. Et, aujourd'hui même, le regretté Thomas Bernhard est l'auteur dramatique le plus joué en Allemagne, Peter Handke et Elfriede Jelinek, les romanciers à thèse les plus passionnément discutés.

La frontière austro-allemande n'a jamais existé sur le plan de la culture et des idées. Elle est de plus en plus ténue sur celui de la politique. L'euro a mis fin au peu qui en subsistait en matière économique. Or, tout comme Fichte, qui, au début des *Discours à la nation al-*

bardement de Dresde, à la suite de l'historien négationniste anglais David Irving. Le thème de la défense du droit du sang contre le droit du sol en matière de nationalité, débat crucial outre-Rhin, ne manquera pas de lester bientôt son discours public, j'en fais le pari dès à présent. Dans une Allemagne où la crise d'identité de la CDU et le déboulonnage largement opéré de la statue d'Helmut Kohl créent une immense fragilité du camp conservateur, cette longue marche de Haider vers Berlin est à présent entamée : elle passe par une alliance privilégiée de l'actuel gouvernement autrichien, d'abord, avec l'aile nationaliste et anti-européenne de la CSU bavaroise qu'incarne le ministre-président Edmund Stoiber, grand contempteur de l'euro en son temps, grand thuriféraire de la défunte Wehrmacht, puis, à terme, par un retournement progressif de la droite allemande en faveur d'une sorte de reconstruction de son identité, qui ne passerait plus par l'humanisme chrétien et européen de la génération de 1945.

Or ce projet, un peu camouflé et un peu colorisé, ne fait pas que des malheureux en Europe. Cela fait un certain temps que des forces politiques hétérogènes, mais convergentes, souhaitent freiner le rythme d'édification de l'Union, voire d'en inverser la direction : quelques représentants qualifiés de l'establishment britannique, par exemple, ne verraient pas d'un si mauvais œil l'émergence en Europe centrale d'une dialectique de la souveraineté qui, en restaurant la légitimité d'un certain nationalisme allemand d'orientation libérale sur le plan économique, bloquerait définitivement les ambitions de Bruxelles en matière politique. Pour conforter à Washington le fort groupe de conservateurs qui ne lui veulent déjà aucun mal, Haider a d'ailleurs

de l'Europe, des adversaires de l'extrême droite et puis aussi des juifs, bien sûr, qui quitteront peut-être peu à peu et volontairement un continent qui retrouvera dans l'allégresse discrète une certaine aryanité douce et sportive. Il est vrai que le vichysme, processus expiatoire où les satisfactions directes sont rares, ne s'est jamais repu que de l'amère jouissance de nuire.

Mais nous touchons ici au banc de roche dure du problème Haider : à côté de forces de nature hétérogène qui conspirent à la tolérance de Haider, sans vraiment partager son projet, nous trouvons bien vite les forces du nouvel égocentrisme national germanique qui se retrouvent positivement dans la sainte trinité alpestre Haider-Blocher-Stoiber, la base sociale du

Il n'y a pas d'autre solution, cette fois-ci, que de se montrer les plus forts – et d'abord sur le plan intellectuel et moral

triangle Vienne-Zurich-Munich, qui ne demande qu'à s'élargir progressivement vers Anvers, Dresde et Berlin. Celles-ci trouvent leur identité dans un double rejet : celui de la vieille cogestion syndicale d'une industrie manufacturière à présent en déclin, qui définissait le modèle rhénan cher à Michel Albert, mais aussi celui du nouvel individualisme possessif anglo-saxon fondé sur l'autonomie culturelle des individus, la mobilité du travail et la demande de droit. Autrement dit, le national-corporatisme moderne, dont Haider vient de devenir le héros éponyme, entend détruire l'actuelle entente tacite, un peu honteuse et pas très éloquente, entre socialisme refroidi et hédonisme californien, qui défait peu à peu l'identité de plus en plus floue de toute la gauche européenne (avec des pics de pollution comme l'ultime congrès du parti post-communiste italien PDS, dont le seul slogan, libellé en anglais, était... « *I care* », vite suivi de l'invitation à Trieste de Haider par le maire de gauche Illy, dont il faut de toute urgence boycotter l'excellent café).

Que nous propose réellement la nouvelle droite germano-européenne. De remplacer l'identité productiviste du syndicat par celle populiste et nationaliste de la corporation fermée où l'offre de travail sera gérée comme un bien rare réservé à la famille autochtone, et de remplacer la compétition individuelle à l'anglo-saxonne, loyale et juridifiée, mais souvent cruelle aux individus, par l'égoïsme identitaire, qui gèrera plus collectivement des biens dont la distribution devient de plus en plus problématique, tels que la transmission du savoir aux enfants – projet d'écoles privées et identitaires – et la sûreté des personnes et des biens – projet de polices privées et d'autodéfense sociale. Bref, un programme de libéralisme, mais communautariste, et un programme de protectionnisme, mais corporatiste et non plus syndical. A terme, la fin de Bruxelles et la fin des grandes solidarités redistributives au profit de fiscalités locales, à l'exclusion des budgets de défense et de sécurité.

Cela faisait longtemps que tous ces héritiers peu ou prou honteux du projet consumé en 1946 de révolution conservatrice européenne tournaient autour du pot : tels, en France, nous parlaient avec des mines de grand guignol des « crimes du communisme », ou des indignités de la Résistance ; tels autres, outre-Manche, voulaient nous persuader de la lamentable incompétence de Churchill ; un poète de province entonnait en Allemagne « *le chant du bouc* » national-élégiaque, sans que personne à la vérité ne prenne tout cela trop au tragique. Et puis Haider vint, en mettant le doigt sur l'impéritie morale actuelle de la gestion politique du compromis social-libéral, dont le projet demeure illisible, ni social, ni libéral à la vérité, faute d'une

nouvelle éthique démocratique qui le sous-tende.

En somme, puisque la bagarre reprend là où on l'avait laissée à la fin des années 30, la force qui est sommée de remonter sur le ring pour se battre enfin sans esquivé, mais, cette fois-ci, à l'échelle de toute l'Europe continentale, c'est tout simplement la coalition vaincue de Weimar, ce rassemblement de sociaux-démocrates, de catholiques rhénans, d'industriels libéraux et d'intellectuels bourgeois alliés à la France républicaine, précurseurs de Keynes en économie et collectionneurs d'excellente peinture dans leurs loisirs. Ces hommes et ces femmes ont été assommés, vilipendés, dépouillés et assassinés, quand ils avaient le malheur d'être juifs, par les parents de Haider et consorts qui étaient déjà des voyous crapuleux et résolu. Il n'y a pas d'autre solution cette fois-ci que de se montrer les plus forts – et d'abord sur le plan intellectuel et moral, ce qui exclut de sous-traiter ce combat aussi bien à une extrême gauche inepte, qui n'a jamais dans son histoire compris ce qu'était vraiment le fascisme européen, qu'à une force externe qui nous viendrait, tout comme la nouvelle économie, d'une Amérique qui n'a ni notre histoire ni nos problèmes.

Et puis n'ayons pas peur de la boxe : rappelons-nous qu'à la troisième manche le grand Ray Sugar Robinson a quand même expédié au tapis, pour la plus grande fureur de Hitler, ce bel Aryen parfait qu'était Max Schmeling. Allons, il se trouvera bien un nouveau héros républicain et européen, peut-être bien un de ces Français que le Führer qualifiait à juste titre de négri-fiés (ce dont, depuis Alexandre Dumas et Félix Eboué, jusqu'à Yannick Noah et Harlem Désir, nous tirons quelque gloire), pour rectifier le portrait de Jörg Haider... bientôt et de nos jours et, comme aurait aimé à le dire l'écrivain autrichien Karl Kraus, c'est un vieil abonné de la *Neue Freie Presse* qui vous l'assure.

Alexandre Adler
pour *Le Monde*

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0 803 022 021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

L'école publique au défi

L'ÉCOLE laïque a-t-elle encore perdu une bataille ? Le nouveau rôle joué par l'enseignement privé oblige à se poser la question. Certes, statistiquement, son importance n'a pas changé depuis de nombreuses années – 15 % des élèves du primaire, 20 % de ceux du secondaire – mais aujourd'hui, la moitié des familles lui confie, ou lui ont confié, l'un ou l'autre de leurs enfants. Surtout, les établissements catholiques accueillent de plus en plus de jeunes des milieux défavorisés (*Le Monde* du 23 février). Ils offrent un sentiment de sécurité, une disponibilité des enseignants, un suivi personnalisé qui semblent avoir, trop souvent, déserté lycées et collèges. Qu'en Seine-Saint-Denis, le solde des échanges entre public et privé soit devenu négatif pour le premier, qu'à Marseille, la population d'un collège catholique soit à 100 % d'origine étrangère et à 90 % musulmane révèle un échec de l'école de la République.

Pour ses pères fondateurs, celle-ci devait former des citoyens aptes à assumer leur responsabilité dans une démocratie. Longtemps, elle a su le faire. Mieux même, elle a permis aux enfants les plus brillants d'accéder aux hautes fonctions de la société et de l'Etat quelle que fût leur origine sociale. Elle a aussi, et peut être surtout, rempli une fonction essentielle dans l'intégration des étrangers qui, de tout temps, sont venus trouver en France travail et liberté. Ce sont ces deux missions qu'elle ne paraît plus en état d'assumer, au moment même où la primau-

té du libéralisme économique renforce la nécessité de la première, et où l'importance de la population musulmane rend la seconde plus essentielle que jamais. Le paradoxe est que « l'école des curés », qui, longtemps, a été l'outil d'une bourgeoisie qui tenait à conserver le contrôle de la formation de ses héritiers, devienne aujourd'hui, aussi, un refuge pour les plus pauvres.

Le contexte, il est vrai, a bien changé. L'Église n'est plus l'adversaire de la République. Depuis le paroxysme de 1984, la traditionnelle « guerre scolaire » a, heureusement, pris fin. Et, autre paradoxe, émerge, discrètement mais réellement, une sorte de grand service unifié de l'éducation. Le public s'inspire de ce qui a fait la force du privé : autonomie des établissements, équipe pédagogique rassemblée autour d'un projet, dimension éducative de l'enseignement, travail avec les familles. Le privé s'ouvre à une forme de laïcité, accueille les enfants de toutes origines, de tous niveaux scolaires, fait former ses maîtres en même temps que ceux du public.

Cette concurrence renforcée de son vieil adversaire peut, et doit, contraindre l'enseignement public à se réformer. Il lui faut retrouver la pleine capacité d'assumer le cœur de sa mission. Offrir à chaque enfant l'égalité des chances telles que soient ses capacités intellectuelles, son milieu social, sa religion, est la justification de son existence. Aucun de ceux qui, à un titre ou à un autre, partagent la responsabilité de sa qualité, n'a le droit de l'oublier.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directeur : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeron, directeur adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Directeur artistique : Dominique Roynet

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (*Editoriaux et analyses*);

Laurent Grellsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*);

Michel Kajman (*Débats*); Eric Fottorino (*Enquêtes*);

Eric Le Boucher (*International*); Patrick Jarreau (*France*); Franck Nouchi (*Société*); Claire Blandin (*Entreprises*);

Jacques Buob (*Aujourd'hui*); Josyane Savigneau (*Culture*); Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Plioullou; directeur délégué : Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction : Alain Rollat; directeur des relations internationales : Daniel Vernet; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),

André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,

Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,

Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Histoire de la 1^{re} armée française

« C'EST À NOS SOLDATS que je dédie ce récit. » Ces simples mots – et ces mots simples – donnent le ton du livre que le général Jean de Lattre de Tassigny consacre à la 1^{re} armée française (Plon).

Nous sommes tellement accoutumés à lire des Mémoires de généraux qui s'efforcent de justifier leurs défaillances ou d'exhaler leurs rancœurs que l'on pousse un soupir de soulagement en ouvrant l'œuvre d'un chef militaire qui s'est battu sans souci de la politique, et qui rappelle pour ses soldats et pour le peuple de France quel fut son commandement, quelles furent ses batailles et ce qu'ont réalisés ses hommes. De ce livre au moins les jeunes Français n'auront pas à rougir. Ce sont là des pages d'action et non de regret et de nostalgie.

L'histoire de la 1^{re} armée, c'est en partie l'histoire de l'« amalgame », l'amalgame de l'Afrique du Nord et

de la mère patrie, l'amalgame des soldats en uniforme et des combattants clandestins, des maquis. Ce mot évoque les épisodes de la Révolution, la fusion des volontaires de l'An II et des bataillons de ligne sous la direction de Lazare Carnot. Mais l'amalgame de la 1^{re} armée, de l'armée d'Italie, de la 2^e DB après le débarquement, fut cependant très différent, plus délicat et plus difficile, mais en définitive aussi bien réussi.

Et c'est là sans aucun doute, après les mérites du commandement dans la bataille, l'œuvre la plus haute, en ce qui concerne la 1^{re} armée, du chef qui en eut la charge et qui devait l'avoir puisqu'il avait appris à connaître avant son évasion la valeur – et aussi les faiblesses – de la résistance intérieure et de l'armée secrète.

Rémy Roure

(24 février 1950.)

RECTIFICATIFS

CHILI

Contrairement à ce que nous avons écrit dans notre article intitulé « Les espoirs et les doutes de la scène à Santiago » dans *Le Monde* du 19 février, la corporation de télévision de l'Université catholique du Chili dispose d'une antenne, la Chaîne 13, qui a la plus grande audience du pays. Son homologue laïque de l'Université du Chili a cédé librement ses activités dans ce domaine, de même que l'entreprise Copesa, désormais absente de ce secteur. Il faut préciser, enfin, que la représentation politique à la tête de la Télévision nationale est équilibrée et ne favorise aucun intérêt privé.

PIERRE BOURDIEU

Philippe Fritsch, éditeur de la conférence de Pierre Bourdieu *Propos sur le champ politique* (Presses universitaires de Lyon), dont nous avons rendu compte dans *Le Monde* des livres du 18 février, précise que, s'il a effectivement dirigé pendant douze ans une équipe du CNRS, il n'est pas lui-même chercheur au CNRS, comme nous l'avons écrit, mais professeur de sociologie à l'université Lumière (Lyon-2).

Tournures utiles par Guillaume Dégé



La Tchétchénie encore et toujours martyre

par Yannick Seïté et Silvia Serrano

EN dehors de la guerre, on sait peu de choses des Tchétchènes. Un siècle de recherches historiques, géographiques, archéologiques, anthropologiques menées à leur propos tient en quelques centaines de pages, presque rien en français. Un des rares historiens, Maïrbek Vatchagaev, qui consacre ses travaux à l'histoire de ce peuple se retrouve aujourd'hui prisonnier politique des Russes. Mais le peu que l'on sait – ce peu dont la diffusion est aujourd'hui vitale pour le peuple tchétchène –, tout se passe comme si les politiques occidentales s'employaient toutes à l'oublier, à l'occulter.

Un terrible anniversaire nous est aujourd'hui l'occasion de rappeler quelques données historiques. 23 février 1944, Béria à Staline: «Aujourd'hui [...], l'opération de déportation des Tchétchènes et des Ingouches a commencé à l'aube. La déportation se déroule normalement.» Du même au même, le lendemain: «Au matin du 24 février, 333 739 personnes ont été expulsées de leurs villages. 176 950 d'entre elles ont été chargées dans des wagons de chemins de fer. Une neige abondante est tombée sur presque toutes les régions de Tchétchéno-Ingouchie dans l'après-midi du 23, ce qui explique les difficultés dans l'acheminement de la population, en particulier dans les régions montagneuses.»

Est-il besoin d'être tchétchène pour entendre, dans ces rapports au chef remplis de la satisfaction du devoir accompli, les échos de l'antienne quotidienne des porte-parole de Poutine: «Les opérations antiterroristes se déroulent normalement»?

Pourtant, tout n'allant pas toujours pour le mieux dans le meilleur des mondes en voie de pacification possibles, des incidents viennent perturber une machine

bien rodée. Le colonel Gvéchiani écrit à Béria, sous la mention «ultra-confidentiel»: «En raison de l'intransportabilité et à des fins de réalisation de l'opération Montagnes dans les délais [sic], j'ai été contraint d'éliminer plus de 700 habitants du village de Khaïbakh.» Réponse du commissaire du peuple aux affaires intérieures à son subordonné: «Du fait de l'efficacité dont vous avez fait preuve dans la déportation des Tchétchènes de la région de Khaïbakh, vous êtes proposé pour une distinc-

tion gouvernementale, accompagnée d'une montée en grade. Je vous félicite.»

Désormais, l'indépendance est la condition absolument nécessaire de la survie de la nation tchétchène

Bref, au 1^{er} mars 1944, plus de 475 000 personnes s'entassaient déjà dans les wagons à bestiaux – 12 525 wagons furent nécessaires pour les convoier au Kazakhstan.

En quelques jours, le peuple tchétchène s'est retrouvé dépourvu de toute existence politique, privé de toute assise territoriale – situation officialisée par un décret du présidium du Soviet suprême, en date du 7 mars 1944, qui supprimait la République de Tchétchéno-Ingouchie et en répartissait le territoire démembré entre ses voisins.

Abdurahman Avtorkhanov, historien tchétchène, reconnaît que «toutes [ses] tentatives pour évaluer le pourcentage, même approximatif, des Tchétchènes et des Ingouches qui ont péri ou ont été exécutés au cours de ce cauchemar se sont révélées vaines». Dans ces domaines où rien n'est sûr, pas de chiffre exact. Une certitude pourtant: plus de 100 000 personnes – certains avancent le chiffre de 200 000 – périrent de ce voyage et

portation stalinienne une version douce de celle d'un Ermolov qui, en 1816, nommé par Alexandre 1^{er} gouverneur et administrateur en chef du Caucase, n'avait laissé d'autre choix aux Tchétchènes qu'entre la soumission et l'extermination.

Poutine, ancien fonctionnaire du KGB, conjugue pourtant à sa manière les «vertus» de l'ancienne Russie et de la Russie stalinienne. Le moment est donc venu de demander, en toute clarté: allons-nous attendre que les faits aient *a posteriori* prouvé la volonté

généraliste des autorités russes pour nous élever contre l'extermination d'un peuple?

Outre les précédents historiques, les faits ne manquent pas, qui autorisent – obligent – aujourd'hui à évaluer l'entreprise russe dans ces termes: par exemple la menace d'arrestation de tous les Tchétchènes mâles de 10 à 60 ans, le recours systématique aux bombardements aveugles, l'internement massif dans des camps dits «de filtration», les massacres de civils, la décision de raser Grozny, etc.

Deux documents, par ailleurs, constituent des indices d'une entreprise de génocide. *Le Monde*, dans son numéro du 15 février, s'est fait l'écho de l'un d'entre eux: un décret aurait ordonné l'arrestation de 150 000 Tchétchènes et leur détention jusqu'à leur invalidité. Un autre texte, secret, issu du Conseil russe de sécurité et daté du 15 décembre 1999, dévoile les intentions du gouvernement russe. Il prévoit de rendre inhabitable une grande partie du territoire tchétchène: destruction des zones habitées (de toutes façons, elles seraient sans valeur économique); destruction des lieux historiques et de culte (ils pourraient servir de refuge aux bandits); déportation, enfin, de la population.

Ces documents renforcent la thèse selon laquelle une politique

d'anéantissement visant les Tchétchènes a été planifiée à Moscou. Nous objectera-t-on leur possible forgerie? Le peu de fiabilité de leurs sources? Possible, en effet, mais un génocide n'est prouvable qu'une fois réalisé. Faudra-t-il attendre la disparition d'un peuple tout entier pour s'interroger sur l'existence d'un programme d'anéantissement et pour se doter des armes qui permettraient de s'y opposer?

Désormais, l'indépendance est la condition absolument nécessaire de la survie de la nation tchétchène. Telle est bien la conclusion qui ressort de la mise en perspective de deux siècles de relations russo-tchétchènes: il ne s'agit pas de montrer une fois de plus que, comme on dit, l'histoire bégaie, et que les Tchétchènes auraient décidé la vie dure, eux qui ont résisté à Ermolov, à Béria et à d'autres et qu'ils sauraient bien échapper aux bombes au napalm et aux bombes à effet de vide que leur envoi Poutine.

Il s'agit de rappeler à partir de quelle matière première historique s'est constituée la mémoire collective des Tchétchènes de l'an 2000. Et signifier que, pour un peuple chargé de cette mémoire, le salut ne peut venir que de l'indépendance. Aujourd'hui encore, qu'on le veuille ou non, la sécurité d'un peuple se fonde sur un Etat: dans le cas des Tchétchènes, tout

démontre que cet Etat ne saurait être la Fédération de Russie.

Nécessaire, l'indépendance n'est pourtant pas une condition suffisante de la survie des Tchétchènes: la médiation internationale qui seule permettra sa mise en place ne trouvera donc sens qu'à se prolonger dans une série d'aides destinées à en assurer la pérennité.

Les données, pour l'heure, sont simples: soit nous fermons les yeux sur la mise à mort d'un peuple, soit nous brisons le tabou de son indépendance. L'histoire et la mémoire tchétchènes, dans la spécificité qui sont les leurs et dont nous venons de rappeler quelques aspects, ôtent tout crédit au discours de ceux qui, légitimement inquiets d'un risque de prolifération séparatiste en Europe, paralyseraient toute action politique au nom de parallèles infondés. Ils se croient penseurs de l'histoire et gardiens des intérêts de la chose publique. Ce sont des Ponce Pilate.

Yannick Seïté est maître de conférences de littérature française à l'université Paris-VII-Denis-Diderot.

Silvia Serrano est spécialiste du Caucase, chercheuse à l'Observatoire des Etats post-soviétiques (Institut national des langues et civilisations orientales).

CPI: non à l'article 124

par Denys Robiliard

L'IMPUISSANCE consentie des Etats devant la barbarie des troupes russes en Tchétchénie renforce encore l'urgence d'une justice pénale internationale. Un pas considérable vers cette justice a été franchi à Rome, le 17 juillet 1998, lorsque 120 Etats de l'ONU ont adopté le statut de la Cour pénale internationale (CPI).

Mais cette Cour n'est encore que «virtuelle». Pour qu'elle puisse réellement commencer à fonctionner, et c'est capital parce qu'elle ne pourra pas juger les crimes commis jusque-là, il faut que son statut soit ratifié par 60 Etats. A ce jour, si 94 Etats ont déjà signé, 6 seulement ont ratifié.

La France s'est résolument engagée dans la voie d'une ratification rapide. L'Assemblée nationale vient de commencer la discussion du projet de loi de ratification. On peut donc espérer que, dans les semaines qui viennent, notre pays rejoindra la liste encore courte de ceux qui ont ratifié.

On voudrait pouvoir ce jour-là saluer une France exemplaire. Mais le risque existe aujourd'hui que la ratification par notre pays s'accompagne d'un geste de frilosité injustifiée à l'égard de la Cour.

Il existe en effet dans le statut de la CPI une disposition, l'article 124, qui permet à un Etat, lorsqu'il ratifie, de refuser la compétence de la Cour pour les crimes de guerre qui seraient commis par ses ressortissants ou sur son territoire pendant une durée transitoire de sept ans. Cette disposition a été introduite dans le statut à l'initiative de la France. C'est regrettable. Le pouvoir exécutif a annoncé son intention de l'utiliser lorsqu'il ratifiera. C'est inadmissible.

Les raisons données pour justifier cette intention se fondent sur des faits incontestables et sur un souci légitime: la France est l'un des plus gros contributeurs aux forces de maintien de la paix dans le monde. Elle doit donc plus que d'autres se préoccuper de protéger ses militaires contre des accusations de crimes de guerre «abusives et teintées d'arrière-pensées politiques».

Le statut de la CPI permet-il d'assurer cette protection? A cette question, les autorités françaises ne nient pas que des garanties existent dans le statut mais soutiennent que la preuve de leur efficacité reste à faire, ce que le délai de sept ans de l'article 124 devrait permettre. Dans l'intervalle, si par malheur des militaires français se rendaient coupables de crimes de guerre, ils seraient bien évidemment jugés par les tribunaux français.

Cette argumentation a l'apparence du bon sens, mais elle ne résiste pas à l'examen.

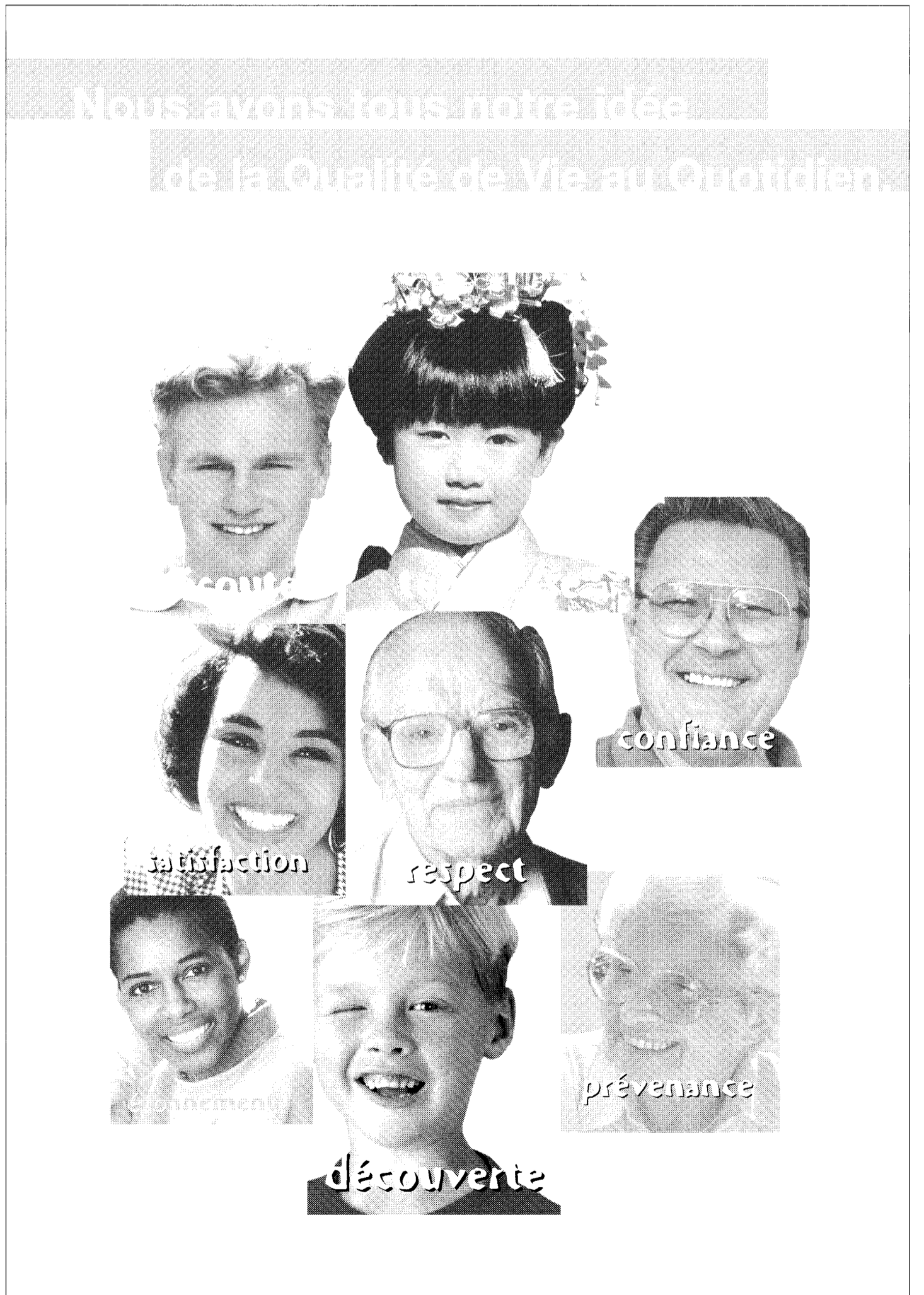
Reste le cas où effectivement des ressortissants français se rendraient coupables de crimes de guerre pendant la période de sept ans. On nous dit qu'ils seraient «de toute façon» jugés par les tribunaux français. L'expérience tirée de l'activité des tribunaux français en la matière au cours des cinquante dernières années permet pour le moins d'émettre des doutes sur cette affirmation.

Depuis des mois, la section française d'Amnesty International et les 37 autres organisations membres de la Coalition française pour la CPI n'ont avec le pouvoir exécutif qu'un dialogue de sourds. Il semble en revanche que, du côté du Parlement, nous ayons été entendus. Lors de son examen du projet de loi de ratification, la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale a demandé le réexamen de la position française.

Il reste à espérer que ce message sera fortement relayé par l'Assemblée, puis le Sénat, et convaincra le pouvoir exécutif que refuser la compétence de la CPI serait dommageable. A l'image de la France et à la crédibilité de sa participation aux forces de maintien de la paix. A la justice, si elle était suivie par d'autres pays, car la CPI s'en trouverait affaiblie.

Il est encore temps pour la France de ne pas commettre cette faute.

Denys Robiliard est président de la section française d'Amnesty International.



D'un février noir à l'autre

par Dan Franck, Romain Goupil et Emmanuel Wallon

SILENCE. Nous sommes en février 2000, et Vladimir Poutine supervise en personne le massacre des Tchétchènes. Le gouvernement fédéral et son commandement ont tout entrepris pour que la Russie et le monde en sachent le moins possible sur la réalité de la lutte qu'ils mènent contre les « bandits » et les « islamistes » tchétchènes. Cependant, même muselée, l'information traverse les frontières. Et le dégoût nous saisit lorsque nous apprenons que des officiers d'état-major encouragent le viol, le rapt, le pillage, la torture ; lorsque nous découvrons ces corridors dits d'évacuation le long desquels la troupe mitraille les réfugiés ; lorsque des témoignages filtrent sur ces colonies pénitentiaires dont les chefs autorisent le rançonnement des familles à la recherche du corps des leurs, battus à mort ; lorsque nous constatons l'ignominie de ces dignitaires de l'administration présidentielle, tueurs en série qui planifient le bombardement des populations civiles, puis le nettoyage des villes à la grenade et à la kalachnikov.

Le 3 février, l'un des rares journalistes capables de décrire l'ampleur de ces méfaits, Andreï Babitski, déjà diffamé, menacé de mort, capturé et tabassé, était livré à des inconnus par des services d'Etat censés le protéger. En ce jour qui devait commémorer la capitulation

allemande à Stalingrad, l'armée russe faisait flotter ses drapeaux sur les ruines de Grozny conquise.

Sombre anniversaire. Car un autre rapprochement historique s'impose : en février 1944, le pouvoir soviétique accélérât soudain la déportation de nombreux Tchétchènes et Ingouches, sous l'accusation aussi sordide que fallacieuse de collaboration avec les nazis.

Hier, le NKGB, aujourd'hui, le FSB. Hier, les trains, aujourd'hui, les camps de « filtration ». Hier, les steppes de l'Est, aujourd'hui, les montagnes et les ruines. Hier, Joseph Staline, aujourd'hui, Vladimir Poutine.

En attendant que le secrétaire général de l'ONU présente ses regrets à la Tchétchénie détruite, ainsi qu'il le fit voilà peu pour Srebrenica saignée, les civils aux abois ont cessé d'espérer des initiatives décisives des organisations internationales. Depuis les réunions de Helsinki et d'Istanbul, où la France avait suggéré quelque admonesta-

tion à l'encontre de Moscou, les protestations alternent avec les propos apaisants. Pas plus. Pas mieux.

Vigilante Europe ! Irréprochable dès qu'il s'agit de dénoncer des discours autoritaires et xénophobes tenus à Vienne, elle devient aveugle quand un populisme et un racisme sauvages s'acharnent sur

crain d'alarmer son ancien adversaire. Car la Banque mondiale et le FMI, soucieux d'attirer au cœur du marché mondial un tel débiteur et un si grand client, refusent de poser des conditions trop strictes à l'octroi de leurs prêts. Car les dirigeants occidentaux, surtout, s'estiment fort réalistes d'entretenir cette fiction selon laquelle la démocratie l'aurait emporté en Russie.

Peut-être certains d'entre eux éprouvent-ils du soulagement en retrouvant au Kremlin un interlocuteur dont la fermeté compense la brutalité ? De même qu'ils soutenaient Boris Eltsine, ils ménagent Vladimir Poutine sous prétexte qu'il respecterait les formes du cérémonial électoral.

Au nom des créanciers privés, le Club de Londres vient d'accorder à la Russie d'appréciables facilités, geste aussitôt salué comme un succès politique par M. Poutine. Le Club de Paris risque de suivre bientôt cet exemple en ce qui concerne la dette publique. Celles et ceux que ces massacres révoltent peuvent-ils interpeller leur gouvernement et lui poser cette simple question : « Que compte faire la France ? »

Dan Franck est écrivain, **Romain Goupil** est cinéaste, **Emmanuel Wallon** est universitaire.

Celles et ceux que les massacres de Tchétchénie révoltent peuvent-ils interpeller leur gouvernement et lui poser cette simple question : « Que compte faire la France ? »

ciuse de collaboration avec les nazis.

un peuple prisonnier de la raison d'Etat. La Russie, à cheval sur les traités quand il s'agit de défendre ses prérogatives ou celles de la Serbie, n'hésite pas à bafouer les conventions qu'elles a ratifiées sur les droits de l'homme et la protection des minorités.

Face à cela, que fait-on ? Silence. Car le Conseil de l'Europe, garant des libertés, redoute qu'une réprimande contre la Russie n'interrompe le dialogue commencé. Car l'OSCE, vigie de la sécurité, ménage Moscou de crainte de se voir refuser l'une des missions d'observation qu'elle affectionne. Car le G 7 ne souhaite pas se fâcher avec son nouvel invité. Car l'OTAN

Vladimir Poutine le Soviétique

par Thierry Wolton

POUR se rassurer ? Les dirigeants occidentaux veulent croire que Vladimir Poutine est un légaliste, un homme respectueux des lois. Qu'est-ce que cela veut dire dans une Russie postsoviétique où la démocratie balbutie ? C'est au moment où Staline promulguait la « constitution la plus démocratique du monde », en 1936, qu'il instaurait la terreur qui allait faire des centaines de milliers de victimes !

De même faut-il se souvenir que le pouvoir soviétique avait, dès son origine, toujours tenu à ce que ses crimes soient « légaux ». Les articles 58, 70 et 190 du code pénal de l'URSS ont servi à différentes époques à faire disparaître dans les caves de la Loubianka (siège du Guépéou devenu NKVD puis KGB et aujourd'hui FSB), ou au fin fond du Goulag, ou dans des hôpitaux psychiatriques, des millions de personnes, Russes et d'autres peuples, que le pouvoir voulait liquider. Avec un tel héritage, le légalisme ne signifie pas grand-chose dans la Russie actuelle.

A la différence des dirigeants soviétiques, Poutine sera, il est vrai, élu le 26 mars selon un processus démocratique. Mais, là encore, il convient d'y regarder de plus près. Arrivé au pouvoir à la faveur d'une série d'attentats meurtriers dont son service, le FSB, est, selon toute vraisemblance, le maître d'œuvre, le président par intérim s'est ensuite empressé de mettre les principaux médias au service de sa propagande, faussant le fragile jeu démocratique.

Avec un Parlement qui lui est acquis, on prête d'ailleurs au président Poutine l'intention de modifier la Constitution pour rallonger son mandat (limité aujourd'hui à quatre ans, et renouvelable une fois) dans l'intention déclarée de disposer du temps nécessaire pour remettre la Russie « sur les rails ».

Qu'il s'agisse du national-communisme de Zougianov ou du national-capitalisme de Poutine, c'est l'aspect national qui importe

On peut encore se rassurer en avançant que Poutine n'est pas communiste. Certes. Même s'il l'était, il se garderait bien de l'afficher, sachant que ce n'est plus le bon cheval de bataille dans la Russie d'aujourd'hui et encore moins vis-à-vis des puissances occidentales dont il a besoin, financièrement et technologiquement, pour tenter de redresser l'économie de son pays.

En fait, le facteur idéologique n'a plus d'importance. Il n'y a pas de différence fondamentale entre le candidat Poutine et le candidat communiste Zougianov, son seul adversaire un tant soit peu sérieux pour la présidentielle. L'un et l'autre tiennent un discours nationaliste dans l'intention déclarée de restaurer la puissance russe. Qu'il s'agisse du national-communisme de Zougianov ou du national-capitalisme de Poutine, c'est l'aspect national qui importe, les deux hommes se plaçant en héritier du système soviétique qui avait usé de la fibre nationaliste, quasiment depuis son origine (en fait depuis 1924 et le « socialisme dans un seul pays » proclamé par Staline), pour renforcer son pouvoir.

C'est davantage dans ses méthodes de gouvernement que Poutine se comporte en bon héritier du soviétisme. Depuis son arrivée au pouvoir, les « organes » ont retrouvé leurs prérogatives. Les hommes du FSB forment le noyau dur de l'administration du Kremlin ; ils ont un droit de regard à l'intérieur de l'armée depuis l'instauration d'unités spéciales ; ils sont chargés de surveiller la presse.

L'heure n'est pas encore venue de rouvrir le goulag mais dans les camps de filtration de Tchétchénie, c'est déjà le FSB qui officie et ce sont des sections de ce service qui, selon toute vraisemblance, détiennent le journaliste Babitski, s'il est encore en vie.

Comme au temps de l'URSS, priorité est donnée au complexe militaro-industriel, l'armée se voyant attribuer la part belle du budget de l'Etat. Les militaires disposent de tous les moyens nécessaires pour mener leur sale guerre en Tchétchénie, alors que les Russes vivent toujours dans une situation précaire. Le sort de son peuple ne préoccupe pas davantage Poutine que ses prédécesseurs au Kremlin de l'époque communiste.

En quelques semaines, le président par intérim s'est également arrangé pour rogner la seule véritable conquête de l'ère Eltsine, celle de la liberté de la presse. Les rares journaux qui demeurent indépendants, ou même ceux qui sont soutenus par des groupes financiers qui n'ont pas l'heur de plaire au Kremlin, ont de plus en plus de mal à se faire entendre. Le monopole du pouvoir sur les médias n'est pas encore total, mais on s'y achemine. La mise à l'index de la presse étrangère en est un signe avant-coureur.

Le nouveau pouvoir a déjà réussi à mener sa guerre en Tchétchénie loin des regards indiscrets sans véritable réaction des dirigeants occidentaux pourtant d'ordinaire sourcilieux sur le terrain de la liberté d'informer, ce droit inaliénable de la démocratie. Fort de cette expérience tchétchène, le président élu pourrait bien être tenté de contrôler entièrement l'information, d'abord en limitant les visas des journalistes étrangers, puis localement avec la mise en faillite des organes récalcitrants. Il est malheureusement à craindre que, côté information, la Russie de Poutine finisse par ressembler à l'URSS de Brejnev.

Enfin, la propagande du Kremlin use du même ressort xénophobe que celui dont a abusé le pouvoir soviétique à l'égard de l'étranger en développant auprès du peuple russe un complexe d'assiégé. L'URSS s'estimait en guerre avec le reste du monde, mobilisant sans cesse sa population contre le « mal » venu d'ailleurs, les pays capitalistes en premier lieu. Cela permettait de justifier la fermeture des frontières.

Que prétend la Russie de Poutine ? Elle lutte contre le « terrorisme » en Tchétchénie. Au nom de ce combat, le « délit de faciès » est devenu monnaie courante dans le pays. Il suffit d'avoir l'air caucasien pour être suspect. C'est une première étape. Tout ceux qui prennent la défense des populations massacrées, à Grozny et ailleurs, sont accusés de soutenir le « terrorisme », et doivent être considérés comme des ennemis potentiels.

Il suffit de transposer ce schéma à l'échelle internationale pour faire croire aux Russes que le monde entier leur en veut. Ce pas vient d'être franchi par le ministre russe des affaires étrangères lorsqu'il a accusé le département d'Etat américain « d'assistance au terrorisme médiatique » pour s'être inquiété des atrocités commises en Tchétchénie.

Homme du KGB, une organisation directement responsable de dizaines de millions de morts (et qui n'a jamais fait son autocritique ni exprimé le moindre regret), Vladimir Poutine a été formé à la meilleure école soviétique, celle du mensonge, de la brutalité, du cynisme. Après quelques semaines de pouvoir, toutes ses « qualités » sont déjà apparues au grand jour. Les dirigeants occidentaux ne pourront donc pas feindre la surprise lorsque, une fois élu, il partira en guerre contre toutes les valeurs qui nous sont chères, faute d'avoir su le mettre en garde et de lui avoir tenu tête à temps.

Thierry Wolton est écrivain et journaliste.

Assemblée Générale des Actionnaires

L'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 21 février 2000 à Paris a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 1999 :

le chiffre d'affaires consolidé dépasse 9 milliards d'euros, en progression de 44 % par rapport à l'exercice précédent ; le résultat d'exploitation s'élève à 458 millions d'euros, en augmentation de 53 % ; le résultat net part du groupe récurrent par action est de 3,57 euros, en progression de 23 %.

Cette Assemblée a été l'occasion pour le Président Pierre Bellon de rappeler les quatre axes majeurs de progrès pour le Groupe.

Accélérer la croissance interne de nos propriétés

Conservier nos clients actuels en nous adaptant à l'évolution de leurs besoins : notre taux de rétention doit être, en moyenne, supérieur à 95 %.
Trouver de nouveaux clients. La segmentation et la sous-segmentation de nos clientèles nous permettent de découvrir de nouveaux marchés et d'accélérer notre croissance.
Développer le chiffre d'affaires par site.
En élargissant notre offre de restauration et en vendant du multiservice.

Développer les synergies dans tous les domaines

En réduisant les coûts d'achats En faisant travailler ensemble les équipes des activités "Chèques et Cartes de Services" et "Restauration et Services" En multipliant les échanges entre les filiales pour développer dans le Groupe les meilleures innovations et pratiques En choisissant les mêmes logiciels et en standardisant nos systèmes de gestion En renforçant nos investissements dans les ressources humaines.

Améliorer le cash-flow

En réduisant nos besoins en fonds de roulement.

Dividende

1,78 euro net par action assorti d'un avoir fiscal de 0,89 euro, soit un dividende global de 2,67 euros.
Mise en paiement à compter du 3 mars 2000.
Montant total de la distribution aux actionnaires : 59,6 millions d'euros, en augmentation de 33 % par rapport à l'exercice précédent.

Accélérer la communication

Les nouvelles technologies de la communication ouvrent d'importantes perspectives de croissance interne, d'amélioration de la gestion, de meilleure circulation de l'information et d'alliances futures. Nous souhaitons généraliser leur utilisation à l'ensemble de notre Groupe.

Nos perspectives sont bonnes

Notre potentiel de développement reste considérable dans toutes nos activités et nos positions concurrentielles sont excellentes.

Pour l'exercice 1999/2000

Nos objectifs sont :

un chiffre d'affaires consolidé de 10 milliards d'euros, soit une croissance de 11 %,
un résultat d'exploitation en augmentation de 15 %,
un résultat net récurrent part du Groupe en progression de 20 %.

Nomination

d'un Directeur Général

Il y a trois ans, dans le cadre de la mise en place du gouvernement de l'entreprise, nous avons créé, au sein du Conseil d'Administration, un Comité de Sélection ; nous avons fait l'inventaire de nos ressources humaines, défini les profils des principaux dirigeants dont nous aurions besoin à l'avenir, et avons étudié l'organisation de la Direction Générale qui nous semblait la plus efficace pour atteindre nos objectifs. A l'issue de nos débats, nous avons proposé au Conseil, qui l'a acceptée, la création, à mes côtés, d'une fonction de Directeur Général de Sodexho Alliance. Cette fonction est confiée, à compter de ce jour, à Albert George. Présent depuis trente ans dans le Groupe, Albert George, 55 ans, est actuellement Directeur Général de l'activité Chèques et Cartes de Services.

Sodexho
ALLIANCE
Société par actions simplifiée

N° 1 mondial de la Restauration et des Services.

N° 1 mondial de la Gestion de Sécurité.

N° 1 mondial des Chèques et Cartes de Services.

■ N° 1 mondial du Tourisme Fluvial et Portuaire.

270 000 collaborateurs dans 78 pays.

25 100 sites.

8 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

INTERNET Le groupe de télécommunications français Alcatel a annoncé, mercredi 23 février, l'acquisition du canadien Newbridge Networks, pour 7,1 milliards de dollars

(autant d'euros). ● L'OPÉRATION, qui s'effectuera par échange d'actions, permettra à Alcatel de compléter sa panoplie de technologies destinées au monde Internet.

● LA SPÉCIALITÉ de Newbridge est l'ATM, une technologie qui permet aux opérateurs traditionnels d'adapter leurs réseaux à Internet. ● LE GROUPE CANADIEN a aussi développé un système qui permet de faire passer du multimédia sur une ligne téléphonique classique, une innovation très prometteuse. ● AVEC CE RACHAT, Alcatel devient l'un des

principaux investisseurs en haute technologie en Amérique du Nord. Ses acquisitions, depuis septembre 1998, s'élèvent à 16 milliards de dollars, plus de 100 milliards de francs.

Alcatel acquiert le canadien Newbridge pour 7 milliards de dollars

Le géant français des télécommunications devient le principal investisseur européen dans les hautes technologies américaines. Le PDG du groupe, Serge Tchuruk, s'estime ainsi paré pour aborder les nouveaux marchés liés au développement d'Internet

ALCATEL poursuit son offensive sur la nouvelle économie américaine. Mercredi 23 février, l'équipementier français de télécommunications a annoncé l'acquisition du groupe canadien de hautes technologies Newbridge Networks, par échange d'actions, dans le cadre d'une transaction valorisant cette société à 7,1 milliards de dollars américains (autant d'euros). C'est la plus grosse acquisition jamais réalisée par Alcatel dans le secteur des télécommunications depuis septembre 1998. Son PDG, Serge Tchuruk, avait alors décidé, après le coup de semence des marchés boursiers, de mettre le cap sur les nouvelles technologies liées à l'explosion d'Internet. Acteur traditionnel du transport de la voix, Alcatel avait pris du retard dans le transport des données. Pour redresser la barre, M. Tchuruk a choisi d'acheter ses technologies outre-Atlantique.

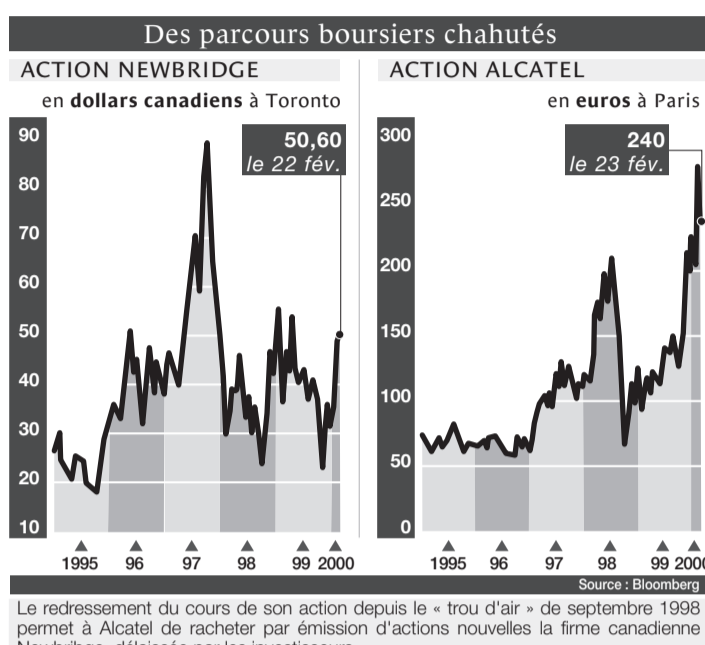
Neuf milliards de dollars avaient déjà été dépensés au cours des dix-sept derniers mois pour acquérir des parts de marché (DSC Communications) et des technologies (Packet Engines, Xylan, Assured Access). Cette fois-ci, Alcatel met sur la table 7 milliards de dollars pour mettre la main sur Newbridge, numéro un mondial de la technologie Asynchronous Transfer Mode (ATM) pour les réseaux de télécommunication des opérateurs. Cette technologie ancienne de transmission de données, puisque développée par le CNET en France dans les années 80, a été parfaitement adaptée par Newbridge pour optimiser la transmis-

sion du Protocole Internet (IP) sur les réseaux traditionnels des opérateurs. C'est un enjeu majeur puisqu'il permet aux opérateurs historiques ou traditionnels d'adapter en douceur leur réseau au monde Internet.

Newbridge apportera également à Alcatel ses technologies dans le domaine de la transmission radio à haut débit. Elles vont permettre aux nouveaux opérateurs de concurrencer les opérateurs téléphoniques historiques jusqu'au domicile de l'abonné, là où les opérateurs classiques détiennent encore un monopole, comme France Télécom. En France, des dizaines d'opérateurs ont fait acte de candidature lors du récent appel d'offres pour des « boucles locales radio » organisé par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART).

Newbridge mettra aussi dans la corbeille de mariage des technologies dans le domaine de l'ADSL, l'Internet rapide via le téléphone, complémentaires de celles d'Alcatel. Newbridge est le seul aujourd'hui à proposer des solutions de télévision via les lignes téléphoniques (*lire ci-dessous*). Alcatel fusionnera ses activités de transmission de données avec celles de Newbridge. La nouvelle entité Internet, qui sera basée au siège de Newbridge à Kanata, au Canada, réalisera des ventes annuelles supérieures à 2,5 milliards de dollars américains. Alcatel a déjà prévu de trouver des économies de l'ordre de 150 millions de dollars d'ici à 2001.

Le calendrier était propice pour



Le redressement du cours de son action depuis le « trou d'air » de septembre 1998 permet à Alcatel de racheter par émission d'actions nouvelles la firme canadienne Newbridge, délaissée par les investisseurs.

Alcatel. Newbridge a perdu la moitié de sa valeur en Bourse depuis deux ans. Les investisseurs sont lassés des mauvais résultats commerciaux et financiers de Newbridge, qui n'a pas respecté ses prévisions au cours des dix derniers trimestres. Mercredi matin encore, Newbridge a dû reconnaître une perte de 186 millions de dollars au troisième trimestre, après un plan de restructuration et de suppression de six cents emplois, soit 10 % de ses effectifs. Face à cette situation, les dirigeants de Newbridge avaient fait part de leur intention de trouver un acquéreur. Le président de

Newbridge, Terence Matthews, avait cité Alcatel comme reprenneur potentiel, de même que l'américain Cisco Systems, le suédois Ericsson et le canadien Nortel Networks.

Alcatel, qui avait perdu près de 40 % de sa valeur en septembre 1998 pour n'avoir pas, lui non plus, tenu ses engagements, a remonté la pente et affiche désormais une capitalisation boursière de près de 38 milliards d'euros, soit plus de cinq fois celle de Newbridge. Alcatel a enregistré en 1999 un résultat net de 644 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 23 milliards d'euros. Contrairement aux acqui-

sitions précédentes où Alcatel avait dû sortir des espèces sonnantes et trébuchantes, le groupe français peut de nouveau se payer le luxe de procéder à une acquisition « à l'américaine », c'est-à-dire par émission d'actions nouvelles. Alcatel va proposer 0,81 de ses ADS (« American Depositary Share », une catégorie de titres utilisée par les entreprises étrangères pour se faire coter à Wall Street) pour chaque action Newbridge.

Malgré ce contexte favorable, les investisseurs font un peu la moue. Depuis les premières rumeurs sur ce rachat, distillées par la presse canadienne et le management de Newbridge, pressé de trouver un acquéreur, l'action Alcatel a perdu près de 15 %. La promesse faite mercredi par l'entreprise que l'émission d'actions nouvelles ne réduirait pas le bénéfice par action, n'a fait gagner que quelques modestes centimes au titre, mercredi matin, à 239 euros. Les pessimistes, tel l'analyste de Chase Hambrecht & Quist, Mike Neiberg, font remarquer qu'« Alcatel est toujours à la traîne derrière les groupes américains comme Lucent, Nortel et Cisco et Newbridge était la dernière cible disponible ». Alcatel devra non seulement redresser une entreprise aux résultats financiers décevants, mais aussi prouver qu'il est capable de récupérer le portefeuille de clients de Newbridge et, plus généralement, de concurrencer les équipementiers américains sur leur propre territoire.

C. Ja.

Les gros rachats récents

Avant Newbridge, Alcatel a réalisé pour 9 milliards de dollars d'acquisitions aux Etats-Unis en deux ans, dont cinq principales :

- **Octobre 1998 :** DSC Communications (4 milliards de dollars), producteur d'équipements pour les réseaux publics de télécommunications.
- **Mars 1999 :** Assured Access (350 millions de dollars), spécialiste des technologies de réseaux Internet.
- **Xylan (2 milliards de dollars),** producteur d'équipements de transmission de voix/données pour les entreprises.
- **Septembre 1999 :** Genesys Telecommunications Laboratories (1,5 milliard de dollars), spécialiste des solutions logicielles intégrant la téléphonie et l'informatique.
- **Octobre 1999 :** Packet engines (pour 315 millions de dollars), constructeur de routeurs haut débit.

La télévision via le téléphone, un procédé exclusif

« TRANSFORMER LE CUIVRE EN OR. » C'est le nouveau slogan de Newbridge, qui, avec ses dernières technologies, s'affirme en mesure de transformer la traditionnelle ligne téléphonique (en cuivre) en réseau multimédia capable d'amener chez l'abonné la télévision, en plus de la voix et de l'Internet rapide. Autant de nouvelles sources de revenus qui pourraient remplir les poches des opérateurs de téléphone.

Si Newbridge n'est pas le seul à avoir développé des technologies qui permettent de doper les capacités de transmission des lignes de cuivre – Alcatel est le numéro un mondial de l'Internet rapide grâce à une autre technologie, l'ADSL –, le canadien est aujourd'hui le seul à proposer la diffusion de la télévision sur la prise du téléphone. L'opérateur de téléphone britannique Kingston, l'irlandais Telecom Ireland et l'américain New-Edge proposent à leurs abonnés des bouquets de chaînes via le téléphone et des films à la demande, grâce à la technologie 3DSL du canadien.

Pour l'abonné au téléphone, aucune transformation de son installation n'est nécessaire. Un décodeur numérique et un modem ADSL viennent simplement s'intercaler entre le télé-

visseur et la prise du téléphone. Sans antenne satellite et sans abonnement au câble, les clients de Kingston Television, qui leur procure une trentaine de chaînes pour environ 120 francs par mois. Ils peuvent aussi rajouter d'autres bouquets de programmes (Sky, Disney, etc.) et visionner des films à la demande (entre 15 et 30 francs par film).

CHOISIR L'HEURE DE SON « 20 HEURES »...

Contrairement au câble et au satellite, où les films doivent être visionnés à heure fixe, la télévision sur le téléphone permet de commander et de visionner instantanément les programmes. Des émissions de télévision, comme le journal, pourront être à terme regardées à 20 h 05 ou à 20 h 32, au gré des besoins de chaque téléspectateur. Le téléviseur devient une sorte de terminal de réception relié au serveur informatique de l'opérateur.

Pour mettre en œuvre cette solution technique, Newbridge vend des équipements qu'il place sur les réseaux de l'opérateur. Comme pour l'ADSL (Internet rapide), il faut placer ces équipements sur les répartiteurs téléphoniques,

situés à moins de trois kilomètres de l'abonné. La solution Newbridge mélange les technologies Internet Protocol (IP), Asynchronous Transfer Mode (ATM) et ADSL (Asynchronous Digital Subscriber Line), ce qui permet de garantir en permanence un débit minimal à chaque abonné pour acheminer un canal de télévision.

En France, Newbridge a demandé à l'Autorité de régulation des télécommunications d'accélérer la libéralisation de la « boucle locale » (l'accès aux derniers mètres de fil de cuivre avant le domicile de l'abonné) pour permettre à des opérateurs concurrents de France Télécom d'offrir rapidement de telles solutions. Une décision délicate à prendre, car elle bouleversera à terme la répartition des rôles entre les chaînes de télévision, les câblo-opérateurs et les opérateurs de satellite. Déjà, au Royaume-Uni, l'opérateur de télévision par satellite Sky, du groupe Murdoch, vient d'annoncer le rachat de l'opérateur téléphonique Kingston, qui est entré sur le marché de la télévision grâce à la technologie Newbridge.

C. Ja.

Les arsenaux français ont exporté à perte des bateaux de guerre

LA DIRECTION des constructions navales (DCN) a exporté à perte des bâtiments de guerre. Selon un rapport rédigé par Jean-Louis Moynet, conseiller d'Etat, et classé « confidentiel-industrie », il lui en coûtera 11 milliards de francs d'ici à 2002 pour « solder les errements du passé » sur les contrats en cours, notamment avec l'Arabie saoudite et le Pakistan. Ce qui « interdit bien évidemment toute idée de privatisation ou de changement de statut » des arsenaux. Ce rapport – dont des extraits sont publiés par *Le Canard enchaîné* du mercredi 23 février – confirme des informations diffusées en 1998 et en 1999 par Jean-Michel Boucheron, député PS d'Ille-et-Vilaine, au titre de la commission des finances de l'Assemblée nationale (*Le Monde* des 7 novembre 1998 et 5 novembre 1999).

Une des additions les plus lourdes est le contrat, baptisé « Mouette », signé avec Riyad pour

la modernisation de sa marine (révision de quatre frégates et de deux pétroliers ravitailleurs). Sur ce contrat de 3,15 milliards de francs, la DCN a enregistré une perte de 1,2 milliard ! La vente de trois sous-marins d'attaque (lance-torpilles) à propulsion classique, de la classe Agosta, au Pakistan lui fera perdre 2,5 milliards. L'exportation de sous-marins de la catégorie Scorpène au Chili, en coopération avec l'Espagne, devrait coûter 400 millions de francs. Enfin, sur des ventes de plates-formes pétrolières par l'arsenal de Brest, la DCN subira une perte de 300 millions.

Selon le rapport Moynet, Charles Millon, ministre de la défense en 1995, a fait en sorte que la commission de 180 millions de francs – prévue par son prédécesseur François Léotard, pour le contrat avec le Pakistan – ne soit pas entièrement versée.

Jacques Isnard

Cadres et techniciens de Boeing mènent leur troisième semaine de grève

WASHINGTON

de notre correspondant

Un médiateur fédéral est arrivé, mardi 22 février, à Seattle pour tenter de dénouer le conflit social qui secoue Boeing depuis le 8 février. Cela fait deux semaines que les ingénieurs et techniciens du site du géant américain de l'aéronautique sont en grève. Directeur du service de médiation et de conciliation fédéral, Richard Barnes avait déjà, en vain, tenté de convaincre les deux parties d'éviter l'épreuve de force. Il devrait cette fois s'efforcer de rétablir le dialogue entre des partenaires sociaux qui campent sur leurs positions, pourtant pas très éloignées.

La crise a commencé quand les membres du syndicat Speea – qui représente les deux tiers des ingénieurs et techniciens et qui s'est affilié en 1999 à la centrale nationale AFL-CIO – ont rejeté par deux fois un accord triennal sur les conditions de rémunération. Celui-ci prévoyait une augmentation substantielle des salaires (8 %

la première année, 4,5 % les autres pour les ingénieurs, 5,5 % et 4,5 % pour les techniciens pour des revenus s'échelonnant entre 45 000 et 63 000 dollars). En contrepartie, la direction de Boeing entendait rogner sur certains avantages sociaux (couverture sociale et retraites). Les ingénieurs et techniciens réclamaient en outre une prime, comme les ouvriers.

En cette période de prospérité économique et de paix sociale exceptionnelles, Boeing n'a pas su prendre la mesure de la frustration de ses cadres techniques, pourtant connus pour leur modération. Ni de la capacité de blocage de salariés dont un ancien président de Boeing, cité par le *Seattle Times*, disait qu'ils « sont ceux qui ont compris comment combiner de l'aluminium, du pétrole et quelques autres choses pour le faire voler pour de l'argent. Ce sont les cerveaux de l'entreprise et on les traite comme des idiots ». Ceux-ci ne réclament pas seulement de meilleures conditions, mais plus de respect et le retour à une culture d'entreprise

plus traditionnelle qu'ils jugent mise en cause depuis la fusion avec McDonnell Douglas (MDD) en 1997.

Personne, à commencer par ses propres membres, ne pensait que le Speea oserait se mettre en grève, encore moins que ce conflit se durcirait à ce point : les grévistes, qui ne touchent pourtant aucune allocation pendant leur arrêt de travail, sont entre 75 % (chiffres de la direction) et 95 % selon les syndicats, sur un total de plus de 20 000.

CRISE DE CONFIANCE

Longtemps qualifié d'« édenté », le Speea a cristallisé une crise de confiance dans une entreprise en pleine mutation et qui fait face à une rude concurrence de la part d'Airbus. Pour la première fois en 1999, le consortium européen a vendu plus d'appareils que l'avionneur de Seattle : 476 contre 391. Cette situation a peut-être contribué à durcir l'attitude de la direction. D'autant que le président de Boeing, Harry Stonecipher, ex-PDG de MDD, a contesté la poli-

TROIS QUESTIONS À...

SERGE TCHURUK

1 Que vous apporte l'acquisition de Newbridge ?

Newbridge et Alcatel ont une complémentarité exceptionnelle. Cette acquisition renforce notre position dans les réseaux de données utilisant les technologies Internet. Dans l'ADSL, qui permet la transmission rapide d'informations sur des lignes téléphoniques classiques, Alcatel, qui est déjà numéro un mondial, acquiert des technologies supplémentaires pour le cœur des réseaux des opérateurs et dans la transmission vidéo.

Dans le domaine de la boucle locale radio à haut débit, où nos ambitions sont grandes, Newbridge a remporté plusieurs contrats en Amérique du Nord. Newbridge occupe aussi une place prépondérante dans la technologie ATM (Asynchronous Transfer Mode) qui permet aux opérateurs traditionnels de s'adapter au monde Internet. Cette technologie est d'origine française, puisqu'elle a été développée par le CNET dans les années 80. Mais c'est une entreprise américaine qui a su le mieux en tirer parti, grâce au développement plus précoce aux Etats-Unis des réseaux de données.

2 L'action Alcatel a perdu 15 % depuis les rumeurs de rachat de Newbridge. Payez-vous trop cher cette société ?

Il y a eu manifestement quelques fuites, notamment au Canada. Il est normal que, lorsqu'une société annonce un rachat par émission d'actions nouvelles, les investisseurs s'inquiètent de l'impact dilutif de cette opération sur le bénéfice par action. Il n'en sera rien. La contribution de Newbridge sera légèrement positive cette année, et largement dès 2001. Depuis septembre 1998, nous aurons déboursé 16 milliards de dollars pour accroître nos parts de marché en Amérique du Nord et compléter notre portefeuille de technologies. Ce qui fait de nous le premier investisseur européen dans ce domaine.

3 Avez-vous terminé votre shopping technologique aux Etats-Unis ?

Dans le domaine des réseaux pour opérateurs, il ne nous manque pour ainsi dire plus rien. Pour les réseaux d'entreprises, nous avons en interne de grands projets qui compléteront notre gamme. Mais, dans ce métier extraordinairement fluide, il faut être complètement mobile, en ce qui concerne les acquisitions comme les désengagements.

Propos recueillis par
Christophe Jakubyszyn

C. Ja.

Patrice de Beer

Le groupe PSA a augmenté son bénéfice net de 51 % en 1999

Malgré une provision de 2,8 milliards de francs pour financer le plan quinquennal de 13 200 préretraites, le constructeur a réalisé un profit de 4,78 milliards de francs. L'année a été marquée par des ventes records, à 2,52 millions de véhicules

Le groupe PSA Peugeot-Citroën a annoncé, mercredi 23 février, de bonnes performances pour 1999. Le bénéfice net de 729 millions d'euros (4,78 milliards de francs) est en hausse de plus de 50 % par rapport à 1998.

Le chiffre d'affaires s'établit à 37,8 milliards d'euros, en hausse de 12 %. La progression des bénéfices est d'autant plus notable que le constructeur a dû provisionner 431 millions d'euros (2,8 milliards de francs) pour finan-

cer, sur les cinq prochaines années, le départ en préretraites de 13 200 salariés de plus de 57 ans. L'année 1999 a été marquée par des ventes records à 2,52 millions de véhicules. La hausse est particulièrement sensible en

Europe, où les immatriculations de Peugeot et de Citroën ont progressé de 11,2 %, deux fois plus vite que le marché. PSA confirme ainsi sa place de deuxième constructeur en Europe, derrière Volkswagen.

SANS se préoccuper des rumeurs de fusions qui agitent le monde de l'automobile, PSA Peugeot-Citroën trace sa route. Le constructeur reste seul, mais devient riche. Pour 1999, le groupe a annoncé, mercredi 23 février, un bénéfice net de 729 millions d'euros (4,78 milliards de francs), en hausse de plus de 50 % par rapport à 1998. Le chiffre d'affaires s'établit à 37,8 milliards d'euros, en hausse de 12 %.

La progression des bénéfices est d'autant plus notable que le constructeur a dû provisionner 431 millions d'euros (2,8 milliards de francs) pour financer un plan de préretraites. Cette somme couvre le départ sur les cinq prochaines années de 13 200 salariés de plus de 57 ans, conformément à l'accord signé entre l'Etat et les constructeurs automobiles dans le cadre des 35 heures. Le montant de cette provision est très inférieur à celui annoncé par Renault le 17 février (3,8 milliards de francs), alors que la firme au losange fera partir sensiblement le même nombre de salariés (13 000). En fait, les salariés de PSA sont en moyenne plus âgés que ceux de Renault. Comme la prise en charge des préretraites par l'entreprise diminue avec l'âge, le financement sera moins coûteux pour PSA, l'Etat en finançant une plus large part.

L'année 1999 a été marquée par des ventes records à 2,52 millions de véhicules. La hausse est particulièrement sensible en Europe, où les immatriculations de Peugeot et Citroën ont progressé de 11,2 %, deux fois plus vite que le marché. PSA confirme ainsi sa place de deuxième constructeur en Europe, derrière Volkswagen. Sur le seul marché des voitures particulières, il vole la deuxième place à General Motors. En revanche, la progression a été nettement plus lente dans le reste du monde (+1 %), malgré un redressement en fin d'année de l'Europe centrale et de l'Amérique du Sud.

Jean-Martin Folz, président du di-

rectoire de PSA, a souligné que « le groupe avait largement profité du succès de la Peugeot 206 – qui s'est vendue en 1999 à plus de 550 000 exemplaires, 50 000 de plus que prévu – et des Citroën Berlingo et Peugeot Partner ». Pour faire face à l'augmentation des volumes, le constructeur a dû augmenter les cadences. Cinq des neuf usines du constructeur tournent déjà avec trois équipes de travail. En 2000, la totalité des sites sera concernée.

Cette croissance de l'activité s'est accompagnée d'une augmentation de la rentabilité. L'objectif de 9 milliards de francs de marge opérationnelle, qui paraissait ambitieux à beaucoup d'analystes, est large-

ment dépassé : elle a atteint en 1999 presque 11 milliards, en progression de 53 %. La marge opérationnelle de la division automobile progresse encore plus vite (+84 %) pour atteindre 3,5 % du chiffre d'affaires. Même si on est encore loin des performances de Renault qui affiche une marge opérationnelle de 5,9 %, l'effort est notable.

A titre d'exemple, une 206 coûte 10 % moins cher à fabriquer qu'une 106, alors qu'elle est vendue 20 % plus cher. Ce bond de la rentabilité est d'autant plus sensible que la 206 représente 20 % des ventes du groupe. En 1999, le constructeur a poursuivi la réduction de ses coûts de production, en conservant le rythme atteint en 1998, qui avait été de 5,3 milliards de francs. Le but reste à terme de fabriquer la totalité de ses modèles sur trois plateformes (mise en commun d'éléments de fabrication invisibles pour le client). Le petit monospace de Citroën, le Picasso, lancée en janvier, partage ainsi déjà 55 % de ses composants avec d'autres modèles du groupe.

En 2000, PSA Peugeot-Citroën entend poursuivre sur sa lancée fondée sur la sorte de « signe extérieur de richesse » cher à M. Folz : croissance, rentabilité et innovation. Le groupe prévoit de vendre 2,7 millions de véhicules, soit 7 % de plus qu'en 1999. Pour at-

teindre cet objectif, le constructeur compte sur la Peugeot 206, qui, avec le lancement d'une version cabriolet cet automne, pourrait atteindre les 700 000 unités. De son côté, Citroën entend vendre cette année 170 000 Picasso. Enfin le groupe prévoit de commercialiser 30 000 modèles de 607, la nouvelle berline haut de gamme de Peugeot qui sera lancée en mai. PSA vise en 2000 une marge opérationnelle de 12,5 milliards de francs.

D'ici à 2003, PSA prévoit d'investir 2,7 milliards d'euros (18 milliards de francs) afin d'accélérer le rythme de lancements de nouveaux modèles et la poursuite de sa stratégie internationale. C'est encore le point faible du constructeur français, qui réalise plus de 85 % de ses ventes en Europe occidentale. Cette proportion devrait sensiblement baisser à terme avec la construction d'une nouvelle usine au Brésil, qui sera inaugurée à la fin de l'année. M. Folz a une nouvelle fois exprimé son opposition aux fusions : « Ce n'est pas de fusionner que nous améliorerons nos positions. La question n'est pas de produire plusieurs millions de voitures mais de mettre en commun des composants pour allonger des séries sur des plateformes communes ».

Stéphane Lauer

Renault verse une prime à ses salariés

La direction de Renault a annoncé, mardi 22 février, aux syndicats le prochain versement d'une « prime hiérarchisée », d'un montant minimum de 4 000 francs, pour tous les salariés de Renault maison mère (46 000 personnes), à l'occasion d'une seconde réunion de négociations sur les salaires.

Les syndicats avaient réclamé une telle prime, notamment pour compenser la baisse de l'intéressement (1 206 francs au minimum) d'environ 60 % en raison des provisions passées dans les comptes 1999, qui ont fait baisser le résultat net (Le Monde du 19 février). Les syndicats contestaient la baisse de l'intéressement alors que Renault avait annoncé vendredi 18 février le versement d'un dividende pour les actionnaires. La CGT et la CFDT avaient organisé des débrayages mardi, soutenus localement par FO et la CGC. La CFDT estime que « les Renault ont gagné », alors que, pour la CGT, « le compte n'y est pas ».

L'euro repasse au-dessus de 1 dollar pour la première fois depuis un mois

APRÈS plusieurs semaines difficiles, l'euro se redresse. Il a gagné 2 %, mardi 22 février, face au billet vert, et il est repassé au-dessus de la barre de 1 dollar, à 1,0078 dollar, son plus haut niveau depuis le 27 janvier. Face à la devise japonaise, il a atteint 111,70 yens, son cours le plus élevé depuis quatre mois.

La monnaie unique bénéficie de l'accélération de la croissance économique dans la zone euro, mais aussi des anticipations de nouvelles hausses des taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE), qui viendraient doper sa rémunération. L'institut d'émission a déjà augmenté d'un quart de point, début février, à 3,25 %, son taux de refinancement.

« COLOMBES » ET « FAUCONS »

Les déclarations, mardi, du président de la Bundesbank, Ernst Welteke, ont renforcé le scénario d'un prochain durcissement de la politique monétaire dans la zone euro. « Globalement, l'approvisionnement en liquidités reste généreux, même après la dernière hausse de taux », a souligné M. Welteke dans un entretien au quotidien financier allemand *Börsen Zeitung*. « Nous devons observer très soigneusement les développements à venir », a-t-il

prévenu. Cet avertissement a eu d'autant plus d'impact que M. Welteke est généralement considéré comme une « colombe » au sein du conseil de la BCE, c'est-à-dire partisan d'une ligne souple, par opposition aux « faucons », adeptes de la rigueur. Certains analystes n'excluent pas un geste de la banque centrale dès sa prochaine réunion du jeudi 2 mars, d'autres parient sur la fin du mois.

L'euro profite aussi de l'accès de faiblesse de Wall Street. La Bourse de New York se montre nettement moins flamboyante : l'indice Dow Jones s'inscrit en retrait de 10,37 % depuis le début de l'année. Cette correction boursière pénalise le billet vert dans la mesure où elle se traduit par des ventes parallèles de dollars. Les économistes estiment qu'une aggravation du recul de Wall Street au cours des prochaines semaines pourrait placer le billet vert en grande difficulté. La monnaie américaine, soulignent-ils, est menacée de façon structurelle par l'énormité du déficit de la balance courante des Etats-Unis. Le risque monétaire majeur ne serait pas celui d'un nouveau repli de l'euro, mais d'un krach du billet vert.

Pierre-Antoine Delhommais

La préfecture de Tokyo veut taxer les banques

TOKYO

de notre correspondant

Le nouveau gouverneur de Tokyo, Shintaro Ishihara, a présenté mercredi 23 février, devant l'Assemblée de la métropole, son projet d'appliquer aux banques de la capitale un système d'imposition fondé sur les « signes extérieurs de richesse ». Lorsqu'elle avait été lancée au début du mois, l'idée avait fait sourire mais elle avait suscité aussitôt les hauts cris des banquiers de la place. Aujourd'hui, non seulement l'idée ne fait plus sourire mais elle a ouvert un vaste débat et a surtout fait des adeptes parmi les représentants locaux d'autres villes et préfectures, dont les élus exigent des gouverneurs qu'ils en fassent autant.

En dépit des réserves des instances centrales de l'Etat, qui mettent en avant le manque de cohérence entre l'initiative de Tokyo et les objectifs de la politique économique nationale, et les vociférations des milieux bancaires, le projet d'arrêté préfectoral d'une validité de cinq ans a toutes les chances d'être adopté – le vote de l'Assemblée est prévu pour le 30 mars : à quelques mois du renouvellement du conseil général de la capitale, il est peu vraisemblable que les élus s'opposent à ce projet populaire. La nouvelle taxe pourrait être applicable dès le 1^{er} avril, date du début de l'exercice fiscal.

LE SOUTIEN DE L'OPINION PUBLIQUE

L'idée de M. Ishihara est simple : en raison des montants de dettes qu'elles ont accumulées au cours de la période de « bulle financière » par leur gestion aventureuse, la plupart des banques, affairées à épurer leurs comptes et à reconstituer leurs réserves, ne payent pas d'impôts locaux depuis plusieurs années. Bien qu'elles fassent des bénéfices bruts, elles y échappent en inscrivant en pertes les charges résultant de l'assainissement des créances irrécupérables. Les recettes collectées auprès des organismes financiers par la préfecture de Tokyo sont ainsi passées de 200 milliards de yens en 1990 à 3,4 milliards aujourd'hui. Fort du soutien de l'opinion, ul-

cérée par le comportement passé des banques et le laxisme des sanctions à l'égard des dirigeants qui les ont entraînées dans un marasme émaillé de scandales à répétition, M. Ishihara a décidé que cette manipulation comptable devait cesser. Et il a proposé d'imposer les banques sur une sorte de « signe extérieur de richesse » (au-delà d'un certain seuil d'avoirs) en imposant une taxe de 3 % sur leurs profits bruts (avant provisionnement des créances douteuses).

Le nouvel impôt devrait toucher tous les établissements opérant dans le secteur bancaire à Tokyo et disposant de fonds de l'ordre de plus de 5 000 milliards de yens (47 milliards d'euros) : c'est-à-dire une trentaine de banques. La préfecture de Tokyo, dont le déficit s'élèvera à 700 milliards de yens cette année, espère obtenir 110 milliards grâce à sa nouvelle taxe.

Le projet de M. Ishihara a provoqué une levée de boucliers dans les milieux bancaires qui font valoir l'égalité de tous devant l'impôt pour accuser le gouverneur de Tokyo d'imposer des charges inéquitables à un secteur spécifique. La fédération des associations bancaires estime que ce nouvel impôt risque de compromettre la stabilisation du système financier et d'entamer les efforts de restauration de compétitivité des banques nipponnes soumises à une concurrence internationale accrue.

« Je me demande jusqu'à quel point le gouvernement de Tokyo a pris en compte la position de Tokyo comme place financière du système global », a affirmé, mardi, à l'issue du conseil des ministres Kiichi Miyazawa, ministre des finances. « Je me demande comment les financiers internationaux voient ce projet », a-t-il continué. Sur le plan juridique, le gouvernement ne peut pas s'opposer au projet de la préfecture. Et l'initiative de Shintaro Ishihara a le mérite d'ouvrir un débat qui va au-delà de la simple taxation des banques : celui de la répartition des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités locales.

Philippe Pons

Assurance des handicapés : Axa et l'Unapei négocient un nouveau contrat

« TOUT a été mis sur la table. »

C'est ainsi que l'un des participants à la réunion – qui s'est tenue mardi 22 février sous l'égide des pouvoirs publics – visant à résoudre le contentieux entre l'assureur Axa et les parents d'enfants handicapés a résumé la situation. « Nous sommes satisfaits », a renchéri Patrick Gohet, directeur général de l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (Unapei). La décision, brutale, de l'assureur de doubler les primes d'assurance-décès des 7 000 souscripteurs du contrat « Rente Survie », révélée par *L'Humanité* du 15 février, avait suscité un tollé. Axa avait alors annoncé, trois jours après, la suspension de cette hausse de tarifs et le maintien des conditions du contrat pour l'année 2000.

« Les travaux continuent » et les deux parties ont décidé de se retrouver mi-mars. Axa et l'Unapei doivent d'ici là définir les modalités d'un nouveau contrat, qui devra apporter aux parents d'enfants handicapés « la sécurité des garanties offertes à leur enfant », tout en étant « économiquement équilibré », selon la secrétaire d'Etat à la santé, Dominique Gillot. M. Gohet a ajouté qu'ils allaient « faire en sorte que ce contrat soit pérenne et, pour cela, il faut passer du système par répartition à un système par capitalisation ».

Cette réunion, faite sous l'égide du ministère de la solidarité, avec Patrick Segal, délégué interministériel aux handicapés, a rassemblé de nombreux participants représentant le ministère des finances, la profession de l'assurance (la Fédération française des sociétés d'assurances), le GEMA (Groupe des entreprises mutuelles d'assurances) et les autorités de tutelle de l'assurance.

L'optimisme est plutôt de mise. Se déclarant « satisfait, optimiste, prudent », M. Gohet a précisé : « Je suis satisfait parce que l'Etat a joué son rôle de garant de l'intérêt général en organisant cette réunion, optimiste parce que tout le monde a exprimé le désir d'avancer dans ce dossier et je suis prudent parce que c'est un travail technique qui débute. » De son côté, le président d'Axa France, Claude Tendil, s'est déclaré « optimiste pour une sortie positive de ce problème ».

Au-delà, c'est la question même du contrat « rente survie » qui est en jeu. Un nouveau contrat sera négocié. Mais si la question du vieillissement des personnes handicapées devrait être abordée, les discussions n'ont pas porté sur le problème des discriminations dans l'assurance ni d'autres sujets. Le débat est resté bipartite, l'Etat se posant en modérateur, mais ne souhaitant pas, au stade actuel, intervenir plus avant.

Pascale Santi

Bacrot - Karpov : l'élève dépassera-t-il le Maître ?

Match d'échecs en 6 parties entre le joueur de légende, champion du monde en titre et le jeune prodige français à suivre en direct et en exclusivité du 23 au 27/02. Discussion avec les joueurs.



www.redhat.com



www.acticiel.com



www.europe-echecs.com

WWW.CANALPLUS.FR

Diesel érige l'imposture en méthode de communication publicitaire

En faisant depuis un mois la promotion d'une star du rock qui n'existe pas, les dirigeants de la marque italienne de jeans ont berné bon nombre de médias, mais comptent sur eux pour une nouvelle campagne de publicité mondiale maniant l'ironie et la provocation

MOLVENA (Italie)
de notre envoyée spéciale

On peut être une petite usine accrochée à flanc de colline dans le village de Molvena (près de Venise), avoir pour voisins des cultivateurs d'asperges et des distillateurs d'eau de vie et se payer la tête du monde entier. Les jeunes dirigeants de l'entreprise de jeans Diesel ont décidé d'avouer à la presse internationale, mercredi 23 février à Londres, avoir commis une super-be imposture : depuis un mois, des médias se disputent les faveurs d'une star du rock, Joanna, qui n'existe pas.

Inventée à des fins publicitaires, elle a permis à Diesel de rouler bon nombre de médias dans la farine.

Après avoir critiqué dans le passé la surconsommation, l'homophobie, la possession d'armes et les paillettes électorales, la PME italienne, de plus en plus souvent présentée comme le challenger de Levi's, veut, pour séduire une clientèle branchée qui refuse les normes, montrer « qu'il est facile d'avoir du succès surtout quand on n'a pas de talent ».

Depuis leur grand hangar blanc de Molvena, les membres de

l'équipe Diesel se félicitaient, jeudi 17 février, de voir que l'une de leurs trois Joanna co-présentait l'émission musicale phare « Top 20 » sur la première chaîne de télévision norvégienne NRK. Ils s'amusaient à l'idée que des affiches sauvages et des tracts fleurissaient – même si Diesel les a payés – en Belgique, au Canada, en Grèce, en Norvège, en Suède, en Grande-Bretagne. Se réjouissaient aussi d'entendre les radios commencer à diffuser le maxi-single, faussement chanté par Joanna mais vraiment produit par EMI, au moment où un (faux) clip allait être envoyé aux télévisions.

LA VIE PRIVÉE DE JOANNA

Et ils constataient, un peu stupéfaits quand même, que le tabloïd américain *New York Post*, l'hébdomadaire italien *Eva Tremila*, le magazine de mode américain *Woman's Wear Daily* et même le carnet mondain du prestigieux *New York Times* avaient relaté les apparitions publiques du pur produit de leur imagination. Effectivement, si certains médias sont restés circonspects à la réception des communiqués de presse sur « la star », d'autres moins scrupuleux



La campagne printemps-été 2000 est un pastiche de la presse people (ci-dessus). En haut : des Américains demandent l'éternelle jeunesse au dieu Soleil (1994). Ci-contre : les fêtes de Noël sont au menu de chaque campagne automne-hiver.

ont relaté son existence avec force détails.

La marque passe à l'étape suivante avec une campagne publicitaire (1 million de dollars en frais de production) censée alimenter pendant un mois un scandale dont Joanna serait la victime : un spot la montre rejetée à cause de ses vête-

ments « trop sales » – elle porte la collection « dirty » de Diesel, une ligne au look crasseux et usé. Des affiches sont placardées dans les rues d'une dizaine de pays, et des annonces publiées dans la presse (*Jalouse, Max, Mixte, Optimum, Numéro, Libération* en France). Enfin, trois millions d'exemplaires de la

revue *It's Real* (C'est vrai), directement inspirée des tabloïds anglosaxons (*The Sun, National Enquirer*), seront distribués. *It's Real*, satire de la presse people conçue par l'agence suédoise DDB Paradiset, publie les témoignages sur la vie dissolue de Joanna (esthéticienne, ancien petit ami, etc.) recueillis grâce à une « enquête journalistique sérieuse », et dévoile des photos (exclusives !) sulfureuses.

Où veulent-ils en venir ? Contrairement à Tommy Jean qui a pris sous contrat Britney Spears ou Levi's avec Lauryn Hill, Diesel « a toujours refusé de payer quelqu'un pour porter ses vêtements », affirme-t-on à Molvena. Citant Federico Fellini qui fut l'un des premiers à dénoncer les paparazzi dans *Dolce Vita*, Diesel pose son regard acerbe sur les succès faciles et la presse qui s'en nourrit.

« Cette façon d'utiliser la presse permet de montrer les limites du système », analyse Maurizio Marchiori, le responsable de la pub chez Diesel. A travers chaque campagne (plus de 108 annonces ont été créées), la marque prétend aborder « les petits et grands problèmes de notre société ». Le rapport avec le textile ? « Dans les années 80, on était l'uniforme qu'on portait », affirme M. Marchiori. Aujourd'hui, on se libère progressivement des normes et on exprime par nos vêtements notre véritable personnalité. » Et Diesel est évidemment la marque de la libre expression.

Ce style publicitaire, surréaliste, saturé dans ses couleurs et bourré d'humour visuel, fait mouche et contribue à la croissance de Diesel

(environ 8 % par an, sur un marché atone) en s'engouffrant dans la brèche ouverte par la crise des croyances contemporaines, dont certaines « mériteraient d'être réexaminées », indique Renzo Rosso, le fondateur et propriétaire de Diesel dans son livre *Diesel World Wide Wear* (éditions Thames and Hudson). Dix ans de pub, dix ans d'humour acide. Depuis 1990, au fil de ses campagnes, la marque de vêtements a tourné en ridicule les adeptes du bronzing ou critiqué les orgies de fin d'année en installant des cochons autour d'une table de fête.

BORNES DÉPASSÉES

Parfois, la provocation a dépassé les bornes. Aux Etats-Unis, par exemple, l'annonce qui ironisait sur le laxisme des parents face à l'utilisation des armes (1993) a provoqué un tollé : sous le titre « Comment apprendre à vos enfants à aimer », un revolver pointé par un adolescent visait le lecteur. « C'était notre première pub aux Etats-Unis et nous avons immédiatement réalisé que nous y avions été trop fort », reconnaît Maurizio Marchiori. Mais, en général, les clichés américains battus en brèche plaisent, comme par exemple, ce spot intitulé « Les affaires comme d'habitude » : un producteur de films pornographiques roule, avec femme et enfants, dans un véhicule arborant un autocollant « Famille, amour, moralité ».

Chaque fois, Diesel oppose les gens de son univers au reste du monde et finit par créer sa contre-culture : « Dans une société dont les postulats modernes sont en crise (...), il n'y a plus d'autre moyen de définir une identité de groupe qu'en identifiant les étrangers qui ne lui appartiennent pas », analyse l'historien Eric J. Hobsbawm dans *L'Age des extrêmes* (éditions Complexe). Et les hommes politiques comme les autres ne veulent pas être les laissés-pour-compte de cette avant-garde : début février, le premier ministre italien Massimo d'Alema est venu à Molvena se faire photographier au siège de Diesel. Le 16 février, c'était au tour de deux représentants du parti radical d'Emma Bonino de venir solliciter le soutien de la marque. Les villageois de Molvena, eux, se contentent de prendre un air narquois lorsqu'ils indiquent au visiteur incongru l'adresse de cette autre planète.

Florence Amalou

“One day...
we'll be free to do anything, anywhere
Today is the day.”

(Christopher Reeve)

“Un jour, chacun sera libre de faire ce qu'il veut, où il le souhaite.
Ce jour, c'est aujourd'hui.”
Avec World Online, leader européen de l'accès gratuit* à Internet,
abonnez-vous **gratuitement** et **sans engagement** dès aujourd'hui
en téléphonant au 08 36 69 84 84 (2,23 F TTC / min)
ou en vous connectant sur notre site :

www.worldonline.fr

World Online
Liberté de mouvement

* Hors coût de communications téléphoniques locales. RCS World Online 419 911 375 - B COMMUNICATION

Les outils dorés du communisme au service de la Bourse sur Internet

LES COMMUNISTES qui fustigent « la domination oppressante d'un capitalisme qui brutalise et bouleverse les conditions de vie des peuples » (Appel des 500 publié dans *L'Humanité* le 9 février), apprécieront-ils la campagne de publicité de Selftrade.fr ? Cette société de Bourse qui officie sur Internet fait sa publicité, depuis lundi 21 février en incrustant des diamants et de l'or sur la faucille et le marteau, les symboles historiques du Parti communiste.

Une annonce publiée dans la presse et affichée dans Paris, accompagnée du slogan « et si la Bourse profitait à tous ? », doit « parler au peuple » et « démocratiser la Bourse », selon Stéphane Prunet, directeur général de Selftrade.fr. Décidé à jouer les poils-à-gratter jusqu'au bout, il diffusera à la télévision, à partir de vendredi 25 février, un spot dans lequel on verra Karl Marx se retourner dans sa tombe parce que, sur Internet, « parfois il arrive qu'ils fassent du profit ».

PUBLICITÉ DANS « L'HUMANITÉ »

La faucille et le marteau « ne sont pas une image pieuse », même pour les éditeurs de *L'Humanité*, qui a publié le premier la campagne publicitaire. Le journal a abandonné les outils du communisme dans son logo depuis un an, à l'occasion d'une « révolution » de sa formule : « la faucille et le marteau appartiennent à une période révolue de

notre passé », explique le porte-parole du quotidien. Des lecteurs ont-ils été choqués par cette annonce ? « Il n'y a pas encore eu de réaction, mais je crois que, ça y est, ils voient la Bourse comme les autres et ils sont capables de comprendre le second degré ». A *L'Huma*, on précise : « Vous savez, nous avons nous-mêmes joué avec Karl Marx, et d'autres symboles du communisme lors de notre propre campagne de lancement ».

Pour les apôtres du grand capital, cette « ouverture » des pages de *L'Humanité* à leur ironie qu'ils qualifient de « bon enfant » montre la modernité des communistes français, même si, affirme François Petitjean, directeur général adjoint d'Euro RSCG Works, le créateur de la campagne, « les notions d'argent et de profit restent des tabous ». Pour combien de temps encore ? La stabilisation des taux d'intérêt et l'augmentation des besoins de financement complémentaire des retraités poussant un nombre croissant de personnes à parier sur des actions, le nombre d'internautes boursico-teurs devrait passer de 150 000 à 1,2 million en 2002/2003. Une raison pour Selftrade.fr de dépenser 20 millions de francs (3,05 millions d'euros) en faisant parler de lui par un pied de nez. Le symbole n'appartenant à personne (il n'est pas déposé), son utilisation commerciale « ne pose pas de problèmes ».

FL. A.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **ANDRÉ** : le tribunal de commerce de Paris a ordonné la mise sous séquestre des 7,88 % de titres d'autocontrôle détenus par Groupe André et sa filiale Nice Capital Valeur, à la suite d'une plainte du fonds d'investissement NR Atticus, actionnaire d'André. La plainte sera jugée en référé vendredi 25 février. L'action André était suspendue mercredi matin à la Bourse de Paris.

● **CABASSE** : le fabricant d'enceintes acoustiques bretois est passé sous le contrôle à 70 % de Jean-François Gautier, ancien patron de Salomon, via sa holding Iroise Development.

● **ALTADIS** : le groupe de tabac franco-espagnol, issu de la fusion entre la Seita et Tabacalera, a confirmé, mardi 22 février au comité central d'entreprise, un plan social entraînant la suppression de 169 emplois à la Seita.

● **MAVIC** : une centaine des 171 salariés de l'équipementier cycliste ont organisé une journée d'action, mardi 22 février, pour protester contre la restructuration annoncée, le 11 février, par leur société mère Salomon.

● **PECHINEY** : les salariés d'Aluminium Dunkerque, principal site de production de Pechiney, se sont mis en grève, mardi 22 février, pour la mise en place des 35 heures. Ils réclament notamment la création de 40 emplois.

● **LOCKHEED-MARTIN** : le groupe américain va rejoindre le français Thomson-CSF, Raytheon et BMT Defence Services, au sein du consortium actuellement en lice pour la fourniture de deux porte-avions à la marine britannique d'ici à 2015.

● **STORAENSO** : le groupe papetier finlandais va acquérir l'américain Consolidated Paper pour 4,9 milliards d'euros, pour devenir le premier papetier mondial devant l'américain International Paper.

● **NESTLÉ** : le groupe agroalimentaire suisse a fait l'acquisition de PowerBar, le numéro un américain de barres énergétiques et nutritionnelles.

SERVICES

● **SBC** : l'opérateur téléphonique américain va racheter Sterling Commerce, fournisseur de systèmes dédiés au commerce électronique qui a pour clients Wal-Mart, Sony ou IBM, pour près de 3,9 milliards de dollars.

● **UBI-SOFT** : le groupe français de logiciels interactifs a annoncé la création d'Ubi Ventures, une filiale chargée des investissements dans la nouvelle économie, dotée d'un capital initial de 100 millions d'euros.

● **TESCO** : le distributeur britannique a annoncé, mardi, qu'il investira en 2000 près de 300 millions d'euros en Pologne pour ouvrir cinq nouveaux hypermarchés et doubler sa présence dans le pays.

FINANCE

● **CHASE MANHATTAN** : la banque américaine a reconnu, mardi 22 février, que l'un de ses établissements fondateurs, la Chase National Bank, a aidé le gouvernement nazi à se procurer des dollars jusqu'en juin 1941. Chase a indiqué avoir découvert cette information au cours des recherches menées dans ses archives suite à une plainte en nom collectif déposée, en décembre 1998, devant un tribunal de New York. Cette dernière accuse Chase, J. P. Morgan et six banques françaises d'avoir saisi des comptes de clients juifs pendant l'occupation allemande en France et de ne pas avoir rendu les avoirs.

● **UNICREDITO** : la banque italienne, après la réunion de son conseil d'administration mardi 22 février, a reconnu avoir des « difficultés » dans son projet d'alliance avec l'espagnol Banco Bilbao Vizcaya Argentaria.

● **SANPAOLO IMI** : la banque italienne portera de 2 à 3 % sa participation dans le Banco Santander Central Hispano (BSC) la semaine prochaine à l'occasion de l'augmentation du capital de celui-ci.

RÉSULTATS

● **VOLKSWAGEN** : le groupe automobile allemand a enregistré une chute de 26,4 % de son bénéfice net en 1999, à 1,65 milliard de marks (840 millions d'euros).

● **STANDARD CHARTERED** : la banque britannique a annoncé une baisse de 28 % de son bénéfice imposable en 1999, à 507 millions de livres (831,1 millions d'euros).

VALEUR DU JOUR

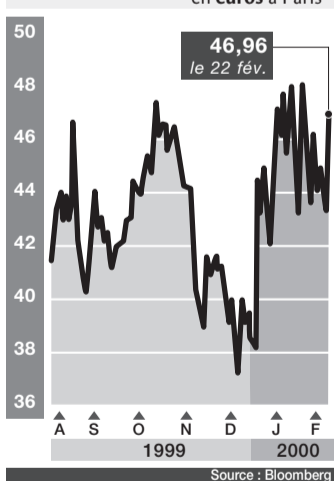
La CPR intéresse la Compagnie financière

LA COMPAGNIE financière Saint-Honoré a annoncé, lundi 21 février, qu'elle avait acquis 5,08 % du capital, soit 5,23 % des droits de vote, de la banque CPR. « Cette participation a été prise dans la perspective d'un placement financier », indique-t-on à la Compagnie. Michel Cicurel, qui préside le directoire de la Compagnie, estime que le cours de la banque (46,95 euros à la clôture de la séance du 22 février) est « sous-évalué ». « Aujourd'hui, la capitalisation boursière de la banque est proche de ses fonds propres [425,8 millions d'euros au 31 décembre 1999]. Ce cours ne reflète pas la valeur de CPR e-trade [courtage en ligne] que nous estimons à plus de 150 millions d'euros, ni celle de l'activité de gestion pour compte de tiers que nous évaluons à plus de 300 millions d'euros. Sans parler des pépites que sont les filiales très rentables comme Schelcher Prince, CPR Billets ou CPR Or », explique-t-il.

Toutefois, certains observateurs estiment que l'arrivée de la Compagnie financière comme deuxième actionnaire de la banque derrière le Crédit agricole ne se fait pas uniquement dans l'objectif de réaliser une belle plus-value boursière. Ils font remarquer que la banque verte pourrait à terme se séparer de la CPR. Ces dernières années, l'établissement a connu une vie mouvementée. Affecté par la crise financière russe de l'été, il a perdu 27,4 millions d'euros sur l'exercice 1998. En 1999, ses dirigeants histo-

Action CPR

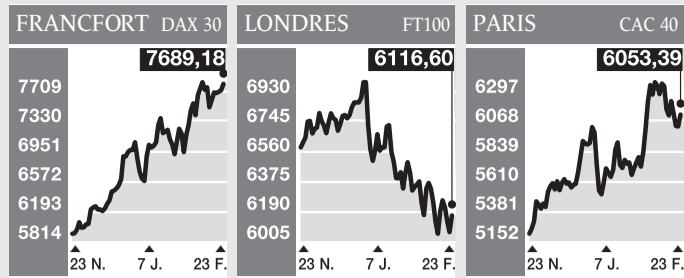
en euros à Paris



riques Henri Cukierman et Philippe Delienne ont été remerciés par le conseil d'administration pour cause de désaccord avec l'actionnaire principal sur la conduite de la banque. Depuis, une nouvelle stratégie visant à développer la gestion d'actifs et à faire évoluer l'activité propre vers la gestion alternative a été décidée. Mais elle n'a pas encore permis de redresser la barre. En 1999, la CPR a aggravé ses pertes à 67,8 millions d'euros. Au Crédit agricole, on souhaite « donner du temps à la nouvelle direction » mais, à la Compagnie financière, on se tient prêt au cas où le groupe mutualiste voudrait céder sa participation. Les activités des deux sociétés sont « très complémentaires », reconnaît-on à la Compagnie.

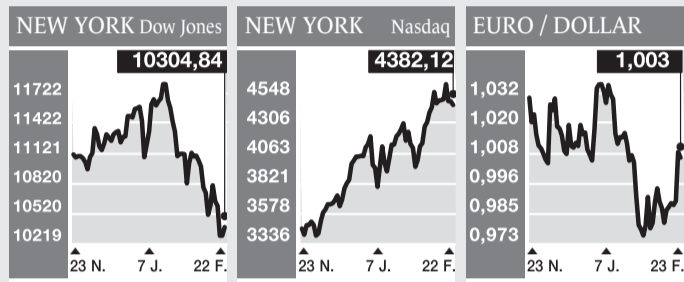
Joël Morio

EUROPE



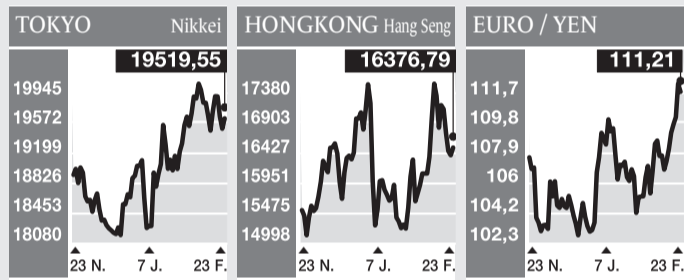
Indice	Cours	Var. %	Var. %
EUROPE EURO STOXX 50	5087,38	1,26	3,73
EUROPE STOXX 50	4758,01	1,36	0,33
EUROPE EURO STOXX 324	435,40	1,21	4,61
EUROPE STOXX 653	376,82	1,36	-0,70
PARIS CAC 40	6053,39	1,51	1,60
PARIS MIDCAC
PARIS SBF 120	4119,63	1,67	1,65
PARIS SBF 250
PARIS SECOND MARCHÉ
AMSTERDAM AEX	654,49	1,11	-2,52
BRUXELLES BEL 20	2680,62	-1,50	-19,75
FRANCFORT DAX 30	7689,18	1,07	10,51
LONDRES FTSE 100	6116,60	1,69	-11,74
MADRID STOCK EXCHANGE	12171,40	0,78	4,55
MILAN MIBTEL 30	47216,00	1,01	9,83
ZURICH SPI	7102,30	0,92	-6,18

AMÉRIQUES



Indice	Cours	Var. %	Var. %
ÉTATS-UNIS DOW JONES	10304,84	0,83	-10,37
ÉTATS-UNIS S&P 500	1352,17	0,45	-7,97
ÉTATS-UNIS NASDAQ COMPOSITE	4382,12	-0,67	7,69
TORONTO TSE INDEX	9194,86	-0,39	9,28
SAO PAULO BOVESPA	17489,33	2,33
MEXICO BOLSA	388,69	-1,72	-3,21
BUENOS AIRES MERVAL	621,47	-0,05
SANTIAGO IPSA GENERAL	98,29	-2,45	-31,27
CARACAS CAPITAL GENERAL	5755,18	-1,32	6,22

ASIE - PACIFIQUE



Indice	Cours	Var. %	Var. %
TOKYO NIKKEI 225	19519,55	0,67	3,09
HONGKONG HANG SENG	16376,79	0,75	-3,45
SINGAPOUR STRAITS TIMES	2137,70	1,48	-13,79
SÉOUL COMPOSITE INDEX	110,64	3,26	-14,91
SYDNEY ALL ORDINARIES	3112,50	0,36	-1,27
BANGKOK SET	28,15	3,30	-18,97
BOMBAY SENSITIVE INDEX	5704,19	-3,04	13,95
WELLINGTON NZSE-40	2041,63	1,43	-7,48

SUR LES MARCHÉS

NEW YORK

LA BOURSE américaine a terminé la séance du mardi 22 février sur une note mitigée. L'indice Dow Jones a progressé de 0,83 %, à 10 304,84 points. De son côté, l'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq, qui rassemble l'essentiel des valeurs technologiques, a cédé 0,67 %, à 4 382,12 points. Enfin, l'indice Standard & Poor's des 500 valeurs a gagné 0,45 %, à 1 352,17 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens reculaient dans les premières transactions, mercredi 23 février. Le rendement de l'emprunt de référence à dix ans en France s'inscrivait à 5,56 %, après l'annonce d'une croissance de 0,75 % du produit intérieur brut (PIB) en Allemagne au quatrième trimestre 1999.

MONNAIES

L'EURO restait au-dessus de la parité face au dollar mercredi matin au plus haut depuis un mois, après avoir franchi ce seuil la veille en début de matinée. La devise européenne s'échangeait à 1,0078 dollar. Le yen se reprenait légèrement face au dollar mercredi sur des prises de bénéfices, se négociant à 110,33 yens pour 1 dollar. Il avait atteint la veille son plus bas niveau depuis six mois face aux inquiétudes sur l'instauration d'une taxe spéciale de 3 % sur les bénéfices bruts des grandes banques installées à Tokyo.

ÉCONOMIE

La Bundesbank s'inquiète du niveau des Bourses

LES PERSPECTIVES de croissance se sont améliorées comme on ne l'avait pas vu depuis longtemps dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), écrit la Bundesbank dans son dernier rapport mensuel, publié mercredi 23 février. Mais il y a des risques, l'un des plus grands étant le niveau très élevé des cours boursiers, selon la banque centrale allemande. Un krach boursier aux Etats-Unis aurait un impact très négatif sur la croissance mondiale à cause du haut degré de dépendance de la consommation des ménages à l'égard de leurs actifs boursiers. En outre, l'accentuation du déficit courant américain, en dépréciant le dollar, pourrait faire monter les prix. Cela dit, la Bundesbank pense que la croissance se poursuivra en dépit de ces risques. Elle reprend à son compte la prévision de 3,5 % de croissance au moins cette année faite par le Fonds monétaire international à l'automne 1999.

● **FRANCE** : l'excédent agroalimentaire a renoué avec la hausse en 1999, progressant de plus de 5 %, à 61,4 milliards de francs (9,36 milliards d'euros), grâce au dynamisme des exportations de champagne et de céréales, mais aussi sous l'effet d'un repli des importations.

● **ITALIE** : les prix à la consommation en Italie ont augmenté de 0,2 % en janvier et de 2,2 % sur un an, a annoncé mercredi l'Office national de la statistique, confirmant ainsi sa première estimation. La hausse des prix sur un an est la plus élevée depuis celle de 2,3 % en mars 1997.

● **AUTRICHE** : le déficit de la balance des comptes courants a augmenté de 766 millions d'euros en 1999 par rapport à 1998, portant ce déficit à 3,8 milliards d'euros en 1999, selon les chiffres officiels publiés mardi. La hausse du déficit est notamment due à une augmentation des dépenses salariales dans le secteur public.

● **PORTUGAL** : le déficit de la balance commerciale s'est creusé de 19,5 %, à 12 milliards d'euros, pendant les onze premiers mois de 1999 par rapport à la même période de l'année précédente, a annoncé mardi l'Institut portugais de statistiques.

● **LITUANIE** : le gouvernement s'est engagé mardi à maintenir son déficit budgétaire à 2,8 % du PIB dans le cadre d'un accord avec le Fonds monétaire international. En 1999, le déficit s'est élevé à 7 % du PIB.

● **CANADA** : l'économie continue de montrer des signes de croissance, le principal indicateur avancé composite du gouvernement ayant progressé de 0,5 % en janvier, a indiqué mardi Statistique Canada. Ce résultat est équivalent au taux moyen de croissance enregistré sur l'ensemble de l'année 1999. Il est cependant inférieur à la hausse de 0,8 % de décembre.

● **JAPON** : l'excédent commercial a chuté de 30,7 % en janvier par rapport à janvier 1999, à 522,6 milliards de yens (4,7 milliards d'euros), a annoncé mercredi le ministère des finances. Les exportations ont augmenté de 1,7 %, à 3 508,7 milliards de yens, tandis que les importations ont augmenté de 10,7 %, à 2 986,1 milliards de yens, a précisé le ministère. Il s'agit de la dixième baisse consécutive de l'excédent sur un an.

● **VIETNAM** : l'inflation a reculé de 1,2 % en février en glissement annuel au Vietnam, selon des statistiques officielles publiées mercredi.

● **PÉTROLE** : le secrétaire américain à l'énergie, Bill Richardson, veut provoquer « l'effondrement » du prix du pétrole, écrit le quotidien *al-Khaleej* des Emirats arabes unis mercredi, jour où les ministres du pétrole du Conseil de coopération du Golfe devaient se réunir à Riyad pour discuter du niveau de la production à partir du 1^{er} avril.

● **L'Irak a réduit ses exportations pétrolières** à partir de la mi-décembre, de 300 000 à 250 000 barils par jour, en raison de l'état de ses infrastructures, a indiqué le ministre du pétrole, Amer Rachid, à CNN. Il a précisé que l'Irak avait averti le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qu'il se verrait dans l'obligation de « réduire encore plus sa production » si les délégués américains au Comité des sanctions « continuent à retenir les contrats » de pièces détachées destinées au secteur pétrolier irakien.

● **La flambée des prix des carburants inquiète les routiers indépensants américains**, dont près de 300 sont venus manifester mardi devant le Congrès, à Washington, pour demander l'aide du gouvernement. Le pétrole a fini sur une hausse de 11 cents, à 29,62 dollars, mardi à New York.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANCE.....	6,55957	EURO.....	0,15245
ALLEMAGNE.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (10).....	4,76703
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371		FLORIN NÉERLANDAIS 2,97660	
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	1,62607
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324

Cours de change croisés						
23/02 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR.....	0,90302	0,90302	1,00375	1,61313	1,61200	0,62402
YEN.....	110,74000	111,21500	16,95000	178,51000	69,09500
EURO.....	0,99626	0,89916	0,15245	1,60515	0,62130
FRANC.....	6,53050	5,89830	6,55957	10,52955	4,07550
LIVRE.....	0,62035	0,56020	0,62300	0,09495	0,38705
FRANC SUISSE.....	1,60250	1,44735	1,60965	0,24540	2,58360

Taux d'intérêt (%)				Matif				
Taux 22/02	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Cours 9h57	Volume 23/02	dernier prix	premier prix
FRANCE.....	3,20	3,39	5,53	5,83	Notionnel 5,5			
ALLEMAGNE.....	3,16	3,59	5,43	5,75	MARS 2000.....	24697	85,27	85,35
GDE-BRETAG.....	6,19	6,09	5,44	4,67	Euribor 3 mois			
ITALIE.....	3,16	3,56	5,66	6,01	MARS 2000.....	20	96,28	96,28
JAPON.....	0,09	0,04	1,86	2,43				
ÉTATS-UNIS.....	5,78	5,78	6,38	6,10				
SUISSE.....	1,50	2,16	3,73	4,26				
PAYS-BAS.....	3,10	3,56	6,00	5,86				

Matières premières		
En dollars	Cours 22/02	Var. % 21/02
MÉTAUX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS.....	1833	-0,38
ALUMINIUM 3 MOIS.....	1646,50	-0,21
PLOMB 3 MOIS.....	466,50	-0,74
ÉTAIN 3 MOIS.....	5640	-0,53
ZINC 3 MOIS.....	1112,50	-0,22
NICKEL 3 MOIS.....	10150	-0,39
MÉTAUX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME.....	5,29	-0,47
PLATINE A TERME.....	117038,27	-1,42
GRAINES DENRÉES		
BLÉ (CHICAGO).....	262,25
MAÏS (CHICAGO).....	218,50	-0,34
SOJA TOURTEAU (CHG.).....	167,10	-0,30
SOFTS		
CACAO (NEW YORK).....	760	-2,56
CAFÉ (LONDRES).....	1650	-4,35
SUCRE BLANC (PARIS).....

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde », www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Le plan de restructuration annoncé par **Unilever** a fait grimper le titre en Bourse, mardi 22 février, le cours s'étant apprécié de 1,49 % à Londres et de 3,59 % à Amsterdam. Ce plan, qui s'étalera sur cinq ans, va coûter au groupe 5 milliards d'euros et entraînera la suppression de 25 000 emplois. Le spécialiste anglo-néerlandais de l'agroalimentaire a aussi annoncé une baisse de 5 % de son bénéfice net, conforme aux prévisions.

● Le groupe papetier suédo-finlandais **Stora Enso** a perdu 2 euros, à 11,10 euros, mardi, à la Bourse de Helsinki, après avoir annoncé l'acquisition de l'américain Consolidated Papers pour 4,8 milliards de dollars en vue de créer le premier papetier mondial.

● **Vodafone AirTouch**, la plus grosse valeur de la cote britannique, montait de 10,3 %, à 342,75 pence, en Bourse mardi, après avoir annoncé qu'il contrôlerait plus de 88,91 % de l'allemand Mannesmann.

● L'action **Lufthansa** a gagné 6%, mardi. Selon le *Financial Times*, Lufthansa et Deutsche Post négocieraient la fusion de leurs trois filiales logistiques, DHL International, Lufthansa Cargo et Air Express International. Les deux groupes ont refusé de commenter l'information.

● L'action **United Assurance** a progressé de 10,9 %, à 466 pence, mardi, à la suite de l'offre amicale de 1,5 milliard de livres lancée par Royal London, à raison de 445 pence par action.

23/02 12h38

Code pays	Cours en euros	% Var. 22/02
AUTOMOBILE		
AUTOLIV SDR SE	25,04	+ 1,18
BASF AG DE	47,35	+ 2,71
BMW DE	27	- 3,23
CONTINENTAL AG DE	16,90	+ 0,51
DAIMLERCHRYSLER DE	63,80	- 1,30
FIAT IT	30,70	+ 1,32
FIAT PRIV. IT	15,45	+ 1,31
MICHELIN /RM FR	33,40	- 0,30
PEUGEOT FR	215,80	+ 0,94
PIRELLI IT	2,63	- 0,38
RENAULT FR	44,40	- 3,46
VALEO /RM FR	56,35	+ 2,27
VOLKSWAGEN DE	42,70	- 5,32
DJ E STOXX AUTO P	225,90	- 1,45

Code pays	Cours en euros	% Var. 22/02
BANQUES		
ABBEY NATIONAL GB	10,68	+ 1,84
ABN AMRO HOLDING NL	22,13	+ 1,89
ALL & LEICS GB	7,98	+ 0,20
ALLIED IRISH BA GB	13,01	+ 1,63
ALPHA CREDIT BA GR	74,89	- 0,99
ARGENTARIA R ES	21,97
B PINTO MAYOR R PT	23,80	+ 0,51
BANK AUSTRIA AG AT	43,10	+ 0,94
BANK OF IRELAND GB	10,09	+ 0,48
BANK OF PIRAEUS GR	22,23	+ 0,68
BK OF SCOTLAND GB	8,48	+ 0,38
BANKINTER R ES	68,45	+ 0,88
BARCLAYS PLC GB	23,92	- 3,75
BAYR-HYPO-UVER DE	61,50	- 1,20
BCA AG.MANTOVAN IT	8,17	+ 0,49
BCA FIDEURAM IT	15,65	- 0,32
BCA INTESA IT	3,45	+ 1,77
BCA LOMBARDA IT	9,40	- 0,53
MONTE PASCHI SI IT	3,38	- 2,59
BCA P.BERG.-CV IT	18,82	+ 4,27
BCA P.MILANO IT	7,70	- 2,53
B.P.VERONA E.S. IT	11,25	- 0,18
BCA ROMA IT	1,14	+ 1,79
BBVA R ES	15,21	+ 1,20
ESPIRITO SANTO PT	27,35	+ 0,18
BCO POPULAR ESP ES
BCO PORT ATLANT PT	4,29	- 0,23
BCP R PT	5,44
BIPOF CARIRE IT	113,30	- 0,18
BNL IT	3,05	+ 1,33
BNP /RM FR	81,60	+ 1,87
BSCH R ES	10,88	+ 0,18
CCF /RM FR	119,30	+ 1,10
CHRISTIANIA BK NO	5,31	+ 0,46
COMIT IT	4,29	+ 0,94
COMM.BANK OF GR GR	69,19	+ 0,43
COMMERZBANK DE	37,80	- 0,79
CREDIT LYONNAIS FR	38,65	+ 1,71
DEN DANSKE BK DK	100,70	+ 1,90
DEN NORSKE BANK NO
DEUTSCHE BANK N DE	89,05	+ 0,76
DEXIA BE	141,30	- 1,46
DRESDNER BANK N DE	51	- 1,92
EGF EURO BANK GR	38,19	- 1,39
ERGO BANK GR	85,37	- 0,35
ERSTE BANK AT	42,52	+ 0,52
FOERENINGSSB A SE	13,45
HALIFAX GROUP GB	8,46	- 4,70
HSBC HLDG GB	11,21	- 0,71
IONIAN BK REGS GR	47,78	- 0,31
KBC BANCASURAN BE	39,88	- 1,46
LLOYDS TSB GB	8,98	+ 0,90
MERITA FI	5,72	+ 0,18
NAT BANK GREECE GR	71,83	+ 1,35
NATEXIS BO POP. FR	66,50	- 0,75
NATL WESTM BK GB	17,01	+ 1,34
NORDIC BALTIC B SE	5,65
ROLO BANCA 1473 IT	17,37	- 2,42
ROYAL BK SCOTL GB	11,44	+ 1,71
SAN PAOLO IMI IT	14,73	+ 1,94
S-E-BANKEN -A SE	9,78	+ 1,20
STANDARD CHARTERED GB	11,89	+ 2,49
STE GENERAL-A /FR	206	+ 2,49
SV HANDBK -A SE	11,88	+ 0,99
SWEDISH MATCH SE	3,47	+ 1,36
UBS GR CH	266,61	+ 1,54
UNICREDITO ITAL IT	3,87	+ 0,26
UNIDANMARK -A DK	61,76	+ 2,22
XIOSBANK GR	21,42	- 0,69
DJ E STOXX BANK P	304,62	+ 0,37

Code pays	Cours en euros	% Var. 22/02
CONGLOMÉRATS		
CGIP /RM FR	63,90	+ 8,31
CHRISTIAN DIOR FR	203,50	- 0,49
D'ETEREN SA BE	280	- 1,41
GAZ ET EAUX /RM FR	52,90	- 0,09
GBL BE	210	- 4,55
GEVAERT BE	38	+ 1,31
HAGEMEYER NV NL	19,06	+ 1,93
INCHCAPE GB	3,85	- 0,83
INVESTOR -A SE	14,56	- 0,40
INVESTOR -B SE	14,62
MYTILINEOS HOLD GR	15,23
NORSK HYDRO NO	38,15	+ 3,30
OERLIKON-BUEHRL CH	255,72	+ 1,99
ORKLA -A NO	16,85	+ 0,38
SONAE SCPS PT	62,77	+ 1,83
TOMKINS GB	2,73	+ 1,80
VEBA AG DE	51,40	- 0,77
DJ E STOXX CONG P	322,09	- 0,70

Code pays	Cours en euros	% Var. 22/02
TÉLÉCOMMUNICATIONS		
EIRCOM IR	4,60	+ 2,22
BRITISH TELECOM GB	18,17	+ 0,71
CABLE & WIRELES GB	20,37	+ 0,24
DEUTSCHE TELEKO DE	87,20	+ 0,75
ENERGIS GB	49,57	- 2,47
EQUANT NV DE	117	+ 3,54
EUROPOLITAN HLD SE	20,97	+ 1,69
FRANCE TELECOM FR	163,20	+ 1,62
HELLENIC TELE (GR	28,64
KONINKLIJKE KPN NL	115,40	+ 0,22
MANNESMANN N DE	33,20	+ 6,06
PANAFON HELLENI GR	15,43	+ 1,78
PORTUGAL TELECO PT	14,84	+ 3,41
SONERA FI	77,40	+ 0,52
SWISSCOM N CH	346,57	+ 2,39
TELE DANMARK -B DK	91,17	+ 3,66
TELECEL PT	21,65	+ 0,93
TELECOM ITALIA IT	17,48	+ 0,58
TELECOM ITALIA IT	7,37	+ 0,27
TELEFONICA ES	28,84	+ 2,63
TIM IT	13,59	+ 2,18
VODAFONE AIRTOU GB	5,73	+ 6,25
DJ E STOXX TCOM P	1420,57	+ 1,77

Code pays	Cours en euros	% Var. 22/02
CONSTRUCTION		
ACCIONA ES	46,66	+ 2,01
AKTOR SA GR	16,65	+ 2,31
UPONOR -A FI	18,80	+ 0,53
AUMAR R ES	16,37	+ 1,24
ACESA R ES	8,34	- 0,48
BLUE CIRCLE IND GB	6,87	- 0,93
BOUYGUES /RM FR	902,50	+ 3,03
BPB GB	4,55	- 1,05
BUZZI UNICEM IT	8,89	+ 3,01
CIMPOR R PT	15,61	+ 0,26
COLAS /RM FR	185,10	+ 1,15
GRUPD DRAGADOS ES	9,16	+ 4,45
FCC ES	17,77	+ 0,45
GRUPE GPM FR	84,30	+ 5,37
HANSON PLC GB	6,73	- 1,87
HEIDELBERGER ZE DE	60	+ 1,35
HELL-TECHNODOR R SE	28,44	+ 0,05
HERALCES GENL R GR	30,22
HOCHTIEF ESSEN DE	26	+ 1,96
HOLDERBANK FINA CH	1168,49	+ 2,57
IMERYS /RM FR	131,60	+ 1,62
ITALCEMENTI IT	9,27	+ 1,78
LAFARGE /RM FR	82,80	+ 2,35
MICHANIKI REG. GR	12,10	- 1,46
TARMAC GB	9,25	+ 0,17
PILKINGTON PLC GB	1,08	- 0,57
RMC GROUP PLC GB	11,19	- 0,57
SAINT GOBAIN /R FR	139,60	+ 1,16
SKANSKA -B SE	35,18	+ 1,34
SUPERFOS DK	21,48
TAYLOR WOODROW GB	2,09	+ 0,78
TECHNIP /RM FR	118	+ 2,61
TITAN CEMENT RE GR	48,53	- 0,31
WIENERB BAUSTOF AT	20,70	+ 1,97
WILLIAMS GB	3,66
DJ E STOXX CNST P	234,57	+ 2,01

Code pays	Cours en euros	% Var. 22/02
CONSUMMATION CYCLIQUE		
ACCOR /RM FR	39,20	+ 3,13
ADIDAS-SALOMON DE	50,40	- 2,89
AIR FCE FR	16,40	+ 2,95
AIRTOURS PLC GB	4,50	- 1,75
ALITALIA IT	1,95	+ 0,52
AUSTRIAN AIRLUN AT	17,32	- 0,40
AUTOCITRILL IT	11,30	+ 2,73
BANC & OLUFSEN DK	36,25	+ 1,12
BENETTON GROUP IT	1,97	+ 4,79
BRITISH AIRWAYS GB	4,64	+ 2,48
BULGARI IT	9,80	+ 3,16
CLUB MED /RM FR	117,50	- 1,43
COMPASS GRP GB	11,34	+ 2,17
DT.LUFTHANSA N DE	22,85	+ 1,33
ELECTROLUX -B SE	19,92	+ 3,64
EM.TV & MERCHAN DE	107,30	- 0,65
EMI GROUP GB	10,62	- 1,49
EURO DISNEY /RM FR	0,83	+ 5,06
GRANADA GROUP GB	9,80	+ 3,21
HERMES INTL FR	137,50	+ 1,85
HPI IT	1,66	+ 2,47
KLM NL	19,70	+ 1,03
HILTON GROUP GB	3,36	- 0,48
LVMH /RM FR	365,30	+ 0,77
MOULINEX /RM FR	6,28	+ 6,08
PERSIMMON PLC GB	2,99
PREUSSAG AG DE	47,30	+ 0,85
RENAULT GB	2,35	+ 1,39
SAIRGROUP N CH	199,10	+ 0,63

Code pays	Cours en euros	% Var. 22/02
CHIMIE		
AIR LIQUIDE /RM FR	148,90	+ 4,49
AKZO NOBEL NV NL	42,10	+ 0,84
BASF AG DE	47,35	+ 2,71



Code pays	Cours en euros	% Var. 22/02
SAS DANMARK A/S		
SEB /RM FR	70	+ 0,29
SODEXHO ALLIANC FR	143
THE SWATCH GRP CH	1025,39	+ 1,67
THE SWATCH GRP CH	214,97	- 0,14
VOLVO -A SE	23,64	+ 0,74
VOLVO -B SE	24,46	+ 0,48
WWW.UK UNITS IR	0,99	+ 1,02
WILSON BOWDEN GB	7,55
WOLFORD AG AT	33	- 1,49
DJ E STOXX CYC GO P	169,09	+ 1,14

Code pays	Cours en euros	% Var. 22/02
PHARMACIE		
ASTRAZENECA GB	34,45	- 0,05
AVENTIS /RM FR	52,95	+ 3,42
GLAXO WELLCOME GB	23,16	+ 0,35
NOVARTIS N CH	1342,09	+ 0,47
NOVO NORDISK B DK	142,33	- 0,93
ORION B FI	26,80	+ 2,68
ROCHE HOLDING CH	13377,30	- 1,04
ROCHE HOLDING CH	11445,37	+ 1,18
SANOFI SYNTHELA FR	41,50	+ 1,47
SCHERING AG DE	139,50	+ 0,75
SMITHKLINE BEEC GB	11,16	+ 1,02
UCB BE	34,30	- 2,22
DJ E STOXX HEAL	373,33	+ 2,03

Code pays	Cours en euros	% Var. 22/02
ÉNERGIE		
BG GB	5,38
BP AMOCO GB	7,23	- 0,88
BURMAH CASTROL GB	15,10	- 0,53
CEPSA ES	9,95	- 0,50
DORTSCH PETRO NL	50	- 2,63
ENI IT	5,12	- 0,39
ENTERPRISE OIL GB	5,14	+ 6,31
LASMO GB	1,53	+ 3,26
OMV AG AT	86,50	+ 0,70
PETROLEUM GEO-S NO	16,05	+ 2,33
REPSOL ES	18,84	- 2,03
ROYAL DUTCH CO NL	53	- 2,30
SAIPEM IT	3,98	+ 6,70
SHELL TRANSP GB	6,81	- 3,20
TOTAL FINA /RM FR	134,40	- 2,54
DJ E STOXX ENGY P	290,08	- 2,20

Code pays	Cours en euros	% Var. 22/02
SERVICES FINANCIERS		
3I GB	18,15	+ 2,36
ALMANJY BE	40
ALPHA FINANCE GR	63,50	- 0,09
AMVESCAP GB	11,64

Code pays	Cours en euros	% Var. 22/02
BIENS D'ÉQUIPEMENT		
ABB N CH	119	+ 2,82
ADECCO N CH	817,57	+ 0,31
ALSTOM FR	26,33	+ 4,98
ALUSUISSE LON G CH	684,42	- 1,52
ASSA ABLOY-B SE	18,34	+ 5
ASSOC BR PORTS GB	3,53	+ 2,33
ATLAS COPCO -A SE	24,87	+ 5,96
ATLAS COPCO -B SE	24,58	+ 6,03
ATTICA ENTR SA GR	15,88
BAA GB	6,33	- 1,75
BBA GROUP PLC GB	6,28	- 0,76
BRISA AUTO-ESTR PT	8	+ 0,50
CAPITA GRP GB	23,29	+ 11,88
CMG GB	108,79	+ 0

SCIENCES Après onze jours passés en orbite, les six astronautes de la navette spatiale américaine Endeavour, dont un Allemand et un Japonais, ont regagné, mercredi

23 février à 0 h 22 (heure de Paris), la base de lancement de Cap Canaveral (Floride). ● DURANT PLUS DE NEUF JOURS, l'équipage a cartographié la planète à l'aide d'un sys-

tème radar permettant d'établir une cartographie en relief. Quelque 120 millions de kilomètres carrés de terrain ont été ainsi photographiés. ● L'ENSEMBLE des données rame-

nées remplirait 20 600 CD-ROM. ● CONSIDÉRÉES par les Américains comme « un vrai trésor pour la race humaine », ces informations vont aller d'abord aux militaires, qui se

réserver, et pour longtemps, les images numériques dotées de la meilleure définition pour dresser les cartes en 3D nécessaires à leurs missiles et à leurs pilotes d'avion.

Endeavour a rapporté sur Terre les bases de la carte radar du globe

Mettant à profit les techniques offertes par l'interférométrie, l'équipage de la navette spatiale américaine a pris des milliers de clichés, dont la superposition et le traitement permettent de recréer les reliefs de la planète avec une résolution horizontale de 30 mètres

ON SAVAIT les caméras des satellites espions indiscrets. La rumeur, sûrement fondée, prétend même que les Key Holes américains, les plus puissants d'entre eux, distinguent en optique des objets de 10 centimètres. A voir les clichés pris par les satellites plus civils de la famille française Spot, force est de constater qu'avec des éclairages adéquats, des objets contrastés, comme une route à l'asphalte surchauffé, se détachent sur le fond des images, alors que leur largeur est d'une dimension légèrement inférieure à la résolution (10 mètres) de ces engins. Mais ce sont là des performances aux limites de l'exploitable. De nombreux secrets seront donc encore très longtemps bien gardés, d'autant que la vente de ces clichés est soumise à condition. De plus, il est toujours possible d'arguer que des conditions météorologiques difficiles ont empêché les prises de vue de sites considérés comme sensibles.

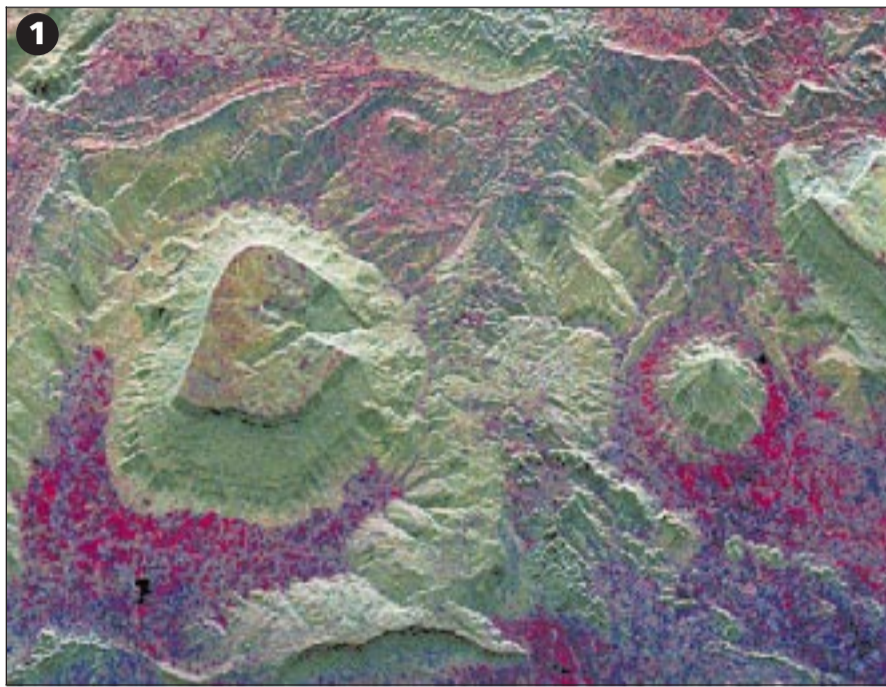
Avec les satellites comme Ikonos et demain Orbview, on change d'échelle. C'est tout le monde des images à 1 mètre de résolution, une précision qui hier encore n'était maîtrisée que par les militaires, qui s'offre enfin au public. La société Space Imaging, qui commercialise les photos prises par les satellites Ikonos, nous a fait récemment la démonstration de ses capacités en publiant des photos saisissantes de la Maison Blanche, du Colisée ou de Pékin. Mais là encore, la prise d'un cliché est entièrement dépendante, sous réserve qu'elle soit autorisée, des conditions météorologiques.

PLUS D'OBSTACLES MÉTÉO

Avec les satellites radar, difficile de tenir le même discours. Le radar s'accommode parfaitement des nuages. Il voit par tous les temps et, bien utilisé, peut permettre d'établir des cartes en relief des régions survolées. Mais la résolution des images radar est très inférieure (de 10 à 90 mètres) à celles des satellites optiques.

En dépit de cet inconvénient, la mission STS-99 que les six astronautes de la navette spatiale américaine Endeavour viennent d'accomplir témoigne de l'utilité du radar. Des clichés en fausses couleurs, mais en trois dimensions, du Kamchatka, des îles Hawaï, du nord de la Thaïlande, de la ville de Pasadena (Californie) ou de la région de Petra (Jordanie), démontrent la capacité des 15 tonnes d'équipements installés dans la soute de la navette.

Toute l'astuce du dispositif mis en œuvre par la NASA et par la très discrète et très militaire National Imagery and Mapping Agency



(NIMA) qui, pour l'occasion, ont déboursé quelque 200 millions de dollars, tient en un mot : interférométrie. Une technique qui consiste à prendre en une seule passe deux images d'un même lieu. La première depuis la soute d'Endeavour et la seconde depuis une autre antenne radar fixée au bout d'un mât télescopique de 60 mètres déployé par les astronautes (*Le Monde* du 2 février).

RETOUR IN EXTREMIS

A partir de ces deux clichés, pris en même temps, avec le même éclairage et dans des conditions météorologiques identiques, on peut construire des cartes numériques en trois dimensions avec une résolution horizontale de 30 mètres et une résolution verticale de 6 mètres. Les militaires ré-

clament ces informations pour guider leurs missiles et leurs pilotes d'avion, mais aussi pour mieux déployer leurs troupes au sol. Le traitement de toutes les images prises par Endeavour devrait nécessiter environ deux ans, et les clichés ouverts aux civils, d'une résolution moins bonne (90 mètres), ne seront pas disponibles avant 2003.

L'intérêt des militaires pour ces données est grand, comme le prouvent les protestations du Pentagone quand la NASA lui a fait savoir que la mission Endeavour serait écourtée. Lorsque l'équipage de la navette a, en plus, annoncé que le dysfonctionnement d'un des systèmes de positionnement installé sur le mât conduirait à encore raccourcir la mission, la coupe était pleine. Fort heureusement, les astronautes ont géré leur vol avec une telle économie que la NASA, qui avait planifié une mission cartographique de neuf jours au lieu de dix, a, *in extremis*, allongé le vol de neuf heures et dix minutes.

Un risque pour l'équipage, car cette extension de la mission supposait que le fameux mât de 60 mètres se replie sans incident dans la soute juste avant que ne soit engagé le retour d'Endeavour, qui a eu lieu dans la nuit du mardi 22 au mercredi 23 février.

Jean-François Augereau

Trois photos : de l'image brute à la scène en 3D

LA MISSION accomplie par l'équipage de la navette spatiale américaine Endeavour devrait donner pour deux ans du travail aux géographes. Ceux de la National Imagery and Mapping Agency, toujours à la recherche pour le Pentagone des cartes les meilleures, comme ceux plus civils des organismes de recherche et des universités soucieux de fournir des données topographiques précises sur des régions habitées ou presque désertiques aux géologues, urbanistes, professionnels du téléphone ou organisations non gouvernementales (ONG). Ces images-là, moins précises dans leur définition que celles des militaires, devraient être accessibles au public vers 2003.

En attendant, les experts de la NASA, le Jet Propulsion Laboratory et la National Imagery and Mapping Agency se sont livrés à des simulations et des traitements d'images à partir de données recueillies par la mission Endeavour ou par d'autres systèmes radar en les pimentant parfois de quelques informations fournies par des satellites d'observation optique. Les résultats sont saisissants, comme en témoignent les trois clichés ci-dessus.

Le premier (1) montre ce qu'une navette spatiale a pu recueillir le 3 octobre 1994 avec un radar à synthèse d'ouverture. Une suite de points et d'images en fausses couleurs qui révèlent à traits grossiers le paysage tourmenté d'un plateau situé dans le parc thaïlandais de Phu Kradung. Les couleurs de cette zone de 50 km de long sur 38 km de large sont totalement artificielles. Si la forêt est en vert, les champs et les installations agricoles apparaissent en rouge et en bleu, témoignant ainsi de la réponse différente (par réflexion) des ondes radar en fonction de ce qu'elles éclairent.

RELIEF EXAGÉRÉ

Le deuxième de ces clichés (2) date du 20 février 2000. Il offre un aperçu de ce que la technique radar d'Endeavour peut donner lorsqu'elle est mariée avec des scènes prises par le satellite photographique Landsat-7. Landsat-7 n'a fait que prendre un cliché très précis où toutes les infrastructures de la ville d'Honolulu, sur l'île d'Oahu, à Hawaï, apparaissent distinctement (port, aéroport, routes, urbanisations, etc.). Mais ce n'est là qu'une scène en deux dimensions à laquelle le système radar d'En-

deavour a donné la troisième, révélée par la ligne de crête de la montagne Koolau. Le relief est partout présent et exagéré - il est multiplié par six - pour accentuer l'effet 3D. A titre d'exemple, les nuages qui mangent les cimes de la chaîne sont à mille mètres d'altitude et peu en rapport de taille avec le paysage environnant.

Le troisième montage (3) est plus spectaculaire encore dans la mesure où l'opérateur fait avec ses ordinateurs un effet de zoom sur cette région déserte et peu connue de la péninsule du Kamtchatka. Du fait du relief artificiel donné par le radar et des images prises par le satellite, on plonge au cœur du bassin de la rivière Tigil qui dominent les flancs d'un volcan actif. Là encore, les hauteurs sont exagérées. Là encore les couleurs et les ombres sont en partie artificielles. Mais avec un tel tableau en 3D, géologues, hydrologues, volcanologues et spécialistes des écosystèmes peuvent préparer leur mission comme s'ils étaient sur le terrain. On n'ose dans ces conditions imaginer ce que seront les cartes en relief entièrement numérisées des militaires.

J.-F. A.

Un marché en progression

La société Spot Image, qui occupe une position de leader mondial dans l'imagerie satellitaire (55 %), propose à la vente des images radar en complément de celles déjà offertes via les satellites optiques Spot. Les données radar actuellement fournies proviennent des satellites ERS de l'Agence spatiale européenne qui, avec une résolution de seulement 20 à 25 mètres, ont permis de faire des images en 3D de volcans et de terrains remodelés par des séismes. Mais elles proviennent aussi du satellite Radarsat-1 (10 m de résolution) dont le promoteur, Radarsat International, vient de renouveler pour trois ans son contrat avec Spot Image. Contrat d'autant plus important que le marché des images radar est en progression. En 1999, il représentait 15 % de l'ensemble du marché des images satellite.

Le Monde
INTERACTIF

<http://www.lemonde.fr>

Finance : l'actualité des marchés financiers, les cours, les indices, la gestion de portefeuille.

L'arbitrage français du football entreprend sa mue vers le professionnalisme

Un minimum salarial de 30 000 francs par mois est d'ores et déjà envisagé

Mis en place en juillet 1999 par la Fédération française de football (FFF), le Conseil supérieur de l'arbitrage étudie la création d'un statut

professionnel pour les arbitres de D1. Le projet bute sur la durée des futurs contrats de travail, les arbitres devant prendre leur retraite à l'âge

de 45 ans. Pour Bernard Saule, le président de l'Union nationale des arbitres, la professionnalisation modifierait les relations avec les joueurs.

À L'INSTAR des joueurs au milieu desquels ils se trouvent chaque semaine, les arbitres de première division pourraient bientôt devenir des professionnels à part entière. Un projet visant à modifier leur statut est actuellement entre les mains des membres du Conseil supérieur de l'arbitrage (CSA), une cellule de réflexion spécialement mise en place par la Fédération française de football (FFF) voilà sept mois et à laquelle a été associée, entre autres, la Ligue nationale de football (LNF).

Mardi 23 février, ce groupe de travail a reçu les conclusions d'une enquête réalisée par des juristes ayant été sollicités sur le sujet. Pour la première fois, l'idée d'un « contrat de travail » est évoquée. Si de nombreuses étapes doivent encore être entreprises, le processus menant au professionnalisme est néanmoins bel et bien engagé.

« Nous devons mener une réflexion sur ce sujet, le football professionnel ayant énormément évolué ces dernières années. En raison du développement des compétitions, il est demandé aux arbitres d'être de mieux en mieux préparés physiquement et d'être davantage disponibles. Il est clair que la fréquence des matches affecte leur vie familiale et professionnelle, et qu'il leur sera de plus en plus difficile de cumuler une activité d'arbitre et un métier. Ce que nous souhaitons, c'est avoir une meilleure maîtrise de l'emploi du temps des arbitres », indique le président du CSA, Jean-Louis Piette.

Le chantier est toutefois encore long et l'objectif initial – aboutir à un contrat de travail pour la saison 2000-2001 – aura peut-être du mal à être atteint. La principale difficulté sur laquelle butent les responsables du football français est de nature juridique. La carrière d'un arbitre de haut niveau dure en effet une quinzaine d'années environ. C'est à l'âge de trente ans que le « directeur de jeu » fait généralement ses premiers pas en D1. Et c'est à quarante-cinq ans qu'il doit rendre son sifflet, en vertu des règlements de la Fédération internationale de football (FIFA). Cette période d'activité « limitée » est un véritable casse-tête au regard du droit du travail : elle est trop longue pour un contrat à durée déterminée (CDD) et trop courte pour un contrat à durée indéterminée (CDI).

« OBJET SPÉCIFIQUE »

On peut, certes, faire succéder plusieurs CDD, mais n'importe quel conseil des prud'hommes aurait tôt fait de requalifier le contrat en CDI. L'employeur – qui pourrait être une structure juridique commune à la FFF et à la LNF – se retrouverait alors avec des salariés de plus de quarante-cinq ans dont il ne saurait que faire. Une solution existe cependant : assortir le CDI d'un « objet spécifique » qui stipulerait que l'activité doit être exercée par des individus en pleine forme physique. Le jour où l'objet n'est plus « assumé » par l'employé (c'est-à-dire passé l'âge de quarante-cinq ans), les deux parties pourraient

alors mettre fin au contrat de travail d'un commun accord.

Tant Claude Simonet, le président de la FFF, que Noël Le Graët, le président de la LNF, tiennent à voir le projet aboutir. La meilleure preuve est qu'il est déjà question d'argent. Lors d'un stage effectué fin octobre, les vingt arbitres de D1 ont écouté avec attention les propositions salariales du CSA. Leurs futures rémunérations se décomposeraient ainsi en trois parties. Chacun, tout d'abord, toucherait un salaire « fixe » de 30 000 francs par mois, quel que soit le nombre de rencontres dirigées. Une prime continuerait d'être versée à chaque match, mais celle-ci serait légèrement inférieure aux 8 500 francs que les arbitres reçoivent actuellement en D1. Chaque mois, enfin, 10 000 francs seraient versés par l'employeur sur un compte d'épargne bloqué. « Ce qui, au bout de dix ans, avec les intérêts, représentera 1,5 million de francs chacun. A la fin de sa carrière, un arbitre ne sera pas sans rien », confie un connaisseur du dossier.

Reste à savoir si ces propositions suffiront à séduire les arbitres de D1. Ces derniers sont partagés. Ceux qui travaillent au sein de la fonction publique (santé, police, éducation nationale...) seraient prêts à franchir le Rubicon, mais à condition de bénéficier d'un régime prolongé de « mise en disponibilité » qui leur permettrait de retrouver leur emploi, dix ou quinze ans après l'avoir quitté. Les autres, issus du « privé », sont beaucoup plus hé-

sitants et, à l'image de sportifs de haut niveau, s'interrogent sur leur future reconversion. Tous, enfin, se demandent quel sera leur sort dans l'hypothèse de blessure ou au cas où ils seraient rétrogradés en D2, voire en National.

« SENTIMENT DE CULPABILITÉ »

Comme ses confrères, Eric Poulat, trente-six ans, s'interroge. Sauf que lui a décidé de se consacrer pendant une saison entière à l'arbitrage. Analyste programmeur dans une société d'informatique lyonnaise, il a obtenu une année sabbatique auprès de son employeur. S'il est loin de toucher ce qu'il gagnait auparavant (« entre 10 000 et 15 000 francs par mois »), M. Poulat ne voit que des avantages dans cette première expérience d'arbitrage à plein temps. En s'entraînant deux heures par jour, il a perdu « entre 8 et 9 kilos », et le « sentiment de culpabilité » qui l'habitait quand il quittait son bureau pour aller arbitrer a disparu. Enfin, il voit plus souvent ses deux enfants, « ce qui était l'objectif initial ».

« Je me sens vraiment mieux et je pense que mon arbitrage est de meilleure qualité, dit-il. Je continue cependant de penser que l'idéal serait de conserver une activité professionnelle à côté de l'arbitrage, mais à raison de dix heures par semaine. Dans mon secteur, qui est celui de l'informatique, je ne peux pas me permettre de tout laisser tomber et espérer retrouver un boulot dix ans plus tard. »

F. P.

Ancien footballeur, Jean-Marc Rodolphe ne regrette pas sa reconversion

« IL FALLAIT être fêlé comme le sont les gardiens de but pour tenter l'aventure. » Jean-Marc Rodolphe pratique l'autodérision sans modération. De Metz au Paris-Saint-Germain en passant par Bastia, Le Mans et Sedan, il a disputé plus de 200 matches en première division et compte à son palmarès une Coupe de France comme gardien remplaçant. Le parcours a pris fin le 30 juin 1996 et, depuis, cet athlète imposant de trente-cinq ans s'est lancé dans la voie de l'arbitrage avec la foi du pionnier. A ce jour, Jean-Marc Rodolphe demeure le seul ancien professionnel à avoir opté pour cette reconversion si peu lucrative dans un milieu livré à une surenchère infernale. S'il ne regrette pas ce choix de vie, il en mesure la fragilité économique et sa prédiction s'apparente à une évidence : « Je doute fort que mon exemple suscite des vocations et pourtant je peux vous affirmer que je prends beaucoup de plaisir. »

C'est en assistant, impuissant et révolté, à l'agression commise sur son coéquipier sedanais Jean-Louis Mazzéo, lors d'un match de championnat face à Martigues, que l'idée d'un avenir dans le corps arbitral lui a effleuré l'esprit. Considéré comme l'un des grands espoirs du football français, Mazzéo, victime de six fractures, a dû interrompre sa carrière en 1993. « Cet acte de violence m'a incité à réfléchir », raconte Rodolphe. Je me suis dit que je pouvais me rendre utile. Comme j'ai toujours entretenu de bons rapports avec les arbitres – je n'ai été exclu qu'une seule fois, pour avoir touché le ballon en dehors de ma surface –, le projet est devenu réalité. » Avec son statut d'expert professionnel, Jean-Marc Rodolphe a commencé

comme arbitre de ligue, ce qui lui a permis de diriger, d'emblée, des matches de promotion ou de division d'honneur. Le privilège a suscité jalousie et réprobation parmi ses collègues.

« Ils craignaient une arrivée massive de joueurs à la retraite », les excuse Rodolphe, qui n'a pas tardé à s'imprégner des vicissitudes de son nouveau métier. « Mon premier match entre la réserve de Chaumont et La Rivière de Corps, le 8 mars 1997, s'est passé sans histoire. C'est le deuxième qui a été mouvementé, avec trois cartons rouges et une bagarre générale. Mon rêve, c'est de

« Mon rêve : passer inaperçu. C'est la preuve que tout s'est bien passé. Si je sanctionne les écarts de langage, je n'oublie pas que les insultes n'ont jamais cassé une jambe. »

passer inaperçu, d'être incolore et inodore. C'est la preuve que tout s'est bien passé. Même si je sanctionne les écarts de langage, je n'oublie pas que les insultes n'ont jamais cassé une jambe. »

Depuis le début de cette saison, Rodolphe a été promu en National (l'équivalent de la troisième division), ce qui lui permet de toucher une indemnité de 1 100 francs par match. « Mon ob-

jectif, c'est la première division. Le chemin est encore long. Le jeu, je le connais pour avoir été partie prenante, mais ce n'est pas suffisant. Même si je suis de plus en plus à l'aise, il me manque encore une expérience étoffée de l'arbitrage. A mon avis, il est plus facile d'officier au plus haut niveau, car on ne subit ni l'agression des joueurs ni celle des supporteurs, comme cela peut se produire au niveau amateur. »

Comme beaucoup de ses collègues, Jean-Marc Rodolphe évoque avec circonspection le passage à un arbitrage professionnel. « Je me suis battu pour obtenir un poste de vacataire au CREPS de Reims et j'espère intégrer l'enseignement. Si je devenais arbitre professionnel, je serais une nouvelle fois confronté à un problème de reconversion et en plus à un âge critique. D'un autre côté, je reconnais qu'il n'est pas évident de cavalier pendant une heure et demie quand on n'a pas l'habitude d'une pratique sportive de haut niveau. » L'ancien gardien de but du FC Metz n'est guère plus favorable au recours systématique à la vidéo « si ce n'est pour trancher en matière disciplinaire ». « Je n'ai pas de recette miracle. L'importance des sommes en jeu complique tout, il faut voir comment les dirigeants essaient de nous conditionner avant le coup d'envoi. Même Aimé Jacquet, avant le premier match de Coupe du monde, face à l'Afrique du Sud, a exhorté ses joueurs à provoquer l'adversaire. Heureusement que les trois arbitres sur le terrain sont liés par une solidarité indéfectible... »

Elie Barth

Un corps d'élite de 40 arbitres

La Fédération internationale de football (FIFA) a l'intention de créer un corps d'élite d'arbitres professionnels, a annoncé le président de la FIFA, Sepp Blatter, mardi 22 février, lors d'un déplacement près de Munich, reprenant une idée lancée par Michel Platini lors de la Coupe du monde 1998.

Ce groupe se composerait de 40 arbitres et serait affecté en priorité aux grandes compétitions, de type Coupe du monde, championnats continentaux ou finales de coupes d'Europe. Ils seraient rémunérés par leurs propres fédérations, à l'exception des ressortissants des pays les plus pauvres qui seraient payés par la FIFA. Pour M. Blatter, ce corps d'élite devrait être opérationnel en 2001.

TROIS QUESTIONS A...

BERNARD SAULE

1 Vous êtes le président de l'Union nationale des arbitres français (UNAF), qui regroupe les 27 000 arbitres. Que vous inspire le projet de créer un statut professionnel pour ceux qui dirigent des matches de D 1 ?

Ce projet répond à une situation qui devient, chaque année, plus complexe. On demande, en effet, aux arbitres d'être mieux préparés car le jeu est plus rapide et on leur demande également d'être encore disponibles car il y a désormais des matches pratiquement tous les jours de la semaine. Entre les stages, les déplacements et les matches à diriger, un arbitre de D 1 est mobilisé environ quatre-vingts jours ouvrables par an. Cela correspond à un mi-temps. Sauf que ce mi-temps n'est pas à la convenance de l'employeur, mais de l'employé qui doit prendre sur ses vacances ou réclamer des congés sans solde comme je

l'ai fait pendant des années. Les arbitres sont toujours en train de faire de l'arrangement avec leur patron ou avec leurs collègues. L'exercice a des limites. Pour peu que vous soyez international, et cela devient impossible.

2 Les propositions salariales du Conseil supérieur de l'arbitrage vous semblent-elles satisfaisantes ?

Cela correspond à un salaire de cadre supérieur. La différence est que ce dernier va toucher ce salaire pendant trente-cinq ans ; l'arbitre ne va le percevoir que pendant une douzaine d'années. Que va-t-il faire après, une fois qu'il aura arrêté sa carrière à 45 ans ? Je ne suis pas certain que ceux qui ont des bonnes situations professionnelles soient prêts à franchir le pas. La question de la reconversion est fondamentale. Cela étant, je pense que l'arbitrage ne doit pas devenir le refuge de ceux qui n'ont pas de boulot. La richesse de l'arbitrage tient au fait qu'il y a parmi nous des fonctionnaires, des professions libérales, des

inspecteurs de police, des professeurs... Cela doit rester ainsi.

3 Un statut d'arbitre professionnel modifiera-t-il les relations avec les joueurs qui, eux, gagnent beaucoup d'argent ?

Je le crois. Les joueurs supportent de moins en moins de se faire « commander » par des amateurs. Le phénomène s'est accentué ces dernières années, à mesure qu'ont augmenté les salaires des joueurs. Figurez-vous qu'entre la saison dernière et celle-ci, le salaire moyen d'un footballeur de première division a progressé de 24,6 % ! Alors, quand un arbitre ose sanctionner un joueur, c'est comme si un enfant punissait un adulte. Mais que les joueurs ne croient pas que la professionnalisation de l'arbitrage changera quoi que ce soit. Celui qui mérite un carton jaune continuera de le prendre, que l'arbitre soit professionnel ou pas.

Propos recueillis par Frédéric Potet

Le rugby français étale ses divergences

Confrontation et querelles autour du calendrier et des compétitions lors d'un colloque organisé par la FFR

« Quel rugby pour la France ? »

Mardi 22 février, c'est dans un des salons feutrés du Sénat, au palais du Luxembourg, à Paris, qu'une centaine d'acteurs du monde du rugby – dirigeants et partenaires – ont planché sur cette interrogation. A question simple, réponse compliquée. Ou plutôt, réponse introuvable. Voilà ce qu'on peut retenir d'une journée de colloque, organisée sous l'égide de la fédération française de rugby (FFR), à laquelle *Le Monde* s'était associé.

Une chose est sûre en tout cas : le rugby, sport de confrontation et d'affrontement par excellence, ne cède pas à la mode du consensus, et les querelles qui l'animent restent aussi vivaces qu'endémiques. Cette fois, il a fallu attendre l'heure de la digestion pour qu'elles se réveillent et s'expriment avec la véhémence qui sied aux gens passionnés. Chacun au sein de « la famille » ovale connaît les sujets qui fâchent et chacun sait que, parmi ces derniers, ceux du calendrier et des compétitions figurent en première ligne. « Les joueurs de l'hémisphère Sud sont en vacances depuis le 7 novembre 1999 et ils s'approprient à reprendre leur saison dans les jours à venir. En France, les internationaux qui ont disputé la finale de la Coupe du monde ont déjà enchaîné avec le championnat, la Coupe d'Europe et le Tournoi. Cette année on va arrêter le 15 juillet pour reprendre le 15 août. Il faut savoir ce qu'on veut », a lancé Jean-Claude Skrela. « On ne pourra pas faire l'économie d'une grande intersaison qui permettra aux joueurs de se reposer et de se préparer », a poursuivi l'ancien entraîneur du XV de France, encore auréolé par la prestation des Bleus à la Coupe du monde, fustigeant l'organisation des compétitions en France. Son intervention musclée s'est soldée par un succès total en ouvrant une de ces polémiques dont seul le rugby a le secret.

Serge Blanco, aujourd'hui président de la Ligue professionnelle,

a immédiatement saisi cette occasion pour s'en prendre à la gestion fédérale des calendriers internationaux. « Est-on capable ou non au niveau international de défendre le rugby français ? », a-t-il demandé, à l'adresse de Bernard Lapasset, président de la FFR. « Les finalistes de la Coupe du monde doivent avoir assez de muscles pour partir à la conquête de l'Europe et de l'hémisphère Sud », a surenchéri l'ancien arrière international.

VRULENTE PASSE D'ARMES

Au cours de la virulente passe d'armes qui a suivi, Bernard Lapasset a indiqué la volonté de la FFR de regrouper le Tournoi sur cinq semaines en le déplaçant vers le printemps. « Ce sujet sera examiné au mois de mars lors de la prochaine session de l'International Board, mais nous ne pouvons espérer aucune modification dans les trois années à venir, à cause des contrats passés avec les chaînes de télévision par les différents pays », a souligné le président de la FFR. Et de préciser son projet : organiser les phases finales des Coupes d'Europe juste avant l'ouverture du Tournoi, et celles du championnat de France juste avant la tournée de l'équipe nationale dans l'hémisphère Sud dans le courant du mois de juin.

Au lendemain d'un France-Angleterre particulièrement intense au plan physique, le problème des temps de récupération accordés aux joueurs a occupé une grande partie des discussions. De même les déclarations de Thierry Lacroix sur l'antenne de France 2 à propos du recours à la créatine (*Le Monde* du 23 février) ont fait l'objet d'une mise au point de Bernard Lapasset : « Je suis contre l'usage de la créatine, contre l'usage de produits qui font des joueurs des bêtes de laboratoire. La position défendue par Thierry Lacroix n'honore pas le rugby. »

Yves Bordenave

Biathlon : Corinne Niogret championne du monde du 15 km

APRÈS SES DÉBUTS DÉCEVANTS dans les championnats du monde de biathlon, à Oslo (Norvège), la Française Corinne Niogret avait décidé de tout miser sur l'épreuve du 15 km. Pari réussi : la biathlontaine originaire de Nantua (Ain) a pris une éclatante revanche en s'adjugeant le titre mondial sur cette distance, mardi 22 février. A 27 ans, la Française a signé à Oslo la troisième grande performance de sa carrière, cinq ans après avoir triomphé sur la même distance, en 1995, à Anterselva, et huit ans après son titre olympique dans l'épreuve de relais des Jeux olympiques d'Albertville. Corinne Niogret, entraînée par le champion olympique de tir Jean-Pierre Amat, s'est imposée grâce à son sans-fautes dans les épreuves de tir. Elle l'a emporté en 45 min 30 s 9, devançant la Chinoise Yu Shumei, elle aussi créditée d'un sans-fautes au tir, alors que la Suédoise Magdalena Forsberg, actuelle leader de la Coupe du monde, a dû se contenter de la médaille de bronze.

Cyclisme : retour discret et controversé de Marco Pantani

Le coureur italien Marco Pantani a effectué un retour discret dans le peloton, mardi 22 février, lors de la première étape du Tour de Valence. C'était la première apparition du vainqueur du Tour de France 1998, huit mois après sa disqualification du Tour d'Italie 1999 pour dopage. L'Italien avait été exclu de l'épreuve, qu'il dominait largement, à cause d'un hémocrote supérieur aux 50 % fixés par l'Union cycliste internationale (UCI). Selon l'agence de presse ANSA, une enquête de la justice italienne consacrée à l'« affaire » Pantani indique que le coureur pourrait avoir eu recours à de l'érythropoïétine (EPO). Après avoir examiné des prélèvements sanguins effectués le 5 juin, les magistrats du parquet de Trente affirmèrent que « l'hypothèse d'érythropoïétine exogène, qui a une durée de vie d'à peu près six heures, pourrait expliquer les changements biologiques apparus dans le sang prélevé sur Marco Pantani ».

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL** : l'équipe de France Espoirs s'est imposée de justesse (1-0) sur la Pologne, mardi 22 février, à Beauvais. Les jeunes Français ont peiné pendant 86 minutes avant que le capitaine polonais lobe son propre gardien de but.

■ **OMNISPORTS** : la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) a écrit à Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, pour lui demander une modification du projet de loi sur le sport, qui lui permettrait de se porter partie civile lors des manifestations de racisme ou de xénophobie dans les stades. Patrick Gaubert, président de la Licra, regrette que le projet de loi, dans sa version initiale, empêche toute association de lutte contre le racisme de remplir son rôle. – (AFP)

La Meije, paradis du hors-piste

LA GRAVE

de notre envoyé spécial

Certaines nuits de pleine lune, les pentes de la Meije (3 983 m) résonnent d'étranges clameurs qui ne doivent rien aux facéties des « fouldou », les esprits follets des légendes du massif de l'Oisans. De modernes farfadets leur ont succédé, chevauchant non pas de lourdes juments, mais des surfs, des skis, des télémarks et autres engins de glisse. La tribu des *freeriders*, qui ont fait du hors-piste leur domaine de prédilection, s'offre parfois une descente sans flambeau, dans la poudreuse, à l'ombre des glaciers, des séracs et des couloirs avalancheux, traverse la forêt de mélèzes que bordent falaises et cascades de glace avant d'atteindre les tumultes de la Romanche, qui sépare la montagne du village de La Grave, terme du périple.

Le lendemain, on retrouve sur les pentes ces descendeurs nocturnes, moins fatigués par l'escapade que par les libations qui l'ont précédée, là-haut au refuge (3 100 m), quand il fallait se protéger du froid en attendant l'heure propice. Tous disent leur respect de la montagne, leur plaisir de dévaler ses plis poudreux, d'explorer ses recoins sans autre entrave que

Un parfum de liberté et de danger fait de ce site des Hautes-Alpes au décor sauvage un des « spots » favoris des « freeriders »

la sagesse, la peur, l'expérience ou l'intuition, qui commandent d'éviter tel ressaut, de contourner tel champ inviolé (parce que, justement, personne n'a osé s'y aventurer) ou de laisser à de plus téméraires le couloir, pourtant si tentant, de « Trifide 1 », qui a déjà pris la vie de vingt-neuf d'entre eux.

Car les vallons de la Meije ne sont pas un domaine comme les autres. Ici, point de filet de protection à enjamber pour connaître le frisson, point de pistes, hormis sur les premiers méandres du glacier. Mais, en bas, au départ des télécabines, un panneau orange muni de clignotants indique qu'on entre dans une portion de haute montagne non sécurisée, à ses risques



SYLVIE CHAPPATZ

Ne pas confondre « freeride » et « freestyle »

Dans l'univers du surf des neiges (*snowboard*), un monde sépare le *freeride*, qui consiste à laisser sa trace dans des espaces inviolés, et le *freestyle*, discipline généralement cantonnée dans des enclos artificiels, propices à la compétition, les *snowparks*. On y trouve des *tremplins*, des *half-pipe*, demi-tubes où les surfeurs réalisent sauts et rotations, et des pistes à virages relevés taillées pour les courses dites *boarder-cross*. D'abord réticentes face aux hordes de surfeurs à faible pouvoir d'achat et au comportement jugé incontrôlable, les stations tentent aujourd'hui de les séduire. Il est vrai que l'« univers snowboard » a représenté, en 1998-1999, un marché mondial estimé par la firme Rossignol à 2,49 milliards de francs, en hausse de 13 % par rapport à l'année précédente. Face à la prolifération de *snowparks* pas toujours sécurisés, l'Association française de snowboard a créé un label, décerné à ce jour à treize stations : Combloux, Les Ménuires, Risoul, Valmorel, Villard-de-Lans, Flaine, La Bresse, Les Deux-Alpes, Méribel, Pralou, Saint-Lary, Tignes et Vars.

et périls – avertissement répété à chaque escale lors de la montée. « Le hors-piste ne peut relever que de la responsabilité individuelle. C'est toujours une prise de risque », prévient Bruno Gardent, qui préside la compagnie des treize guides de haute montagne de La Grave (vingt en été).

C'est sans doute ce parfum envoûtant de liberté et de danger, allié à la sauvagerie du site, qui en fait un des *spots* les plus recherchés des *freeriders* de la planète, rivalisant avec Chamonix, Alenia (Italie) ou Zermatt (Suisse). Un repaire de *ski bums*, ces « clochards des neiges » dont la seule ambition est

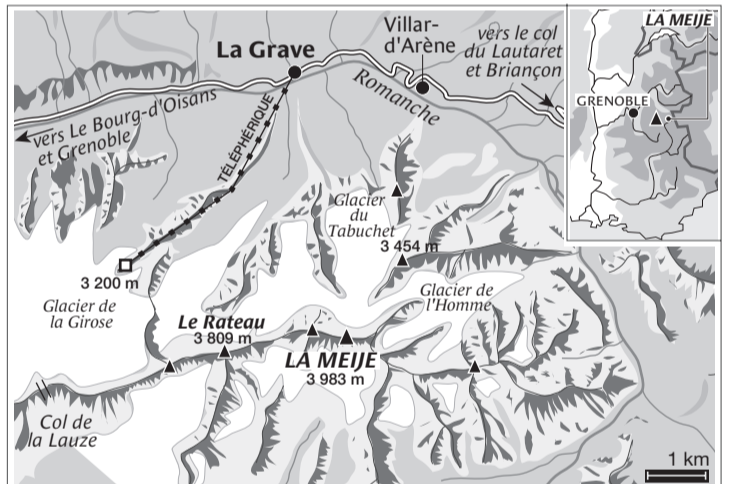
de laisser une trace éphémère dans les plus beaux champs de poudreuse que peut leur offrir la planète – proches cousins de ces surfeurs qui cherchent « la » vague tout autour du monde.

Bill Vermont est l'un d'eux, cheveu bouclé dépassant du bonnet, mine rude de pêcheur d'Alaska – son activité durant l'été. Débarqué pour la première fois à La Grave en 1988, il n'a cessé d'y revenir, suivi par nombre de ses pareils, Américains, mais aussi Scandinaves. Pour lui, la Meije, dans sa massivité, « offre la vie dans sa forme la plus pure ». Il suffirait de demeurer longtemps à son contact pour devenir une parcelle du grand tout (« *part of everything* »). Mysticisme ? Peut-être, mais Bill n'oublie pas non plus qu'ici « on a le *génépi* », plante et boisson revigorante. A ceux qui font grise mine, regrettant l'époque héroïque où l'on passait l'hiver dans un simple combi Volkswagen, qui assurent qu'il faut être pauvre pour mériter le qualificatif de *ski bum*, Bill réplique, avec la candeur de celui qui a trouvé sa voie, qu'« être *ski bum*, c'est mener la vie la plus riche ».

actif –, Francky Moranval a posé ses valises à La Grave : « J'arrivais de Nouvelle-Zélande, de l'autre côté de la planète, et j'ai réalisé que les plus belles montagnes étaient là, abrasives, à trente bornes de chez moi. »

André « Didi » Haase, ancien champion de bosses et du kilomètre lancé (196 km/h), s'est lui aussi, depuis 1993, posé dans cette vallée, de préférence à Chamonix, « où il y a trop de monde, et où cha-

cun veut faire sa trace avant que le manteau se soit stabilisé ». Guide des *freeriders*, il s'improvise ethnologue de la glisse : « Les Nordiques n'ont pas peur de la pente, car ils font du saut à ski dès l'enfance. » Avec les Américains, trop bruyants, il abandonne tout espoir de rencontrer des chamois. Avant l'hiver, « Didi » doit se recharger en vitamine A, doper son organisme au soleil de Madagascar ou d'ailleurs. Car, à partir de no-



QUATRE MOIS D'OMBRE

Nombreux sont ceux qui surfent sur ses traces, sans pour autant se qualifier de *ski bums*. Ludovic évoque une « façon de vivre », « pour une montagne, pour la tranquillité, la nature ». Alison, une jeune Canadienne, a élu domicile à La Grave, où elle tient un pub qui lui laisse tout loisir de skier dans la journée. Jérémie, prof de sport dans la banlieue parisienne, a décroché une année de disponibilité et fait la saison à la Meije, dont il était tombé amoureux l'an passé. Après huit tours du globe sur le circuit professionnel du surf alpin – trois Coupes du monde et un titre de champion d'Europe à son

En fait, je l'ai acheté pour me protéger du soleil. Je n'ai pas le temps de lire. Allongé sur le sable, je profite de la chaleur torride et des teintes chatoyantes du soleil. Je collectionne précieusement toutes ces sensations pour mes longues nuits d'hiver à la maison. Quelle harmonie! Quel pays! Quelle vie!

OLYMPIC

C'est ça la vie!

OFFICE NATIONAL HELLENIQUE DU TOURISME
3, avenue de l'Opéra • 75001 Paris, France • tél.: (01) 4260 65 75
fax: (01) 4260 10 28 • e-mail: eot@club-internet.fr • www.gnto.gr

Comptoir
D'ISLANDE

**Week end
4 jours / 3 nuits
à Reykjavik
à partir de 2980F*
mars / avril**

Venez retrouver Comptoir d'Islande et les autres Comptoirs (Déserts, Afrique, Etats-unis et Canada, Maroc) dans un nouvel espace de 500m²

Commandez votre brochure **ICELANDAIR**

3615 *Prix TTC comprenant : vol régulier + hôtel + petit-déjeuner + transferts + taxes

344 rue Saint-Jacques, 75005 Paris
Tél : 01 53 10 21 50 / Fax : 01 53 10 21 51



MARK BUSCAIL / RAPSODIA

Le principal attrait de La Grave réside dans son domaine de ski – ou, plus souvent, de surf ou de toute autre forme de « nouvelle glisse » – hors-piste. La Meije culmine à 3 983 mètres, et même si les remontées mécaniques ne dépassent pas les 3 550m, approcher ce sommet propulse en haute montagne, un secteur qu'on ne peut aborder sans un bon niveau de ski, et sans, en tout cas pour les premières sorties, un encadrement par des professionnels de la montagne. Le soir, on pourra se raconter les frissons de la journée dans les bars et restaurants du village (photo ci-dessous), qu'on aura rejoint skis ou surf aux pieds.



GUY/CAMPAGNE, CAMPAGNE

vembre, La Grave plonge dans l'ombre de la Meije, pour n'en ressortir qu'en février.

Le village (500 habitants) se croqueville alors derrière les murs de schiste gris de ses maisons traditionnelles. Fréquemment coupé du monde par des coulées de neige entravant la montée vers le Lautaret et Briançon, il n'a rien d'une station moderne, avec sa petite église entourée de croix de bois à demi englouties par la neige. Ces

croix racontent la rudesse de la montagne : ici repose un homme de trente ans mort durant l'été 1942 sur l'arête nord de la tour carrée de Roche Meane, là deux jeunes filles emportées par la Romanche en 1946...

LE DERNIER SOMMET INVIOLE

Dans les rues pentues, on croise des enfants emmitouffés qui jouent à la sortie de l'école. L'arrivée des freeriders n'y est pas étran-

gère : des couples se sont formés, et « ils ont fait des petits », se réjouit le maire, Jean-Luc Durand. Il a même fallu rouvrir des classes après une longue période d'exode. Car les freeriders n'ont fait que redécouvrir La Grave, qui, au début du siècle, avait déjà connu son heure de gloire. La Meije fut en effet le dernier sommet alpin à être vaincu, le 16 août 1877, par le guide Pierre Gaspard. A la Belle Epoque, le sommet deviendra une destination prisée, « un peu comme le Népal aujourd'hui », raconte Vincent Tonneller, le patron de l'hôtel-restaurant L'Edelweiss. Les alpinistes se tourneront ensuite vers d'autres terrains d'aventure, seuls les « cafistes » (montagnards du Club alpin français) lui restant fidèles. Epargnée par la vague de bétonnage des Alpes dans les années 60, « La Grave, note Vincent Tonneller, a végété jusqu'à la réouverture du téléphérique », dans les années 80.

Aujourd'hui, la station profite de l'authenticité de son massif, protégée de l'invasion par la faible débit de ses télécabines, saturées au-delà de 1 200 forfaits. Sa situation particulière lui assure une neige souvent excellente. Son dénivelé (2 150 m), « le plus grand du monde en course », que les plus rapides descendent en moins de 5 minutes, en fait le théâtre idéal pour une compétition farfelue, symbole de sa renaissance : le Derby, couru sur tous engins de glisse, en solo ou par équipe, de dix-huit à soixante-dix ans. Cinq cents freeriders viendront cette année se mesurer lors de cette épreuve, seule concession compétitive à l'esprit virginal qui souffle sur la Meije.

Hervé Morin

Carnet de pistes

● **Accès.** La Grave est sur la RN 91, entre Grenoble (80 km) et Briançon (40 km). Avec la SNCF, gare de Grenoble puis liaisons par car (tél. : 04-76-47-77-77) vers Briançon ou les Deux-Alpes. Arrêt au barrage du Chambon. Prévenir les hôteliers pour se faire récupérer. Par avion, Grenoble Saint-Geoirs ou Lyon-Satolas. A skis ou en surf, depuis les Deux-Alpes via les remontées mécaniques les plus hautes.

● **Hébergement.** Quatre hôtels 2-étoiles, dont l'Edelweiss (tél. : 04-76-79-90-93), avec vue sur la Meije : 300 F (46 €) par personne en chambre double et demi-pension. Le village hôtel-club Les Chalets de la Meije (tél. : 04-76-79-97-97) comprend dix chalets 3-étoiles, de 3 400 F à 8 500 F (518 à 1 296 €) par semaine pour huit personnes, selon la période. La centrale de réservation « Au pays de la Meije » propose chambres et meublés (tél. : 04-76-79-92-46, Internet : www.villages-tour.com).

● **Tables.** A l'Edelweiss, Vincent Tonneller propose une cuisine fine et reconstituante. En altitude, les Ruillans (3 200 m) offrent un couvert copieux, face au glacier de la Girose. Au refuge Evariste-Chancel (tél. : 04-76-79-92-32), à 2 400 m, la table est plus rustique, mais le paysage aussi somptueux.

● **Remontées mécaniques de La Grave.** Compter 185 F (28 €) par jour ou 100 F (15,2 €) l'aller simple ; 1 000 F (152 €) pour la semaine.

● **Agenda.** Le « plus grand dénivelé du monde en course » (2 150 m) verra quelque cinq cents coureurs se mesurer le 7 avril, pour le 12^e Derby de la

Meije. Inscription 250 F (38 €) auprès de l'Association Derby, 05320 La Grave, tél. : 04-76-79-90-05.

● **Encadrement.** Bureau des guides de La Grave (tél. : 04-76-79-90-21). Office du tourisme (tél. : 04-76-79-90-05). Les guides des stages « Snowlegend » conduisent des groupes de six freeriders maximum : 400 F (61 €) par jour et par personne avec le matériel de sécurité et de nouveaux modèles de skis, snowboard et télémark (tél. : 04-76-79-96-22, Internet : www.snowlegend.com).

● **Sécurité.** Avant de partir, consulter les bulletins météo (tél. : 08-36-68-02-05 ou 3615-Météo) et les risques d'avalanche (tél. : 08-36-68-10-20 ou Internet www.meteo.fr). S'inscrire au bureau des guides et lire les panneaux d'informations, face aux télécabines.

● **Formation.** Des stages de formation « neige et sécurité » sont organisés par la Fédération française de la montagne et de l'escalade (tél. : 02-43-59-29-61, Minitel 3615-FFME ou Internet www.ffme.fr) et le Club alpin français (tél. : 01-53-72-87-04). L'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches (tél. : 04-76-51-39-39, Internet www.ana.fr) distribue une documentation sur les avalanches et les appareils de recherche (ARVA).

● **Lectures.** Au pays de la Meije, de Paul-Louis Rousset (éditions Curandera), 400 p., 149 F (22,7 €) ; chronique minutieuse du Haut Oisans par un guide à la plume savoureuse. Gaspard de la Meije, de Roger Canac (PUG), 208 p., 82 F (12,5 €) : une biographie du paysan qui vainquit la Meije, en 1877.

A tous prix

■ **100 F (15 €) : l'assurance sur les retards d'avion** proposée, à compter du 1^{er} mars, pour toutes les compagnies régulières ou charters par Go Voyages, spécialiste du vol sec, à l'occasion de la sortie de sa brochure « printemps-été 2000 ». Baptisée « Go on time », elle prévoit le remboursement de 10 % à 40 % du prix du billet, selon les retards, à l'aller comme au retour (cumulable) : 10 % pour plus de deux heures de retard, 15 % pour plus de trois heures, 20 % pour plus de quatre heures et 40 % pour plus de six heures. Avec, en prime, un chèque cadeau de la même valeur à utiliser dans son agence de voyages habituelle. Renseignements au 01-53-40-44-00.

■ **400 F (61 €) : une nuit en Bretagne**, à l'Hostellerie de la pointe Saint-Mathieu, à Plougonvelin, pour assister à Brest 2000, le plus grand rassemblement maritime du monde, qui aura lieu du 13 au 17 juillet. Mieux vaut s'y prendre à l'avance. Prix par personne en chambre double et demi-pension. Renseignements auprès de Formules Bretagne (tél. : 01-53-63-11-53).

■ **4 650 F (709 €) : le Festival de printemps à Budapest** avec Korè Voyages (tél. : 01-53-42-12-24), qui y propose un long week-end (4 jours/3 nuits), du 23 au 26 mars. A l'affiche, Lucia di Lammermoor (Donizetti), Roméo et Juliette (Prokofiev) et trois demi-journées de visites guidées. Prix par personne en chambre double et petit-déjeuner, avec places de première catégorie et avion depuis Paris. Evénement majeur du calendrier culturel hongrois, ce Festival, qui se tient du 17 mars au 2 avril, est également programmé par Transtours (tél. : 01-53-24-34-00 et agences). Renseignements auprès de l'Office de tourisme de Hongrie (140, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris, tél. : 01-53-70-67-18), où l'on peut aussi se procurer le calendrier détaillé des manifestations du millénaire de la fondation de la Hongrie.

■ **7 085 F (1 080 €) : une semaine à Hawaï**, au prix des Antilles, pour découvrir, dans le Pacifique, une destination pas plus éloignée de la France que Phuket (Thaïlande) ou Bali (Indonésie). Avec des plages prisées des surfeurs, des golfs aussi techniques qu'esthétiques et des paysages somptueux dont ceux du Parc national des volcans (il y en a toujours au moins un en activité !). Seul voyageur français à lui consacrer une brochure, Directours affiche l'île de Maui à 7 085 F par personne (jusqu'au 31 mars), avec sept nuits en chambre double dans un hôtel 3-étoiles face à la plus belle plage de l'île et un vol direct via San Francisco : on part à midi de Paris et on est sur place à 22 heures, pour un bain de minuit. Renseignements au 01-45-62-62-62, sur Internet (www.directours.com) et Minitel 3615-Directours.

Week-end « tête en l'air » à Chicago

Victime d'un gigantesque incendie, le 8 octobre 1871, voilà une ville qui, réduite en cendres, se jette dans les bras des meilleurs architectes de l'époque, lesquels, ravis, y font pousser les premiers gratte-ciel à armature d'acier. Et quels gratte-ciel ! Pour les amateurs d'architecture moderne, Chicago est un festin qui se déguste tête en l'air et nez au vent. La ville, située entre Grands Lacs et plaines du Middle West, mérite bien son surnom de « Windy city », la ville du vent. Fastueuse vitrine qui expose ses richesses le long de la Chicago River et de Michigan Avenue, artère royale qui, au nord, s'ouvre sur le lac Michigan et longe le Loop, le quartier des affaires que parcourt un métro aérien pittoresque et bringuebalant. Ville esthète, Chicago a posé au pied de ses gratte-ciel des sculptures de Picasso, Chagall, Dubuffet et Calder. Une ville à explorer en compagnie d'Aileen Mandel, une des guides de la Chicago Architecture Foundation (tél. : 312-922-3432) dont les circuits permettent de découvrir l'envers des façades : The Rookery, l'Auditorium Building, The Library Center, etc. Des trésors cachés qui s'ajoutent à ceux des musées, à commencer par les impressionnistes de l'Art Institute. Ville calme et bossue où le fantôme d'Al Capone, en chômage technique, erre aujourd'hui comme une âme en peine. Plus que New York, Los Angeles, San Francisco ou Washington, Chicago est, par excellence, « la » ville américaine. Une ville aux larges épaules qui, à l'image du pays, célèbre le roi dollar (voir le spectacle des marchés à terme du Chicago Board of Trade), le sport (inaccessibles quand Michael Jordan y brillait, les matches des Chicago Bulls sont désormais ouverts aux visiteurs de passage, tél. : 555-1212 et 455-4000) et la musique. A l'égal de La Nouvelle-Orléans, Chicago se proclame le berceau du jazz et du blues, qu'on écouterait au Kingston Mines (2548, North Halsted St.) ou, en face, dans la petite salle chaleureuse du Blues.



Ville de sons et de saveurs, Chicago, réputée pour ses steaks (Morton's of Chicago) et sa deep-dish or stuffed pizza (Edwardo's, Giordano's ou Pizzeria Due), offre aussi l'une des meilleures tables des Etats-Unis (Charlie Trotter's, tél. : 773-248-6228), des restaurants haut perchés comme la Signature Room (tél. : 312-787-9596), au 95^e étage du John-Hancock Center, et des « atmosphères » : celles de la Walnut Room (idéal pour le brunch dominical), des soffes vertières Tiffany de Marshall Field's (North State St.), de Berghoff (17, West Adams St.) ou de Lou Mitchell's (565, West Jackson St.), à deux pas d'Union Station, la gare rendue célèbre par les Incorruptibles.

de notre envoyé spécial, Patrick Francès

★ Jusqu'au 31 mars, Voyageurs aux Etats-Unis (55, rue Sainte-Anne, 75002 Paris, tél. : 01-42-86-17-30) propose un week-end de trois nuits à l'Allegro (coloré) ou au Burnham (rétro raffiné), bien situés, pour respectivement 3 720 F (567 €) et 3 960 F (604 €) par personne en chambre double, taxes comprises et vols United Airlines de Paris. Ajouter les transferts aéroport-centre ville (autour de 30 dollars en taxi), les repas et les assurances.

★ Pratique, le CTA Visitor Pass (12 dollars pour trois jours) permet d'utiliser les transports publics.

★ Plusieurs sites Internet (www.ci.chi.il.us/tourism, www.chicago.il.org, www.chicago.sidewalk.com et www.chicago.com) et, pour réserver un circuit architecture : bbouma@architecture.org.

★ Guide du Routard Côte Est (Hachette) et, en anglais, les excellents guides Access et Lonely Planet.

DÉPÊCHES

■ **AVION.** La compagnie American Airlines a décidé de supprimer plus de 7 200 sièges en classe tourisme sur l'ensemble de sa flotte, afin d'accroître le confort de ses passagers. Alors que l'écartement entre les rangées est actuellement de 79 à 81 cm en moyenne pour l'ensemble des transporteurs, il sera porté de 86 à 89 cm en moyenne sur American Airlines, voire jusqu'à 91 cm sur certains appareils. La moitié de la flotte devrait être réaménagée dès cet été.

■ **BELGIQUE.** Ouverture du Champneys Brussels, un club de remise en forme dernier cri situé dans le Conrad International Brussels, avenue Louise. Ouvert aux clients de l'hôtel moyennant un supplément de 100 F (15 €), il offre une piscine, des thermes, un sauna, un gymnase, un studio de danse, une salle de relaxation, des soins de beauté, un salon et un bar à jus de fruits. Des week-ends (deux nuits) sont proposés à partir de 2 500 F (381 €) pour deux personnes avec petits déjeuners, accès au club et traitements. Réservations via Internet (www.conradinternational.com) ou au 00-32-2-542-4800.

■ **CANADA.** Du 9 mai au 18 octobre, la compagnie VIA Rail proposera une découverte de la Nouvelle-Ecosse, à l'est du Canada. Equipée d'une voiture avec dôme panoramique, le train le « Bras d'or » circulera entre Sydney, sur l'île du Cap-Breton et Halifax, la capitale de la province. A bord, guides animateurs, conteurs et musiciens. Renseignements auprès d'Express Conseil (tél. : 01-44-77-87-94).

■ **FRANCE.** Le Méridien Etoile, à Paris, a entrepris un programme de rénovation totale pour un montant de 270 millions de francs. La transformation s'opérera en dix-sept mois, sans interruption des activités. Le jazz-club sera rénové et un nouveau restaurant sera créé sous l'étendard de Michel Rostang.

NOUVEAUTÉ CROISIÈRES
Départ de Venise

Emmenez le "petit" en croisière pour réviser son Histoire-Géo...

VENISE ÎLES GRECQUES
8 jours / 7 nuits
À partir de **5 790 F**

En cabine intérieure, 2 lits - PARIS/PARIS*

*Nous vous offrons :
En basse saison le Train 2^e cl. de chez vous à Venise A/R
OU Le bus de Nice à Venise A/R + 1 nuit d'hôtel
OU Par avion : vous ne réglez que 350 FF A/R

COMPAGNIE CROISIÈRES MCG

numéro vert **0 800 506 500**
Agences de voyages
ou **01 48 04 76 20**

EVA SION

Publicités

NEW YORK, c'est Directours
Week-end de Luxe Hôtel Méridien 4*
5J/3N à partir de **4 090 F**

Départs tous les vendredis de Paris et des grandes villes de province (retour en France le mardi) + 3 nuits hôtel en chambre double.

Prix valable du 09/02 au 28/04/00 (dernier départ)
SURCLASSEMENT GRATUIT. Chambre avec vue sur Central Park (sous réserve des disponibilités).
Base chambre single = 6 565 F + taxe aéroport, à ce jour de 440 F à 480 F/personne.

www.directours.com
Minitel 3615 Directours 2,23 F/mn et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av. des Champs-Élysées Paris 8e.

Directours
Membre SNAV - Garantie APS

LANGKAWI/MALAISIE ... 4950*
Séjour 10 J/7 N. sur vols A/R réguliers, en hôtel 1^{er} cat. supérieure. Départs les 5 et 26 mai 2000

LAPONIE ... 6970*
Séjour 8 J/7 N. sur vols A/R réguliers, Départ le 8 avril 2000

EGYPTE ... 3990*
Croisière 8 J/7 N. sur bateau 4 * sup. (noms locaux). Départs les samedis sur vols spéciaux.

PEISEY / SAVOIE ... 900*
La semaine de location.

0 825 34 33 33 LA REDOUTE
vacances

* Prix à partir de, par personne base chambre double, au départ de Paris, hors taxes et assurances. Ligne 075 95 95 31 - girande APS

Delta Vacations
LE SPÉCIALISTE DES ETATS UNIS

Aller-retours TTC à partir de :

New York	1 980 F
Miami	2 420 F
Los Angeles	2 590 F
San Francisco	2 590 F

Circuits, autorotours, hôtels, locations de voiture demandez notre brochure

Tel. 01 42 77 50 50
34 bd Sébastopol, 75004 PARIS
www.maisonamericaines.com

Tous nos chemins mènent à l'émotion

Voyager avec Terres d'Aventure : deux approches, deux catalogues.

LE VOYAGE À PIED : 320 voyages pour marcheurs de tous niveaux, débutants ou confirmés, déserts, Asie, France, Amérique de Sud...

DÉCOUVERTE & EXPLORATION : 100 voyages rares pour une rencontre authentique, en 4X4, Kayak, voilier, à cheval...

Je désire recevoir gratuitement le(s) catalogue(s)
 TERRES D'AVENTURE, LE VOYAGE À PIED (BT00)
 TERRES D'AVENTURE, DÉCOUVERTE & EXPLORATION (BE00)

Nom Prénom _____

Adresse _____

Coupon à renvoyer à : Terres d'Aventure
Centre de gestion Copitexte BP70 - 77615 MARNE LA VALLÉE cedex 3
ou demande de catalogues : 01 53 73 77 67 - 3615 Terdav - www.terdav.com

terres d'aventure

"EVA SION" renseign. publicité : 01.42.17.39.40

Pluies sur la moitié nord

JEUDI. Le flux perturbé atlantique qui restait ces derniers temps sur le nord de l'Europe va envahir une partie de la France, y apportant des pluies faibles et de la douceur. Une fin de semaine à l'allure printanière se prépare.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Comme les jours précédents, la grisaille accompagne cette journée, délivrant de petites pluies. Celles-ci se renforcent en soirée, de même que le vent de sud-ouest (rafales à 80 km/h près de la Manche). Températures de 10 à 12 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le menu se résume à d'épais nuages et à de petites pluies. Le Nord-Pas-de-Calais, plus favorisé, bénéficie d'un temps plus sec avec un peu de soleil. Il fera de 10 à 12 degrés.

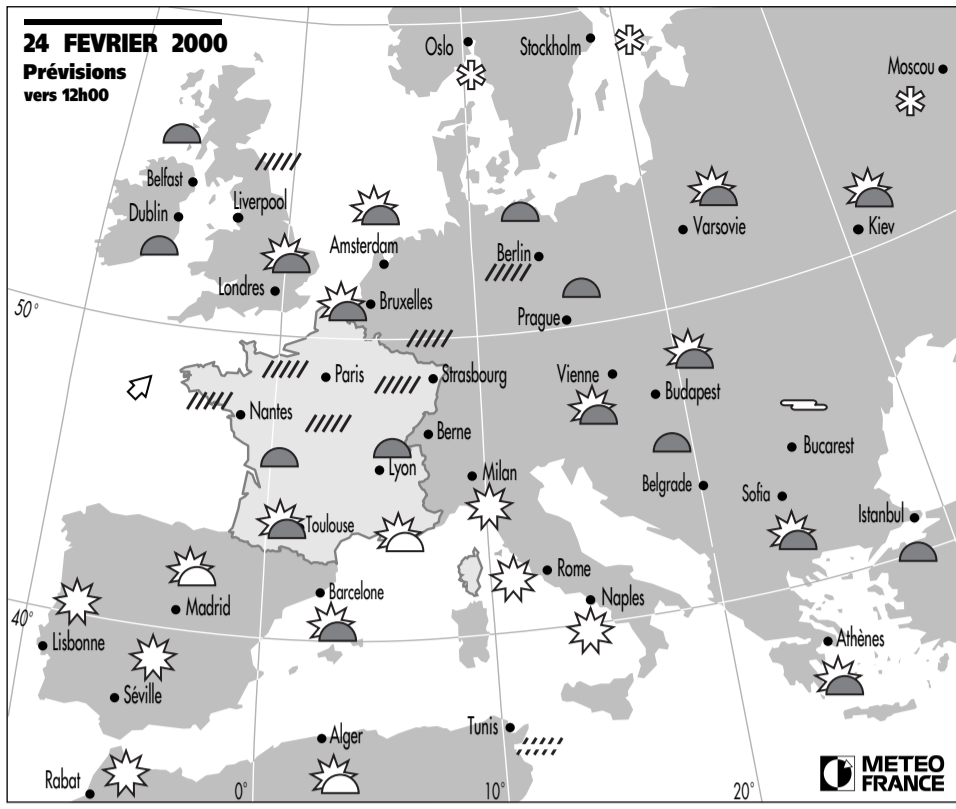
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Dès le matin, la pluie envahit l'ensemble des contrées par l'ouest. Elle persiste jusqu'en soirée, mais

se limite à quelques gouttes sur le sud de la Bourgogne et en montagne. Il fera de 9 à 11 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Rapidement le ciel gris et le temps humide du petit matin s'éclaircit au voisinage des Pyrénées, de Biarritz à Toulouse, au point que l'après-midi, avec une température de 15 degrés, a un parfum de printemps. Vers le nord, les nuages s'accrochent et des pluies éparpillées arrosent le Poitou et y limitent la température vers 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Initialement limité au Bourbonnais, le temps chargé et donnant quelques gouttes affecte en cours de journée le Mâconnais et la Haute-Savoie. Plus au sud, quelques éclaircies se maintiennent du Dauphiné à l'Isère. Températures de 10 à 12 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Comme de coutume, le soleil ne chôme pas malgré des nuages d'altitude. Il fera de 13 à 16 degrés.



(Publicité)

http://www.ebookers.com/fr

Lyon 8°C

Malaga 22°C

aujourd'hui ici, demain là-bas

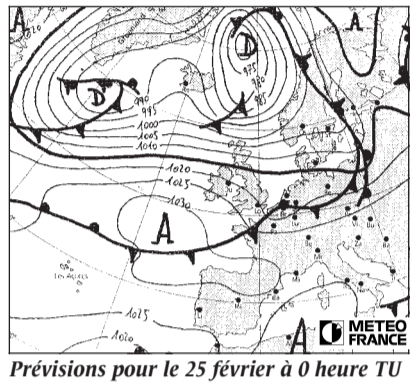
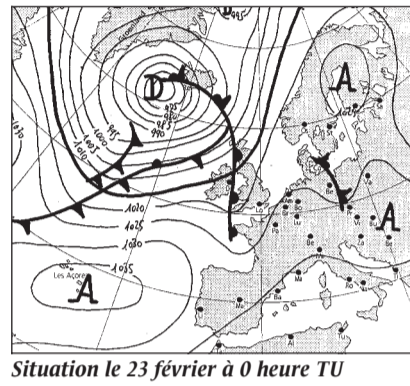
ebookers.fr

2000 ebookers.com par 15000015000

PRÉVISIONS POUR LE 24 FÉVRIER 2000
 Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		FRANCE outre-mer	
AJACCIO	1/13 S	NANCY	3/10 P
BIARRITZ	9/14 N	NANTES	8/13 P
BORDEAUX	7/14 C	NICE	4/13 S
BOURGES	5/12 P	PARIS	8/12 P
BREST	8/11 P	PAU	5/14 N
CAEN	7/10 P	PERPIGNAN	8/15 S
CHERBOURG	7/11 P	RENNES	9/12 P
CLERMONT-F.	3/13 C	ST-ETIENNE	1/11 C
DIJON	2/9 P	STRASBOURG	1/10 P
GRENOBLE	-1/10 C	TOLOUSE	4/14 N
LILLE	7/10 N	TOURS	7/12 P
LIMOGES	4/11 C	FRANCE outre-mer	
LYON	2/10 C	CAYENNE	23/26 P
MARSEILLE	2/14 S	FORT-DE-FR.	23/26 P
		NOUMEA	23/26 P

PAPEETE	24/30 P	KIEV	-7/4 N	VENISE	0/9 S	LE CAIRE	8/16 S
POINTE-A-PIT.	22/27 C	LISBONNE	12/20 S	VIENNE	1/6 N	NAIROBI	18/32 S
ST-DENIS-RE.	23/28 S	LIVERPOOL	4/9 P	AMÉRIQUES		PRETORIA	17/28 S
EUROPE		LONDRES	4/11 N	BRASILIA	20/29 S	RABAT	9/21 S
AMSTERDAM	6/9 N	LUXEMBOURG	3/7 P	BUENOS AIR.	22/28 S	TUNIS	6/14 P
ATHENES	3/8 N	MADRID	0/19 S	CARACAS	7/12 P	ASIE-Océanie	
BARCELONE	7/15 N	MILAN	2/11 S	CHICAGO	20/25 S	BANGKOK	26/35 C
BELFAST	2/5 C	MOSCOW	-10/-8 *	LIMA	9/14 S	BEYROUTH	10/14 P
BELGRADE	-2/6 C	MUNICH	-3/5 N	LOS ANGELES	9/14 S	BOMBAY	20/29 S
BERLIN	-1/6 C	NAPLES	2/10 S	MEXICO	9/23 S	DIJAKARTA	26/27 P
BERNE	-3/6 C	OSLO	-4/4 *	MONTREAL	-2/1 S	DUBAI	18/27 S
BRUXELLES	7/11 N	PALMA DE M.	2/16 S	NEW YORK	5/12 C	HANOI	16/19 C
BUCAREST	-6/3 C	PRAGUE	-3/4 C	SAN FRANCIS.	8/11 C	HONGKONG	13/14 C
BUDAPEST	-3/6 N	ROME	0/11 S	SANTIAGO/CHI	12/27 S	JERUSALEM	8/14 N
COPENHAGUE	-1/5 P	SEVILLE	9/23 S	TORONTO	1/3 S	NEW DEHLI	8/23 S
DUBLIN	1/6 C	SOFIA	-3/0 N	WASHINGTON	5/19 C	PEKIN	-5/4 S
FRANCFORT	2/7 P	ST-PETERSB.	-11/-8 N	AFRIQUE		SEOUL	-6/1 S
GENEVE	1/6 C	STOCKHOLM	-5/1 *	ALGER	3/17 S	SINGAPOUR	25/30 C
HELSINKI	-12/-5 S	TENERIFE	11/14 P	DAKAR	19/24 C	SYDNEY	21/28 S
ISTANBUL	0/3 C	VARSOVIE	-4/2 N	KINSHASA	22/30 C	TOKYO	4/10 S



JARDINAGE

Pas de pitié pour les fossoyeurs de la vocation horticole

LES SERVICES de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) du ministère des finances mettent leur nez dans les fleurs ! C'est bien, mais ils ne sont pas au bout de leurs peines. Car s'ils mettaient plus souvent leurs pieds dans les magasins, s'il existait un service aussi efficace que celui du corps des inspecteurs vétérinaires, si les consommateurs étaient aussi bien informés dans ce domaine que dans celui de l'alimentation, certaines pratiques seraient moins répandues.

Comment, par exemple, est-il encore possible de vendre des arbres fruitiers, des rosiers sans que soient spécifiés le nom du porte-greffe et les conditions réelles de culture ? Planter un rosier greffé sur *multiflora* dans un sol franchement calcaire revient à le condamner à plus ou moins brève échéance. Le rôle du porte-greffe est capital pour les fruitiers comme pour les rosiers. Sa vigueur, sa capacité à supporter tel ou tel sol (calcaire, acide, sableux, lourd, sec, humide, etc.) conditionnent la croissance future de la variété qu'il alimente par ses racines.

On ne greffe pas de la même façon un pommier qui sera cultivé en plein vent et la même variété qui le sera en espalier. Dans le premier cas, il faut que le porte-greffe soit suffisamment vigoureux pour alimenter une ramure importante qui sera couverte de fruits au bout d'une dizaine, voire d'une quinzaine d'années, le temps que l'arbre se développe dans le sol et dans l'air. Dans le second, il faut qu'il soit peu vigoureux et qu'il permette une mise à fruits rapide. Il faut parfois attendre

pour constater un mauvais mariage et cela se voit alors d'un simple regard. Combien de cerisiers, par exemple, forment une énorme boule à la jonction du tronc (porte-greffe) et des branches (variété) au bout d'une vingtaine d'années ?

Comment peut-on continuer à vendre des abricotiers dans des régions où l'on n'en pas vu un porter des fruits depuis près de vingt ans, à cause des gelées printanières qui détruisent inévitablement les fleurs et donc les fruits à venir ?

Méfiez-vous des contrefaçons de bulbes

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) du ministère des finances s'est intéressée à l'horticulture. Ses limiers ont cherché à vérifier l'authenticité des variétés de bulbes floraux et des rosiers vendus au consommateur. Sur cent soixante-trois lots de bulbes et cinquante-sept de rosiers prélevés, à l'automne 1998 et au printemps 1999, chez trente-deux distributeurs et importateurs, les inspecteurs du ministère ont relevé un taux moyen de non-conformité de 30,5 % pour les bulbes et de 41,5 % pour les rosiers. Les différences constatées portent sur la substitution de variétés par d'autres et sur une différence notable entre les photographies présentées aux clients et la réalité. L'administration note que ces pourcentages sont inacceptables et que ces pratiques sont peu compatibles avec une loyale concurrence et l'attente légitime des consommateurs. Les enquêtes continuent, et des procédures judiciaires seront engagées contre les fraudeurs.

Comment peut-on laisser en circulation des catalogues de vente par correspondance qui abusent le consommateur en lui présentant des conifères nains qui ne le sont guère après trente ou quarante ans de culture et d'autres vendus pour constituer des haies quand ils nécessitent deux tailles annuelles pour les maintenir dans des proportions à peu près acceptables, des arbres qui ne supportent pas de ne pas voir la taille-haies plus de deux saisons de suite ? C'est ainsi que l'on « admire » des haies de thuyas ou de cypressus rabattues en tous sens. A la différence des feuillus qui repercent sur le vieux bois, les conifères - à l'exception notable de l'if - ne supportent, en effet, pas d'être taillés sur des parties qui ne portent pas de végétation.

Dans le domaine des plantes vivaces, ce n'est parfois pas mieux. Comment les services de la DGCCRF peuvent-ils laisser commercialiser des racines de pivoines emballées dans un sac de plastique qui contient un peu de tourbe sèche ? D'après notre expérience et nos petites investigations, ces racines n'ont qu'une durée de vie très brève en dehors du sol et la

plupart de celles qui sont présentées ainsi sont sèches comme du bois mort dans le mois qui suit leur mise en vente.

A l'inverse, les bulbes de lis ne supportent pas l'humidité et ils sont souvent moisiss dans leur petit sac en plastique... De la même façon, nous avons vu des godets de plantes vivaces contenant des plantes mortes et des rosiers vendus sous sachet plastique qui avaient des pousses de 20 centimètres de hauteur déjà développées en plein mois de janvier, et d'autres dont les branches étaient marron et l'écorce ridée comme une vieille pomme.

FRAUDE ET INCOMPÉTENCE

Inutile de préciser que, dans un cas comme dans l'autre, ces abus ne donneront rien au jardin. Ils devraient être impitoyablement retirés de la vente. Certains vendeurs seraient-ils peu scrupuleux ? Sans doute, mais d'autres vendent des plantes sans avoir reçu la formation nécessaire ou sans avoir acquis eux-mêmes, par la pratique, les connaissances que l'on est en droit d'exiger d'un commerçant spécialisé. Comment admettre ainsi d'entendre un vendeur dire que, pour

planter un rhododendron, il suffit de mélanger 100 litres de terre de bruyère au sol du jardin ? Allons, allons, ce ne sont pas moins de 500 litres qu'il faut, voire d'1 mètre cube pour assurer la croissance de cet arbuste.

Nous arrêtons là cette désespérante litanie, pour conseiller aux jardiniers débutants d'être prudents, d'éviter de céder aux offres promotionnelles parfois trompeuses, d'accepter de payer le vrai prix d'une plante - quand on voit le temps investi par les producteurs sérieux, il est vraiment bas -, de ne pas se laisser attraper par des photos et des descriptions affriolantes. Mieux vaut se renseigner, lire les revues spécialisées vendues dans les kiosques - de *Rustica*, à *Mon jardin et ma maison*, de *Pour nos jardins* à *L'Ami des jardins*, en passant par *La Gazette des jardins* -, où les amateurs trouveront des mines de conseils fiables qui leur éviteront bien des déboires. Quant aux inspecteurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes... sans doute ne peut-on leur reprocher de ne pas être jardiniers eux-mêmes.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 047

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Le temps du plaisir. - II. Pas loin de la fin. Assure la réunion. - III. Possessif. Travaille dans un va-et-vient incessant. - IV. Pie en région. Cours breton. - V. En rouge sur les cartes. Lisses en surface et en société. - VI. Produisent ou retiennent les énergies. - VII. Fis le hibou. Dunes dans le désert. - VIII. Longtemps on a cherché son or. Au centre de l'assiette. - IX. Que l'on aura du mal à utiliser convenablement. - X. Repris en main par

MAM. Faisons l'expérience. - XI. Points. Sur la portée. Raisonnable.

VERTICALEMENT

1. Approchent et accrochent les clients chez eux. - 2. Bon compagnon et bon chasseur. Arrose la Botte. - 3. Longueur au pied de la Muraille. Opposé au zénith. - 4. Difficile à saisir si elle est trop rapide. - 5. Pharmacien, il nous a laissé un bon remède gratuit. Sans talent. - 6. Liaison rapide. Soupe ou purée

quand on tombe dedans. - 7. Le premier de la IV^e. Préposition. - 8. Tirée du chanvre. Prend parti. - 9. Confidente chez Racine, elle tient salon chez Molière. Façon de parler. - 10. Colorée. Bagatelles. - 11. Protecteur d'espèces. Devrait accompagner plus souvent nos agissements.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 046

HORIZONTALEMENT

I. Microsillon. - II. Illuminé. Da. - III. Ne. Bidasses. - IV. Idée. Anet. - V. Synopsis. Cl. - VI. Tesla. Sol. - VII. Ruées. Encre. - VIII. Sueur. - IX. Bagués. Lied. - X. Lintreau. Pue. - XI. Été. Sirotés.

VERTICALEMENT

1. Ministable. - 2. Ile d'Yeu. Ait. - 3. Cl. Enseigne. - 4. Rubéole. Ut. - 5. OMI. Passées. - 6. Sidas. Usai. - 7. Inanimée. Ur. - 8. Lèses. Nul. - 9. St. Script. - 10. Ode. Cor. Eue. - 11. Nasillardes.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1881

UNE SÉCURITÉ TOTALE

Le célèbre expert suédois Jan Wohlin nous a quittés en décembre 1999. Dans les nombreuses donnes qu'il avait fait paraître, en voici une très instructive.

♠ A 7
 ♥ 10 6 5 3 2
 ♦ 7 2
 ♣ A 9 5 2

♠ RV 10 9 6
 ♥ D
 ♦ DV 10
 ♣ DV 8 4

N	E
O	S

♠ 8 5 4 2
 ♥ V
 ♦ 9 8 6 5 4 3
 ♣ 7 6

♠ D 3
 ♥ A R 9 8 7 4
 ♦ A R
 ♣ R 10 3

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud Ovest Nord Est
 1 ♥ 1 ♠ 3 ♥ passe
 4 ♣ passe 4 ♠ passe
 4 SA passe 5 ♥ passe
 6 ♥ passe passe

Ouest a entamé la Dame de Carreau. Comment Wohlin a-t-il proposé de jouer pour gagner ce PETIT CHELEM À CŒUR contre toute défense ?

Le Président-directeur général : Dominique Alduy
 Directeur général : Stéphane Corre
 21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
 75226 PARIS CEDEX 05
 Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

MACHIAVEL EST PARI NÔUS

Cette donne, jouée au cours d'un championnat en Russie, montre comment la ruse a permis à Garkavy de gagner une manche infaisable.

♠ 5
 ♥ V 10 3 2
 ♦ V 8 6 4 3
 ♣ V 9 2

♠ 9 7
 ♥ A D 5
 ♦ RD 10 9 5
 ♣ R 10 6

N	S
O	E

♠ D 6 4
 ♥ R 8 6 4
 ♦ 7 2
 ♣ 8 7 4 3

♠ AR V 10 8 3 2
 ♥ 9 7
 ♦ A
 ♣ A D 5

Ann. : O. don. Tous vuln.

Ouest a entamé le Roi de Carreau pour l'As sec de Sud, qui a tiré As et Roi de Pique. Mais la Dame n'est pas tombée et Sud a continué atout. Est a pris de la Dame et rejoué le 2 de Carreau. Quel piège permit à Garkavy, en Sud, de réaliser son contrat de QUATRE PIQUES en principe infaisable ?

Notes sur les enchères
 Ouest ayant ouvert, Sud ne doit pas demander le chelem, mais se contenter de « 4 Piques ». Toute autre enchère aurait compliqué la tâche de Nord, qui avait sûrement une main très faible.

Sur le 7 de Cœur, Ouest doit libérer le 9 de Trèfle ou défausser un Pique.

♠ RV ♣ D ♠ A 7 ♣ 9
 ♥ D 3 ♥ 7

Philippe Brugnol

FESTIVAL Le festival Dansa València a réuni dans la ville espagnole, du 12 au 20 février, plus de vingt jeunes compagnies de danse. ● CRÉE voilà treize ans, le festival

de Valence prend depuis deux ans le pari de la jeunesse, accueillant ceux qui ont débuté dans les années 80, comme Vicente Sáez. Celui-ci a ouvert la manifestation avec *Fénix*,

qu'il doit présenter prochainement à New York. ● PLUSIEURS CHORÉGRAPHES, comme Mar Gómez avec l'audacieux *Hay un picaro en el corral*, ou le collectif La Porta, ont pris

un parti résolument critique à l'égard de la société de la Péninsule. ● PLUSIEURS spectacles affirment en France ce renouveau espagnol, à Dijon, Biarritz, Draguignan, ou Paris

et sa région. ● VALENCE, sitôt fini son festival, se prépare pour la fête des *fallas*, de gigantesques sculptures satiriques qui finissent le 19 mars dans un grand incendie.

La satire et le rire forment l'identité de la jeune danse espagnole

Le festival Dansa València a permis de vérifier la vitalité, la drôlerie, l'incroyable liberté de ton des compagnies chorégraphiques de la péninsule ibérique, souvent prises de haut par les programmateurs du nord de l'Europe

VALENCE (Espagne)

de notre envoyée spéciale

Dansa València, du 12 au 20 février, a réuni la crème de la jeune danse espagnole au théâtre municipal.

REPORTAGE

« La danse chez nous est encore jeune. Un accent espagnol est en train de se dégager »

pal, au Rialto et au Talia. Séances à 13 heures, 18 heures, 20 heures et 22 h 30. Plus de vingt compagnies, des salles pleines et une température d'été. Ce marathon commence avec la compagnie de Mar Gómez. Prêtre lutineur ou sodomite, mère-abbesse qui fracasse au sol le nouveau-né encombrant, idiot de service, servantes lestes... Pendant une heure, on se pince pour savoir si l'on ne rêve pas. Mar Gómez, reprenez ce nom, jette à la face du public son *Hay un picaro en el corral*, un burlesque dansé d'une force rare qui emporte la salle, séduit, irrite, gagne enfin les rires et les applaudissements. Sans souci des modes ni des tendances, la jeune femme transpose dans la danse avec subtilité, mais sans tergiverser, l'esthétique picaresque, introduite dans le roman et la peinture au XVI^e siècle.

On ne sait si *picaro*, qui signifie aventurier (ou fripon), se décline au féminin. Toujours est-il que l'artiste n'a pas froid aux yeux, installant sur scène son chariot de bateleuse, pour une farce qui se révèle une critique tous azimuts, d'un anticléricalisme à couper le souffle dans un pays où le catholicisme reste une valeur sûre. La chorégraphe s'est donné pour rôle celui de la reine-mère abusive, bandeau noir sur l'œil, crochet à la main gauche qu'elle finira par se planter dans la bouche. Elle débride et retient l'excès. Ce n'est pas kitsch, encore moins facile, mais audacieux à l'extrême, intelligent en diable ; le sens est si bien défini qu'il lui suffit d'un mouvement pour que chacun de ses danseurs (comme Xavier Martínez, qui a reçu le Prix du meilleur interprète) se fasse comprendre dans la seconde.

RIRE, ET PARLER SANS CESSER

Critique du Siècle d'or, du franquisme, de tous les abus de pouvoir, des riches face aux pauvres, Mar Gómez fonce. « C'est vrai que parfois je me sens venir d'une autre planète. C'est bizarre d'avoir ce sentiment dans mon propre pays, dit cette jeune femme. Mais j'ai toujours voulu travailler pour tous les publics. » Formée à l'École d'arts de Valence, elle avoue qu'elle écrirait ou dessinerait, si elle n'avait pas réussi aussi vite sur les scènes. Quand on regarde son travail, on a



« Carmen », de Vicente Sáez, associé au centre chorégraphique de la Communauté de Valence.

le sentiment qu'elle a déjà tout dans la tête : « Ma mère enseigne l'histoire religieuse, mon père a été moine. Tout est à l'intérieur, mais tout vient de l'extérieur aussi. Il suffit de regarder le monde en le filtrant pour que l'essence de son exagération s'impose à nous. » Sa dernière pièce s'appelait *Ecce Homo... erectus*. Comme si cette jeune danse espagnole sentait que le souffle créateur qui s'est emparé de l'Espagne après la mort de Franco (le 20 novembre 1975) s'amenuisait. Comme s'il fallait aller chercher plus profond dans l'histoire une identité espagnole.

Comme s'il fallait rire, surtout, pour prouver qu'on existe. Montrer des situations corsées, scabreuses, pour dire qu'il n'y aura plus jamais d'interdits. Et parler beaucoup, sans cesse. Ainsi émerge une danse d'une veine naturellement populaire, avec une sorte de vulgarité qu'on pourrait dire raffinée. Ce qui n'est pas à la portée du premier venu, mais toujours le signe d'une vraie santé. Un seul exemple : celui de Pedro del Rey et d'Inma Ortega, présentés par le collectif L'Obert Dansa (qui fonctionne en relation avec l'université de Valence). Dans *Pesc...a-*

dos, il s'agit justement d'aller chercher dans le pantalon du monsieur ce qui s'y tient caché. Dissection aux ciseaux ; un poisson sort de l'abri... Commentaires en tout genre, danse-contact apprise avec le chorégraphe David Zambrano. Pesant ? Finement ciselé !

Dansa València prend le pari depuis deux ans de la jeunesse, sous la direction nouvelle d'Inmaculada Gil-Lázaro et de Leonardo Santos Suárez, également directeurs du tout récent centre chorégraphique de la Communauté de Valence, ouvert en avril 1998 à Burjassot. Le festival, qui existe depuis treize ans

sous différentes formes – ses créateurs furent Toni Pastor et Agnès Blot –, est devenu une des activités d'un centre chorégraphique pour l'instant consacré à la formation du danseur et aux résidences d'artistes. Ainsi Vicente Sáez, de la génération des pionniers, natif d'Elche, revenu s'établir à Valence après avoir vécu à Barcelone, y a préparé *Fénix*, qui ouvrait la manifestation.

« Les centres chorégraphiques français restent des références, dit-il. Le centre de Valence, le premier du genre en Espagne, manque cruellement de moyens. Cette absence de soutien explique les difficultés de ceux qui ont commencé comme moi dans les années 80. » Que sont en effet devenus Angels Margarit, Ramón Oller, Mal Pelo, Cesc Gelabert / Lydia Azzopardi... « A l'exception de la Biennale de Lyon, la France s'est fermée à l'Espagne. L'Europe du Nord a monopolisé le regard dans une sorte d'élitisme, alors que notre façon de voir le monde est différente. Dans mon travail, les couleurs sont primordiales, la lumière aussi. Ainsi que tout ce qui ne s'exprime pas rationnellement. Fénix parle de la résurrection d'Osiris. » Vicente Sáez parle de ses racines, du monde arabe, évoque les dangers des récents lynchages d'El Ejido entre communautés andalouse et marocaine. Dans quinze jours, il dansera au Joyce Theatre, à New York.

AVEC BEAUCOUP DE COULEURS

« Jusqu'à 1992, année olympique, Barcelone a été portée par un mouvement très fort. Puis tout est retombé, explique Oscar Dasi, un des fondateurs du collectif La Porta, installé dans la capitale catalane. Les jeunes artistes n'avaient plus aucun endroit pour montrer leur travail. La Porta s'est créée pour favoriser des présentations itinérantes, irrégulières, acquérant peu à peu un vrai public. On s'est installés à la Sala Beckett jusqu'en 1995, date à laquelle on a reçu le Prix des arts scéniques de la ville, soit un million de pesetas. » La Porta est fière d'être dorénavant accueillie au théâtre Lliure, qui a acquis sa réputation par ses activités artistiques contestataires sous le régime de Franco. « A l'étranger, on parle de nous en termes de tornade espagnole, tout en nous reprochant notre absence d'écriture chorégraphique, sans réelle volonté de comprendre notre travail. »

La couleur espagnole ? « Tout n'est pas qu'une question d'argent. La danse chez nous est encore jeune, constate Inmaculada Gil-Lázaro. Un accent espagnol est en train de se dégager. Avec beaucoup de couleurs, pas seulement visuelles mais corporelles : la danse d'Angels Margarit, primaire, frontale, méditerranée ; celle de Mal Pelo, qui porte en elle le drame ; celle de Tomeu Vergès, dont le visage pourrait être celui d'un paysan photographié par Robert Capa dans les années 30. Seules les lunettes indiquent l'intellectuel, l'évolution sociale. » Vicente Sáez, tout comme Germana Civera ou Porri Fernández, a les yeux de Luis Buñuel (dont on fête le centenaire dans toute l'Espagne). Des yeux andalous.

Valence, Barcelone... L'isolement des Grandes Canaries favorise l'éclosion de talents originaux venus de Las Palmas, telles la compagnie El Ojo de la Faraona, créée en 1998 par Juan Benítez et Carmelo Fernandez, ou la très minimaliste Natalia Medina, ac-

compagnée de l'Allemand Dominik Borucki, qui débute, comme le dit le titre de leur pièce *We Don't Have Video Yet*. Les programmateurs étaient très nombreux dans le public de Dansa València. « Ce qui me frappe dans ce que l'on voit, c'est l'audace des sujets et la liberté avec laquelle ils sont traités », remarque Catherine Dunoyer de Segonzac, directrice de Danse à Lille. Elle ne sera pas démentie par le très chaud et presque réussi *Divadlo*, chorégraphie du collectif Erre que erre, inspirée des clichés érotiques que prit dans sa cave, aux temps du « communisme », le photographe tchèque Jan Saudek. En comparaison, *Asiré*, du chorégraphe basque Damián Muñoz, claqué comme une balle de Magnum. Plus suicidaire que violente, la danse tente de saisir ce fil invisible où la vie bascule dans le néant. Sans concession aucune. D'une douleur absolue. Etre basque ne donne pas envie de rire tous les jours.

La nuit des jeunes interprètes

Dansa València avait choisi en clôture de présenter des jeunes danseurs d'IT Dansa (compagnie attachée à l'Institut du théâtre de Barcelone) et du Centre chorégraphique de la Communauté de Valence. Déception : on se croit revenu trente ans en arrière, au moment du triomphe du néoclassique. Incompréhensible sélection. Heureusement, les deux dernières pièces – signées par un danseur de William Forsythe, Jacopo Godani, et par Vicente Sáez – montraient les qualités des interprètes, prouvant qu'un danseur est bon quand on lui donne quelque chose à défier.

A la veille des élections au Parlement, Diego Molero (natif de Valence), conseiller de Miguel Angel Cortés, secrétaire d'Etat à la culture, était en tournée d'inspection. Pour l'instant, seuls l'Etat et la Communauté de Valence (chacun, ici, loue le rôle de Consuelo Ciscar, responsable de la culture de la Communauté) financent le développement de la danse contemporaine. La ville est absente, malgré la ferveur du public local.

compagnée de l'Allemand Dominik Borucki, qui débute, comme le dit le titre de leur pièce *We Don't Have Video Yet*. Les programmateurs étaient très nombreux dans le public de Dansa València. « Ce qui me frappe dans ce que l'on voit, c'est l'audace des sujets et la liberté avec laquelle ils sont traités », remarque Catherine Dunoyer de Segonzac, directrice de Danse à Lille. Elle ne sera pas démentie par le très chaud et presque réussi *Divadlo*, chorégraphie du collectif Erre que erre, inspirée des clichés érotiques que prit dans sa cave, aux temps du « communisme », le photographe tchèque Jan Saudek. En comparaison, *Asiré*, du chorégraphe basque Damián Muñoz, claqué comme une balle de Magnum. Plus suicidaire que violente, la danse tente de saisir ce fil invisible où la vie bascule dans le néant. Sans concession aucune. D'une douleur absolue. Etre basque ne donne pas envie de rire tous les jours.

Dominique Fréard

Espagnols en France

Après quelques années d'absence, la danse espagnole revient en force.

● **Toméu Vergès** donnera *Asphyxies*, du 24 au 26 février, au Forum culturel, Le Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis). Tél. : 01-48-14-22-22. De 70 F à 100 F.

● **Montse Sanchez et Ramon Baeza** seront à Art danse 2000, à Dijon, le 7 mars, et **La Ribot** le 25 mars. Tél. : 03-80-73-97-27.

● **Damián Muñoz** dansera *Asiré*, le 24 mars à 21 heures, au Colisée, à Biarritz. Tél. : 05-59-22-12-21. De 65 F à 80 F.

● **Angels Margarit** dansera *Terbola*, les 24 et 25 mars à 21 heures, au Théâtre Paul-Eluard, à Bezons. Tél. : 01-34-10-20-20. De 70 F à 90 F.

● **Fiesta flamenca**, tous les mercredis, à 20 h 30. Les Etoiles, 61, rue du Château-d'Eau, Paris-10^e. Tél. : 01-53-34-04-05. 100 F.

● **Les deux Andalouses** (musiques, chants et danses), le 6 avril à 21 heures. Théâtre de Draguignan. Tél. : 04-94-50-59-59. De 60 F à 120 F.

Toute la ville prépare son carnaval, la fête des « fallas »

VALENCE

de notre envoyée spéciale

Valence aime la fête. Valence aime l'élégance. La ville est riche, et a su conserver cet inimitable art de vivre qu'on trouve encore dans le sud de l'Espagne. Une exception culturelle européenne. Valence aime sa fête des *fallas*. Difficile de passer à côté, car toute la ville la prépare déjà. Elle aura lieu du 16 au 19 mars. Elle s'ouvrira par la *criada*, invitation lancée à partir des tours de Serranos par madame la maîtresse elle-même, Rita Barbera. Les *fallas* sont de gigantesques sculptures qui ont pour objet de critiquer tout ce qui s'est passé dans l'année (politique, sports, etc.) et sont installées partout dans la ville.

La principale *falla* est celle qui sera installée sur la place de l'hôtel de ville. Le projet de Vicente Agulleiro a été retenu cette année. Il faut donc partir à la recherche de son atelier, situé 19, calle Vicente Canet, à Benicalap, au cœur de la cité des *fallas*. Neuf ouvriers sont au travail. Des morceaux de jambes, des bras

énormes gisent au sol. Plus tard, assemblés, ils formeront le tableau d'une maternité sur laquelle veillera un ange. « C'est un tableau pour montrer notre foi dans ce troisième millénaire. L'enfant représente notre futur. La dentelle sur le brocart bleu est dessinée avec une poche à douille de pâtisserie », explique Vicente Agulleiro, ancien élève des Beaux-Arts de Valence. Il a toujours su, dit-il, qu'il concevait des *fallas*. « Pourtant, ce n'était pas du tout une tradition familiale. »

La mère et l'enfant sont assis sur un siège en forme de main, qui symbolise la communauté des travailleurs. La scène principale est entourée d'un dragon, incarnant la puissance du monde, et flanquée du David de Michel-Ange. Bref, un ensemble assez classique, moins satirique que Gulliver menant Valence vers le futur (avec les nouveaux Palais des congrès et de la musique), qu'il imaginait en 1999 – avec Rita Barbera, minuscule maîtresse, perchée sur l'épaule du géant. Moins dur que celle qu'il a créée pour dé-

noncer la corrida et la mort du taureau – diversement reçue ! Les années passées, on a pu voir Margaret Thatcher, portant armure, danser le flamenco, le président Aznar en rock star, le roi Juan Carlos en personne. Comme c'est l'usage, Vicente Agulleiro a accompagné la présentation de son projet par une poésie dans laquelle il vantait les avantages du chocolat sur la drogue...

PURIFICATION PAR LE FEU

Toute la cité *fallera* est au travail. Il s'agit aujourd'hui d'une industrie, similaire à celle du carnaval de Rio. Coût global de la fête : 5 milliards de pesetas (20 millions d'euros). Il est loin le temps où les *fallas* étaient les œuvres d'amateurs anonymes. Chaque jour, il y a les *masquetas*, concerts de pétards assourdissants – bien que conçus pour créer une sorte de musique –, des feux d'artifice, des défilés, des fanfares, l'élection de la reine des *fallas*, l'offrande de fleurs à la Vierge, le chocolat, les beignets...

Dans les magasins spécialisés, des

fémmes de tous âges achètent les tresses pour réaliser les macarons des coiffures traditionnelles, retenues par les peignes en or, des barrettes ciselées. Il y a aussi des pernuques rouges ou vertes pour ceux qui préfèrent se travestir. Les vitrines offrent des coupons de brocards (spécialité de la ville depuis le XVIII^e siècle) hors de prix pour couper les robes à l'ancienne et des dentelles pour les mantilles. Des bottiers fabriquent les escarpins sur mesure dans des brochés de rêve. Avec sacs assortis.

Cette fête des *fallas*, plus païenne que religieuse, a pour but que chacun se purifie à l'arrivée du printemps. Son nom vient d'un mot du parler valencien du XIII^e siècle qui signifie torche ou feu. La nuit du 19 mars, dite *Nit de foc*, on met le feu à toutes les *fallas*. Plus de trois cents. Alors, la ville s'enflamme, et avec elle ses habitants. La coutume veut qu'on accompagne les beignets... d'anis sec.

D. F.

Théâtre
de la
Ville
PARIS

LUN. 28 FEV. 20H30 • 95F

USTAD
NISHAT KHAN
sitar Inde du Nord

• Lyricisme et sens poétique proches du chant
• grand technicien
• fougue et séduction
• pour la 1^{re} fois en France

2 PL. DU CHÂTELET PARIS 4
01 42 74 22 77

La marche en avant de Youssou N'Dour

Le chanteur sénégalais publie « Joko », dirige son groupe de communication et s'implique dans les causes humanitaires

DAKAR

de notre envoyé spécial

Enfin, il est arrivé ! Maintes fois annoncé, puis reporté, le nouvel album de la star sénégalaise commençait à se faire sérieusement désirer. Même s'il n'a pas la verve créatrice de Set, son meilleur album à ce jour, paru en 1990 (Virgin), *Joko* (publié chez Small) ne manque ni d'atouts ni d'invention. Un nouveau disque de Youssou N'Dour, l'artiste africain le plus connu à travers le monde, c'est à chaque fois un salutaire croc-en-jambe pour faire mordre la poussière aux questions hors sujet. Celles du genre « Est-ce encore de la musique africaine ? » ou bien « pourquoi donc utilise-t-il autant l'anglais ? » ont l'art d'irriter le chanteur.

Lui se sent bien dans son rôle de passeur entre l'Afrique et l'Occident, mieux, il revendique cette particularité : « *Joko* signifie trait d'union en wolof. J'ai voulu cet album comme une illustration exacte de ma vision du métissage musical. Certains vont sans doute encore dire que je m'éloigne de la musique africaine... Tant pis. C'est quand même incroyable cette manie, ce snobisme qui consiste à aimer seulement des textes en wolof et le rythme mbalax, qu'ils ont du mal à danser. » Un rythme intenable, chahuteur, gonflé par les tambours *sabar* et *tama*, qui

affolent les hanches des femmes sénégalaises et font de tous leurs hommes d'épatants frimeurs.

Quand d'aucuns tâtonnent, à la recherche de la recette inimitable pour séduire le public occidental, Youssou N'Dour pratique le compromis et apprivoise les oreilles peu familiarisées au luxuriant *mbalax*, tout en comblant d'aise les Sénégalais. Eux, ils sont sa force.

UN PHARE

« *Youssou*, c'est le symbole, la consécration et la voix de la musique sénégalaise », déclare une jeune Dakaroise installée à New York. « *Ce que j'admire le plus en lui, c'est sa ténacité, son professionnalisme* », renchérit une autre, à Paris. Au Sénégal, Youssou N'Dour brille comme un phare. C'est un repère, un modèle. « *En 1991, pour les besoins du clip Less Waxul, écrit le journaliste Rachid N'Diaye dans Africa International, il porte une chaussure en plastique banale, détestée jusqu'alors par les garçons. Le lendemain, le marché de cette chaussure explose, à la grande joie des commerçants.* »

Avant de rencontrer un succès mondial (*The Guide-Wommat*, l'album précédent, contenant le fameux duo avec Neneh Cherry, *Seven Seconds*, a été vendu à 1 million d'exemplaires dans le monde), Youssou N'Dour commence à se

faire connaître hors du Sénégal à partir de 1988, en participant, avec Bruce Springsteen, Sting, Peter Gabriel et Tracy Chapman, à la tournée Amnesty International, organisée pour célébrer le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais son sillon, c'est d'abord chez lui qu'il l'a creusé : tout a commencé dans la Médina, quartier populaire de Dakar, rue 22 angle 31, chez sa grand-mère.

Le soir, elle l'emmène dans les *kassaks* (cérémonies de circoncision). Lorsqu'une troupe de théâtre se monte dans le quartier, il la rejoint. Un musicien finit par repérer ce rossignol à la voix déjà si peu ordinaire.

A partir de là, envolés les rêves du papa feronnier. Même si la mère du petit appartient à la caste des griots, le père veut un métier plus noble pour son fils et l'inscrit à l'École des arts de Dakar. La graine de star y reste deux ans à peine. Après un passage dans le Diamono, puis surtout dans le Star Band d'Ibra Kassé, où il chante la panchanga, le cha-cha-cha, les rythmes afro-cubains alors en vogue à Dakar, il monte, à la fin des années 70, l'Etoile de Dakar, devenu en 1980 le Super-Etoile de Dakar, qui s'essaie à la fusion afro-occidentale. Le public français le découvre en 1984, invité



CLAUDE GASSIAN

« *Le symbole, la consécration et la voix de la musique sénégalaise.* »

d'Africa Fête au pavillon Baltard de Nogent, où Peter Gabriel tombe sous le charme.

C'EST À DAKAR

Une longue amitié commence. Des échanges de bons procédés aussi. Youssou N'Dour participe à l'album *So*, et à une tournée de Peter Gabriel qui chante avec lui sur *The Lion*, premier album à vocation internationale du Sénégalais. Mais Youssou N'Dour n'a pas choisi, comme d'autres, la voie de l'exil pour réaliser ses rêves. C'est à Dakar qu'il a créé sa propre structure

de production (SAProm), a ouvert la plus importante usine de duplication de cassettes du pays et un studio haut de gamme, a lancé son propre label, Jololi, et s'est investi dans la création d'un groupe de communication (*Le Monde* du 16 octobre 1999).

Homme d'affaires avisé, Youssou N'Dour l'est assurément, mais un homme d'affaires au cœur grand et généreux. Il s'implique sans relâche dans des « *combats justes* ». Ambassadeur de l'Unicef, il s'est engagé notamment pour Amnesty, Mandela, dans l'opération « *Tam tam pour l'Éthiopie* », les actions de SolEnSi ou Solidarité Sida, qui lui a remis, il y a quelques mois, un chèque de 100 000 francs français pour des associations sénégalaises luttant contre la maladie. S'il saute aujourd'hui les frontières avec une belle aisance, Youssou N'Dour ne reste jamais trop longtemps loin de chez lui. Dans quelques jours, il interrompra le marathon promotionnel de son nouvel album. Il sera à Dakar pour l'élection présidentielle du 27 février.

Patrick Labesse

★ Tournée en mars : le 25, à Metz ; le 26, à Lyon ; le 27, à Clermont-Ferrand ; le 28, à Lille ; le 30, à Paris (Olympia). Nouvel album : *Joko - From Village To Town* (Small/Sony Music).

Harry Bellet

Deux démissions accroissent les difficultés de Sotheby's

ALFRED TAUBMAN, président et principal actionnaire de la maison de ventes aux enchères Sotheby's, et Diana D. Brooks, sa directrice générale, ont démissionné de leurs fonctions lundi 21 février. Ils seront remplacés par Michael I. Sovern, ancien président de l'université de Columbia, et William F. Ruprecht, qui dirigeait le secteur américain de l'entreprise depuis 1994.

Alfred Taubman, soixante-quinze ans, a fait fortune en construisant des supermarchés avant de racheter Sotheby's en 1983 et de moderniser la vieille maison britannique, développant en particulier les services financiers, comme le crédit consenti à certains acheteurs. Diana D. Brook, quarante-neuf ans, est entrée chez Sotheby's en 1979, après avoir travaillé à la Citybank. Elle fut nommée en 1994 par M. Taubman au poste qu'elle vient de quitter.

Ces démissions interviennent alors que Sotheby's et Christie's sont sous le coup d'une enquête menée par la justice américaine, qui les soupçonne d'avoir contrevenu à la loi antitrust en fixant, en 1992, à quelques jours d'intervalle, le même taux de 15 % applicable à l'achat d'un objet adjugé à moins de 50 000 dollars, et de 10 % au-dessus de cette somme. Il est difficile de prouver une telle collusion : l'augmentation des frais pour l'acheteur signifie une diminution des frais pour le vendeur et permet d'attirer plus facilement les grandes collections. Si une des deux sociétés avait renoncé à ce type de compétition, elle perdait du même coup l'important marché des « *estates* » américains, ces héritages dont la réalisation est gérée par des avocats contraints par la loi de la faire au mieux des intérêts de leurs clients.

Pendant, en 1995, les deux maisons avaient, à un mois de distance, augmenté les frais imposés aux vendeurs selon un barème commun (dont étaient cependant exonérés les propriétaires d'œuvres les plus désirables) : une décision qui plaide en faveur d'une entente. Une quarantaine d'acheteurs ont donc porté plainte, et les maisons de ventes, si elles étaient condamnées, pourraient se voir contraintes de dédommager plusieurs milliers de clients.

LITIGE AUTOUR D'INTERNET

Christie's avait réagi la première en collaborant avec la justice, en échange de l'immunité. La loi américaine prévoit que le premier suspect à vendre la mèche peut bénéficier de l'indulgence du tribunal. Christie's a aussi augmenté son taux acheteur, pour le porter à 17,5 %, et diminué son taux vendeur. C'est une manière de se démarquer clairement de la maison rivale, et un coup de maître : Sotheby's ne peut plus s'aligner sans nourrir les soupçons et Christie's devient *ipso facto* la plus attirante pour les vendeurs.

Les actions de Sotheby's ont chuté en six mois, de 47 à 17,75 dollars, et le reste de ses actionnaires ont sans doute désiré un geste fort pour préserver l'image écornée de la compagnie. Interrogé par le *New York Times*, Ron Baron, président de Baron Capital Management, l'un des plus importants d'entre les actionnaires minoritaires, s'était déclaré « *surpris, déconcerté et déçu* » par la nouvelle de l'action en justice. De son côté, Christie's, propriété privée de François Pinault, si elle n'a pas à rendre de comptes à des actionnaires, a néanmoins sérieusement remanié son

équipe directoriale, se séparant par exemple en décembre 1999 de Christopher M. Davidge, qui dirigeait la maison depuis six ans.

Ces bouleversements interviennent à un mauvais moment pour Sotheby's, qui s'est lancée dans un important programme d'investissements pour son siège social new-yorkais (*Le Monde* du 23 novembre 1999) et pour mettre en place un circuit de vente sur Internet. Selon certaines sources, ce dernier point serait la cause réelle de la démission des deux dirigeants. L'investissement initial aurait été multiplié par neuf au moment du lancement du site Web, phénomène

fréquent dans ce qu'il est convenu d'appeler la « *nouvelle économie* ». Mais le retour sur investissement n'aurait pas profité également à tous les actionnaires, qui en rendraient responsable Diana D. Brooks - elle serait la principale bénéficiaire de l'opération. Cette information est formellement démentie par Laure de Beauvau-Craon, présidente de Sotheby's France. Interrogée par *Le Monde*, elle excipe de la parfaite transparence du fonctionnement boursier américain, qui, selon elle, rend impossible une manœuvre de ce type.

mp3.com contre-attaque les industriels du disque

MP3.COM, l'un des principaux sites musicaux américains, contre-attaque. Fin janvier, la Recording Industry Association of America (RIAA) avait déposé une plainte en vertu de la lutte contre le piratage après la mise en place de *my.mp3.com*, service permettant d'écouter sur Internet, en qualité radio, 40 000 disques compacts. Il suffit, pour inclure un CD dans sa « *discothèque privée* », de le placer dans le lecteur de son ordinateur et de se connecter sur *mp3.com*. Attaqué par la RIAA (le CD pouvant être aussi bien acheté qu'emprunté), *mp3.com* vient de déposer une plainte contre celle-ci pour concurrence déloyale. « *Ce sont bien deux visions de la distribution qui s'affrontent* », commente le site français *mp3.com*. D'un côté, « *un bloc solide traduit par des fusions [aboutissant] à des fonds de catalogue gigantesques [EMI-Warner], de l'autre des services qui ont su séduire l'internaute, sans avoir encore accès aux catalogues des majors.* »

chapitre.com

Tous les livres français, même les introuvables

380 000 livres neufs et 200 000 livres anciens

www.chapitre.com

e-mail : librairie@chapitre.com
41, rue de Richelieu - 75001 Paris
Fax : 01 42 97 94 96

Recherche gratuite de livres anciens ou épaués
 Paiement sécurisé • Livraison rapide partout dans le monde

3615 Alir (2,23F/m)

THÉÂTRE MOLIERE MAISON DE LA POÉSIE

SALP

de Katarina Frostenson
mise en scène Jean Ballery

DU 16 FÉVRIER AU 12 MARS

01 44 54 53 00

www.Challenges-eco.com

Challenges

L'ÉCONOMIE C'EST VOUS

Les diplômés que les entreprises s'arrachent

Guide Les 90 meilleures formations

N°145 - MARS 2000

Nocturne à trois voix pour une liberté universelle, à Nanterre

Claude Régy met en scène la première pièce traduite en français d'un jeune Ecossais, David Harrower

Quelques mois après sa mise en scène de *Quelqu'un va venir*, de Jon Fosse, Claude Régy présente au Théâtre des Amandiers, à Nanterre

(Hauts-de-Seine), la première pièce montrée en France de l'Écossais David Harrower, *Des couteaux dans les poules*. Inspirée des contes

du XIX^e siècle, elle porte haut l'esprit de révolte des hommes et des femmes pour leur élévation.

DES COUTEAUX DANS LES POULES, de David Harrower. Mise en scène : Claude Régy. Avec Valérie Dréville, Yann Boudaud, Jean-Quentin Chatelain. (Texte traduit par Jérôme Hankins et Claude Régy, L'Arche, 70 p., 65 F, 9,91 €.) THÉÂTRE DES AMANDIERS, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 000 Nanterre. Tél. : 01-46-14-70-00. RER : Nanterre-Préfecture. Du ré : 2 heures. De 55 F (8,38 €) à 140 F (21,34 €). Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; dimanche, à 16 heures. Jusqu'au 31 mars.

Du noir, Claude Régy cultive une nuance toute particulière. Moins une couleur qu'une sensation. Celle d'une nuit profonde qui vient envelopper les spectateurs dans une interrogation ouatée. Répétée entre chaque scène, elle donne à chacun, à chaque fois, sans coup férir, l'impression soutenue de perdre ses repères. L'obscurité appelle un surcroît de silence, de recueillement. L'œil se surprend à écouter, portant le moindre bruissement à fleur de paupière. Ses incertitudes seront tranchées par les voix.

Comme dans sa mise en scène précédente aux Amandiers, *Quel-*

qu'un va venir, de Jon Fosse (Le Monde du 1^{er} octobre 1999), la pénombre restera maîtresse des *Couteaux dans les poules*. De ses reflets jaunâtres, elle souligne la soumission des vies et l'accablement des êtres. Elle a la teneur de destins trop parcimonieusement éclairés pour atteindre à une dimension tragique, éclatante. Elle est la matière grise sur laquelle les silhouettes se hissent au fusain, dans la souffrance d'un trait évoquant les interrogations du peintre danois Hammershoi. Par son absence de perspectives, la scène renvoie à la peinture. A ses deux dimensions. Cela place les spectateurs dans une position qui les contraint à voir de loin, quel que soit l'éloignement réel des acteurs. Jamais ils ne pourront les détacher de leur gangue de goudron pour les rapprocher d'eux. D'autant que leurs personnages forment un bloc de complémentarité. Une trinité de travail, de passion et d'argent unit, qu'ils le veuillent ou non, celui qui laboure le terrain, surnommé Petit-Cheval William (Yann Boudaud), sa jeune femme, qui récolte (Valérie Dréville), et le meunier, Gilbert Horn, qui transforme (Jean-Quentin Chatelain).

Leurs mouvements sont dans la tonalité dominante. La lenteur, le

glissement des pas accentuent la chape de silence sur laquelle s'élèvent leurs propos de mutiques contrariés. L'espace clos, sans dehors imaginable, renforce le renoncement général au naturel. D'où qu'il vienne. A commencer par celui du jour. Comme le cri, la lumière n'apparaît qu'avec le désir exprimé. Dans la blancheur de la farine projetée comme une gifle. Dans l'illumination recueillie sur la surface de papier où advient la reconnaissance du moi, signée d'un tour de main maladroit et bouleversant par la jeune paysanne.

LE JEU DES MAINS

A lui seul, le jeu des mains est un autre texte chez Claude Régy. Car les mains ne disent pas le texte, même s'il leur arrive d'y céder. Elles l'accompagnent à regret. Elles sont des excroissances, des résistances du corps au verbe, des reliefs incongrus auxquels il faut bien trouver une place, par défaut. Piégées en des mouvements proches de ceux qui s'observent derrière les vitres d'un aquarium, les mains avouent toute une éducation. Avec des contractions de crustacés, des plongées soudaines vers des destinations impensables. Une manière, propre à chacun, de lutter contre l'oubli :

main droite chez Valérie Dréville, tremblant le long de la jambe ; main gauche chez Yann Boudaud, portée à hauteur des lèvres ; mains en poings chez Jean-Quentin Chatelain. Les mains deviennent le spectacle d'un théâtre au travail.

Claude Régy a puisé sa pénombre dans la nuit des temps, qui n'est pas si lointaine. Elle convient exactement au beau texte de David Harrower, jeune Ecossais dont c'est la première pièce présentée en France. Avec la pertinence des contes recueillis au XIX^e siècle, elle pose l'affrontement du couteau, de la pierre et du puits, la permanence de leurs jeux, comme une question politique. Il est peu de démarches aussi politiques que la plongée poétique effectuée avec *Des couteaux dans les poules*. Peu où l'emprise de la cité sur les hommes est aussi lisible, peu où l'inflexibilité des rapports de production s'exprime avec une telle force, peu où l'enjeu de liberté paraît aussi nécessaire au soulèvement des consciences. Il n'est pas indifférent que cette conscience naissante soit une femme brandissant pour oriflamme un stylo, et proclamant que la liberté est au bout de l'écriture.

Jean-Louis Perrier

La méthode schizophrénique d'un cloneur nommé Gilles Barbier

LA MEUTE DES CLONES TRANS-SCHIZOPHRÈNES, Musée de l'abbaye Sainte-Croix, rue de Verdun, 85100 Les Sables-d'Olonne. Tél. : 02-51-32-01-16. Du mardi au dimanche, de 14 h 30 à 17 h 30. Jusqu'au 12 mars. Catalogue : 80 p. 100 F (15,24 €).

LES SABLES-D'OLONNE de notre envoyé spécial

Gilles Barbier n'est pas bien grand. Environ un mètre, un mètre vingt de haut. Pour compenser, il est plusieurs. Quatre précisément : des poupées Barbier munies de poignées dans le dos. Chacune est vêtue d'une couleur pure, et se déplace sur les cases d'un jeu dans un ordre déterminé par un dé. Ce n'est pas du lancer de nain, mais ça y ressemble un peu. Au Monopoly aussi, chaque case colorée renvoie à des instructions que le joueur est tenu de suivre.

Plus loin, une autre Barbier de cire, d'une taille plus proche de la moyenne. « Une », parce qu'arborant une poitrine des plus féminines, et un pubis vierge de tout attribut masculin. Cette Barbier-là est habillée d'une seule chaussette, au pied gauche. Le sexe de Barbier est parfois aussi indéterminé que celui d'un ange. Un ange-Barbier, bien sûr, envers lequel un démon-Barbier, pourvu de ses cornes, de ses pieds fourchus et d'un autre élément anatomique si turgescent qu'il ne peut être que diabolique, se permet quelques privautés. Cette dernière pièce s'intitule *Ma conscience*. Elle rappellera aux fans de Tintin celle de Milou, partagé entre son ange et son démon lors de l'ascension de l'Himalaya. Le démon triomphe, et le chien lape le whisky du capitaine Haddock. Jusqu'à l'ivresse.

L'ivresse, justement, est absente de la série des « Clones Trans-Schizophrènes » que Gilles Barbier montre au Musée des Sables-d'Olonne. Et pour cause, elle est restée au Centre Pompidou, où il a délégué un autre de ses clones, *L'Ivrogne*, pour le représenter à l'exposition « Jours de fête ». Mais, hormis cet absent de marque, la quasi-totalité de ce qu'il nomme sa « meute » est réunie près des plages de Vendée, à l'exception toutefois de sa *Porte de téléportation*, apparemment incomplète. Né en 1965, à Port-Vila (Vanuatu), Gilles Barbier n'est plus précisément un débutant. Il est, depuis cinq ans, un des fleurons de la très active galerie de Georges-Philippe et Nathalie Vallois ; il a bénéficié en 1999 de deux expositions personnelles dans des institutions de l'Ouest américain, à Seattle puis à Santa Barbara.

DES POUPÉES, DELEUZE ET GUATTARI

Les Américains, qui sont de grands enfants, aiment ses poupées. Ils aiment encore plus la pensée de Deleuze et de Guattari, dont ils font depuis des années une consommation hallucinante, dans le domaine des arts plastiques en tous cas. C'est pourquoi la définition que donne Barbier de ses clones à Thom Collins, l'organisateur de son exposition à l'université du Washington, à Seattle, a de quoi les exciter : « *Je voulais illustrer l'idée qu'un artiste étant lui-même sujet à ce clivage schizo du moi, peut emprunter de multiples trajectoires de pensée et d'activité plus ou moins simultanément...* »

Les Américains ne devraient pas être plus (ni moins) dépayés que les Olonnois. Si elles sont loin d'être limpides, les sources où puise Barbier sont connues de tous. Son adipeux *Reproduc-*

teur, par exemple, est directement issu de la version cinématographique du roman de Frank Herbert, *Dune. Le Pied tendre*, couvert de goudron et de plumes, est un clin d'œil à Lucky Luke. Son *Orgue à pets*, une de ses reproductions de cire contenant un compresseur, expédie à intervalles réguliers de l'air dans un réseau de cornues, de tuyaux et d'alambics de verre. La musique des sphères n'a rien de céleste, mais Barbier a fort heureusement omis de retranscrire l'odeur : après tout, ce n'est qu'un clone.

Un clone de Barbier, ou de nous-mêmes ? Car, derrière des aspects souvent graveleux, l'artiste sait rendre le spectateur complice. Par l'humour d'abord, tantôt légèrement décalé, tantôt énorme, la fusion d'un Desproges et d'un Bigard. D'un côté, ses *Formulaire de réalité*, qui suggèrent au visiteur l'effort nécessaire pour se représenter tel ou tel organe interne ; de l'autre, ce sens de l'« understatement gore » qui se manifeste dans la candeur d'une femme, cachant derrière son dos la tronçonneuse qui lui a servi à couper un homme en deux. Devant le cadavre fumant, elle suggère qu'il est mort d'une grippe.

Un humour noir, critique et subversif qui peut entraîner le spectateur bien plus loin qu'il ne l'imagine. Ce qui nous ramène à Gilles Deleuze, et à Félix Guattari, dont un extrait tiré de *L'Anti-Œdipe. Capitalisme et schizophrénie* (Éditions de Minuit, 1972) est placé en exergue du catalogue de l'exposition : « *Le schizo n'est pas un révolutionnaire, mais le processus schizophrénique (dont le schizo n'est que l'interruption, ou la continuation dans le vide) est le potentiel de la révolution.* » Nous voilà prévenus.

Harry Bellet

INSTANTANÉ

NOIRCEURS À GRÉVIN

Le théâtre Grévin, magnifique et bien sonnante bonbonnière des grands boulevards, se voit transformé en mausolée : ce soir, lundi 21 février, sur scène, une table recouverte d'un lourd tissu, flanquée de deux chandeliers, semble un catafalque. Une touche d'éclairage artificiel pour rehausser la lueur des bougies n'atténue qu'à peine cette sensation de rendez-vous fatal avec la mélancolie.

Guillemette Laurens, mezzo-soprano, Vincent Dumestre, luthiste, Jean-Denis Monory, récitant, entrent. Pas d'applaudissements. La salle quasi comble du cent quatre-vingt-deuxième concert de la série des Concerts parisiens, organisée par Philippe Maillard, est muette, concentrée, silencieuse. Le public sait qu'il est venu entendre : une musique noire et inconsolable. Pourquoi les pièces de théâtre de Robert de Visé, qui jouait dans la ruelle de la chambre à coucher de Louis XIV, semble-t-elle abyssalement mélancolique, même quand elle emprunte les tonalités majeures ? Michel Lambert, même lorsqu'il se laisse aller à quelque gaîté, laisse ses airs se teinter d'une coloration nostalgique, presque lasse. C'est peut-être que Guillemette Laurens, pétillante et joyeuse lorsqu'il convient, sait faire entendre la douleur contenue et sourdement érotique d'un lamento comme cette *Plainte sur la mort de Monsieur Lambert*, offerte à la mémoire du grand compositeur d'airs de cours par Dubuisson, dont on sait si peu, ni le prénom, ni le jour du décès.

Guillemette Laurens déclame en prononciation reconstituée : plus d'« e » muets en fin de vers, tous les « s » marquant le pluriel sont sifflés. C'est sensuel, étrange, peu commun. L'acteur Jean-Denis Monory nous ferait croire que le *Sprechgesang* (« parlé-chanté ») du *Pierrot lunaire* de Schoenberg a été inventé dès l'époque de Racine. Cette diction, entonnée, vocalisée, rythmée, ferait pâlir les outrances de Sarah Bernhardt !

Le luthiste Vincent Dumestre semble inventer des tempéraments où les octaves et les tierces sont fausses. Mauvaise surprise : à découvert le jeune luthiste se révèle peu à son aise. On préfère se rappeler les magnifiques disques enregistrés avec Guillemette Laurens et l'ensemble qu'il a fondé, Le Poème harmonique.

Renaud Machart

SORTIR

PARIS

William Sheller

Musicien à l'élégante nonchalance, William Sheller ne néglige aucun genre – chanson, musique classique, rock'n roll. Il les mélange, les entraîne vers davantage d'exigence, sans s'appuyer sur quelque courant à la mode. Et si machines il y a dans son nouvel album (*Les Machines absurdes/Mercury*), elles ne sont pas là pour tresser de fausses louanges à l'électronique. *Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9^e. M^o Opéra. Jusqu'au 2 mars. Tél. : 01-47-42-25-49. De 180 F à 250 F.*

HAUTS-DE-SEINE

1^{re} semaine du cinéma français contemporain

L'Association départementale d'action culturelle des Hauts-de-Seine (ADAC) et seize cinémas volontaires du département proposent pendant une semaine une nouvelle opération cinématographique. L'occasion de montrer sous des formes plurielles la richesse et la diversité du cinéma français d'aujourd'hui. Chaque cinéma présentera une sélection de films et organisera des rencontres et des animations diverses autour d'une thématique de son choix : les femmes font leur cinéma (à Anthony) ; intégrale Cédric Klapisch (à Colombes) ; Hommage à Laetitia Masson (à Issy-les-Moulineaux)... *Jusqu'au 29 février. Renseignements au 01-47-29-30-10.*

GUIDE

REPRISES CINÉMA

Voyage au bout de l'enfer (*)

de Michael Gimino, avec Robert de Niro, John Cazale, John Savage, Christopher Walken, Meryl Streep. Américain, 1978, copie neuve (3 h 03). VO : Grand Action, 5^e (01-43-29-44-40). (*) Film interdit aux moins de 12 ans

FESTIVAL CINÉMA

L'Essentiel de Woody Allen

Les Grands Films Classiques présentent la première grande rétrospective de l'œuvre de Woody Allen (copies neuves et nouveaux sous-titrages) sur la période 1971-1993 : *September* (1987) : le 24, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Crimes et Délits* (1989) : le 25, 13 h 15, 15 h 20, 17 h 30, 19 h 40, 21 h 50 ; *Meurtre mystérieux à Manhattan* (1993) : le 26, 17 h 30, 19 h 40, 21 h 50 ; *Annie Hall* (1977) : le 27, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Radio Days* (1986) : le 28, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *La Rose pourpre du Caire* (1985) : le 29, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h. VO : Saint-André-des-Arts, 6^e (01-43-26-48-18). *Une autre femme* (1988) : le 24, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Alice* (1990) : le 25, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir...* (1972) : le 26, 16 h 50, 18 h 35, 20 h 20, 22 h 05 ; *La Rose pourpre du Caire* (1985) : le 27, 15 h 05, 16 h 50, 18 h 35, 20 h 20, 22 h 05 ; *Hannah et ses sœurs* (1986) : le 28, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Woody et les Robots* (1973) : le 29, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h. VO : Elysées Lincoln, 8^e (01-43-59-36-14).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Béatrice Casadessus

Galerie Romagny, 119, rue Vieille-du-Temple, Paris 3^e. M^o Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-42-77-38-10. De 14 h 30 à 19 heures. Ouverture exceptionnelle dimanche 5 mars de 15 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 24 février au 25 mars.

Douglas Gordon

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, Paris 16^e. M^o Iéna. Tél. : 01-53-67-40-00. De 10 heures à 17 h 40. Fermé lundi. Du 24 février au 30 avril. 27 F. 19 F, jeunes : 15 F.

Alexandre Périgot : le plus dur c'est jusqu'à quarante ans

La Ferme du buisson, centre d'art contemporain, allée de la Ferme, 77 Noisiel. Tél. : 01-64-62-77-41. De 14 heures à 18 heures ; jusqu'à 20 h 30 les soirs de spectacle et sur rendez-vous. Fermé lundi et mardi. Du 24 février au 13 mars. Entrée libre.

Auditorium du Musée d'Orsay
Shlomo Mintz
23 février - 20h : atelier-concert
24 février - 20h : concert
01 40 49 47 57

NOISIEL

Illuminations

Ce second week-end à la Ferme du buisson sur le thème des Illuminations sera une nouvelle occasion de témoigner du tissage des cultures et des formes artistiques. Pendant quatre jours de fête, du cinéma (*El Otro Cristobal*, d'Armand Gatti), des expositions, des concerts (Jacques Higelin), de la danse (*Zeitraum*, de Rui Horta), du théâtre (*Malcolm X*, de Mohamed Rouabhi, par la compagnie Les Acharnés) et des marionnettes (*Aberrations du documentaliste*, de François Tomsu et Ezéchiél Garcia-Romeu ; *Gemelos*, par la compagnie La Troppa). Au total, une vingtaine de manifestations. *La Ferme du buisson, Scène nationale de Marne-la-Vallée, allée de la Ferme, 77 Noisiel. Du 24 au 27 février. Tél. : 01-64-62-77-77. 80 F et 120 F.*

TOULOUSE

Le Ballet du Capitole

Le Ballet du Capitole de Toulouse propose une soirée autour de Toulouse-Lautrec composée de deux spectacles : *Alla Valse*, signé par le chorégraphe Bruno Jacquin (directeur artistique d'Eurogic Dans, compagnie européenne basée aux Pays-Bas) sur des musiques de Benjamin Britten, Maurice Ravel, Jean Sibelius, et *Toulouse-Lautrec*, mis en scène par l'Américaine Margo Sappington, qui mélange Francis Poulenc, Erik Satie à des chansons d'Yvette Guilbert et Aristide Bruant. *La Halle aux Grains, 31 Toulouse. Jusqu'au 27 février. Tél. : 05 61 63 13 13.*

Ali Sarmadi, Agnès Hardy, Jui Lin Lo
Cité internationale des arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville, Paris 4^e. M^o Pont-Marie. Tél. : 01-42-78-71-72. De 13 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 24 février au 4 mars. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. **L'Odyssée** de Mladen Materic, mise en scène de l'auteur, avec Olivier Alenda, Aurélien Bory, Jelena Covic, Thierry Dussout, Ezra Groenen, Nathalie Hauwelle, Richard Laniece, Jacques Lefouille, Haris Resic, Sodadeth San, Sylvie Ton Nu, Tihomir Vujicic, Kathja Werhlin, Josiane Wilson et Yannik Zofer. *Maison des arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Du 24 au 26, 20 h 30. Tél. : 01-45-13-19-19. 70 F et 100 F.*

Théâtres mise en scène de Michel Raskine, avec Philippe Demarie, Yves Ferry, Marieff Guittier, Jean-Louis Delorme et Gwendael Mori. *Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18^e. M^o Abbesses. Du 24 au 26, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. Jusqu'au 25 mars.*

La Vie de Galilée de Bertolt Brecht, mise en scène de Jacques Lassalle, avec Jacques Weber, Bernard Spiegel, Thomas Blanchard, Audrey Bonnet, Pascal Elso, Nicolas Moreau, Johanna Nizard, Jean Pennec et Michel Peyrelon. *Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20^e. M^o Gambetta. A partir du 24 février. Du mercredi au samedi, 20 heures ; le dimanche, 15 heures ; le mardi, 19 h 30 et 20 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. De 80 F à 160 F. Jusqu'au 9 avril.*

Woyzeck d'après Georg Büchner, mise en scène de Thierry Roisin, avec Simon Attia, Anne Baudoux, Lévent Veskardes, Bachir Saifi, Olivier Schetrit, Jean-Jacques Simonian, Laurent Vallo, Isabelle Voizeux et François Marillier (musicien). *Arc-en-Ciel Théâtre, 1, place du Général-de-Gaulle, 94 Rungis. Du 24 au 26, 21 heures. Tél. : 01-45-60-79-05. 80 F et 100 F.*

La Flûte enchantée de Mozart, mise en scène et scénographie de Stéphane Braunschweig, direction musicale de David Stern. *MC93, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du 24 février au 3 mars. Tél. : 01-41-60-72-72.*

Compagnie Black Blanc Beur Christine Coudun : *Wartane*. Yann Abidi : *Récital*. *Les Ulis (91). Centre culturel Boris-Vian, rue du Morvan. Le 24, 20 h 30. Tél. : 01-69-28-64-80. 100 F.*

Luc Family *Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Le 24, 21 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.* **Lancelot et ses chevaliers** *Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Le 24, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.* **Sylvain Maillard** *Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9^e. M^o Pigalle. Le 24, 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. De 70 F à 80 F.*

Le Monde

Le Monde à l'école pendant une semaine

Pour suivre l'actualité sur toute une semaine et mieux comprendre la presse.

Du 20 au 25 mars 2000, Le Monde vous propose son

KIT-PRESSE

- 20 exemplaires pendant 5 jours
- la nouvelle mallette pédagogique et sa vidéo

Tarifs et commandes :

Tél. : 01-42-17-37-64/33-04
Fax : 01-42-17-21-70

Offre réservée aux collèves et lycées

EN VUE

■ Un étudiant se tire une balle dans la tête, dimanche, à l'aube, à Moscou ; dans la matinée, un chômeur s'ouvre les veines ; l'après-midi, quatre femmes, dont deux retraitées, se défenestrent et un homme se pend dans son appartement ; un autre s'ouvre le ventre, en soirée. « *L'état psychique de la société russe est proche du stade critique* », estiment les psychologues interrogés par le quotidien *Segodnia*.

■ En remplaçant les insecticides par des pesticides, 90 % des tentatives de suicide n'auraient plus d'issue fatale dans le monde rural en Chine, selon **Michael Phillips**, médecin canadien, directeur de recherche à l'hôpital Huilongguan de Pékin.

■ Le gouvernement chinois a décidé d'interdire les monuments commémoratifs à la gloire des dirigeants défunts, qui « ont participé à la révolution uniquement pour être au service du peuple », précise le quotidien *Chine Nouvelle*.

■ La police a déjoué, *in extremis*, place Tiananmen à Pékin, les adeptes du Fa Lun Gong, secte interdite, qui voulaient recouvrir le portrait géant de **Mao Zedong** par celui de **Li Hongzhi**, leur gourou.

■ Les talibans ont décroché tous les portraits du Musée des beaux-arts de Kaboul avant de rouvrir les salles au public.

■ Des anciens combattants, choqués lors d'un récent voyage commémoratif, ont obtenu qu'une photographie de **Pétain**, vainqueur sexagénaire de Verdun, remplace le portrait officiel du vieillard, chef de l'Etat français, accroché depuis des lustres aux cimaises du fort de Vaux.

■ Le gouvernement canadien, assailli de demandes, remboursera aux anciens combattants six pilules de Viagra par mois.

■ D'après un document cité par **Pierre Kohler**, dans son livre *La Dernière Mission : Mir, l'aventure humaine*, six des dix positions testées pour des ébats en microgravité, en prévision de futurs séjours de longue durée dans l'espace, nécessitent une ceinture et un tunnel gonflable.

■ Les policiers de Kinshasa, qui jugent « *indécentes et provocatrices* » les femmes en pantalons dans les rues et les marchés de la ville, les contraignent à se déshabiller en public.

■ Soudain, lundi 21 février, dans la région d'al-Mahawil, en Irak, un scorpion enfoui sous sa robe a, sur le seuil de la chambre d'hôtel où elle allait passer sa nuit de noces, mortellement piqué la mariée.

Christian Colombani

Vie et mort de Nicolas Bourbaki

La revue « Pour la science » publie un numéro hors-série consacré à la société de savants qui a pris le nom d'un général de Napoléon III et a révolutionné les mathématiques

LE LUNDI 10 décembre 1934, le café très parisien du sieur A. Capoulade, situé 63, boulevard Saint-Michel, à l'angle de la rue Soufflot, fut le lieu d'une très discrète et combien importante réunion. Au sous-sol étaient attablés Henri Cartan, Claude Chevalley, Jean Delsarte, Jean Dieudonné, René de Possel et André Weil. Ils étaient jeunes, un peu fous et conquérants. Mais ils étaient surtout d'excellents mathématiciens prêts à secouer les institutions pour offrir enfin « *aux chercheurs (patentés ou non), aux "trouveurs", aux candidats aux fonctions de l'enseignement public, aux physiciens et à tous les techniciens* » un traité, une collection d'outils mathématiques « *aussi robustes et aussi universels que possible* ».

L'entreprise était raisonnable.

Elle est vite devenue immense. Réunions du « *comité de rédaction du traité d'analyse* » toutes les deux semaines, le lundi chez Capoulade, entre décembre 1934 et mai 1935 avec, en point d'orgue, la « *plénière de fondation* » tenue du 10 au 17 juillet 1935 dans le petit village aversgnat de Besse-en-Chandesse, où le groupe prend le nom de Bourbaki en hommage au général de Napoléon III Charles Denis Sauter Bourbaki, tête de Turc des élèves de l'Ecole normale supérieure. Le prénom, Nicolas, fut choisi plus tard par le groupe, rappelle la revue *Pour la science*, qui consacre un magnifique hors-série à ce faux mathématicien de génie : *Bourbaki, une société secrète de mathématiciens* (février-mai 2000, 39 F).



Plus de soixante ans plus tard, que reste-t-il de ce mathématicien qui, au fil des années, s'est adjoint des collaborateurs cé-

lèbres, Schwartz, Godement, Grothendieck, Samuel, Mandelbrot, Connes ? Une œuvre de sept mille pages, un monumental traité de mathématiques dont le premier volume parut en 1939 et le dernier en 1998. Une somme qui, écrit Maurice Mashaal, l'auteur du dossier, « *a apporté (...) une vision renouvelée des mathématiques, une profonde réorganisation et clarification de leur contenu, une terminologie et des notations bien pensées* ».

Aujourd'hui, que reste-t-il de Bourbaki, mathématicien à l'éternelle jeunesse ? Un séminaire qui, depuis 1948, se réunit trois fois par an et est devenu, « *faute de nouvelles parutions* », la seule activité du groupe. C'est que « *l'entreprise bourbachique*, écrit *Pour la Science*, *a eu ses effets pervers :*

présentation dogmatique, mise à l'écart des champs mathématiques auxquels ne s'intéressaient pas les membres du groupe, etc. ».

Si Bourbaki est entré dans l'histoire, les mathématiciens eux-mêmes murmurent que le groupe et ses écrits ont vieilli. Une opinion qu'ont partagée très tôt certains membres du groupe. De Pierre Cartier, qui lança un définitif « *Bourbaki est dans un coma dépassé* », à Henri Cartan, qui estimait que « *ce que Bourbaki avait à faire est fait maintenant* » et ajoutait : « *Bourbaki n'est pas éternel*. » Comment le serait-il encore ? Les mathématiques bougent trop vite. Il se publie chaque année 100 000 articles sur cette discipline.

L'esprit Bourbaki, selon Alexandre Grothendieck, s'est perdu dans les années 60. « *Le groupe, dit-il, a glissé vers un élitisme de plus en plus prononcé, dont j'étais sûrement partie prenante alors (...). Je me rappelle encore mon étonnement, en 1970, en découvrant à quel point le nom même de Bourbaki était devenu impopulaire dans de larges couches du monde mathématique (...). Je milie de qualité exceptionnelle n'est plus. Il est mort je ne saurais dire quand, sans que personne sans doute ne s'en aperçoive et en sonne le glas, même en son for intérieur (...). On est devenu des gens importants, écoutés, puisés, craints, recherchés.* »

Jean-François Augereau

DANS LA PRESSE

THE FINANCIAL TIMES

■ Vladimir Poutine, le président russe par intérim] parle de liberté de parole, des libertés individuelles. Mais rien ne prouve encore qu'il soit capable de faire la synthèse entre ces nobles objectifs et le retour à l'ordre et à la discipline que semble désirer l'électorat. M. Poutine devrait faire connaître cette semaine son programme économique. Sans doute redira-t-il son attachement à la propriété privée, à la réforme fiscale, à une collecte sérieuse de l'impôt et son refus de renationaliser une partie des anciennes entreprises d'Etat, comme

le proposent les communistes. (...) Mais la Russie n'a pas seulement besoin d'un dirigeant sérieux, comme M. Poutine aime à se présenter. Elle a besoin de contre-pouvoirs forts, comme une justice indépendante, comme une presse critique et qui sache se faire entendre. Or pas plus dans le processus politique en cours que dans la campagne électorale (pour le scrutin présidentiel du 26 mars), il n'y a d'éléments manifestant que l'on se dirige en ce sens.

LE FIGARO

Charles Lambroschini

■ Dans ce pays [la Russie] qui, oc-

cupé trois siècles durant par les Mongols, ignore l'art du compromis dont l'Europe de l'Ouest fit l'apprentissage, tout conflit finit par se régler par la force. En octobre 1993, Eltsine fit ainsi tirer à coups de canon sur le Parlement. Même constat en Tchétchénie : avec un peu plus d'habileté, la Russie aurait peut-être retenu les Tchétchènes de se limiter à l'alternative entre Etat mafieux ou République islamiste. Les massacres en Tchétchénie sont impardonnables. Car la démocratie russe balbutiante risque de disparaître sous les ruines de la guerre.

THE INDEPENDENT

■ M. Poutine a déjà émis d'inquié-

tants signaux. Il y a d'abord la destruction de la Tchétchénie, sur laquelle il a fait sa percée en politique. Certains observent aussi des menaces sur la liberté de la presse, qui fut l'une des grandes réalisations de la Russie post-soviétique. Enfin, à première vue, le pacte que M. Poutine a passé avec les communistes au Parlement n'est pas non plus de très bon augure. (...) La Russie a rarement réussi à trouver un équilibre politique, à choisir entre un Etat central qui fonctionne et une étouffante tyrannie. M. Poutine saura-t-il faire mentir l'Histoire, qui veut que la Russie se sente perdue sans un homme fort à sa tête ?

www.passion-theatre.asso.fr

Sept mille témoignages passionnés, rédigés en échange de places gratuites



PASSION-THÉÂTRE, association vivant principalement à travers un site Web et plusieurs listes de diffusion, fonctionne depuis trois ans selon une dynamique inédite. Les internautes amoureux de théâtre viennent s'inscrire sur le site afin de recevoir des places gratuites pour les spectacles qui les intéressent. En échange, ils s'engagent à rédiger des « témoignages » sur ce qu'ils ont vu et à les envoyer à Passion-Théâtre, en vue d'une publication sur Internet.

Après trois ans d'existence, l'association est ainsi parvenue à créer un espace de dialogue original, regroupant amateurs et professionnels. Elle dispose aujourd'hui d'un impressionnant corpus de près de 7 000 textes et compte près de 2 500 membres, y compris les « passagers », qui se contentent d'écrire une seule contribution.

Pour les salles qui ont accepté de participer à l'opération, l'intérêt est manifeste : leurs spectacles bénéficient ainsi d'un nouveau support, consultable librement et

en permanence, qui vient s'ajouter au bouche-à-oreille entre passionnés et aux critiques publiées dans la presse par les professionnels. Passion-Théâtre est implantée à Paris, Lille, Lyon, Nantes et Strasbourg, et opère occasionnellement au Havre, à Marseille, Genève, Lausanne et Bruxelles. Son fonda-

teur et animateur, Manuel Aries, compte négocier prochainement des contrats de partenariat avec différents médias, et espère exporter sa formule vers des pays non francophones.

Si le modèle est séduisant, les risques de dérapage sont constants : Passion-Théâtre reçoit

parfois des textes malhabiles ou délirants, et quelques pamphlets écrits par des débutants qui ont cédé à la tentation de s'ériger en juges absolus. L'équipe fondatrice a donc mis en place un « cadre rédactionnel » assez strict. Des coordinateurs désignés pour chaque spectacle relisent les témoignages des invités et leur rappellent, le cas échéant, ce qui fait la force du projet : la subjectivité alliée à la sincérité. Les témoignages doivent faire comprendre à tous « *ce pourquoi le théâtre existe : le vécu du public dans la salle* ». Chaque spectateur, « *le temps d'une représentation, va vivre quelque chose d'absolument singulier, qui disparaît sitôt le rideau tombé. Les artistes n'en sentent l'écho que dans les frissons ou les rires de la salle, et dans les applaudissements. Passion-Théâtre donne pour la première fois la possibilité d'aller plus loin : restituer cette expérience, la transmettre aux artistes, aux spectateurs, et à tous les curieux* ».

Jean Lasar

SUR LA TOILE

PIRATAGE

■ Selon le quotidien *Los Angeles Times*, le Bureau fédéral d'investigation (FBI) aurait fait savoir que, depuis la série d'attaques qui avaient bloqué l'accès à huit grands sites commerciaux américains entre le 7 et le 10 février (*Le Monde* du 11 février), il avait ouvert cinq nouvelles enquêtes pour des faits similaires, visant des sites moins célèbres, dont les noms n'ont pas été divulgués.

NAZISME

■ La Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) lance une nouvelle campagne visant à interdire sur Internet le commerce d'« objets-cultes » évoquant le nazisme. La Ligue préconise notamment le boycottage de grands sites internationaux de vente aux enchères, qui tolèrent la vente de ces objets. Elle déplore, en outre, que les pays anglo-saxons et scandinaves continuent à autoriser les sites néonazis, au nom de la liberté d'expression. Par ailleurs, l'hébergeur de sites français Multiman à supprimé de son serveur un site néonazi, à la demande de l'Union des étudiants juifs de France. - (AFP)

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99F TTC/min)

"Le Monde" (USPS 009729) is published daily for \$ 92 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518 Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Pascal, Baudelaire et Winney par Alain Rollat

TRÈVE de plaisanterie. Sous les apparences kaléidoscopiques de son emballage futuriste, le « *magazine OVNI* » sorti du laboratoire d'idées de France 2, celui qui se fait appeler « *PINK* » (Programme d'information non conformiste) par les téléspectateurs insomniaques, est un produit de télévision expérimentale qu'on peut consommer sans risquer la moindre listériose méningée. Sa deuxième livraison, diffusée mercredi à 0 h 40, offrait même des garanties philosophiques. Elle renvoyait à la controverse opposant Pascal à Baudelaire sur le point de savoir si l'imagination est un mal ou un bien.

On connaît les thèses en présence. Selon Pascal, l'imagination est « *cette maîtresse d'erreur et de fausseté* », « *cette superbe puissance ennemie de la raison* » qui se joue de l'homme en le faisant douter de son entendement : « *Le plus grand*

philosophe du monde sur une planche plus large qu'il ne faut, s'il y a au-dessous un précipice, quoique sa raison le convainque de sa sûreté, son imagination prévaudra. » Selon Baudelaire, l'imagination est « *cette reine des facultés* », « *la reine du vrai* » sans laquelle la vie ne vaudrait pas vraiment la peine d'être vécue : « *C'est l'imagination qui a enseigné à l'homme le sens moral de la couleur, du contour, du son et du parfum. Elle a créé, au commencement du monde, l'analogie et la métaphore. Elle décompose toute la création, elle produit la sensation du neuf. Comme elle a créé le monde (on peut bien dire cela, je crois, même dans un sens religieux), il est juste qu'elle le gouverne.* » Pascal et Baudelaire devront désormais compter avec la thèse de Winney.

Winney est la vache virtuelle, pas folle du tout, « *100 % française* », dont ce deuxième numéro de « *PINK* » a vanté, à juste titre, les

mérites conceptuels. Sa thèse est des plus sérieuses bien qu'elle soit véhiculée par un personnage de bande dessinée. Elle consiste à dire que, depuis son invention, la télévision renvoie dos à dos Pascal et Baudelaire, puisque la manipulation des images caractérisant sa fonction sociale lui permet d'hypnotiser les esprits avec une rapidité telle que plus personne ne parvient à faire la différence entre les produits de l'imagination et les dérivés de la raison. Winney en est la preuve vivante, si l'on ose dire, puisque ses deux concepteurs ont réussi l'exploit, par une habile campagne de mercatique - films, interviews, expositions, objets-cultes à l'appui - à accréditer l'idée, jusqu'aux Etats-Unis, qu'elle était née à Hollywood en même temps que Mickey alors qu'elle fait partie des générations spontanées d'Internet. Le faux-semblant, à ce niveau, c'est de l'art.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 A quoi sert l'ONU ? Forum
23.00 Les Maladies Osseuses. Forum

MAGAZINES

- 18.10 Nulle part ailleurs. La 500^e. Invités : Alain Chabat ; NTM ; Oasis ; Michel Siffre ; Liam Gallagher. Canal +
20.15 et 23.00 Le Journal de l'histoire. Histoire
20.55 Des racines et des ailes. Maux d'ados. J'ai six ans, et alors ? Les nouveaux pères. France 3
21.00 Paris modes. Les collections prêt-à-porter Femmes Automne-Hiver 2000/2001 à Londres. Paris Première
21.05 L'Hebdo. L'opéra sans le sou. Les prisonniers attendent. TV 5
21.30 L'Invité de PLS. LCI
22.40 La Route. Invités : J.-F. Jonvelle ; Alain Passard. Canal Jimmy
22.55 Ça se discute. Handicaps invisibles : comment être pris au sérieux. France 2
23.50 Ciné-Cinécourts n° 100. Festival de Clermont-Ferrand. Cinécinémas
0.10 Hors stade. M 6

DOCUMENTAIRES

- 20.15 Reportage. Les Couturières de l'ombre. Arte
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La jeunesse sous Hitler [3/5]. Arte
21.00 Histoires secrètes de la seconde Guerre mondiale. [17/26]. Histoire

TELEVISION

ARTE

19.00 Sur les traces d'Hemingway

Depuis une douzaine d'années, Michael Palin (ex-membre fondateur du Monty Python's Flying Circus) arpente la planète comme un terrain d'aventures, sous le double étendard de la culture et de l'humour. Il en résulte un genre unique et savoureux. Arte diffuse en quatre volets, chaque mercredi à 19.00, son hommage « géographique » à l'écrivain américain.

- 21.25 Perspectives américaines. [8/8]. L'art business. Planète
22.00 Le Siècle des intellectuels. [1/5]. Histoire
22.20 Enquêtes médico-légales. Erafure suspecte. Un étrange syndrome. 13^{ème} RUE
22.25 Kofi Annan, homme de paix, homme du monde. Planète
22.35 Anatomy of Homicide, Life on the Street. Série Club
23.35 Rugby, histoire d'un jeu. [4/4]. Le rugby des pros. Planète
0.10 Danger réel. Police fédérale, au cœur de Los Angeles. 13^{ème} RUE
1.00 La Case de l'oncle Doc. La Bataille de l'avortement. France 3

SPORTS EN DIRECT

- 20.30 Basket-ball. Match amical. France - Allemagne. Pathé Sport
20.35 Football. Match amical. France - Pologne. TF 1
1.00 Voile. Coupe de l'America. Finale. Paris Première

DANSE

- 21.00 Still Here. Ballet. Chorégraphie de Bill T. Jones. Musique de Frazzelle et Reid. Muzzik
21.45 Musica. Giselle, Acte I et II. Ballet. Chorégraphie de Patrice Bart. Musique d'Adam. Par le ballet et l'Orchestre du Teatro alla Scala, avec Alessandra Ferri (Giselle), dir. Paul Connelly. Arte

TF 1

- 20.35 Football : France-Pologne Les champions du monde en titre entament, avec ce match contre la Pologne à Saint-Denis, une série de six rencontres de préparation qui mèneront les joueurs de Roger Lemerre à Glasgow (Ecosse-France le 29 mars), Saint-Denis (France-Slovenie, le 26 avril), Zagreb (Croatie-France le 28 mai) et Casablanca (Tournoi Hassan-II, avec deux rencontres prévues les 4 et 6 juin).

MUSIQUE

- 21.00 Duke Ellington en concert. Mezzo
21.55 Motown Live. Paris Première
0.25 Fedosseiev dirige « Roméo et Juliette », de Tchaïkovski. Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Moscou, dir. V. Fedosseiev. Mezzo

TÉLÉFILMS

- 20.50 Le Piège. Christian François. O. M 6
23.30 Seul dans la nuit. Duncan Gibbins. O. France 3
23.40 la Lucarne. Calculs et passions. Lynn Hershman Leeson. Arte

COURTS MÉTRAGES

- 0.55 Scénarios sur la drogue. Dernière année. Bernard Shoukroun et Fred Journet. TF 1
1.20 Scénarios sur la drogue. Ecsta-ordinaire. Manuel Boursinhac. France 2

SÉRIES

- 20.55 La Crèche. L'accident. L'enfant du personnel. France 2
21.05 Star Trek, Voyager. Tatouage. Canal Jimmy
21.55 Star Trek, Deep Space Nine. Facettes. Canal Jimmy
22.40 Colombo. Réaction négative. TF 1
23.20 Oz. Catastrophes contre nature (v.o.). O. Série Club
0.35 Les Soprano. La nouvelle ère (v.o.). Canal Jimmy

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 La Dolores Tomas Breton y Fernandez fut, en son temps (1850-1923), l'un des plus célèbres compositeurs espagnols. Une dizaine d'opéras, dont *La Dolores* (1895), et surtout une dizaine de zarzuelas établirent sa popularité au théâtre, tandis qu'il manifestait plus d'audace dans sa musique de chambre ou symphonique. *La Dolores* est une œuvre ambitieuse, dont le compositeur rédigea lui-même le livret.

FILMS

- 14.00 L'inquiétante dame en noir ■■■ Richard Quine (EU, 1962, N., 125 min). Cinétoile
14.15 Le Patient anglais ■■■ Anthony Minghella (Etats-Unis, 1996, 160 min) O. Cinéstar 1
15.25 Les Années terribles ■■■ Richard Heffron (Europe, 1988, 155 min). Ciné Cinémas 1
17.20 La Grande Guerre ■■■ Mario Monicelli (Italie, 1959, N., 130 min) O. Festival
18.00 Police python 357 ■■■ Alain Corneau (France, 1975, 125 min) O. Ciné Cinémas 1
19.20 Regarde les hommes tomber ■■■ Jacques Audiard (France, 1993, 100 min). Cinéfaz
20.30 Air Force ■■■ Howard Hawks (EU, 1943, N., v.o., 125 min). Ciné Classics
21.20 Georgia ■■■ Arthur Penn (Etats-Unis, 1981, 125 min). Cinétoile
23.00 Mima ■■■ Philomène Esposito (France, 1990, 80 min). Cinéstar 2
23.25 La Ronde ■■■ Max Ophüls (France, 1950, N., 90 min). Cinétoile
23.45 Guerre et Paix ■■■ Serge Bondartchouk [3/4] (Urss, 1962, 120 min). Histoire
0.05 A Bell for Adano ■■■ Henry King (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 105 min). Ciné Classics
0.10 Crying Freeman ■■■ Christophe Gans (France - Canada, 1995, 100 min) O. Cinéfaz



- 0.50 Le Voyage fantastique ■■■ Richard Fleischer. Avec Stephen Boyd, Raquel Welch (Etats-Unis, 1966, v.o., 100 min). Ciné Cinémas 3

JEUDI 24 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 Nanotechnologie, les outils du futur. Forum
22.00 Ecosystème, un monde menacé. Forum
23.00 Tai Chi Chuan, l'art du mouvement. Forum

MAGAZINES

- 10.50 Arrêt sur images. La politique est-elle soluble dans le rire ? Invités : Gérard Miller, Pierre-Luc Séguillon. La Cinquième
14.30 La Cinquième rencontre... Santé, sciences : 2000, année bissextile. La Cinquième
15.30 Les Grands Débats politiques. Face à face avec Pompidou, le 28 mars 1966 [1/2]. Histoire
15.45 Le Vrai Journal. Interview de Jean Saint-Josse. Cyber-attaque sur Internet. Affrontements à Mitrovica : Comment Bernard Kouchner se débat pour sortir le Kosovo de la guerre. Imposture : Comment un Suisse s'est inventé un passé d'enfant juif déporté et en a fait un best-seller. Canal +
17.00 Les Lumières du music-hall. Gilles Vigneault. Sylvie Vartan. Paris Première
17.30 et 20.15, 23.00 Le Journal de l'histoire. Histoire
18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Rinocéros ; Denzel Washington ; Nikki Gemell ; Michel Delpech. Canal +
18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. LCI
19.30 et 0.45 Rive droite, rive gauche. Paris Première
20.50 Envoyé spécial. Harcèlement moral : les salariés de la peur. Sécurité alimentaire : le doute. Un moulin au Mali. France 2
22.10 90 minutes. La guerre radioactive secrète. Canal +
22.35 Boléro. Invitée : Rosy Varte. TMC
23.05 Comme au cinéma. Peur sur l'écran. France 2
23.20 Prise directe. En direct de Paris. Le Paris homo. France 3
23.30 Le Club. Avec Philippe Torreton. Ciné Classics
0.30 Saga-Cités. Une longue histoire. France 3
0.40 Vol de nuit. Histoires secrètes. TF 1

DOCUMENTAIRES

- 17.40 Hollywood et ses Oscars. [4/9]. Hollywood s'engage. Ciné Classics
18.30 Le Monde des animaux. Le Balbuzard pêcheur. La Cinquième
19.00 Voyages, voyages. Norvège. Arte

- 19.10 Le « Guernica » de Pablo Picasso. Histoire
20.15 Reportage. Sportif oui, pigeon non. Arte
20.40 Thema. Charles Quint aux prises avec son empire. Charles Quint ou l'ingouvernabilité du monde. Voici l'Empereur ! Charles Quint par monts et par vaux. Muzzik
23.05 Concert de gala dirigé par Zubin Mehta. Avec Viviane Hagner, violon ; Sharon Kam, clarinette. Par les Orchestres philharmoniques de Berlin et d'Israël. Paris Première
23.35 The Rake's Progress. Mise en scène de John Cox. Lors du Festival de Glyndebourne. Par le London Philharmonic Orchestra et le Glyndebourne Chorus, dir. Bernard Haitink. Muzzik
0.35 Chopin. Valse en mi bémol majeur *Sostenuto*. RTBF 1

TÉLÉFILMS

- 17.45 La Vie avant tout. Miguel Courtois. Festival
20.30 Le Monde d'Angelo. Pascal Kané. Festival
20.45 L'Étrange Raçon. George Mihalka. 13^{ème} RUE
22.10 Ciel d'orage. P. Barzmann. Festival
22.15 La Bastide blanche. Miguel Courtois [2/2]. TV 5
22.20 La Controverse de Valladolid. Jean-Daniel Verhaeghe. Arte
22.55 Crashes en série. Mario Azzopardi. TF 1

SPORTS EN DIRECT

- 14.00 Tennis. Tournoi messieurs de Londres (4^e jour). Eurosport
20.00 Football. Championnat de D 2 (28^e journée) : Caen - Sochaux. Eurosport

DANSE

- 18.30 Coppélia. Ballet. Chorégraphie d'Oleg Vinogradov. Musique de Delibes. Par les ballets du Kirov. Avec Mikhail Zavalov et l'Orchestre et les Chœurs du Théâtre Mariïnski, dir. Alexandre Vilioumanis. Mezzo

MUSIQUE

- 20.05 « Le Tricorne », de Falla. Par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. Pablo Perez. Mezzo
20.35 Festival « Beethoven passionnément ». *Sonate au clair de lune*, op. 27. Avec Giovanni Bellucci, piano. *Sonate pour piano dite Quasi una fantasia* en ut dièse mineur ; *Alla Damigella comessa Gioletta Guicciardi*, op. 27. Muzzik
22.00 « Répétition du Trio », n° 3 de Beethoven. *Trio* n° 3 en ut mineur op. 1 n° 3. Avec Wilhelm Kempff, piano ; Henryk Szeryng, violon ; Ludwig Hoelscher, violoncelle. Mezzo

ARTE

22.20 La Controverse de Valladolid

Le débat qui agita le dominicain Bartolomé de Las Casas, compagnon de Christophe Colomb, et le théologien Sepulveda, à propos de la nature des Indiens – « ont-ils une âme ? » –, inspira un texte magnifique au scénariste Jean-Claude Carrière. Un film rare, signé de Jean-Daniel Verhaeghe et servi par un trio talentueux : Marielle, Trintignant et Carmet.

TÉLÉFILMS

- 17.45 La Vie avant tout. Miguel Courtois. Festival
20.30 Le Monde d'Angelo. Pascal Kané. Festival
20.45 L'Étrange Raçon. George Mihalka. 13^{ème} RUE
22.10 Ciel d'orage. P. Barzmann. Festival
22.15 La Bastide blanche. Miguel Courtois [2/2]. TV 5
22.20 La Controverse de Valladolid. Jean-Daniel Verhaeghe. Arte
22.55 Crashes en série. Mario Azzopardi. TF 1

COURTS MÉTRAGES

- 0.35 Scénarios pour la drogue. Avalanche. G. Canet et J.-C. Pagnac. O. TF 1
1.05 Scénarios pour la drogue. C'est presque terrible. Lionel Mougin. France 2

SÉRIES

- 18.45 Friends. Celui qui a fait on ne sait quoi à Rachel. France 2
19.15 Cosby Show. L'anniversaire. M 6
19.25 Mission impossible. [1/2]. L'esclave. Série Club
20.20 Happy Days. Un amour difficile. Série Club
20.45 Buffy contre les vampires. Amours contrariées. O. Série Club
20.50 Les Cordier, juge et flic. Crimes de cœur. TF 1
21.30 Zoe, Duncan, Jack & Jane. Under Mom's Thumb (v.o.). Série Club
22.45 Le Caméléon. Effets spéciaux (v.o.). La course contre la montre (v.o.). Série Club
0.00 Homicide. [1/2]. Incendie. TSR

CANAL+

22.10 La Guerre radioactive secrète

Dans le cadre de « 90 Minutes », diffusion d'une terrible enquête de Martin Meissonnier sur ce qu'il est convenu d'appeler « le syndrome de la guerre du Golfe ». Soulignant les conséquences dévastatrices de l'usage de l'uranium appauvri sur les soldats et la population de la région, cette enquête témoigne aussi de l'opposition entre vétérans et chercheurs au Pentagone.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 16.40 Mission sauvetages.
17.35 Melrose Place.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.35 Football.
22.40 Colombo. Réaction négative.
0.20 Minuit sport.

FRANCE 2

- 16.05 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Angela, 15 ans.
18.45 Friends.
19.15 Qui est qui ?
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, Météo.
20.55 La Crèche. L'accident. L'enfant du personnel.
21.50 L'enfant du personnel.
22.55 Ça se discute. Handicaps invisibles : comment être pris au sérieux.
1.00 Journal, Météo.

FRANCE 3

- 16.05 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.
18.46 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la.
20.35 Tout le sport.
20.55 Des racines et des ailes.
22.55 Météo, Soir 3.
23.30 Seul dans la nuit. Téléfilm. Duncan Gibbins O.
1.00 La Case de l'oncle Doc. La Bataille de l'avortement.

CANAL +

- 16.40 La Coupable idéale. Téléfilm. Timothy Bond O.
► En clair jusqu'à 21.00
18.05 Flash infos.
18.10 Nulle part ailleurs. La 500^e.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Trois Anglaises en campagne. Film. David Leland O.
22.45 Marquis de Sade. Téléfilm. Gwyneth Gibby O.
0.25 Du venin dans les veines. Film. Jonathan Darby (v.o.) O.

FILMS

- 13.05 Le Plaisir ■■■ Max Ophüls (France, 1951, N., 95 min). Cinétoile
14.20 Le Voyage fantastique ■■■ Richard Fleischer (EU, 1966, v.o., 100 min). Ciné Cinémas 3
14.45 Hexagone ■■■ Malik Chibane (France, 1993, 90 min). Cinéstar 1
15.40 Pontcarral, colonel d'Empire ■■■ Jean Delannoy (France, 1942, N., 120 min). Ciné Classics
16.10 Crying Freeman ■■■ Christophe Gans (Fr - Can., 1995, v.o., 100 min) O. Cinéfaz
17.10 Les Fugitifs ■■■ Francis Veber (France, 1986, 95 min). Cinéstar 2
17.50 Fantasia chez les ploucs ■■■ Gérard Pirès (France, 1970, 90 min). Cinéfaz
18.35 A Bell for Adano ■■■ Henry King (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 105 min). Ciné Classics
19.20 Razzia sur la chnouf ■■■ Henri Decoin (France, 1954, N., 100 min). Cinéfaz
20.30 Passion d'amour ■■■ Ettore Scola (Italie, 1981, 120 min). Ciné Cinémas 1
21.00 Guerre et Paix ■■■ Serge Bondartchouk [4/4] (Urss, 1962, 120 min). Histoire
21.00 Monsieur Smith au Sénat ■■■ Frank Capra (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 125 min) O. Paris Première



- 22.25 Cul-de-sac ■■■ Roman Polanski. Avec Donald Pleasence, Françoise Dorléac (GB, 1965, N., v.o., 110 min) O. 13^{ème} Rue
23.00 Les Années terribles ■■■ Richard Heffron (Europe, 1988, 155 min). Ciné Cinémas 3
23.05 Lila, Lili ■■■ Marie Vermillard (France, 1999, 105 min) O. Canal + Vert



- 23.55 Mima ■■■ Philomène Esposito. Avec Virginie Ledoyen, Nino Manfredi (France, 1990, 80 min). Cinéstar 1

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 14.45 Arabesque.
15.40 Magnum.
16.40 Sunset Beach.
17.35 Melrose Place.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Voile, Tiercé, Météo.
20.50 Les Cordier, juge et flic. Crimes de cœur.
22.55 Made in America. Crashes en série. Téléfilm. Mario Azzopardi.
0.35 Scénarios sur la drogue.

FRANCE 2

- 14.50 Le Renard.
15.50 Tiercé.
16.05 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Nash Bridges.
18.45 Friends.
19.15 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo, Point route.
20.50 Envoyé spécial.
23.05 Comme au cinéma.
0.40 Journal, Météo.
1.05 Scénarios sur la drogue.
1.10 Le Décalogue 9 et 10 ■■■ Film. Krzysztof Kieslowski (v.o.).

FRANCE 3

- 14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Côté jardins.
16.30 Scénarios sur la drogue.
16.35 Les Minikeums.
17.40 Le Kadox.
18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la.
20.35 Tout le sport, Consomag.
20.55 L'Ombre et la Proie. Film. Stephen Hopkins O.
22.45 Météo, Soir 3.
23.20 Prise directe. A Paris.
0.30 Saga-Cités. Une longue histoire.

CANAL +

- 15.45 Le Vrai Journal.
16.30 Le Journal du cinéma.
16.40 Le Mystère des fées. Film. Charles Sturridge O.
► En clair jusqu'à 20.40
18.15 Flash infos.
18.20 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Pourquoi pas moi ? Film. Stéphane Giusti O.
22.09 Le Monde selon Glup. 22.10 90 minutes. La guerre radioactive secrète.
23.20 Pluie d'enfer ■■■ Film. Mikael Salomon (v.o.) O.
0.50 Sodome et Gomorrhe. Film. Robert Aldrich et Sergio Leone (v.o.) O.

ARTE

- 19.00 Connaissance. [1/4].
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Reportage. Les Couturières de l'ombre.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La jeunesse sous Hitler [3/5] : Discipline.
21.35 Flash Bach. Pablo Casals.
21.45 Musica. Giselle, Acte I et II. Musique d'Adam.
23.40 la Lucarne. Calculs et passions. Téléfilm. Lynn Hershman Leeson.
1.05 La Première Foix. Téléfilm. Connie Walther.

M 6

- 18.30 Sliders, les mondes parallèles.
19.15 Cosby Show.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Jour J.
20.50 Le Piège. Téléfilm. Christian François O.
22.30 Un cœur pour la vie. Téléfilm. Robert Markowitz O.
0.10 Hors stade.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Mesures, démarches.
21.30 Fiction 30. Frontières, d'Eric Faye.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la Nuit. Elle court, elle court belle Europe. Elle est passée par ici, elle repassera par là. 2. Une ode à la liberté : dans le sens d'une union nécessaire.
0.00 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 A pleines voix. Invités : Dominique My ; Frédéric Goncalves. Œuvres Mendelssohn, Lieder.
22.30 Jazz, suivez le thème. Sweet Sue.
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne. L'érotisme tautologique de Luc Ferrari.

RADIO CLASSIQUE

- 18.30 Le Magazine de Radio Classique.
20.15 Les Soirées. Œuvre de Rameau.
20.40 La Dolores. Opéra espagnol de Breton.
23.18 Œuvres d'Albeniz, Granados, Montsalvatge, De Falla.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 14.00 Cités et merveilles. La Valette.
14.30 La Cinquième rencontre...
16.00 Les Risques du métier.
16.35 Alfred Hitchcock présente. L'extraterrestre.
17.00 Silence, ça pousse !
17.15 Fête des bébés. Une punition.
17.30 100 % question.
17.55 Côté Cinquième.
18.30 Le Balbuzard pêcheur.
18.56 C'est quoi la France ?
19.00 Voyages, voyages. Norvège.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Sportif oui, pigeon non.
20.40 Thema. Charles Quint aux prises avec son empire. 20.45 Charles Quint ou l'ingouvernabilité du monde. 21.35 Voici l'Empereur ! Charles Quint par monts et par vaux.
22.20 La Controverse de Valladolid ■■■ Film. Jean-Daniel Verhaeghe.
23.50 Amour, pouvoir et solitude.
0.40 Des gens comme les autres ■■■ Film. Robert Redford.

M 6

- 15.15 Central Park West.
16.10 M comme musique.
17.40 Les Bédés de M 6.
18.30 Sliders, les mondes parallèles.
19.15 Cosby Show.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.38 Météo des neiges.
20.40 Décrochages info, Passé simple.
20.55 Raï. Film. Thomas Gilou O.
22.25 Piranhas ■■■ Film. Joe Dante O.
0.05 Highlander.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 En vivant, en écrivant. Invité : Jacques Roubaud.
20.30 Equinoxe. Invité : Thierry Robin.
21.30 Fiction 30. D'un lit à l'autre, d'Isabelle Rossignol.
22.10 Multipistes.

FRANCE-MUSIQUES

- 18.00 Le jazz est un roman.
19.07 A côté de la plaque.
20.00 Tête d'affiche. Concert donné par le Chœur de Radio France et l'Orchestre philharmonique de Radio France, dir. Yutaka Sado : Œuvres de Berlioz, Wagner, Rimski-Korsakov.
22.30 Jazz, suivez le thème.

RADIO CLASSIQUE

- 18.30 Le Magazine.
20.15 Les Soirées. *Sonate* n° 1, de Mendelssohn, R. Lester, violoncelle, S. Tomes, piano.
20.40 Concert. Donné à l'Auditorium de Dijon, par l'Orchestre philharmonique de Prague, dir. Jiri Belohlavek. Œuvres de Haydn, Dvorak, Mozart.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Brahms, R. Schumann, Schubert.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

- Tous publics
○ Accord parental souhaitable
○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte
○ Interdit aux moins de 16 ans
⊗ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films

- On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique
Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

La langue à deux voix

par Pierre Georges

AU MENU du jour donc de « la langue de porc en gelée ». Rien que le nom déjà nous est afflicton. On ignorait qu'on pouvait cuisiner cela. Et encore plus que cela faisait partie des mets comestibles. Cela dit sans vouloir porter atteinte aux entreprises qui ont, et fort heureusement, l'art d'accommoder les abats.

La langue de porc en gelée serait donc le plat par lequel la listériose arrive. Listériose de chez listeria, maladie fort médiatique et de portée nationale, qui pourrait, à force d'amplification, faire sourire, n'était son caractère parfois mortel. Et on ne plaisante évidemment pas avec les maladies mortelles, réel sujet d'affliction.

La langue de porc en gelée est en garde à vue désormais dans les laboratoires. On la dissèque. On l'analyse. On la suit à la trace, aux étals, dans les gondoles, dans les frigos des particuliers, victimes de ses agissements infectieux. Et on la met en examen, aussi sûrement, que la tête de veau, jadis, méditait, d'un œil morne et clos, son funeste sort à l'étal des boucheries.

La langue de porc oscille, si l'on ose dire, entre la présomption d'innocence et celle de culpabilité. La preuve : un ministre, la secrétaire d'Etat à la santé, Dominique Gillot, n'a pas craint d'affirmer que ce met était bien à l'origine de l'épidémie actuelle de listériose. Et un autre ministre, celui de l'agriculture, Jean Glavany, a précisé, lui, que la langue de porc « n'était pas forcément la seule explication », qu'il ne « fallait pas créer une psychose en jetant l'opprobre sur un produit en général ». Bref qu'il « faut penser qu'il y a des producteurs, des agriculteurs, des éleveurs de porcs ».

Sans parler des porcs eux-mêmes privés, de fait, de tout moyen d'exprimer leur désapprobation.

Bref un couac gouvernemental, la langue de porc à deux voix ! Mais trêve de plaisanteries. Reste le souci essentiel : la sécurité alimentaire qui devient celle de l'Etat puisque chaque citoyen se sent en droit, désormais, d'exiger une alimentation indemne de contamination et infection. Autant dire que ce n'est pas gagné ! Que cela ne le fut jamais d'ailleurs, s'agissant de matières dites, justement, périssables.

Qui dit périssables, dit péril. Il y eut certainement, hier, plus de péril en l'alimentaire qu'il n'y en a aujourd'hui. Il est même assez probable que le consommateur des années 1950, dispensé et pour cause, de réfrigérateur, pouvait mourir de listériose, sans trop le savoir. Ce qui n'enlevait rien au deuil des survivants, sauf l'angoisse d'y passer à leur tour. C'est le propre des dangers et risques identifiés que de se faire plus présents, sinon plus pressants.

D'où l'idée massive et massivement répandue que la « bouffe » et sa jumelle diabolique la « malbouffe » sont dangereuses, comme des maladies mortelles en germe et gestation. La sécurité alimentaire renforcée est devenue ainsi, sans le vouloir et n'y pouvant, la mère d'une défiance alimentaire accrue. Tout aliment est vécu désormais moins pour ce qu'il est, de qualité ou non, que pour ce qu'il représente, un danger potentiel, un plat-bombe à retardement. Alors, on a presque envie non de nier la listériose, - il faut évidemment tout prévoir pour l'éviter -, mais de faire l'économie de ces psychoses à répétition. Manger n'est pas plus dangereux que vivre. Ni moins.

Le CSA autorise la publicité à la télévision pour tous les sites Internet

La presse, la distribution, le cinéma et l'édition pourront promouvoir leurs offres

APRÈS plusieurs mois d'auditions et d'études juridiques, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a considéré, mardi 22 février, que les sites Internet de la presse, de la distribution, du cinéma et de l'édition sont autorisés à faire de la publicité à la télévision. Cette décision est une interprétation de l'article 8 du décret n° 92 280 du 27 mars 1992 qui interdit la publicité télévisée et le parrainage pour ces secteurs d'activité.

« Il s'agit de la première décision prise par le CSA en matière de régulation d'Internet, souligne Hervé Bourges, président du CSA. Nous avons voulu éviter une attitude frileuse et de repli. Notre décision vise à permettre le développement des sites français en préservant les conditions d'une concurrence équilibrée entre eux. »

Le décret de 1992 avait pour objectif de protéger certaines entreprises, notamment la presse écrite, d'une fuite des annonceurs vers l'audiovisuel. L'interdiction faite à la grande distribution était particulièrement destinée à

conserver cette manne pour les quotidiens régionaux. A l'heure où un nouveau moyen de diffusion comme Internet vient bousculer tous les équilibres, certains s'interrogeaient sur l'adaptation de ce texte à cette nouvelle situation.

Ce sont les patrons de la presse écrite nationale qui ont fait les premières démarches. Ils s'agacèrent, en effet, que les télévisions et les radios puissent s'offrir des spots sur le petit écran pour vanter les mérites de leurs activités sur la Toile alors qu'eux en étaient privés.

INQUIÉTUDE DE LA PQR

En clair, ils trouvaient injuste que www.tfl.fr, www.canalplus.fr ou encore www.m6.fr puissent se faire connaître sur les écrans, mais que cela reste interdit pour www.lemonde.fr, www.libération.com, www.lesechos.fr et les autres. Ils réclamaient que soit mis fin à cette discrimination pour les sites d'information. Pour leur part, les diffuseurs s'interrogeaient sur l'interprétation de ce

décret et le droit d'accueillir ou non certaines publicités.

Pour trouver une solution à ce dossier, les sages du CSA ont choisi de considérer les activités Internet comme « un secteur économique nouveau et spécifique », ce que certains contestent en estimant qu'il s'agit d'un simple mode de diffusion. Cette démarche évitait au CSA de faire le tri entre les activités mentionnées dans le décret de 1992. Il rappelle cependant que « les interdictions législatives touchant notamment la publicité pour l'alcool, le tabac, la publicité politique, le commerce des médicaments délivrés sur ordonnance s'appliquent aux sites Internet ».

Manifestement, la décision du CSA va au-delà des revendications des responsables de la presse. Ceux-ci souhaitaient en effet que la levée de l'interdiction se limite aux activités d'information. Aujourd'hui, certains d'entre eux redoutent que l'ouverture au cinéma et à l'édition de la publicité télévisée n'entraîne pour eux une baisse de

rentrées publicitaires. Désormais, via une publicité pour Internet, les films et les livres vont, en effet, pouvoir s'afficher à la télévision.

Les quotidiens régionaux sont particulièrement mécontents. « Je ne comprends pas cet empressement. Il n'y a pas eu de dialogue approfondi et on n'a pas mesuré les conséquences d'une telle décision. Nous allons demander aux pouvoirs publics d'organiser un nouveau débat », réagit Jean-Louis Prévoist, président du Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR).

Pour sa première intervention concrète dans le domaine d'Internet, le CSA n'a toutefois pas définitivement clos le débat. Il prévoit de réexaminer les conditions d'accès à la publicité des sites Internet « au terme d'une période expérimentale de dix-huit mois (...), au vu de l'évolution de ce nouveau marché, de sa dimension internationale et des textes applicables ».

Françoise Chirot

Le Sénat élude la reconnaissance du génocide du peuple arménien

LA CONFÉRENCE des présidents du Sénat a probablement prononcé, mardi 22 février, l'épilogue parlementaire de l'affaire de la reconnaissance du génocide du peuple arménien. Le Sénat devait, en effet, décider s'il inscrivait à son ordre du jour l'examen de la proposition de loi d'origine socialiste selon laquelle « la France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 ». Ce texte, qui reprenait une promesse de Lionel Jospin en 1997, avait été adopté, à l'unanimité, le 29 mai 1998 par l'Assemblée nationale. Mais devant les vives réactions de la Turquie, le gouvernement avait renoncé à l'inscrire à l'ordre du jour du Sénat, estimant que c'était à celui-ci de choisir ou non de l'examiner.

Le Sénat avait déjà éludé le problème en 1999 (Le Monde du 3 avril). Mardi, par 14 voix contre 6 - Claude Estier et Guy Allouche (PS), Hélène Luc (PCF), Jean-Claude Gaudin et Jacques Larché (DL), Philippe Marini (RPR) - sa conférence des présidents a, une

nouvelle fois, décidé de ne pas examiner ce texte. Elle a justifié sa décision en expliquant, d'une part, « que la Constitution n'autorise pas le Parlement à qualifier l'histoire » et d'autre part « que ni le président de la République, ni le Gouvernement ne souhaitaient la discussion de cette proposition de loi qui risque de contrarier le processus de réconciliation en œuvre dans les Etats du Caucase du Sud ». Il est vrai que, la veille, le premier ministre turc, Bulent Ecevit, avait, une nouvelle fois, mis en garde les autorités françaises en soulignant, à Ankara, que l'adoption de cette loi « constituerait un obstacle aux relations turco-françaises ».

Mme Luc, présidente du groupe communiste, a regretté ce « blocage » et assuré qu'elle reposerait le problème ultérieurement. Jean-Paul Bret (PS), président du groupe d'amitié France-Arménie de l'Assemblée nationale a qualifié cette décision sénatoriale de « très regrettable », tout en admettant que le gouvernement ne s'est pas montré très « actif ».

Greenpeace s'oppose à un brevet sur les cellules embryonnaires humaines

DES MILITANTS DE GREENPEACE ont manifesté, mardi 22 février, devant l'Office européen des brevets (OEB) à Munich (Allemagne) pour protester contre l'autorisation accordée par cet organisme de déposer un brevet permettant, en théorie, de créer un être humain génétiquement modifié. Le brevet EP 695 351 de la société australienne Stem Cell Sciences, a été accordé en décembre 1999. Le porte-parole de l'OEB, Rainer Osterwalder, reconnaît que ce texte contreviendrait au droit allemand actuellement en vigueur sur la brevetabilité du vivant.

Toutefois, il n'est pas certain qu'il soit en désaccord avec la directive européenne 98/44 sur la protection juridique des inventions biotechnologiques. Cette dernière, adoptée en juillet 1998, et désormais appliquée par l'OEB, reconnaît, en effet, le vivant, sauf réserve d'exception, comme brevetable. Le texte fait toutefois une distinction entre le brevetage d'inventions obtenues à partir de tissus d'embryons humains à visée commerciale (interdit) et celui à des fins de recherche (autorisé). Il exclut par ailleurs tout procédé visant à modifier génétiquement la lignée germinale (sexuellement transmissible) de l'espèce humaine.

ÉDITION SPÉCIALE

OU 1000 F PAR MOIS*

ROCHE BOBOIS

LA VRAIE VIE COMMENCE À L'INTÉRIEUR.

Canapé LUNA, coussins d'assise tri-densité : 35 Kg/m³ (p. 2,4 kpa) et 30 Kg/m³ (p. 1,5 kpa) en mousse haute résilience Bultex®, enrobée de mousse de contact ultra souple 19 Kg/m³, coussins de dossier plume sur âme de mousse, coussins d'accoudoirs plume (oie et canard). Structure hêtre massif et multiplis. Suspension sangles élastiques entrecroisées. Grand canapé 3 places L. 228 x H. 85 x P. 105, 3 places L. 208, 2 places L. 188, option canapé-lit couchage 143, 123, 103, fauteuil et pouf. © Marque déposée.

* **Édition Spéciale** : Ce canapé 3 places L. 208 en cuir Carpates vachette pleine fleur pigmentée, tannage minéral (15 coloris au choix), têtières en option, ne coûte que **15 800 F au lieu de 20 590 F** (France métropolitaine) ou 1000 F par mois : en 13 mensualités avec un apport personnel de 3 156,83 F (après acceptation de votre dossier par Franfinance RCS 719 807 406) montant du crédit 12 643,17 F, coût total du crédit hors assurance 356,83 F, coût total de l'achat à crédit : 16 156,83 F, TEG 4,80% l'an soit un taux mensuel de 0,40% hors assurances facultatives (barème et conditions valables jusqu'au 03/04/00) prix maximum conseillé. **Cette Édition Spéciale est limitée à 1000 exemplaires.**

PARIS 3. 92/98/105/109, BOULEVARD DE SÉBASTOPOUL. 01 42 78 10 50 (NOCTURNE LE JEUDI) • **PARIS 12.** 10 À 18, RUE DE LYON. 01 53 46 10 20 (NOCTURNE LE JEUDI) • **PARIS 7.** 193/197/207/213, BD ST-GERMAIN. 01 49 54 01 70 • **PARIS 17.** 52, AV. DE LA GDE ARMÉE. 01 45 74 73 30 - 6, RUE DENIS POISSON. 01 45 74 48 72 • **ATHIS-MONS.** RN 7 - 37/53/55, AV. FRANÇOIS MITTERRAND. 01 69 38 28 18 • **CHEVREUSE.** 90, RUE PORTE DE PARIS. 01 30 52 49 71 • **MELUN-PRINGY.** RN 7 - 01 60 65 50 72 • **MONTIGNY LES C.** RN 14 - 17/21, BLD BORDIER. 01 34 50 73 16 • **MONTLHÉRY.** RN 20 - (LA VILLE DU BOIS). 01 69 80 70 57 • **ORGEVAL.** RN 13 - 01 39 75 43 14 • **PAVILLONS S/BOIS.** RN 3 - 79 ET 296, AV. ARISTIDE BRIAND. 01 48 50 02 07 • **ST-QUENTIN-EN-YVELINES.** C. CIAL ST-QUENTIN-VILLE 4, RUE COLBERT. 01 30 57 15 34 • **SURESNES.** 33/39 BOULEVARD HENRI SELLIER. 01 55 49 01 49 • **VERSAILLES.** 6, RUE AU PAIN (PLACE DU MARCHÉ). 01 39 51 59 61. ET DANS TOUTES LES GRANDES VILLES DE FRANCE. LISTE DES MAGASINS ROCHE-BOBOIS EN FRANCE* : N° VERT 0 800 39 52 45. www.roche-bobois.com